



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ Droit, Management et Gestion

Université Jean Moulin Lyon 3

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 14/10/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par
intérim, Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Delphine Autem, Christophe
Godowski, co-Présidents

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2019

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Droit, management et gestion* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Droit
- Licence Gestion
- Licence professionnelle Activités juridiques : assistant juridique
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
- Licence professionnelle Commerce et distribution
- Licence professionnelle Commercialisation de produits et services
- Licence professionnelle E-commerce et marketing numérique
- Licence professionnelle Management et gestion des organisations
- Licence professionnelle Métiers de la communication : chargé de communication
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie
- Licence professionnelle Métiers de la GRH
- Licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie
- Licence professionnelle Métiers de l'entrepreneuriat
- Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens
- Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier
- Licence professionnelle Métiers du BTP : bâtiment et construction
- Licence professionnelle Métiers du commerce international
- Licence professionnelle Métiers du notariat
- Licence professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
- Master Administration et liquidation d'entreprises en difficulté
- Master Comptabilité-contrôle-audit
- Master Contrôle de gestion et audit organisationnel
- Master Droit bancaire et financier
- Master Droit de la santé
- Master Droit des affaires
- Master Droit des assurances
- Master Droit européen
- Master Droit fiscal
- Master Droit international
- Master Droit notarial
- Master Droit pénal et sciences criminelles
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Droit social
- Master Entrepreneuriat et management de projet
- Master Finance
- Master Gestion de patrimoine
- Master Gestion de production, logistique et achats
- Master Gestion des ressources humaines
- Master Histoire du droit et des institutions
- Master Justice, procès et procédures
- Master Management
- Master Management des systèmes d'information
- Master Management et administration des entreprises
- Master Management et commerce international
- Master Management sectoriel
- Master Marketing, vente
- Master Relations internationales
- Master Risques et environnement

PRÉSENTATION

L'Université Jean Moulin Lyon 3 est une université pluridisciplinaire, comptant environ 28 000 étudiants (dont 4 688 étrangers), et multipolaire avec trois campus principaux (Campus de la Manufacture des Tabacs, Campus des Quais et Campus de Bourg-en-Bresse). Ses formations sont réparties dans deux champs de formations *Humanités, langues, enseignement et sciences sociales* et *Droit, management et gestion*, et six composantes (Faculté de Droit, Faculté de Philosophie, Faculté de Langues, Faculté des Lettres et civilisations, Institut d'administration des entreprises (IAE) Lyon School of Management et Institut universitaire de technologie (IUT) Jean Moulin. Le champ *Droit, management et gestion* s'appuie sur une offre diversifiée de formation dans le domaine des sciences juridiques, politiques et de gestion. Il compte 2 mentions de licence, 17 mentions de licence professionnelle, 19 mentions de master ainsi que 11 mentions de master co-accréditées (déposées par la Communauté d'universités et d'établissements - ComUE).

Les mentions de licence sont : d'une part, la mention *Droit* qui comporte trois parcours (*Droit, Science politique – Droit et Philosophie – Droit*), organisés par la Faculté de droit dont le parcours *Philosophie – Droit* en double diplomation ; d'autre part, la mention *Gestion* qui comporte en fonction des années plusieurs parcours. La mention *Gestion* propose dès la première année de licence (L1) deux parcours : *Management et sciences humaines* (MSH), et *Techniques quantitatives et management* (TQM). À partir de la seconde année de licence (L2), deux autres parcours sont possibles : *Sciences de gestion* (SG), et *Management des équipes, qualité et développement durable* (MEQ2D). Trois parcours spécialisés sont proposés en troisième année de licence (L3) : *Comptabilité-contrôle-audit* (CCA), *Management and global business* (MGB) et *Complément d'études en gestion* (CEG), destiné aux étudiants issus d'un cursus hors gestion.

Les mentions de licence professionnelle (LP) du champ *Droit, management et gestion* sont portées par la Faculté de droit (plus spécifiquement l'Institut de droit patrimonial et immobilier), l'IAE Lyon School of management, l'IUT Jean Moulin. Certaines sont développées avec des partenaires extérieurs, à l'instar de la LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*, avec l'Institut Paul Bocuse ou encore les LP *Management et gestion des organisations* et *Métiers de la GRH : assistants*, faisant l'objet d'un partenariat avec l'Institut supérieur Saint-Denis d'Annonay ou encore la LP *Métiers du BTP : bâtiment et construction*, en partenariat avec l'École Sup' La Mache à Lyon. Les licences professionnelles offrent une spécialisation par fonction (gestion des ressources humaines (GRH), finance, marketing et e-commerce, etc.) ou par secteurs d'activité (banque, secteur de l'hôtellerie, de l'immobilier, etc.). Certaines mentions de LP font également l'objet de délocalisation comme la LP *Commercialisation de produits et de services*, avec l'Université Thuong Mai d'Hanoï (Vietnam) ou encore la LP *Assurance, Banque, Finance* en Arménie.

Les vingt-cinq mentions de master du champ *Droit, management et gestion* s'inscrivent dans le prolongement logique des mentions de licence proposées.

Onze masters sont rattachés à la Faculté de droit : *Droit bancaire et financier ; Administration et liquidation d'entreprises en difficultés ; Droit de la santé ; Droit des assurances ; Droit européen ; Droit fiscal ; Droit international ; Droit notarial ; Droit pénal et sciences criminelles ; Histoire du droit et des institutions ; Relations internationales*.

Huit masters sont rattachés à l'IAE Lyon School of Management. Il s'agit des mentions : *Management et commerce international ; Marketing, vente ; Entrepreneuriat, management de projets ; Finance ; Gestion de production, logistique, achats (GPLA) ; Gestion des ressources humaines ; Gestion de patrimoine ; Management des systèmes d'information*.

La ComUE porte 11 masters co-accrédités dont les mentions sont les suivantes : *Management sectoriel ; Contrôle de gestion et audit organisationnel ; Comptabilité-contrôle-audit ; Management ; Management et administration des entreprises ; Risques et environnement ; Droit public ; Droit social ; Justice, procès et procédures ; Droit des affaires et Droit privé*.

L'adossement à la recherche des formations, particulièrement au niveau master, repose sur sept laboratoires labellisés Équipe d'accueil (EA) : Centre de recherche en gestion et management - Magellan - (EA 3713), Équipe de recherche pluridisciplinaire Francophonie, mondialisation et relations internationales (EA 4586), Équipe de Droit public de Lyon - EDPL (EA 666), Équipe de Recherche Louis Josserand (EA 3707), Équipe de Droit international, européen et comparé - EDIEC (EA 4185), Centre lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique - CLHDPP (EA669) et le Groupe de recherche appliquée pluridisciplinaire sur l'hôpital et les organisations de la santé - GRAPHOS (EA 4588) et trois écoles doctorales (École doctorale de Droit – (EDD), regroupant les établissements de Lyon 3, Lyon 2 et Saint-Etienne (ED 492), École doctorale Sciences économiques et de gestion – (SEG) – (ED 486) et EDSS (École doctorale Sciences sociales, comprenant science politique) (ED 483).

AVIS GLOBAL

Le potentiel d'affichage stratégique du champ *Droit, management et gestion* est bon, tant au sein de l'établissement qu'au regard de son environnement. À cet égard, la création de la ComUE permet également d'opérer un rapprochement potentiellement pertinent, d'un point de vue stratégique, avec les Universités Lumière Lyon 2 et Saint-Étienne – même si, à court terme, cette démarche d'intégration complique la lisibilité de l'offre de formation en droit –. Sur le plan quantitatif, le champ ne porte pas moins de 38 formations, auxquelles s'ajoutent les 11 proposées par la ComUE, renforçant la diversité de l'offre, et ce dans une perspective de formation tout au long de la vie avec nombre de formations ouvertes en alternance, en formation continue ou accessibles après une validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les formations, portées par trois composantes de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (Institut d'administration des entreprises - IAE Lyon, Faculté de droit et Institut universitaire de technologie - IUT), s'intègrent parfaitement dans l'offre nationale et régionale avec une réelle spécificité pour certaines (LP *Métiers du notariat* à distance, LP *Métiers de l'électricité et de l'énergie*, parcours *Droit notarial international* du master *Droit notarial*, master *Droit de la santé*). Certaines bénéficient du soutien du Centre national d'enseignement à distance (CNED) et de l'*Institut national des formations notariales – INFN* (LP *Métiers du notariat à distance*) ou encore, au niveau local, de l'Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales (IFROSS), spécialisé dans la santé (master *Droit de la santé*) ou de l'Institut des assurances de Lyon (IAL) (master *Droit des assurances*). Le large panel des licences professionnelles, avec notamment celles de l'IUT, constitue un point fort de l'offre de formations. Cette dernière est opportunément complétée par des formations dispensées intégralement en anglais (parcours *International business realities* du master *Management et commerce international*) ou délocalisées, principalement pour les formations en sciences de gestion et pour le master *Relations Internationales* en sciences politiques, et plus subsidiairement pour les formations juridiques (licence *Droit*, double diplôme permettant la délivrance d'un *Bachelor of Laws – LLB*, master *Droit international*). Pour autant, cette délocalisation ne fait pas encore l'objet d'une politique globale relative au choix de ces délocalisations, qui devraient être pensées par rapport aux pays du monde anglo-saxon mais aussi vis-à-vis des pays francophones membres et observateurs de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Plus spécifiquement, la faible ouverture à l'international de certaines formations est plus problématique eu égard aux champs disciplinaires investis (LP *Métiers du commerce international*, master *Droit européen*).

Le champ bénéficie d'un potentiel de recherche propice avec pas moins de sept unités de recherche dans les disciplines investies et trois écoles doctorales, même si cet environnement reste peu renseigné. Enfin, les effectifs des formations du champ témoignent de l'adéquation de l'offre avec les besoins du bassin géographique concerné, à l'exception toutefois des LP *Métiers de l'immobilier* (LP *Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens* et LP *Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier*).

Au regard de la politique globale et cohérente de pilotage de l'établissement en matière de formation, le positionnement du champ *Droit, management et gestion* trouve pleinement sa place, tant en termes quantitatif que qualitatif avec des formations classiques mais aussi plus innovantes, et une volonté affichée de développer les formations professionnalisantes, tant en master qu'en licence, avec dix-sept LP proposées. Néanmoins, les formations s'intègrent inégalement dans la politique générale de développement de l'innovation technologique de l'établissement.

En ce qui concerne la pertinence et la cohérence de l'ensemble, l'offre de formation du champ *Droit, management et gestion* est très diversifiée, tant en licence (3 doubles licences, sous la forme de parcours *Droit-Philosophie*, *Droit-Science politique* et *Gestion-Langues étrangères appliquées-LEA*), et 17 LP (à côté des licences classiques) qu'en master (19 mentions de master, auxquelles s'ajoutent les 11 portées par la ComUE). Elle comprend des spécialités classiques et d'autres plus innovantes. Toutefois, cette diversité rend parfois la lisibilité de l'architecture globale de l'offre difficile, notamment pour les sciences juridiques. L'articulation logique de la structure de l'offre n'est pas toujours évidente pour quelques masters par rapport à certains parcours portés par la ComUE (masters *Droit bancaire et financier* et *Droit fiscal* par rapport aux parcours *Droit des affaires et fiscalité* et *Droit et fiscalité du marché de l'art* du master *Droit des affaires* ou encore master *Droit de la santé* par rapport au parcours *Droit des affaires appliqué au droit de la santé* du master *Droit des affaires*). Cette lisibilité mériterait d'être améliorée par une réelle stratégie de positionnement, clairement explicitée, de l'établissement par rapport à la ComUE pour dessiner une politique de formation globale.

Enfin, quant à la capacité de coordination et/ou de mutualisation des formations, le champ ne bénéficie en l'état d'aucune politique globale de mutualisation. Assez forte, en première année des masters (M1) des sciences de gestion, la mutualisation ne peut être évaluée pour les masters en droit, en l'absence d'une production systématique des maquettes afférentes à la première année. Tout au plus, au vu du contenu des

maquettes, certains enseignements sont judicieusement mutualisés en seconde année de master (M2) (tronc commun pour les deux parcours du master *Droit notarial*).

ANALYSE DÉTAILLÉE

Finalité

Les finalités des formations du champ *Droit, management et gestion* sont, dans l'ensemble, bien définies et clairement exposées, en particulier à l'intention des étudiants. Les débouchés en termes d'insertion professionnelle sont en adéquation avec les objectifs des formations, même si leur présentation reste perfectible pour certaines, notamment en sciences juridiques (double licence *Droit-Philosophie*, masters *Droit fiscal, Droit bancaire et financier, Droit des assurances, Droit européen*). Quelques mentions font cependant exception : les deux LP *Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens* et *Métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier*, dont les finalités sont proches ; la LP *Métiers de l'entrepreneuriat*, dont le parcours *Création d'entreprise* ne remplit pas ses objectifs. De même, la finalité du parcours recherche *Sciences de l'environnement industriel et urbain* du master *Risques et environnement* pose question en termes de pertinence et au regard de son objectif de poursuite d'études. Néanmoins, l'offre de l'Université Jean Moulin Lyon 3 apparaît globalement complète et cohérente avec les masters également proposés par la ComUE, pour permettre une poursuite d'études.

Positionnement dans l'environnement

Présentant une offre cohérente au sein de l'environnement concurrentiel de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les formations de l'établissement se distinguent soit par leur singularité avec une ouverture à l'international propre (parcours *Droit notarial international* du master *Droit notarial*, parcours *International business realities* du master *Management et commerce international*), soit par leur originalité tenant à leur objet (LP *Métiers de l'électricité et de l'énergie*) ou à leur orientation (orientation pluridisciplinaire du master *Droit de la santé*). Fait toutefois exception la LP *Activités juridiques : assistant juridique*, également proposée par l'Université Lumière Lyon 2, qui pose un problème d'affichage en dépit de la spécificité du parcours *Collaborateur polyvalent* en droit des sociétés et comptabilité. Les partenariats avec le monde socio-économiques sont dans l'ensemble bien développés avec, le cas échéant, des partenariats institutionnels (École nationale supérieure de la police – ENSP, pour le master *Droit pénal et sciences criminelles*, instances notariales pour le master *Droit notarial*), même si les données quantitatives ne permettent pas une analyse systématique. La coopération internationale est extrêmement variable en fonction des formations : tandis que certaines en font un moteur de leur offre (master *Management et commerce international*), avec notamment des parcours délocalisés qui sont très peu renseignés, d'autres ne l'ont aucunement développée (comme le master *Droit européen*). Classiquement faible pour les 17 LP, l'adossement à la recherche du champ de formations *Droit, management et gestion* est davantage développé en master, de manière plus ou moins approfondie, même s'il reste globalement peu renseigné.

Organisation pédagogique des formations

Les formations connaissent globalement une structure conforme aux attentes notamment en respectant le principe de spécialisation progressive. Au sein des licences, la structure de formation se partage équitablement entre enseignements fondamentaux et enseignements complémentaires et d'ouverture. En première année, l'ensemble des masters de gestion sont structurés avec un tronc commun de cours mutualisés, complété par des enseignements de spécialité qui préfigurent les parcours de seconde année. Pour les masters de droit, les maquettes fournies – ce qui n'est pas systématique – montrent également en M1 une structuration avec un tronc commun et des enseignements de spécialité préfigurant les parcours du M2. Pour l'offre en gestion, ce tronc commun mutualisé entre la plupart des masters est d'un volume horaire élevé de 254 heures. Celui-ci peut apparaître comme trop important eu égard aux objectifs très spécifiques de certaines mentions, tels que le master *Finance* ou encore *Management des systèmes d'information*.

La professionnalisation est présente dans l'ensemble des formations. En premier lieu, la grande majorité des formations (notamment en gestion) est ouverte à l'alternance et à la formation continue. Lorsque les formations sont suivies en formation initiale ou continue, elles offrent l'opportunité de s'immerger en entreprise par le biais de stages facultatifs ou obligatoires, de deux ou trois mois en licence et LP, et de trois mois minimum en M1 et six mois minimum en M2. L'IAE Lyon *School of Management* offre à ses étudiants un dispositif spécifique d'aide à la recherche de stage. En second lieu, la professionnalisation est assurée par l'intervention de nombreux professionnels. Ces derniers dispensent des enseignements et accompagnent également les étudiants dans le cadre des projets tutorés (en LP) ou le suivi de missions ou de mémoires

(licences et masters) ainsi qu'en s'impliquant dans les dispositifs de pilotage des formations. Pour l'ensemble des formations, à quelques rares exceptions comme les masters *Relations internationales* ou *Droit notarial*, il existe des dispositifs de VAE et de Validation des acquis professionnels (VAP), mais les quelques données fournies démontrent un faible recours à ces dispositifs dans l'ensemble, excepté quelques formations telles que les masters *Gestion de patrimoine* et *Marketing Vente*.

La formation à et par la recherche demeure secondaire en licence et LP. En licence, elle ne repose que sur la présence des enseignants-chercheurs de l'Université qui participent à l'encadrement et aux enseignements ou sur l'existence d'un cours d'initiation à la recherche documentaire. En master, l'adossement à la recherche est bien présent et recouvre une diversité de pratiques. Elle se fait là aussi au travers des interventions des enseignants-chercheurs qui s'appuient sur des travaux académiques, mais aussi par un module d'introduction à la méthodologie de recherche et à la rédaction de mémoire en M1, module systématisé en marge du tronc commun à tous les M1 de gestion. En M2 de gestion, la plupart des mentions proposent en formation initiale un module facultatif d'initiation à la construction d'un projet de recherche. Dans l'offre de droit, la dimension recherche mérite un renforcement en licence mais également en master, certaines formations ne présentant pas de tels dispositifs de sensibilisation à la recherche, notamment pour le master *Droit international*.

Les pratiques pédagogiques conduisent à recourir au numérique, mais de façon classique avec la mise à disposition pour les étudiants et les personnels enseignants d'un environnement numérique de travail (ENT) et d'une plate-forme Moodle. Il existe un pôle au sein de l'Université, le Pôle d'accompagnement à la pédagogie numérique (PAPN), proposant de nombreuses ressources et formations pour accompagner le développement du numérique. Cependant, la plupart des formations n'intègrent pas formellement le numérique de façon transversale au sein des enseignements, ce qui est gênant pour des formations visant des secteurs d'activité fortement digitalisés comme les domaines financier et marketing et le master *Management des systèmes d'information*. Certaines formations (LP et master) incorporent une formation à des logiciels sectoriels (paie, bâtiment et des travaux publics (BTP), hôtellerie, droit notarial). Trop peu de formations ont recours à des innovations pédagogiques (*business games*, pédagogie inversée), même s'il en existe mais de façon trop hétérogène. Dans l'offre de droit, sont développées en LP des démarches projets ou classes inversées et en master une démarche de procès simulé. Globalement, il en ressort une impression d'une place insuffisante accordée au numérique et à l'innovation pédagogique.

L'internationalisation est présente sous différentes formes. Quelques formations, en nombre limité, sont dispensées en anglais, en particulier le parcours *International business realities* de le master *Management et commerce international* faisant l'objet d'une accréditation EPAS (European foundation for management development – EFMD Programme accreditation system), ce qui favorise la mobilité entrante (étudiants non francophones). A minima, il y a des enseignements d'anglais ou d'autres langues (notamment dans l'offre des formations juridiques) au sein des différentes formations (une vingtaine d'heures en licence et une quarantaine en M1 pour le domaine des sciences de gestion). Deux formations (master *Management et commerce international* sauf le parcours *International business realities*, la LP *Commerce et distribution*) ne concrétisent pas l'orientation internationale, en dépit de leur positionnement affiché. Les dispositifs de mobilité à l'étranger sont bien présents et proposés, mais les chiffres se révèlent faibles. D'une manière générale, l'orientation internationale apparaît insuffisante et mérite une consolidation différenciée en fonction des Unités de formation et de recherche (UFR). Un réel effort reste à fournir pour développer la mobilité sortante.

Pilotage des formations

De manière générale, les équipes pédagogiques sont bien équilibrées du point de vue disciplinaire et de la répartition professionnels-enseignants et enseignants-chercheurs et en concordance avec les objectifs affichés. Le pilotage des formations est généralement assuré par des enseignants permanents clairement identifiés. Cependant, des déséquilibres apparaissent et notamment pour certaines formations qui dépendent trop fortement d'un ou de deux enseignants-chercheurs (la LP *Métiers de l'électricité et de l'énergie* et le master *Gestion de patrimoine*) ou encore une équipe pédagogique ne faisant pas apparaître le moindre enseignant titulaire (LP *E-commerce et marketing numérique*), posant des questions sur la pérennité de la formation. Un autre point de vigilance réside dans le renseignement du statut des professionnels intervenant ne permettant pas de juger de l'adéquation de leurs profils avec les enseignements dispensés (pour la quasi-totalité des formations en gestion et certaines formations en sciences juridique et politique, LP *Activités juridiques : assistant juridique* et des masters *Droit des assurances*, *Relations internationales*). Par ailleurs, certains diplômes n'affichent que des intervenants professionnels aux statuts de formateurs – consultants ou de travailleurs indépendants (LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* et le master *Gestion de production, logistique, achats*), ce qui interpelle pour des formations universitaires. Pour les formations délocalisées, les équipes pédagogiques ne sont pas renseignées, ce qui rend impossible l'analyse de l'adéquation des profils des intervenants avec la formation.

Les missions des responsables de mentions et de parcours sont clairement précisées. D'une manière générale, ces responsabilités reposent sur des enseignants titulaires dans les champs disciplinaires investis. Cependant deux exceptions sont à mentionner : LP *E-commerce et marketing numérique* et la licence *Gestion*.

La situation concernant les organes de pilotage est très diversifiée. Dans l'offre de gestion, même si la terminologie diffère d'une mention à une autre, l'ensemble des formations dispose *a minima* d'une instance de pilotage de type conseil de perfectionnement (CP). Ces instances regroupent comme attendu l'ensemble des parties prenantes au diplôme, à quelques exceptions près (LP *Métiers du BTP : bâtiment et construction* par exemple). En revanche, et en dehors de la LP *Commercialisation de produits et services*, l'information sur le pilotage des formations délocalisées est très insuffisante et ce en dépit d'effectifs importants. Au sein de l'offre en gestion, la pratique de l'évaluation des enseignements par les étudiants est quasi-généralisée. Les résultats de ces évaluations font l'objet d'un échange lors des conseils de perfectionnement et, de façon plus concrète, trois formations ont formalisé la synthèse de ces évaluations et les impacts (le master *Entrepreneuriat et management de projets*, le master *Gestion de production, logistique, achats* et la LP *Métiers de la GRH : assistant*). En droit, la situation est plus contrastée. Pour certaines formations, il n'a pas été mis en place de CP (masters *Droit public*, *Droit international*, *Droit notarial* ou encore la LP *Métiers du commerce international*) ou seulement au niveau du parcours. Pour d'autres formations, il existe des dispositifs de pilotage qui ne compensent pas le rôle d'une instance collégiale. Quand le CP est mis en œuvre, il est difficile de se faire une opinion sur son efficacité et son utilité faute d'éléments, à l'exception toutefois de la licence *Droit*.

Le contrôle des connaissances des étudiants s'effectue selon des modalités traditionnelles : contrôle continu, examen terminal, épreuves écrites et orales, soutenances de mémoires... ; le tout accompagné, le cas échéant, d'adaptations aux publics particuliers. Les modalités de contrôle des connaissances font l'objet d'une documentation claire et précise concernant l'offre de gestion et pour l'offre de droit lorsqu'elles sont fournies. Pour les alternants, les modalités d'acquisition des compétences et leur suivi font l'objet d'un guide de l'apprenant ou d'un portefeuille d'expériences et de compétences dans certaines formations du champ, notamment les LP en apprentissage. L'approche par blocs de compétences est en cours de déploiement et les situations sont très hétérogènes d'une formation à une autre. À ce sujet, l'université déploie actuellement un e-portfolio (*Intended learning outcomes*) permettant de valoriser les compétences et les expériences des étudiants, ce qui constitue un levier pour diffuser l'approche par compétences au sein des UFR.

Concernant le recrutement, les modalités sont déclarées. Elles s'opèrent par dossier et/ou entretien, éventuellement par des tests de sélection. Ces modalités ne sont pas suffisamment renseignées dans de nombreuses formations (à titre d'illustration, notamment sur la provenance des étudiants ayant candidaté ou inscrits). Dans une grande majorité des cas, il existe des dispositifs classiques d'aide à la réussite (suivi individualisé, remise à niveau, groupe de travail homogène, etc.) mais aussi quelques initiatives intéressantes comme le partenariat avec des lycées pour la licence *Gestion*.

Résultats constatés dans les formations

L'impression globale est que le champ bénéficie d'une bonne attractivité au regard d'effectifs inscrits stables ou en augmentation, à l'exception toutefois des deux LP *Métiers de l'immobilier* et des masters *Marketing, vente ; Droit social ; Management et administration des entreprises* qui affichent une tendance baissière et qui nécessiteront une vigilance particulière. Au sein des formations co-accréditées, le parcours *Sciences de l'environnement industriel et urbain* du master *Risques et environnement* connaît une baisse importante des effectifs.

Dans l'ensemble, les formations du champ présentent des taux de réussite tout à fait satisfaisants, voire excellents pour certaines LP et masters proches des 100 % (par exemple le master *Droit notarial* ou le master *Management des systèmes d'information*). L'information sur les taux de réussite n'est pas toujours présente, notamment pour les formations co-accréditées, et délocalisées pour les sciences juridiques et politiques. Certains masters présentent des taux de réussite en deçà des taux moyens constatés pour le champ évalué, comme le master *Finance* et sa délocalisation au Vietnam ou encore les délocalisations du master *Management et commerce international*.

Le suivi des diplômés existe et se fait par l'intermédiaire d'une enquête à 27 mois, menée à l'échelle de l'Université par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP). En complément et dans une grande majorité des cas en gestion, des enquêtes sont conduites par les composantes, à plus brèves échéances par rapport à la date de diplomation. Les taux de réponse sont très fluctuants d'une composante à une autre, mais aussi d'une formation à une autre, ce qui devrait amener à améliorer la collecte des données.

L'insertion professionnelle constitue un point fort, même si certaines nuances doivent être apportées. C'est notamment le cas de la LP *E-commerce et marketing numérique*, du parcours *Droit international public* du master *Droit international* ou encore du master *Droit fiscal*. Les durées moyennes d'insertion professionnelle sont assez hétérogènes, notamment d'un domaine de formation à un autre, mais cette hétérogénéité peut se justifier par l'impératif de passer des concours ou examens professionnels (notamment pour intégrer certaines professions réglementées).

Les taux de poursuite d'études sont variables. Ils sont normalement élevés pour les licences notamment au profit des masters proposés par l'Université Jean Moulin Lyon 3. Au niveau des masters, la poursuite d'études est modérée (corollaire d'une bonne insertion professionnelle), ce qui n'est pas le cas pour de nombreuses LP pour lesquelles le taux de poursuite d'études excède les 30 %, voire plus (par exemple, les LP *Commerce et distribution*, *Métiers du commerce international*, *Métiers de la communication : chargé de communication* ou encore *Management et gestion des organisations*).

CONCLUSION

Principaux points forts

- Offre de formations très professionnalisantes.
- Forte insertion professionnelle.

Principaux points faibles :

- Manque d'information sur les délocalisations.
- Faible mobilité à l'international.
- Faible place du numérique dans les enseignements.

Recommandations :

Dans la continuité des efforts entrepris, il conviendrait de veiller à la présence de dispositifs de pilotage et à leur composition (intégration systématique des étudiants et des parties prenantes). Par ailleurs, il serait souhaitable de généraliser tant sur le plan quantitatif que qualitatif la pratique d'évaluation des enseignements pour la renforcer et la partager à l'ensemble du champ de formations.

Dans le but d'assurer l'équivalence de qualité entre la formation d'origine et celle délocalisée, il serait judicieux de mettre en place une politique globale sur les délocalisations, avec notamment l'utilisation d'indicateurs « d'activité » (tels que les effectifs et/ou la réussite pour en vérifier l'attractivité), et la mise en place de dispositifs sur le pilotage, les équipes pédagogiques et le contenu de la formation.

Une réflexion devrait être engagée pour intensifier l'ouverture à l'international.

D'un point de vue stratégique, le champ gagnerait également, d'une part, à généraliser la politique de développement de l'innovation numérique et pédagogique, d'autre part, à déployer les actions entreprises, en vue d'une approche compétences pour toutes les formations.

Une attention particulière devrait être portée sur la poursuite d'études des diplômés de licence professionnelle pour la limiter.

Plus spécifiquement, d'une part, il conviendrait de produire des informations relatives à la première année de master des formations suivantes : masters *Droit bancaire et financier*, *Droit des assurances*, *Droit fiscal*, *Droit notarial*, *Droit pénal et sciences criminelles*, à l'exception du parcours *Sécurité intérieure*, *Histoire du droit et des institutions*. D'autre part, il serait souhaitable d'asseoir de façon plus importante l'ouverture internationale des parcours du master *Management et commerce international*, autres que le parcours *International business realities*. L'ouverture internationale de ce master ne saurait se limiter à l'excellence du parcours

International business realities, d'autant que les autres parcours portent dans leurs intitulés et leurs finalités une forte dimension internationale qui ne se retrouve pas dans les chiffres communiqués.

POINTS D'ATTENTION

Au sein du master *Risques et environnement*, les effectifs du parcours recherche *Sciences de l'environnement industriel et urbain* (SEIU) ont diminué fortement, posant la question de la pertinence de ce parcours recherche. Dans une optique d'amélioration continue de la mention, il serait plus cohérent de supprimer le parcours SEIU et de n'afficher que les parcours *Environnement et risques industriels et urbains* (ERIU) et *Gouvernance des risques environnementaux* (RISE). Les parcours RISE et SEIU pourraient ainsi être fusionnés en conservant des options du parcours SEIU. Les doubles diplômes d'élèves ingénieurs seraient toujours possibles avec le parcours RISE. La mention en ressortirait nettement plus lisible et compréhensible, tout en gardant le côté pluridisciplinaire autour de la thématique des risques environnementaux.

Au regard de la baisse d'effectifs affectant la LP *Métiers de l'immobilier : gestion et développement du patrimoine immobilier* et de la proximité des débouchés avec la LP *Métiers de l'immobilier : gestion et administration des biens*, il serait judicieux de rapprocher les deux LP, en créant deux parcours qui présenteraient un tronc commun.

La LP *Métiers de l'entrepreneuriat* interroge quant au spectre des débouchés visés et à la cohérence de la structure de formation. Le parcours *Création d'entreprise* connaît une forte baisse des effectifs remettant en cause l'opportunité d'ouvrir le second parcours, mais aussi posant la question de la pertinence de donner comme objectif la création d'entreprise au niveau de la licence. Cette licence manque donc de lisibilité quant à ses objectifs et sa structuration et mériterait d'être repensée.

Enfin, le master *Gestion de patrimoine* présente une forte dépendance à deux enseignants-chercheurs, tant au niveau de l'enseignement que des responsabilités pédagogiques, pouvant faire peser un réel risque pour la pérennité de la formation. De surcroît, ce master intègre en son sein un parcours *Conformité bancaire et contrôle des risques bancaires*, présentant une plus forte synergie avec les parcours du master *Finance* que les parcours du master *Gestion de patrimoine*.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

Licence Droit

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les enseignements de la licence *Droit* se déroulent en trois ans sur les sites de Lyon et de Bourg-en-Bresse. Elle repose sur trois parcours aux vocations différentes. Le parcours *Général* en droit est non-sélectif et offre un enseignement classique. Le parcours bi-disciplinaire *Science politique – droit* permet d'acquérir des connaissances générales dans les deux domaines. Le parcours *Philosophie – Droit* est un parcours sélectif qui donne lieu à une double diplomation. La licence a essentiellement pour objectif la poursuite d'études et la spécialisation en master. Elle n'est ouverte qu'en formation initiale.

ANALYSE

Finalité

La licence *Droit* est une licence généraliste qui n'a pas vocation première à assurer une insertion professionnelle directe, permet principalement la poursuite d'études en master. Les objectifs relatifs aux débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle sont assez clairement énoncés et portés à la connaissance des étudiants. La poursuite d'études concerne plus de 95 % des étudiants qui valident leur licence. Des événements sont organisés faisant intervenir le milieu socio-économique, cependant, ils ne concernent pas spécifiquement la formation.

La diversité des parcours est réelle au sein de la licence : un parcours général, un parcours bi-disciplinaire *Science politique – Droit* et un parcours sélectif *Droit et philosophie*, organisé sur la base d'une double licence : une licence de droit et une licence de philosophie. La formation n'est ouverte qu'en formation initiale.

Les enseignements proposés correspondent aux objectifs affichés. Il s'agit d'enseignements généralistes qui permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour une poursuite d'études en master ou pour intégrer des formations hors université. Les parcours *Science politique-droit* et *Philosophie-Droit* proposent une spécialisation plus importante pour la poursuite d'études en master. Si le dossier fait état des débouchés de la licence *Droit* et de la licence *Science politique-droit* après poursuite d'études, il est regrettable qu'il n'en soit pas de même pour la double licence *Philosophie-Droit*.

Il existe une délocalisation du diplôme de licence à l'Université Française en Arménie et à l'Université de Sao Paulo (Brésil), sans que les informations précises ne soient fournies. Dans le cadre de l'institut de droit comparé, la Faculté de droit propose également un double diplôme de droit français et anglais qui est un parcours en quatre années qui délivre un baccalauréat en lettres juridiques (LLB) en droit anglais et français, d'une part, et la licence de droit et la première année de master (M1) choisi par l'étudiant, d'autre part. Les deux premières années de ce cursus s'effectuent à l'Université d'Essex, la licence et le M1 sont suivis sur le site de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Le dossier précise la durée des formations ainsi que les conditions de délivrance des diplômes de ces formations spécifiques.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Droit* ne se démarque des cursus similaires au niveau local et national que par son attractivité et l'existence de certains de ses parcours. Sont principalement concernés le parcours *Science politique – droit* et le parcours *Philosophie – Droit*, ainsi que les enseignements de première année de licence (L1) permettant une ouverture sur d'autres disciplines : langues étrangères appliquées, gestion, histoire. Au sein de l'Université, il existe des passerelles entre les licences générales de la Faculté de droit et les autres composantes (mais sans trop de précisions).

L'articulation avec la recherche repose essentiellement sur les enseignants-chercheurs qui interviennent dans la formation dans leur domaine d'étude. Il s'agit d'une situation classique pour les licences en droit. Les étudiants disposent néanmoins d'une formation à la recherche documentaire et au sein du collège de droit sont conduits à mener des travaux de recherche dans leur projet de fin d'année. Le collège de droit est une formation sélective dont la sélection se fait sur dossier. Les étudiants y suivent des enseignements complémentaires (séminaires, pratiques juridiques, conférences) qui conduisent à l'obtention d'un certificat en troisième année de licence (L3).

Des professionnels interviennent dans la licence en tant que professeur ou maître de conférences associé ou vacataire. Il est toutefois difficile d'en cerner le nombre exacte, faute de précision suffisante dans le dossier. Il n'existe pas de liens institutionnalisés formalisés avec la formation. Les événements organisés avec les partenaires socio-économiques sont à destination de l'ensemble des étudiants de la faculté.

La mobilité sortante internationale n'est pas envisagée pour les étudiants de licence. Le dossier indique que la faculté œuvre à la création d'une École européenne du droit, conduisant à développer l'offre de double diplôme avec les universités étrangères. La création de cette école pourrait permettre de mener une réflexion sur l'ouverture de la mobilité sortante aux étudiants de licence, qui se limite pour l'heure à la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger.

Organisation pédagogique

De manière générale, la licence *Droit* permet une spécialisation progressive des étudiants au cours des trois années. Les enseignements proposés diffèrent toutefois en fonction des parcours. Des matières spécifiques et d'ouverture sont proposées et, pour les parcours spécialisés, des enseignements spécialisés sont prévus. Au premier semestre (S1), les étudiants de licence peuvent suivre des cours dispensés dans d'autres composantes, ce qui ouvre à chaque étudiant, au second semestre (S2), un droit à la réorientation dans la composante dans laquelle il a suivi les enseignements d'ouverture. Il existe toujours un lien avec le « tronc commun ». S'agissant des disciplines strictement juridiques, la spécialisation n'intervient véritablement qu'en L3, ce qui est tout à fait classique.

Un système de bonification pertinent est prévu pour les étudiants qui suivent des activités sportives ou culturelles proposées par l'Université. Il existe aussi en complément de ce système un dispositif de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiant.

Un accompagnement adapté est prévu pour les étudiants ayant des contraintes particulières (santé, sportif de haut niveau, étudiant en situation de handicap...). Ces derniers disposent d'un régime spécial qui leur confère une dispense d'assiduité pour les travaux dirigés (TD). Un accompagnement adapté est prévu pour les étudiants en situation de handicap se manifestant notamment par la présence d'un référent handicap licence au sein de l'établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation d'études supérieures (VES) sont théoriquement possibles.

Une unité de professionnalisation existe au S1 ainsi qu'au sixième semestre (S6). Les étudiants suivent obligatoirement un enseignement intitulé « projet personnel et professionnel » (PPP) de deux heures qui a pour objectif de les aider à transcrire les compétences acquises. Par ailleurs, les étudiants ont la possibilité de réaliser des stages durant la licence. Ces derniers ne sont cependant pas obligatoires et leur durée est variable. La faculté a toutefois mis en place une politique volontariste en matière de stage par l'organisation d'une semaine consacrée à la présentation de nombreux métiers relevant de la discipline, ce qui a eu pour effet d'augmenter significativement le pourcentage d'étudiants réalisant un stage, notamment en L3.

Les liens entre la formation et la recherche se font classiquement, pour le niveau licence, à travers les enseignements assurés par les enseignants chercheurs ainsi que par une formation à la recherche documentaire au début du S1.

L'utilisation du numérique ne se fait que de manière conventionnelle, via l'espace numérique de travail (ENT) et la plate-forme moodle qui sert de support pour la mise en ligne de cours magistraux (en vidéo ou sous la forme

écrite) et de documents pédagogiques. Celle-ci comporte le portfolio électronique mis à la disposition des étudiants. En première année, une formation aux outils numériques est dispensée.

Si la licence n'est pas encore ouverte à la mobilité étudiante (sortante), un réel effort a été mené quant à l'apprentissage de langues étrangères à la faculté. Le manque de diversité peut cependant être regrettable. Au S1, les étudiants ont la possibilité de choisir un cours de langue étrangère appliqué au titre de leurs enseignements d'ouverture. Par ailleurs, pour chacun des troisième et sixième semestres (S3) au S6 l'anglais juridique figure dans une unité complémentaire mixte (10 heures de cours et 10h30 de TD). Le dossier indique que dans le cadre du parcours spécifique *Droit-prépa IEP*, en partenariat avec l'institution des Chartreux, les étudiants pourront bénéficier de l'enseignement d'une seconde langue étrangère dans le cadre de leur classe préparatoire. Cette perspective de l'apprentissage d'une seconde langue est donc limitée à certains étudiants. Les modalités d'enseignement de ce parcours ne sont pas documentées.

Pilotage

L'équipe pédagogique est organisée classiquement avec un enseignant responsable pour chaque parcours et pour chaque année de licence. Tous les enseignants de cours magistraux en droit sont des enseignants-chercheurs titulaires (81 au total). Certains professionnels interviennent dans la formation, essentiellement dans les TD.

Depuis l'année 2017-2018, un conseil de perfectionnement des licences a lieu deux fois par an en février et en juin. Pour autant, les comptes rendus de ces conseils ne sont pas joints au dossier. Cependant, il est indiqué que ces conseils permettent de faire évoluer les formations, c'est dans ce contexte que dans certaines matières de deuxième année de licence (L2), le contrôle continu intégral est expérimenté en remplacement de l'examen terminal au S3 pour les matières annuelles à TD, à savoir : le droit administratif, le droit civil et le droit pénal, à compter de la rentrée 2018-2019.

Le dossier indique que le diplôme de chacune des trois licences générales proposées par la faculté de droit est accompagné d'un supplément spécifique qui précise les connaissances et compétences acquises. Ce document renseigne en particulier sur la fonction du diplôme, le niveau de qualification et les résultats obtenus.

Les dispositifs d'autoévaluation sont très classiques et relèvent des services de l'Université (service statistique et décisionnel au sein du pôle amélioration de la qualité et appui au pilotage). La plate-forme moodle permet à la faculté de proposer aux étudiants d'évaluer certains enseignements ou dispositifs. Les résultats sont pris en compte pour faire évoluer les formations comme en 2019, avec la non-reconduction du contrôle continu intégral en droit pénal, eu égard au faible taux de satisfaction).

Le suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences est correctement assuré. Les règlements des études et les modalités de contrôle de connaissances sont communiqués aux étudiants et un tableau des modalités de contrôle des connaissances est mis à leur disposition.

De nombreux dispositifs d'aide à la réussite ont été mis en place. Ils paraissent très satisfaisants au regard des différents parcours proposés par la licence (webtutorat, enseignant-référent, entretiens individuels, contrat de réussite). Des passerelles permettent aux étudiants de se réorienter au cours de la licence et d'intégrer des étudiants provenant d'autres parcours (étudiants de classes préparatoires ou de la première année commune aux études de santé) ; le nombre d'étudiants concernés n'est pas communiqué. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est jointe au dossier et bien renseignée.

Résultats constatés

Le suivi des effectifs est assuré par le service statistique et décisionnel au sein du pôle amélioration de la qualité et appui au pilotage de l'Université. Les effectifs de la formation sont stables (entre 5121 et 5161 étudiants entre 2014 et 2019) hors formations délocalisées, ils sont en revanche en nette augmentation s'agissant des formations délocalisées (entre 123 et 313 entre 2014 et 2019).

Les taux de réussite sont tout à fait classiques pour une licence de ce type (en moyenne sur la période 2014-2015 à 2018-2019 : aux alentours de 40 % en L1, de 67 % en L2, de 84 % en L3).

Le suivi des diplômés est assuré par l'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'établissement. Les résultats sont fournis sur la base d'enquêtes avec des taux de réponses supérieurs à 90 %. L'analyse des données fait apparaître un taux de poursuite d'études très important puisque supérieur à 95 %, ce qui est normal en licence.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Diversité des parcours et des enseignements proposés.
- Diversité et efficacité des dispositifs d'aide à la réussite.

Principaux points faibles :

- Absence de mobilité sortante à l'international.
- Manque de liens institutionnalisés avec le milieu socio-économique et culturel.
- Manque de diversité dans l'enseignement des langues étrangères.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Droit* proposée par l'Université Jean Moulin Lyon 3 est une formation classique et cohérente qui cherche à se différencier en développant des parcours variés. Les finalités sont en bonne adéquation avec les objectifs affichés lesquels se concentrent sur la poursuite d'études, ce qui est commun pour ce niveau de diplôme. Les effectifs sont stables mais en nette augmentation pour les délocalisations dont le régime est spécifié dans le dossier. Les taux de réussite progressent en fonction des années de formation ; en moyenne environ 40 % en première année pour atteindre 84 % en troisième année. Les nombreux dispositifs d'aide à la réussite et la présence de passerelles facilitant la réorientation doivent être soulignés et encouragés. La place moindre laissée à la recherche pourrait évoluer. En dépit des efforts entrepris, il serait intéressant de diversifier les langues étrangères et d'entamer une réflexion sur les mobilités sortantes ainsi que sur la création des liens institutionnalisés avec le milieu socio-économique et culturel.



LICENCE GESTION

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Gestion* a pour principal objectif de préparer les étudiants à poursuivre leurs études dans un master en sciences de gestion. Dès la première année, elle se décline en deux parcours : *Management et sciences humaines* (MSH) ; *Techniques quantitatives et management* (TQM). Deux parcours plus spécialisés sont proposés en seconde année : *Management des équipes, Qualité et développement durable* (MEQ2D) et *Sciences de gestion* (SG). Enfin, la licence propose en troisième année trois autres parcours : *Management & Global Business* (MGB) dispensé en totalité en anglais ; *Comptabilité contrôle audit* (CCA) ; *Complément d'études en gestion* (CEG), parcours destiné aux étudiants issus d'un cursus non gestionnaire. La licence se déroule en formation initiale et le parcours (MEQ2D) est également proposé en formation initiale par alternance. La formation est dispensée sur les sites de Lyon et de Bourg-en-Bresse. La licence est délocalisée à Erevan en Arménie.

ANALYSE

Finalité

La licence *Gestion* de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon propose des enseignements généralistes et professionnels en trois années universitaires avec une spécialisation progressive en deuxième année (L2) et troisième année de licence (L3). Les objectifs de la formation sont clairement explicités. La majorité des étudiants de la licence poursuivent leurs études en master. Les poursuites d'études à l'issue de la licence sont explicites, et les enseignements sont cohérents par rapport à ses objectifs.

La licence *Gestion* se décline en parcours dès la première année dont les intitulés traduisent l'accent mis sur l'apprentissage de certaines connaissances et compétences au sein de la licence *Gestion*. La licence propose dès la première année de licence (L1) deux parcours : MSH, avec une orientation sciences humaines et sociales ; TQM, avec une focalisation sur les mathématiques et statistiques appliquées à la gestion. A partir de la seconde année, deux autres parcours sont possibles : SG, couvrant les différents champs de la gestion avec une visée internationale affirmée ; MEQ2D en formation initiale par alternance. Enfin, trois parcours spécialisés sont proposés en L3 : CCA ouvrant la voie à l'ensemble des métiers de la comptabilité, audit, finance et contrôle ; MGB, parcours dispensé entièrement en anglais ; CEG permettant aux étudiants issus d'un cursus hors gestion d'avoir un complément d'études en gestion et d'appréhender l'entreprise dans ses différentes dimensions.

Par ailleurs, le parcours *Sciences de gestion* de la licence *Gestion* est proposé à l'Université Française en Arménie (UFAR) à Erevan. Pour tenir compte des contraintes et spécificités locales en Arménie, deux spécialités sont proposées, à savoir *Marketing et vente* et *Gestion*. La formation débouche sur la délivrance, non seulement de la licence *Gestion* parcours *Sciences de gestion* mais aussi, suivant la spécialité choisie, du diplôme d'État Arménien en licence *Marketing et vente* ou en *Gestion*. Aucune information n'est donnée sur l'équipe pédagogique et le pilotage de cette formation délocalisée, excepté l'indication d'un responsable pédagogique de l'IAE de Lyon pour le pilotage à distance.

Positionnement dans l'environnement

Au sein de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, seule l'Université de Clermont Auvergne propose une licence *Gestion*. Une convention avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 permet à des étudiants de première année commune aux études de santé (PACES), non classés en rang utile après le deuxième semestre mais ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 d'intégrer la L2 *Gestion*. La licence *Gestion* s'articule également avec les autres composantes de l'Université : Institut universitaire de technologie (IUT) Diplôme universitaire de technologie (DUT) ; Gestion administrative et commerciale des organisations (GACO), Gestion des entreprises et des administrations (GEA). La licence *Gestion* s'intègre complètement dans l'offre de formation de l'IAE de Lyon. Le premier semestre de la licence s'inscrit dans un portail Droit-Gestion-Langues (Droit-Gestion-Histoire sur le campus de Bourg-en-Bresse) où les étudiants suivent des matières relevant de ces différents disciplines. Lors des semestres 2 à 6, les étudiants des parcours MSH et TQM peuvent suivre des enseignements d'ouverture assurés par les autres composantes comme par exemple le renforcement dans une deuxième langue ou l'initiation à une nouvelle langue, la géographie, la documentation. Ainsi, l'IAE de Lyon et la faculté de langues proposent 20 doubles diplômes de licence *Gestion* - licence *Langues étrangères appliquées* (LEA) avec deux choix possibles pour la licence *Gestion* (MSH ou TQM) et dix choix possibles pour la seconde langue en LEA.

L'articulation avec la recherche se fait via les enseignants-chercheurs intervenant dans cette formation. Ces derniers sont membres du centre de recherche Magellan de l'IAE de Lyon assurant ainsi un lien entre les enseignements et les avancées en recherche dans le domaine de la gestion, de l'économie mais aussi de l'informatique ou les mathématiques appliquées.

Ce diplôme bénéficie des partenariats socio-économiques noués à l'IAE de Lyon depuis sa création en 1999. Cependant, certains spécifiques à cette licence ont été noués. Ainsi, le parcours CCA est adossée au réseau de 15 partenaires professionnels (ordres professionnels, éditeurs de progiciels, cabinets d'expertise-comptable et d'audit) du Centre lyonnais d'expertise-comptable et d'audit (CLEA). Des partenariats pédagogiques sont noués notamment avec le groupe Cegid et l'éditeur Gestonline, ce qui permet de former les étudiants aux progiciels comptables et aux ERP.

La licence *Gestion* délocalisée à Erewan (Arménie) qui a de forts soutiens institutionnels mais aussi d'entreprises (Orange, Crédit Agricole, Véolia, Suez Environnement, Carrefour, etc.) concourt à renforcer l'aspect international du parcours *Sciences de gestion* de la licence *Gestion*. La dimension internationale est développée à plusieurs titres : stage à l'étranger de deux mois minimums pour étudiants entrant en L2 ou L3, possibilités d'échanges pour les étudiants des parcours MSH et TQM, mobilité entrante favorisée. Pour la promotion 2018/2019, la mobilité sortante concerne environ 5 % des effectifs : 157 étudiants partis à l'étranger, dont toute une promotion du parcours SG (53 étudiants), 65 étudiants du parcours MSH et 38 du parcours TQM.

Organisation pédagogique

À l'exception du premier semestre organisé sous la forme de portail commun, tous les semestres des différents parcours possèdent la même structure : une unité d'enseignements fondamentaux (UEF) (comptabilité, finance, marketing, ressources humaines, management des équipes, économie, mathématiques appliquées) de 18 crédits ECTS, une unité d'enseignements complémentaires (UEC) (compétences transversales : anglais, informatique, droit) de 6 crédits ECTS et une unité d'enseignement d'ouverture - UEO (langues vivantes, géographie, renforcement en économie, ou mathématiques, ou sciences humaines et sociales, etc.) de 6 crédits ECTS. Cette structure d'enseignements (fondamentaux, complémentaires ou d'ouverture) et les sept parcours très différenciés en L3, favorisent une spécialisation progressive. Des dispositifs sont prévus pour l'accueil d'étudiants en situation de handicap ou pour des sportifs de haut niveau. Les demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont rares.

Au-delà du stage obligatoire de deux mois, les étudiants peuvent effectuer des stages facultatifs. Le parcours MEQ2D est en alternance (avec 14 semaines passées en entreprise), faisant ainsi de ce parcours une des rares licences en alternance. Lors du second semestre tous les étudiants doivent effectuer une mission de 20 heures minimum de « bénévolat et management en association » (BMA). Cela permet aux étudiants de développer leur compréhension et capacité d'analyse des phénomènes associatifs, de développer dès la L1 des compétences afférentes aux expériences du terrain. La professionnalisation se fait aussi à travers la place donnée aux langues : double licence *Gestion* – LEA, possibilité de suivre un diplôme d'université (DU) de langues délivrées par l'Université Jean Moulin Lyon 3.

De façon classique, les enseignants de la licence utilisent la plateforme Moodle pour le dépôt de supports de cours, devoirs et exercices supplémentaires, les liens vers des ressources externes (sites web, vidéos), l'évaluation en ligne par questionnaire à choix multiple - QCM, scénarisation du cours, etc.

Certains enseignants utilisent également des systèmes de votes interactifs (plateformes *Wooclap*, *Socrative*) pour dynamiser un cours en amphithéâtre par exemple. Le numérique est aussi présent à travers des enseignements : Système d'information et bases de données, Progiciel comptable et *Enterprise Resource Planning* (ERP) dans les parcours CCA, Développement d'applications pour la gestion dans les parcours MSH et TQM. Des pratiques pédagogiques innovantes sont mobilisées : par exemple, un « *business game* » dans le cadre du cours de contrôle de gestion du parcours MGB ou un « *escape game* » à base de mathématiques dans le cadre du cours d'analyse de données du parcours TQM ou bien un jeu d'entreprise permettant de mettre en œuvre toutes les connaissances acquises lors de la formation, dans une logique de résolutions de problèmes dans le parcours MEQ2D.

Sur le plan international, le parcours SG de la licence *Gestion* a une visée internationale claire : stages à l'étranger, possibilités d'échanges pour les étudiants des parcours MSH et TQM, enseignement obligatoire d'anglais à chaque semestre, parcours *Management & global business* dispensé en totalité en anglais, double diplôme Gestion-LEA, possibilité de passer le certificat en management international.

Pilotage

Concernant l'équipe enseignante de la licence *Gestion*, les enseignants et enseignants-chercheurs intervenant dans la licence *Gestion* recouvrent une douzaine de disciplines (droit privé, droit public, sciences de l'information et de la communication, langues, littérature anglaise et anglophone, mathématiques...) dont la majorité sont évidemment de la discipline sciences de gestion. Cet engagement important des enseignants de l'IAE permet de construire de réelles proximités entre les niveaux licence et master en gestion, ce qui n'est pas toujours le cas dans les IAE. Des enseignants vacataires (praticiens, consultants enseignants dans le secondaire) interviennent dans les enseignements à hauteur de 48 % des heures de la licence *Gestion*. Des vacataires salariés permettent également de proposer une bonne professionnalisation des enseignements. Chaque parcours est piloté par un gestionnaire administratif et un responsable pédagogique. Un maître de conférences en Mathématiques assume la responsabilité de la licence et de quatre parcours MSH, TQM, SG, CEG. La qualité du pilotage peut souffrir de cet important cumul de responsabilités (mention et quatre parcours dont les deux plus importants en effectifs) par un enseignant-chercheur (EC) ne relevant pas de la discipline principale (gestion).

En termes de pilotage général de la formation, des réunions pédagogiques semestrielles sont organisées au sein des parcours ; par exemple pour les parcours MSH, TQM, SG ou CEG les réunions pédagogiques semestrielles portent sur un thème précis (examens, stage, concours, etc.) alors que pour le parcours MEQ2D, il s'agit de réunions bilan. Le parcours CCA organise un comité de perfectionnement. Le pilotage des sites distants se fait à travers un enseignant référent « *iaelyon* » pour les parcours MSH et CEG dispensés sur le site de Bourg-en-Bresse, et un responsable pédagogique pour le parcours SG délocalisé en Arménie. Pour la mention, un comité de perfectionnement se réunit par an ; il est composé d'enseignants, d'administratifs, d'étudiants et acteurs du monde socio-professionnel. Une enquête d'évaluation des enseignements par les étudiants est mise en place par l'IAE de Lyon, les résultats sont présentés et discutés en conseil de perfectionnement.

Les modalités de l'évaluation des connaissances, les règles d'attribution des crédits ECTS et de validation des compétences sont définies et communiquées à travers le régime des études et des examens, distribué aux étudiants au début de l'année universitaire. Elles sont également diffusées à travers les plans de cours. La licence *Gestion* privilégie l'évaluation en continu (épreuves régulières). L'obtention du diplôme (ou d'un semestre) nécessite une note supérieure ou égale à 10 ; il n'existe pas de note plancher, la compensation pouvant se faire à plusieurs niveaux : au sein d'une UE, au sein d'un semestre au ou sein d'une année. Une démarche d'organisation de la licence *Gestion* par bloc de compétences est en cours ; cette démarche est initiée par l'IAE de Lyon pour l'ensemble des formations.

La licence de gestion facilite les passerelles : partenariats avec des lycées de l'académie afin de proposer aux étudiants inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) d'intégrer la licence *Gestion* après un ou plusieurs semestres (sous réserve de validation des crédits ECTS correspondants) ; possibilité de réorientation à l'issue de la L2 vers l'une des 10 licences professionnelles (LP) proposées par l'IAE de Lyon. Les modalités d'intégration des étudiants issus d'autres parcours autres que la gestion sont particulièrement bien adaptées à l'objectif de réussite de ces étudiants : préparation spécifique pour permettre aux étudiants issus d'une première année de PACES d'atteindre plus facilement le niveau requis ; cours de soutien en mathématiques pour les deux premières années de licence pour les parcours MSH et TQM ; heures de soutien en français pour les étudiants étrangers et les étudiants français ayant de fortes lacunes en français (orthographe notamment). Les modalités de recrutement sont conformes aux attendus nationaux pour les licences gestion.

Résultats constatés

La licence *Gestion* est attractive avec un taux de sélection variant entre 10 et 20 % (hors la promotion 2018/2019). Par exemple, le parcours MSH a reçu 4272 candidatures sur Parcoursup en avril 2019 pour 330 places proposées. Les effectifs de la licence sont de 3158 étudiants en 2018 (L1 : 1196, L2 : 962 et L3 : 1000). Deux parcours (MSH et TQM) représentent les deux tiers des effectifs totaux de la Licence, respectivement 1196 et 893 étudiants. D'autres parcours disposent d'effectifs très faibles, principalement le parcours CCA et à un degré moindre le parcours en anglais *Management and global business*. Le parcours CEG, à notre sens très original, n'est proposé que sur le site de Bourg en Bresse.

Le flux d'étudiants étrangers est également important. Ces étudiants intègrent la licence *Gestion* en première année soit par Parcoursup (étudiants issus de l'Union européenne ou en lycée français à l'étranger) soit par Campus France pour les pays éligibles ou par dossier d'admission préalable (DAP) ; des étudiants étrangers candidatent également pour une intégration en L2 ou L3.

Les taux de réussite en L1 et L2 ne sont pas fournis expressément. Sur les deux dernières promotions, les taux de validation totale ou partielle de la première ou seconde année sont d'environ 60 %. En L3, le taux de réussite est de l'ordre de 80 %. Pour la licence délocalisée, les taux de validation totale ou partielle de l'année sont d'environ 85 % pour la première année, 95 % pour la seconde année. Le taux de réussite en L3 délocalisée est supérieur à 90 %.

Pour le suivi des diplômés, l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP) réalise une enquête d'insertion à 27 mois après l'obtention du diplôme.

Une très grande majorité des étudiants poursuivent leurs études en masters (78 % - enquête juin 2017), et de 86 % à 100 % de taux de poursuite d'études selon les parcours, dont la quasi-totalité (73 à 96 % selon les parcours) au sein de l'université Jean Moulin Lyon 3. Les étudiants du parcours MSH sont plus attirés par le master *Marketing*, alors que les étudiants de TQM sont plus enclins à aller dans un master *Finance*. Les étudiants du parcours CCA poursuivent leurs études dans le master CCA et ceux du parcours MEQ2D dans le master *Management des équipes*. Quelques étudiants choisissent de poursuivre leurs études dans d'autres universités (et autres IAE) ou des écoles privées comme EM Lyon, Kedge, Neoma, Audencia pour suivre un master ou un programme grande école. Enfin, une part très faible (29 étudiants sur 613 répondants) intègre la vie professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Forte attractivité et effectifs importants (3200 inscrits pédagogiques en 2019).
- Diversité des parcours, fortement adaptés aux nouveaux métiers de la gestion.
- Implication forte des EC de l'IAE de Lyon dans les enseignements.

Principaux points faibles :

- Pilotage de la mention assuré en quasi-totalité par un EC en mathématiques.
- Manque d'informations sur le pilotage et l'équipe pédagogique de la licence délocalisée.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Gestion* de l'IAE de Lyon dispose d'effectifs importants et présente un niveau d'attractivité indéniable, du fait de la diversité des parcours proposés, ouvrant aux étudiants un large éventail de débouchés et poursuites d'études. Le manque d'informations sur le pilotage et l'équipe pédagogique de la licence délocalisée en Arménie ne permet pas d'évaluer l'implication effective de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans cette formation universitaire. Enfin, il serait souhaitable de s'orienter vers une plus forte implication d'enseignants chercheurs en sciences de gestion dans le pilotage de la formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS JURIDIQUES : ASSISTANT JURIDIQUE

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Activités juridiques: assistant juridique*, proposée par l'Université Jean Moulin Lyon 3 depuis 2018, est une formation professionnelle organisée en alternance (contrat de professionnalisation) sur une année (correspondant à une troisième année de licence – L3) ayant pour objet de former des assistants polyvalents pouvant intervenir auprès des entreprises privées et du secteur public. Elle se compose d'un parcours unique intitulé : *Collaborateur polyvalent en droit des sociétés et comptabilité*. Elle est dispensée en présentiel au sein de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Jean Moulin Lyon 3. Au sein de ce parcours unique, deux parcours sont proposés aux étudiants en fonction de leur statut : un parcours sous contrat de professionnalisation ou un parcours en formation continue pour les salariés. Cette formation est accessible après la validation de deux années d'études supérieures (brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT) *Carrière juridique* ou deuxième année de licence (L2) *Droit* par exemple).

ANALYSE

Finalité
<p>Les connaissances et compétences attendues sont clairement exposées et les contenus des enseignements, tels qu'ils sont présentés dans un tableau synthétique listant les matières, permettent de les acquérir. On peut apprécier le bon équilibre entre l'acquisition de compétences disciplinaires, les compétences professionnelles et les compétences transversales.</p> <p>L'accent est mis sur l'acquisition d'un ensemble complet de compétences afin de pouvoir occuper des postes clairement recensés, nécessitant des compétences également bien identifiées.</p> <p>Les objectifs ainsi définis sont pertinents par rapport aux nombreux débouchés affichés et déclinés en terme de fonctions et de métiers dans les domaines juridiques ou comptables du secteur privé comme des emplois publics.</p> <p>La LP ayant un objectif d'insertion à court terme, aucune poursuite d'études n'est envisagée.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le dossier indique que cette LP est la seule formation en alternance délivrant les enseignements nécessaires à l'obtention des compétences requises pour exercer le métier de collaborateur en droit des sociétés et comptabilité dans le bassin d'emploi Auvergne-Rhône-Alpes, mais ne fait aucune allusion à la mention similaire proposée par l'Université Lumière Lyon 2.</p>

L'environnement de la formation au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et, spécialement de l'IUT, est clairement identifié. La formation est rattachée au Département carrières juridiques de l'établissement. Le document d'autoévaluation n'évoque toutefois pas les formations concurrentes ou complémentaires pouvant exister dans les universités voisines.

Les partenariats institutionnels avec les milieux économiques et professionnels sont évoqués mais non les interactions de la formation avec cet environnement, excepté la nécessité de répondre à un besoin croissant de recrutement. Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs et par des professionnels.

Les liens entre la formation et la recherche ne sont pas clairement explicités. La dimension internationale de la formation n'est pas non plus recherchée ce qui, compte tenu de ses objectifs, paraît logique.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique se déroule sous une forme alternée. Deux jours sont passés à l'Université et trois jours en entreprise. Le volume horaire de la formation est de 460 heures de cours. Deux parcours sont proposés aux étudiants en fonction de leur statut : un parcours sous contrat de professionnalisation ou un parcours en formation continue pour les salariés. Cette diversité de parcours est cohérente. L'assiduité est obligatoire et le contrôle des connaissances est réalisé en contrôle continu. Cette organisation de la formation permet une mise en pratique des compétences professionnelles du diplôme.

La formation comprend, dans des unités d'enseignements (UE) spécifiques, un projet tutoré visant à développer les prises d'initiatives des étudiants et une période en entreprise. Le volume est conforme au 25 % des heures de la formation (hors stage) réglementaires. Cette dernière s'achève par la rédaction et la soutenance d'un mémoire professionnel.

La LP propose des compétences additionnelles, notamment un enseignement en anglais juridique et la possibilité d'accéder au centre de ressources en langues de l'Université. Les étudiants peuvent également participer à des modules portant sur l'entreprenariat proposés par cette dernière.

L'usage du numérique paraît classique quant à la diffusion de documents de travail (plateforme Moodle). Il faut également souligner que l'innovation pédagogique est utilisée de manière également habituelle : classe inversée, apprentissage par projet notamment. Les étudiants sont également formés à l'usage de logiciels professionnels, ce qui peut paraître indispensable pour une telle formation.

Le dossier ne mentionne aucune ouverture à l'international et la rubrique relative aux processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) n'est pas renseignée.

Pilotage

De manière classique pour une licence professionnelle, l'équipe pédagogique est diversifiée. Elle est composée d'enseignants-chercheurs et professionnels vacataires. Une attention particulière est apportée à cette mixité qui est le gage d'une bonne formation des étudiants. Le dossier fait état de 11 vacataires non enseignants sur les 23 membres de l'équipe pédagogique. La répartition en volume horaire entre les intervenants n'est toutefois pas précisée. Les informations ne portent que sur les matières enseignées.

S'agissant du pilotage, le dossier mentionne l'existence d'un conseil de perfectionnement composé d'enseignants universitaires et professionnels, de représentants professionnels partenaires et d'étudiants et qui se réunit une fois par an. L'objectif de ce conseil est clairement identifié : il s'intègre dans une volonté d'amélioration continue de la formation. Aucun compte rendu d'un conseil n'est toutefois annexé au document. Des questionnaires sont adressés aux étudiants pour recueillir leurs appréciations. Les résultats ne sont pas communiqués.

L'équipe pédagogique se réunit une fois par an pour dresser un bilan de l'année et, le cas échéant, modifier certaines pratiques.

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) ainsi que le fonctionnement des jurys sont communiqués aux étudiants en début d'année dans le livret d'accueil. Les enseignements sont déclinés en compétences et c'est la compétence qui est évaluée lors du contrôle des connaissances comme en entreprise. Le suivi global de l'acquisition des compétences est réalisé lors des échanges entre tuteur pédagogique et tuteur professionnel. Le dossier ne précise toutefois pas comment est formalisé ce suivi global des compétences. Il n'existe que pour les compétences professionnelles sous forme de grille d'évaluation.

Des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite et à l'orientation sont mis en place avec le soutien individualisé d'un tuteur pédagogique et d'un tuteur professionnel pour chaque étudiant, ce qui est très appréciable. Les étudiants sont informés par un livret d'accueil sur la maquette, les modalités des examens ainsi que sur les attentes concernant le projet tutoré et le mémoire professionnel. Il existe également des enseignements de mise à niveau en droit et/ou gestion pour les étudiants entrant dans la formation mais les modalités d'accès ne sont pas précisées. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est jointe au dossier et bien renseignée.

Résultats constatés

La connaissance des effectifs et des caractéristiques personnelles des étudiants (sexe, origine du baccalauréat, boursier, étudiants étrangers, étudiants issus de l'Université ou d'autres régions), comme professionnelles (alternant, apprentissage, professionnalisation), est complète. Le dossier les présente sur l'année 2018-2019 qui est la première promotion de la formation.

Il est difficile de juger de l'effectif de 14 inscrits puisque c'est la première année d'ouverture de la formation. Sur les 14 étudiants inscrits, 7 sont issus d'une autre université et 7 sont en provenance d'autres universités.

Le devenir des diplômés sera évalué par les services de l'Université. On ne dispose pas encore d'informations en raison du caractère récent de l'ouverture de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne adéquation des enseignements aux compétences recherchées.
- Suivi renforcé de chaque étudiant par un tuteur pédagogique et un tuteur professionnel.
- Bon équilibre dans l'équipe pédagogique entre les enseignants-chercheurs et les professionnels.
- Diversité du réseau professionnel.

Principaux points faibles :

- Absence de réunion de pré-rentrée, complétant les informations contenues dans le livret d'accueil.
- Absence de formulation globale du suivi de l'acquisition des compétences.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Activités juridiques* proposée par l'Université Jean Moulin Lyon 3 est une formation récente et originale dans l'environnement universitaire. Sa présentation est solide : les compétences et les débouchés professionnels sont clairement identifiés et le contenu comme la mixité et la transversalité des enseignements sont en adéquation avec les objectifs recherchés. La formation mise sur l'alternance et la première promotion était composée de 14 étudiants. L'organisation d'une réunion de pré-rentrée serait profitable aux étudiants, ainsi que la mise en place d'une formulation globale du suivi de l'acquisition des compétences, qui n'existe actuellement que pour les compétences professionnelles sous la forme d'une grille d'évaluation.



Département d'évaluation des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Assurance, banque, finance* : *chargé de clientèle* prépare aux métiers de chargés de clientèle, conseillers commerciaux et assistants commerciaux dans les secteurs de la banque et de l'assurance. Proposée par l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon, elle se réalise en formation initiale par alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation), ou en formation continue. Elle se déroule sur le campus de Lyon (site de la manufacture des tabacs), sur celui de Bourg en Bresse et en Arménie pour sa délocalisation.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation comme les connaissances et compétences à acquérir sont très clairement exposées. Un travail de réflexion circonstancié par l'établissement a conduit à l'identification de compétences transversales et spécifiques. Ces éléments sont présents dans le supplément au diplôme, et sont également remis à l'étudiant avec le diplôme.

Cette LP vise à former des commerciaux, chargés de clientèle, conseillers commerciaux et assistants commerciaux dans les secteurs de la banque et de l'assurance, de telle sorte qu'ils soient aptes à analyser les besoins des clients en produits bancaires et d'assurances, négocier la satisfaction de ces mêmes besoins et assurer le suivi des dossiers (offres d'assurances et offres de prêts bancaires, etc.) et apprécier, dans toute situation de banque et d'assurance, le risque afférent à leurs missions. Les métiers sont bien renseignés et correspondent pleinement à la formation. Les enseignements sont cohérents avec les objectifs. La formation est conforme au référentiel d'emploi et compétence du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La LP est délocalisée en Arménie. Concernant l'implication de l'IAE de Lyon, il n'est évoqué que des échanges informels réguliers autour des bonnes pratiques, mais il faut toutefois noter la venue des meilleurs étudiants de la promotion arménienne en France pour un stage de sept semaines.

Positionnement dans l'environnement

La LP Assurance, banque, finance est judicieusement insérée dans l'offre de formation de l'IAE de Lyon qui a développé un portefeuille de diplômes de niveau licence et master destinés à répondre aux demandes spécifiques du secteur de la bancassurance. Il existe une quarantaine de formations identiques sur l'ensemble du territoire. Une analyse concurrentielle a été réalisée au niveau régional, avec la LP Banque de l'Université Lumière Lyon 2 qui n'est pas orientée sur l'assurance contrairement à celle de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Cette offre de formation est cohérente avec l'offre d'emploi du bassin concerné.

Cette LP est soutenue par les grandes institutions financières du secteur, mais ces institutions ne sont pas précisées, ce qui est dommage. Portée par l'IAE Lyon, la LP bénéficie des nombreux et divers liens (grands groupes, petites et moyennes entreprises (PME), réseaux professionnels, etc.) établis par celui-ci avec le monde socioéconomique. La formation a comme principaux partenaires le centre de formation d'apprenti (CFA) des métiers commerciaux et financiers de Rhône-Alpes (CFA DIFCAM) et le CFA Form-Sup Ain-Rhône et Loire.

L'articulation avec la recherche se réalise à travers les interventions assurées par les enseignants-chercheurs du Centre de recherche Magellan, rattachée à l'IAE de Lyon,

Concernant la coopération internationale, outre le support provenant de la politique générale de l'IAE Lyon, celle-ci se concrétise dans le lien avec le Ministère de l'enseignement supérieur Arménien, pour la LP délocalisée.

Organisation pédagogique

La structure de la formation apparaît équilibrée relativement à son organisation en alternance tout au long de l'année, selon le rythme 15 jours en entreprise/15 jours à l'Université, en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, ou encore d'une convention de stage par dérogation du responsable pédagogique. Elle comprend 12 unités d'enseignements (UE), dont : Mise à niveau, Marketing et management (deux UE), Vente (deux UE), Techniques bancaires (deux UE), projet tuteuré, parcours entreprise. Aucune information ne permet de vérifier la pertinence de la structure de la délocalisation. Les enseignements sont répartis en cours magistraux et travaux dirigés. Le Pôle handicap étudiant de l'Université Jean Moulin accueille les étudiants en situation de contraintes particulières afin de définir de possibles aménagements. La démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) est effective, avec deux demandes, deux validations et deux inscriptions en 2018-2019.

La professionnalisation est importante du fait de l'alternance. La période de formation en entreprise et le projet tutoré constituent chacun une UE. Pour la période en entreprise, l'étudiant est encadré par un enseignant désigné par le responsable pédagogique du diplôme. La période de formation en entreprise donne lieu à la rédaction d'un mémoire soutenu devant un jury. L'accompagnement dans le projet professionnel fait l'objet d'un processus transversal à l'IAE Lyon.

Comme cela est attendu pour une LP, la place de la recherche repose sur la capacité des enseignants-chercheurs intervenants à diffuser les savoirs.

Concernant la place du numérique, celle-ci est bien présente sous des formes classiques (environnement numérique de travail (ENT), Moodle) mais ne présente pas d'éléments spécifiques au secteur bancaire, fortement digitalisé.

L'internationalisation est présente par un enseignement d'anglais de 24h (12 heures par semestre). Une partie des enseignements réalisés dans le parcours délocalisé est effectué en arménien sans qu'il soit possible d'en préciser le volume.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique comporte une certaine diversité et un certain équilibre avec une partie d'enseignants-chercheurs et d'enseignants titulaires, et des professionnels (Lyon 59 % et Bourg 70 %) disposant de compétences et d'un niveau conforme aux attendus. Ce dernier volume est justifié par la technicité de la formation. Les responsables pédagogiques et référents sont identifiés. Il n'est rien précisé à propos de l'équipe pédagogique pour la formation délocalisée.

Les comités de pilotage se réunissent régulièrement et fournissent des comptes rendus, conjointement à l'organisation annuelle d'un conseil de perfectionnement. Les enseignements sont évalués par les étudiants, et les résultats sont présentés en conseil de perfectionnement.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont clairement explicitées de même que le fonctionnement des jurys du diplôme.

La vérification des aptitudes et des connaissances s'effectue chaque année, par contrôle continu intégral et régulier (épreuves écrites, épreuves orales ou réalisation de dossiers, etc.) dans le cadre des cours. Concernant les modalités de suivi et d'acquisition des connaissances et compétences, celles-ci sont clairement indiquées et accessibles. Le déploiement d'un e-portfolio sur la plateforme pédagogique Moodle, via l'application « Mahara », va en ce sens.

Enfin, s'il est satisfaisant d'observer une UE de mise à niveau de nature à aider à la réussite, il faut déplorer l'absence d'information relatives au recrutement.

Résultats constatés

Les effectifs du diplôme sont relativement stables (entre 82 et 63), quoiqu'en légère baisse. Néanmoins, il existe un engagement du Crédit agricole Centre-est et LCL permettant d'accroître le nombre d'alternants confiés à DIFCAM à la rentrée 2019, ce qui doit pérenniser le recrutement.

Le taux de réussite au diplôme est élevé (entre 95 et 100 %).

Deux types de données permettant d'opérer un suivi de l'insertion professionnelle : une enquête à 27 mois réalisée par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP), et une enquête à six mois par l'IAE de Lyon. Le taux d'insertion professionnelle à 27 mois est supérieur à 95 % ; 65 % des alternants occupent un emploi six mois après l'obtention de leur diplôme dont deux tiers en contrat à durée indéterminée et un tiers en contrat à durée déterminée. En majorité, les alternants sont recrutés dans l'entreprise d'accueil (58,4 %), ou dans une autre banque (26,5 %), 15 % ont décidé de changer de secteur d'activité.

Selon les enquêtes à 27 mois, 20 % des répondants sont en poursuite d'études, parfois fortement encouragée par le milieu professionnel, principalement en master. L'IAE de Lyon s'engage, sauf cas exceptionnels, à ne pas recruter en poursuite d'études immédiate en master, les diplômés de LP.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Forte professionnalisation.
- Implication des entreprises locales dans la formation et l'emploi des étudiants.

Principaux points faibles :

- Absence d'information sur l'équipe pédagogique et le pilotage de la LP délocalisée.
- Place limitée du numérique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP Assurance, banque, finance : chargé de clientèle, est une formation bien ancrée dans son territoire qui répond à la demande du secteur bancaire en forte croissance. Cependant, la formation gagnerait à renforcer la place du numérique pour s'adapter à la forte digitalisation des institutions bancaires. Faute d'informations, il n'est pas possible d'apprécier le degré d'implication de l'IAE de Lyon dans l'équipe pédagogique et le pilotage de la formation délocalisée en Arménie.



LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence professionnelle (LP) *Commerce et distribution* a pour objectif de former des responsables de rayon dans les grandes surfaces (alimentaires ou spécialisées) ou des responsables en négoce inter-entreprises (commerce *Business to Business* (BtoB), et logistique). Elle comprend deux parcours : *Management et gestion de la grande distribution* (Distrisup), et *Commerce en Business to Business des produits de l'industrie*. La LP est dispensée à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon en formation continue et formation initiale par alternance : contrats d'apprentissage en partenariat avec le Centre de formation des apprentis (CFA)- Form-Sup Ain-Rhône et Loire, ou contrats de professionnalisation.

ANALYSE

Finalité

La LP *Commerce et distribution* a pour objectif de former des professionnels du commerce et de la distribution. Le parcours *Management et gestion de la grande distribution* a pour vocation de former des responsables de rayon dans les grandes surfaces (alimentaires ou spécialisées). Le parcours *Commerce BtoB* a pour vocation de former des professionnels des achats et des ventes en BtoB, de la logistique et du marketing BtoB.

La licence offre au futur manager de rayon ou au futur responsable commercial en univers BtoB les outils de gestion nécessaires à l'exercice de ses missions et lui permet d'acquérir une dimension commerciale, tout en restant sur un plan très opérationnel. Le programme de la formation associe des enseignements théoriques spécialisés sur les connaissances et compétences utiles aux métiers concernés et une forte immersion pratique en entreprise grâce à l'apprentissage. Le programme permet aux futurs cadres de prétendre à des carrières évolutives qui tiennent compte des mutations économiques et des déploiements des entreprises de la grande distribution. La LP a pour vocation l'insertion en entreprise à la sortie du diplôme. La volonté de l'équipe pédagogique est de ne pas favoriser sauf cas exceptionnels, la poursuite d'études immédiate en master, des diplômés de LP.

Les métiers préparés sont : manager rayon produits frais, manager rayon hors produits frais, responsable des ventes, directeur/directrice de magasin dans la grande distribution alimentaire ou spécialisée, en supermarché ou hypermarché (parcours *Grande distribution*), responsable commercial en BtoB, acheteur, responsable logistique, responsable marketing BtoB.

La formation n'est pas délocalisée.

Positionnement dans l'environnement

La LP *Management et gestion de rayon* s'inscrit dans l'offre de formation de l'IAE de Lyon et vient en complément des neuf autres LP dans le domaine commercial, comptable et autres. La licence, et ses deux parcours, sont confrontés à une concurrence forte tant au niveau local que national. D'autres licences *Distrisup*, identiques, sont proposées sur le bassin à Saint-Étienne et Grenoble.

D'autres licences spécialisées en commerce BtoB s'ouvrent également à Lyon ou Chambéry. La spécialisation sur le secteur (produits de l'industrie) est proposée comme élément de différenciation potentiel à renforcer. L'articulation avec la recherche se fait à travers les enseignements dispensés par des enseignants-chercheurs.

La LP *Management et gestion de rayon* est rattachée au réseau national DISTRISUP fédérant 19 universités (dont Grenoble, Saint-Etienne) délivrant le même diplôme. Cette association réunit les responsables des diplômes des universités membres et des responsables des ressources humaines de grandes entreprises de la distribution (Alinéa, Auchan, Auchan Market, Brico Dépôt, BHV, Carrefour, etc.); elle a pour mission d'harmoniser et de garantir la qualité, la cohésion et l'adéquation au marché de la formation au niveau national, notamment au travers d'une charte de qualité établie au niveau national).

Le parcours *Commerce BtoB des produits de l'industrie* bénéficie du soutien de la Confédération Française du Commerce inter-entreprises et de partenaires et entreprises locaux.

Les liens avec l'environnement socio-économique sont très développés. Le parcours DISTRISUP est proposé en contrat d'apprentissage, en partenariat avec 15 enseignes de la grande distribution. Le parcours *Commerce BtoB des produits de l'industrie* bénéficie du soutien de la Confédération française du commerce interentreprises, ainsi que de nombreux partenariats industriels.

La formation n'a pas de partenaires spécifiques à l'international.

Organisation pédagogique

La LP *Management et gestion de rayon* en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation ou formation continue) se déroule sur une période de 12 mois. Elle compte 588 heures de formation, réparties en deux semestres. Les deux parcours comprennent des enseignements fondamentaux en gestion (Comptabilité, Droit, Logistique et Management pour le parcours *Distrisup*; *environnement et outils de l'entreprise*, *Gestion et management* pour le second parcours), des enseignements en marketing (Commerce pour le parcours *Distribup*; *Achat-vente-logistique* pour le second parcours) et des unités d'enseignement (UE) professionnelles (parcours et formation en entreprise). Il s'articule autour des trois fonctions qui constituent le cœur de métier : achats, vente, logistique. D'autre part, la formation intègre un projet tutoré qui a comme objectif principal la promotion du parcours BtoB dans le milieu économique et industriel de la région

L'apprenti effectue quatre missions en entreprise : Découverte du point de vente (quatre semaines) ; Découverte du métier d'employé libre-service et d'employé principal (huit semaines) ; Pratique du métier d'employé principal et découverte de celui de manager de rayon (sept semaines) et Pratique du métier de chef de rayon (trois mois).

Pour le second parcours, la formation intègre un projet tutoré qui a comme objectif principal la promotion du parcours BtoB dans le milieu économique et industriel de la région. En outre, un tutorat individuel (10 heures par apprenti) permet un suivi de l'alternant par le tuteur universitaire qui lui est affecté en début d'année afin de faire le point avec le maître d'apprentissage en entreprise sur l'évolution de l'alternant dans sa pratique et son comportement dans son entreprise d'accueil.

Cette LP n'a pas d'orientation scientifique particulière. Néanmoins, plusieurs enseignants-chercheurs interviennent dans cette mention et font partie du Centre de recherche Magellan de l'IAE de Lyon.

Outre l'environnement numérique de travail, les technologies de l'information et communication (TIC) sont présentes dans la formation grâce à un module de cours de 30 heures dans chaque parcours (*Gestion de l'information*, *Informatique*, *Technologie du web*, *e-commerce*). Toutefois, malgré la numérisation croissante des relations et des pratiques dans le commerce inter-entreprises, un adossement au numérique qui serait transversal dans les enseignements n'apparaît pas.

La dimension internationale des enseignements, si elle n'est pas requise dans le parcours *Management de la grande distribution* du fait de son périmètre exclusivement français, est en revanche trop peu développée dans le parcours *Commerce BtoB* en raison de l'importance des échanges et des outils internationaux dans ce secteur.

Pilotage

En moyenne, 30 % des heures de cours sont assurées par des enseignants permanents (dont trois maîtres de conférences, quatre professeurs agrégés). Les autres enseignants sont majoritairement issus du monde professionnel (directeurs des ressources humaines, directeur de magasins, responsables marketing ou merchandising, avocats...). Ils assurent généralement les cours les plus opérationnels nécessitant des compétences de praticiens avérés. La responsabilité de la LP et des parcours est assumée par un professeur agrégé en gestion et un professeur certifié. La gestion, l'évolution et l'amélioration de la formation sont pilotées au travers de plusieurs comités (comités de gestion et comité pédagogique). Le responsable pédagogique réunit régulièrement l'équipe pédagogique (enseignants et praticiens) pour des réunions de concertation (coordination des cours, réponses aux interrogations des étudiants et des enseignants et résoudre tous les problèmes qui peuvent naître en cours d'année).

La formation organise avec l'aide de FormaSup Ain-Rhône-Loire, deux comités de gestion par an auxquels sont conviés les intervenants de la formation, les tuteurs entreprise, les responsables administratifs de la licence ainsi que des représentants des apprentis. Ces comités de pilotage sont encadrés par le responsable de la formation en lien avec le CFA FormaSup Rhône. Ils ont surtout pour objectif d'organiser l'information et la liaison avec les tuteurs professionnels. L'évaluation de la formation par les étudiants est formalisée au travers de la plateforme intranet « iaedt » et permet un retour auprès des enseignants et du responsable pédagogique en vue de l'amélioration des enseignements.

Le régime d'examen est remis à tous les apprentis en début d'année et largement expliqué par le responsable pédagogique de la licence. Dans le parcours *Distrisup*, l'évaluation des connaissances et des compétences s'effectue à la fois dans le cadre de travaux dirigés et sous forme d'examens. Le contrôle continu est particulièrement présent dans la formation. Dans le parcours *BtoB*, l'évaluation des connaissances et des compétences s'effectue uniquement en contrôle continu. Le diplôme de LP *Commerce et distribution* est attribué aux étudiants ayant rempli deux conditions : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20, et moyenne de l'ensemble Projet tutoré-Mémoire égale ou supérieure à 10/10. La démarche d'organisation de la formation par bloc de compétences est en cours et devrait être en place pour la nouvelle accréditation. Un outil de liaison numérique, le livret électronique de l'apprenti (LEA) permet le suivi des compétences.

Le recrutement est essentiellement externe à l'université Lyon 3 (96 % de nouveaux inscrits), provenant surtout de brevet de technicien supérieur (BTS) et diplôme universitaire de technologie (DUT). Le recrutement se fait sur dossier (incluant le test IAE) et sur entretien avec les professionnels encadrants. Le recrutement est conditionné par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise. L'accompagnement vers la réussite intègre des modules de mise à niveau, une journée d'intégration, et un suivi par un tuteur pédagogique tout au long de la formation. Un tutorat collectif est également prévu pour discussion en groupe des difficultés. Les étudiants en difficultés bénéficient également du suivi personnalisé de la part de leur tuteur.

Résultats constatés

L'effectif global de la mention *Commerce et distribution* se situe sur les trois dernières années à 40 inscrits environ par an : 16 à 18 inscrits pour le parcours *Management et gestion de rayon Distrisup* ; 19 à 25 inscrits pour le parcours *Commerce en BtoB des produits de l'industrie*. Les promotions comprennent selon les années deux à trois alternants en contrat de professionnalisation. Les étudiants sont issus pour plus de la moitié d'un cursus BTS (52 % *Distribup*, 56 % *BtoB*) ou d'un cursus DUT (39 % en *Distrisup*, 15% en *BtoB*) ; 83 % des étudiants proviennent de la région Rhône-Alpes. Il n'y a pas d'étudiants de nationalité étrangère dans cette mention sur les trois dernières années.

Le taux de réussite moyen calculé sur les deux dernières années (2016-2017 et 2017-2018) s'établit à 95 % sans différence notable entre les deux parcours.

Deux enquêtes de suivi des diplômés sont menées : une enquête à six mois par l'IAE de Lyon, une enquête à 27 mois incluant des informations qualitatives sur les intitulés d'emploi.

Les résultats de l'enquête à 27 mois pour les diplômés 2014 et 2015, montrent que 56 % ont été embauchés (0 % en recherche d'emploi), et 44 % ont poursuivi leurs études pour le parcours *Management et gestion de rayon Distrisup* ; 45 % ont été embauchés (0 % en recherche d'emploi) et 55 % ont poursuivi leurs études pour le parcours *Commerce en BtoB des produits de l'industrie*. Les poursuites d'études sont relativement importantes. La poursuite d'études n'est plus autorisée à l'Université Jean Moulin, mais les apprentis sont attirés par les masters en apprentissage proposés par les établissements privés de la place, particulièrement nombreux dans le domaine du commerce et de la distribution.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation reconnue, s'appuyant sur un réseau national.
- Qualité de la professionnalisation grâce à un solide réseau d'enseignes partenaires.
- Bon accompagnement des étudiants.

Principaux points faibles :

- Taux élevé de poursuite d'étude.
- Ouverture sur l'international insuffisante pour le parcours *Commerce BtoB*.
- Place limitée accordée au numérique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Commerce et distribution* correspond parfaitement aux attentes des professionnels de la distribution et présente toutes les caractéristiques d'une formation de qualité. La formation gagnerait à développer l'ouverture à l'international et la place du numérique pour le parcours *Commerce BtoB*, compte tenu de la forte dématérialisation et internationalisation des achats. Enfin, une réflexion devrait être engagée pour limiter les poursuites d'études.



LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET DE SERVICES

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La LP *Commercialisation de produits et de services*, parcours *Métiers de la vente* est ouverte depuis 2000. Son objectif est de former des étudiants titulaires d'un diplôme Bac + 2 au métier de commercial généraliste de produits ou services. Cette LP est dispensée à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon en formation initiale par alternance. La LP est délocalisée à l'Université Thuong Mai d'Hanoi (Vietnam) depuis 10 ans.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs de la formation sont clairs. La licence permet aux étudiants de maîtriser les savoirs fondamentaux sur les plans théoriques et professionnels pour leur futur métier de commercial et ainsi d'exercer ce métier dans toute entreprise, organisation ou environnement. Ces compétences sont spécifiées sur le supplément au diplôme remis aux étudiants. Les étudiants peuvent à l'issue de la formation exercer les métiers de commercial, chargé de clientèle, chef de secteur, attaché au service clientèle ou prospecteur-animateur des ventes. La formation est organisée en blocs de compétences qui correspondent aux attendus de diplômés d'une LP en commercialisation.</p> <p>La formation est délocalisée depuis 10 ans au Vietnam, à l'Université de Thuong Mai à Hanoi. Les enseignements et le pilotage de la formation délocalisée sont très proches, les différences tenant essentiellement à l'adaptation au système d'apprentissage du Vietnam (calendrier des cours et immersion professionnelle).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Sur le plan institutionnel la formation semble bien intégrée au sein de l'Université Lyon 3 et de l'IAE de Lyon. Des liens privilégiés ont été développés avec le centre de formation d'apprentis (CFA) FormaSup et avec la région Auvergne-Rhône-Alpes. La LP est la seule à proposer sur le plan régional une préparation au métier de commercial « généraliste », en interprofessionnel. En moyenne, les trois quarts des étudiants viennent de la région Rhône Alpes et ont eu un brevet de technicien supérieur (BTS) après un bac professionnel.</p> <p>L'équipe enseignante comprend des enseignants chercheurs en sciences de gestion. Ils permettent aux étudiants de développer, grâce à leurs recherches, les capacités d'analyse et de prise de recul attendues.</p> <p>En France, la LP est surtout reliée à son environnement économique au travers d'intermédiaires tels que le CFA et un partenaire en charge du recrutement des apprentis ; aucune entreprise partenaire n'est formellement mentionnée (mis à part GLEvent). Au Vietnam, la formation semble davantage intégrée à un réseau d'entreprises, en particulier du secteur du tourisme et de l'hospitalité.</p>

Des professionnels parrainent cependant chaque promotion, recrutent des apprenants, participent au co-pilotage de la formation et aident à l'ajustement de la formation aux évolutions professionnelles.

La LP étant en alternance, il n'est pas prévu de dispositif spécifique à cette formation pour favoriser la mobilité des étudiants.

Organisation pédagogique

La formation est proposée en alternance à l'ensemble des étudiants. L'objectif de la LP est de former les étudiants aux fondamentaux de la négociation, de la relation client et de l'organisation commerciale. Les enseignements comportent des cours théoriques tout au long des deux semestres (management commercial, négociation et outils commerciaux), ainsi qu'un accompagnement de l'apprentissage sous formes de tutorat (collectif et individuel) et un support à la réalisation des projets tutorés et à la rédaction du mémoire. Le contenu de la formation est en cohérence avec les attendus du cadre national des formations. Par ailleurs, une unité d'enseignement (UE) de sensibilisation à l'entrepreneuriat est proposée aux étudiants. Les demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) sont effectives : 10 dossiers déposés en trois ans. Un référent handicap, spécifique à l'alternance relaie les actions du pôle handicap de l'Université de Lyon3.

La LP est professionnalisante du fait de l'alternance. Une place importante est donnée au projet tutoré et à la formation en entreprise. Ce projet tutoré (qui représente un quart des heures de la maquette), la réalisation du mémoire professionnel et l'alternance sont l'occasion de mener notamment un suivi personnalisé de chaque étudiant.

Comme classiquement en LP, le lien avec la recherche se fait à travers l'implication d'enseignants-chercheurs (EC) dans l'équipe pédagogique.

La LP intègre les préoccupations et usages liés au numérique au travers de deux modules de cours de 16 heures (outils de promotion commerciale dont *Indesign, Photoshop, Illustrator* ; *e-marketing* et *social selling*). Tant en France qu'au Vietnam, elle mobilise des pédagogies innovantes : *serious games* et MOOC (*massive open online course*, cours en ligne) dans certains cours.

L'enseignement de l'anglais est présent : 32 heures réparties sur les deux semestres, à noter que ce sont des heures affichées en cours magistral. La sensibilisation à l'importance de l'anglais dans le commerce est peut-être insuffisante.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs, de professeurs associés ou invités, d'enseignants du secondaire et de vacataires. Ces derniers, des professionnels, assurent 46 % du volume des cours. Salariés d'entreprises pour certaines reconnues sur le plan régional ou national, ils mettent leurs compétences au service de la formation. La complémentarité entre l'enseignement et la recherche est assurée. Un professeur agrégé assume la responsabilité de la LP. Une équipe assure le pilotage de la formation et le rôle de chacun y est clairement défini. La composition de l'équipe pédagogique de la LP délocalisée est peu explicite ; il est juste indiqué qu'une partie des intervenants de la LP *Métiers de la vente* à Lyon intervient également au Vietnam.

En outre, un comité de pilotage de la formation se réunit deux fois par an. Comprenant des enseignants, des professionnels, des membres du CFA et des étudiants, il assure un rôle actif dans la définition et l'évolution de la formation. Ces comités de pilotage, fortement adossés au CFA ont principalement pour objectif d'assurer la cohérence et le suivi entre le déroulement de la formation et les attentes du marché professionnel, mais ne semblent pas intégrer un objectif formalisé d'amélioration continue et de perfectionnement. Les résultats de l'enquête d'évaluation des enseignements par les étudiants sont discutés en comité de pilotage. Un comité de pilotage est également organisé pour la formation délocalisée directement à Hanoï en présence de représentants des étudiants et de l'équipe enseignante et administrative vietnamienne.

Les modalités d'obtention du diplôme sont clairement définies au sein du règlement des études. Les livrets d'apprentissage définissent les attendus tant sur un plan académique que professionnel. Un effort est annoncé sur la reconfiguration de la formation autour des compétences afin de faciliter la modularité de la formation.

Le recrutement se fait sur dossier téléchargé et entretiens, il est conditionné à la signature du contrat d'apprentissage avec une entreprise. Le recrutement est assisté par le CFA et GL Event. Une UE de mise à niveau est dispensée au début de la formation.

Résultats constatés

En matière de recrutement il est constaté une diminution significative des candidatures. Ceci est lié à la concurrence réelle de formations équivalentes sur le plan régional proposant l'acquisition du même métier, mais dans des secteurs spécialisés. Les effectifs de la promotion demeurent cependant stables (environ 30 étudiants) malgré une baisse sur 2017-2018 (18 étudiants). Les effectifs de la formation délocalisée sont quant à eux en pleine croissance, passant de 48 à 86 en trois ans, et ont nécessité le dédoublement des enseignements.

Le choix fait d'avoir des promotions de taille réduite (moins d'une trentaine d'étudiants) semble pertinent. Le taux de réussite des étudiants est excellent, tant en France qu'au Vietnam. Il en est de même pour le taux de satisfaction des étudiants sortants.

Deux enquêtes de suivi des diplômés sont menées : une enquête à six mois par l'IAE de Lyon, une enquête à 27 mois incluant des informations qualitatives sur les intitulés d'emploi.

Les enquêtes d'insertion à 27 mois montrent que tous les étudiants ont trouvé un emploi (95 %-100 %) en France comme au Vietnam. Toutefois, plus d'un tiers des étudiants en France poursuivent leurs études dans des écoles privées en master à l'issue de la formation (36 %)

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation correspondant aux attentes des étudiants et des professionnels.
- Formation délocalisée de qualité et en cohérence avec le cursus à Lyon.
- Initiatives intéressantes sur le plan pédagogique et en lien avec les nouvelles pratiques d'apprentissage.

Principaux points faibles :

- Liens limités et indirects (via le CFA) avec l'environnement socio-économique
- Faible sensibilisation à l'importance de l'anglais auprès des étudiants
- Manque d'informations sur l'équipe pédagogique de la LP délocalisée

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Commercialisation des produits et des services* de l'Université de Lyon 3 répond aux besoins du secteur. La formation gagnerait à renforcer les liens directs avec l'environnement socio-économique afin d'améliorer son attractivité face à la concurrence des écoles privées. Le manque d'information ne permet pas d'apprécier la qualité de l'équipe pédagogique de la LP délocalisée à Hanoï.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE E-COMMERCE ET MARKETING NUMÉRIQUE

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *E-commerce et marketing numérique*, parcours *Communication digitale*, ouverte depuis 2008, a pour objectif de former des étudiants capables d'évoluer dans un environnement numérique multicanal : élaboration et mise en place de stratégies d'influence et d'acquisition de notoriété, optimisation des contacts avec la cible et fidélisation de la cible. Ouverte à des étudiants titulaires d'un diplôme Bac + 2, la LP centrée sur la communication digitale, est proposée à l'institut universitaire de technologie (IUT) de Lyon, en formation initiale principalement par alternance.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs de la formation sont clairs. La LP permet aux étudiants de maîtriser d'une part les savoirs fondamentaux à la gestion, animation et optimisation des sites internet et, d'autre part, de participer à l'élaboration et au pilotage des stratégies de communication numérique. A travers sa maquette pédagogique, elle permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et compétences attendues pour occuper par exemple les métiers de <i>webmarketeur</i>, assistant <i>community marketing manager</i> ou <i>trafic manager</i>.</p> <p>La formation n'est pas délocalisée.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Sur le plan institutionnel, la formation semble bien intégrée au sein de l'Université Lyon 3 et de l'IUT de Lyon 3. Même si une offre de formation « concurrentielle » existe, la LP attire un nombre conséquent de candidatures (450) et ouvre le nombre de places attendu chaque année. Les étudiants viennent pour les deux tiers de la région Rhône Alpes et à 80 % d'établissements extérieurs à Lyon 3.</p> <p>La LP est bien insérée dans son environnement économique. Le dynamisme des entreprises de <i>e-commerce</i> et du numérique notamment sur le plan régional est un facteur facilitateur fort d'insertion des étudiants et de participation de professionnels « locaux » au sein de la formation. A ce titre, des professionnels reconnus parrainent chaque promotion et participent à un exercice de pédagogie basée sur l'apprentissage par problème et par projet.</p> <p>L'équipe enseignante comprend deux enseignants-chercheurs non titulaires de l'université, et quatre enseignants vacataires, en science de l'information et sciences de gestion. Certains de ces enseignants chercheurs incitent les étudiants à développer des capacités d'analyse et de prise de recul.</p>

Les coopérations avec l'international sont inexistantes en raison notamment des rythmes et contraintes de l'alternance. Cette absence n'est pas compensée par un dispositif d'ouverture sur les pratiques et la culture anglo-saxonnes.

Organisation pédagogique

La formation de 478 heures est proposée à la fois à des étudiants en contrat de professionnalisation (très majoritaires) et à quelques étudiants en formation initiale (deux étudiants en 2018/2019). Son contenu, qui accorde une grande place au numérique, est en cohérence avec les attendus du cadre national des formations. Une unité d'enseignement (UE) de mise à niveau est dispensée au début de la formation. Par ailleurs, une UE de sensibilisation à l'entrepreneuriat, essentielle dans le milieu de numérique au regard de la place de la *French Tech*, est proposée aux étudiants. En revanche aucun dispositif d'accompagnement des étudiants ayant des contraintes particulières telles qu'un handicap n'est mentionné. Au niveau de la validation des acquis de l'expérience (VAE), peu de succès est constaté. Il conviendrait de saisir les raisons de cette absence actuelle de réussite des candidats et d'y apporter des solutions.

La LP est professionnalisante du fait de l'alternance. La différenciation formation initiale et alternance se matérialise dans une adaptation de l'offre de professionnalisation aux étudiants. En particulier pour pallier les moindres opportunités de développement des compétences dans un cadre professionnel des étudiants en formation initiale, ceux-ci sont impliqués dans des tâches professionnelles au service de la formation (site web, animation des réseaux sociaux...) et suivent un stage de 100 jours. Un point fort de la formation est la proposition d'une semaine de séminaire et de projets durant laquelle les étudiants mettent leurs compétences au service d'une entreprise partenaire (le parrain de la promotion) avec la résolution d'une problématique professionnelle (apprentissage par problème et par projet).

Comme classiquement en LP, les liens avec la recherche se font à travers l'implication d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique.

La LP donne une place importante aux technologies numériques (*Googles adwords*, *Google analytics*, le langage HTML, le CSS, *Twitter*, *Facebook*). Les étudiants sont associés à l'administration du site de la formation. La LP ne mentionne pas d'innovations pédagogiques.

Sur le plan international, le choix fait de ne pas développer de partenariats avec des formations étrangères n'est pas compensé par un apprentissage d'anglais de spécialité renforcé ; 30 heures d'anglais sont dispensées sur l'ensemble de l'année de formation, ce qui semble très faible compte tenu de l'importance de la langue et de la culture anglo-saxonne dans les problématiques du web et du e-commerce. Ces exigences à ce niveau ne semblent pas suffisamment prises en compte.

De même la sensibilisation aux questions d'éthique est limitée au contrôle du plagiat lors du travail de rédaction du mémoire. Cela semble insuffisant au regard des problématiques introduites par le développement du digital et une réflexion devrait être mieux intégrée au sein des contenus des modules.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée surtout d'enseignants-chercheurs associés ou invités, d'enseignants du secondaire et de vacataires. La complémentarité entre l'enseignement et la recherche paraît assurée. Cependant, la répartition entre l'ensemble des catégories d'enseignants n'est pas claire. Aucun enseignant-chercheur titulaire de l'Université Lyon 3 n'est investi dans le diplôme et seuls sept enseignants interviennent en tout. Une très grande part des enseignements (environ deux tiers) est effectuée par des vacataires professionnels. Leurs profils sont cohérents avec la formation. Un enseignant vacataire de l'école de management (EM) Lyon assure la responsabilité de la LP.

Une équipe se réunit une fois par an et assure le pilotage de la formation (comité de pilotage). Elle est composée de deux enseignants intervenants dans le diplôme, de six professionnels extérieurs dont un ancien élève et de deux étudiants de la LP. Le rôle de ce comité est clairement défini (évaluation, contrôle et amélioration des contenus de la maquette, constitution du réseau de partenaires). Le comité de pilotage assure un rôle actif dans la définition et l'évolution de la formation. L'évaluation des enseignements par les étudiants est faite par le biais d'un court questionnaire en fin de module. Le responsable pédagogique communique les résultats aux enseignants concernés.

Les modalités d'obtention du diplôme sont clairement définies au sein du règlement des études. Les livrets d'apprentissage (pour les étudiants en formation par contrat de professionnalisation) et de stage (pour ceux en formation initiale) définissent précisément les attendus tant sur un plan académique que professionnel. Le livret de l'alternant permet le suivi de l'acquisition des connaissances.

Une UE de mise à niveau est dispensée au début de la formation. Le recrutement s'effectue principalement au niveau de brevet de technicien supérieur (BTS) et de diplôme universitaire de technologie (DUT) provenant d'autres universités que Lyon 3. Les critères et modalités de recrutement ne sont pas renseignés.

Résultats constatés

Le choix fait d'avoir des promotions de taille réduite (20 étudiants) semble pertinent. Le taux de sélection des dossiers est réel (moins de 5 %, 450 demandes pour 19 places). Chaque année deux ou trois étudiants sont intégrés en formation initiale classique. Le taux de réussite est de 100 %.

Le suivi des anciens étudiants est réalisé à la fois à l'aide des réseaux sociaux, l'implication des anciens dans des conférences ou le comité de pilotage de la formation et des enquêtes auprès des étudiants sortants.

Les enquêtes de suivi à 27 mois des cohortes montrent une variabilité de la qualité de l'insertion des étudiants (72 % pour les diplômés 2014, 37 % pour les diplômés 2015). Il serait utile de saisir les raisons de cette variabilité. Le pourcentage d'étudiants poursuivant leurs études en master est lui aussi variable mais souvent important (2 sur 11 répondants 2014, mais 5 sur les 8 répondants 2015).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation correspondant aux attentes des étudiants et des professionnels.
- Volonté de développer l'apprentissage par problèmes et par projets et un dispositif pédagogique de qualité.
- Liens forts avec le milieu professionnel local et avec le réseau des anciens étudiants.

Principaux points faibles :

- Aucun enseignant-chercheur titulaire dans l'équipe pédagogique.
- Risques en termes de pérennité avec un responsable de formation vacataire.
- Volume d'enseignements d'anglais insuffisant au regard du monde du numérique plutôt anglophone.
- Taux de poursuite d'étude important pour une licence professionnelle.
- Qualité variable de l'insertion professionnelle des étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *E-commerce et marketing numérique* de l'Université de Lyon 3 répond aux besoins du secteur. Cette formation doit poursuivre ses choix (pédagogie, adaptabilité, incitation à l'entrepreneuriat) et son développement par le maintien de liens forts avec le monde professionnel et son réseau d'anciens. Des réflexions devraient être engagées pour limiter le taux de poursuite d'études, et renforcer l'ouverture sur les contextes anglophones. Enfin, pour garantir la pérennité de la LP, il est fortement recommandé d'intégrer un enseignant titulaire dans l'équipe pédagogique comme dans le pilotage.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Management et gestion des organisations* a pour objectif de former des assistants aux dirigeants de petites et moyennes entreprises (PME) ou assistants de directeur général dans les grandes entreprises. La LP comprend deux parcours : *Assistant de gestion administrative et financière*, et *Responsable des services généraux*. Le parcours assistant de gestion administrative et financière est dispensé sur trois sites : IUT Jean-Moulin Lyon 3 (depuis 2008), Campus de Bourg-en-Bresse et Institut supérieur Saint-Denis d'Annonay (depuis 2004). Le parcours *Responsable des services généraux* est dispensé uniquement à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon. Cette LP est ouverte en formation initiale par alternance, mais peut accueillir des étudiants en formation initiale classique ou en formation continue.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs de la formation sont clairs. La LP répond aux besoins de deux types d'entreprises : des PME recherchant un assistant pour leur dirigeant, et les grandes entreprises qui recherchent un assistant pour le responsable du service général. Après une mise à niveau en début d'année, la LP permet aux étudiants de maîtriser la communication (expression, anglais, capacité d'analyse), le fonctionnement d'une organisation mais aussi le management des équipes et la prise de recul lors des prises de décision.</p> <p>A travers sa maquette pédagogique, elle permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et compétences attendues pour occuper par exemple les métiers d'assistant de gestion, de collaborateur en PME, d'assistant chef de projet ou d'adjoint au directeur du service général.</p> <p>Un troisième parcours <i>Droit et gestion des entreprises associatives</i> a été suspendu à la rentrée 2018, par manque de soutenabilité financière et pour permettre de développer une nouvelle LP : <i>Assistant juridique, parcours Collaborateur en droit des sociétés et comptabilité</i>.</p> <p>La formation n'est pas délocalisée.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Sur le plan institutionnel, la formation semble bien intégrée au sein de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) et de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université de Lyon 3. Elle est la seule dans son champ sur le plan national, au regard des parcours proposés. Ceci constitue un point fort.</p>

L'équipe enseignante comprend des enseignants chercheurs en sciences de gestion et en sciences de l'information. Ils permettent aux étudiants de développer, grâce à leurs recherches, les capacités d'analyse et de prise de recul attendues pour remplir leurs missions professionnelles.

Les relations de confiance nouées au fil du temps avec plusieurs entreprises facilitent l'insertion des alternants. Des partenariats avec de nombreuses entreprises ont été établis, particulièrement pour le parcours assistant de gestion administrative et financière (Total France, EDF, Fiducial). La LP est ainsi bien insérée dans son environnement économique. Un accord a notamment été conclu avec la branche professionnelle de la Métallurgie, pour la préparation à des certificats de qualification professionnelle (assistant de gestion rattaché à une unité de direction) en parallèle de la LP. Tous les ans, environ 20 % des étudiants sont concernés. Les professionnels impliqués au sein de la formation participent à ses différentes instances (comité de pilotage, suivi des alternants, jury de sélection...).

Le rythme de l'alternance ne permet pas d'envisager des partenariats de coopération et de mobilité avec des établissements internationaux.

Organisation pédagogique

La formation de 460 heures (parcours *Assistant de gestion administrative et financière*) et de 560 heures (parcours *Responsable de services généraux*) est délivrée uniquement en alternance. Le contenu de la formation est en cohérence avec les attendus du cadre national des formations, avec des unités d'enseignement (UE) dédiées à la connaissance de l'entreprise et de ses grandes fonctions, mais aussi à la professionnalisation. Il existe des aménagements possibles pour les personnes en situation de handicap (aménagement des plannings, diffusion des supports de cours). En règle générale, deux demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE) par an sont instruites pour cette LP.

La place de la professionnalisation est importante du fait de l'alternance selon le rythme deux jours de formation et trois jours en entreprise. Dans le cadre du parcours *Assistant de gestion administrative et financière*, le projet tutoré est l'occasion de sensibiliser les étudiants à la création d'entreprise à travers des jeux de simulation, des conférences et visites d'entreprise. Les étudiants sont incités à participer au concours de créativité « Campus création ». Plus globalement, les alternants sont suivis individuellement tout au long de l'année par un tuteur universitaire.

Outre les innovations pédagogiques (jeux de simulation, concours de créativité), une place réelle est accordée au numérique (progiciels de gestion intégrés et logiciels de traitement de données par exemple) et à l'apprentissage par problèmes et par projets.

Sur le plan international, le choix est de ne pas développer de partenariats avec des formations étrangères compte tenu de l'alternance. Toutefois, il faut noter un apprentissage d'anglais particulièrement renforcé (36 heures) pour le parcours *Assistant de gestion administrative et financière* et très en lien avec les besoins professionnels des étudiants. La LP est accessible à des étudiants étrangers dans le cadre du processus « Étude en France – Campus France ».

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants-chercheurs associés, d'enseignants du secondaire et de vacataires. Les enseignants titulaires de l'Université de Lyon assurent entre 40 et 47 % des enseignements. Les autres enseignements sont assurés par des vacataires, dont 35 à 40 % par des professionnels. Faute d'information sur les postes occupés par les professionnels, il n'est pas possible d'apprécier si les responsabilités exercées sont en lien avec les enseignements cœur de métier. L'équipe pédagogique pour le site d'Annonay n'est pas précisée. Une équipe, comprenant le responsable de la LP et un responsable par parcours, assure le pilotage de la formation. Le rôle de chacun y est clairement défini.

En outre, un comité de pilotage de la formation se réunit deux fois par an. Comprendant notamment des enseignants et des professionnels, il assure un rôle actif dans la définition, le suivi et l'évolution de la formation. De même un comité de perfectionnement participe à l'amélioration de la formation et de l'insertion des apprenants. L'évaluation des enseignements par les étudiants s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

Les modalités d'obtention du diplôme sont clairement définies au sein du règlement des études. Tous les enseignements répartis sur deux semestres sont évalués par du contrôle continu. Les livrets de l'alternant définissent les attendus tant sur un plan académique que professionnel. Un livret électronique de l'apprenti permet le suivi des compétences.

Les étudiants sont sélectionnés sur la base d'un jury de sélection (auquel participent notamment le responsable de formation et des professionnels).

Une mise à niveau notamment en comptabilité (pour les deux parcours) et en économie, bureautique et organisation de l'entreprise (pour le second) est faite aux étudiants au début des parcours. Celle-ci est importante dans le cas du second parcours (56 heures).

Résultats constatés

Le taux de sélection n'est pas indiqué, mais la formation paraît attractive. Plus de 80 % des étudiants sont nouveaux à l'Université de Lyon 3. Plus des trois quarts proviennent de la région Rhône Alpes. Aucune information n'est donnée quant au taux de sélection. Les étudiants proviennent principalement d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA). Les effectifs sont stables. Les effectifs sont respectivement 65 inscrits dans le parcours *Assistant de gestion administrative et financière* et 20 dans le parcours *Responsable de services généraux*. Le taux de réussite des étudiants est fort : plus de 90 % en moyenne.

Le suivi des anciens étudiants est réalisé à la fois à l'aide des réseaux sociaux, l'implication des anciens dans des conférences ou le comité de pilotage de la formation et des enquêtes auprès des étudiants sortants.

Les enquêtes de suivi des apprenants à deux mois du diplôme montrent un taux élevé d'insertion professionnelle (80 % des diplômés) pour le parcours *Assistant de gestion administrative et financière des étudiants*, et un taux plus faible (40 % des diplômés) pour le parcours *Responsable de services généraux*.

Pour le parcours *Responsable de services généraux*, le pourcentage d'étudiants poursuivant leurs études en master est non négligeable (supérieur à 33 % en moyenne, 40 % pour la promotion 2016/2017). Cependant, ces poursuites se réalisent elles aussi dans le cadre d'une alternance, en grande majorité hors de l'Université Lyon 3.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation répondant bien aux attentes des professionnels.
- Qualité de l'insertion professionnelle pour le parcours *Assistant de gestion administrative et financière*.
- Volonté de développer l'apprentissage par problème et par projets.
- Numérique bien développé.

Principaux points faibles :

- Absence d'information sur l'équipe pédagogique et le pilotage de la LP à l'Institut supérieur Saint-Denis.
- Taux de poursuite d'études élevé pour le parcours *Responsable de services généraux*.
- Place limitée de l'international dans la formation au regard des débouchés dans les grandes entreprises.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Management et gestion des organisations*, bien ancrée dans son environnement, répond aux besoins des PME et remplit ses objectifs d'insertion professionnelle. Cependant, une réflexion doit être engagée pour limiter les poursuites d'études en ce qui concerne le parcours *Responsable des services généraux*. Il n'est pas possible d'apprécier la qualité du pilotage et de l'équipe pédagogique ainsi que la dimension universitaire pour le parcours dispensé à l'Institut supérieur Saint-Denis.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'ENTREPRENEURIAT

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'entrepreneuriat*, a pour but de former et d'accompagner des futurs créateurs ou repreneurs d'entreprises et des gestionnaires de très petites entreprises (TPE). Elle se décline en deux parcours : *Création d'entreprise ; reprise* et *Développement de petites entreprises et d'entreprises artisanales* à compter de la rentrée 2019/2020. Dispensée à l'Institut universitaire de technologie (IUT) Lyon 3, la LP est ouverte en formation initiale classique ou par alternance.

ANALYSE

Finalité
<p>Cette formation vise à accueillir des étudiants qui poursuivent trois types d'objectifs : la création d'entreprise, la reprise ou le développement de TPE ou associations ou coopératives. Les objectifs de la formation sont clairement exposés. Il s'agit de former des étudiants ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise (parcours ouvert), ou de développement de TPE (gestionnaires) (parcours qui ouvrira à la rentrée 2019-2020). Il s'agit donc de former des chefs d'entreprise ou des collaborateurs pluridisciplinaires disposant de compétences marquées dans les domaines comptables, marketing, commercial, ressources humaines et plus largement dans le domaine du management des organisations. Les enseignements sont cohérents par rapport aux objectifs du diplôme.</p> <p>Les métiers sont bien renseignés et correspondent au contenu de la formation. Cette licence a pour vocation d'intégrer les diplômés sur le marché du travail. Les débouchés du diplôme sont en cohérence avec les objectifs de la formation.</p> <p>Ce diplôme n'est pas délocalisé.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Cette LP existe depuis 2018. Elle résulte de la fusion de deux LP au sein de l'IUT de l'Université de Lyon 3 : LP <i>Métiers de l'entrepreneuriat</i>, parcours <i>Création, gestion et développement des petites et moyennes organisations</i>, dite LP PMO existant depuis 2001 ; et LP <i>Métiers de l'entrepreneuriat</i>, parcours <i>Management des petites entreprises et des entreprises artisanales</i>, dite LP MPEEA, portée à la fois par l'IUT Lyon 3 et par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2014. Dans un souci de cohérence de l'offre de formation et malgré les difficultés financières du CNAM, l'IUT Lyon 3 assume seul l'existence de la LP <i>Métiers de l'entrepreneuriat</i> (dite LP MECE). Sur l'année 2018/2019, seul le parcours <i>Création d'entreprise</i> est déployé. Il est prévu que les deux parcours coexistent à partir de la rentrée 2019/2020. Cette LP est la seule dans son domaine à l'Université Jean Moulin Lyon 3, mais aussi dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.</p>

D'autres formations en entrepreneuriat existent, mais au niveau master. Sur le plan national, il existe des LP *Métiers de l'entrepreneuriat* avec un parcours *Création et reprise d'entreprise* (par exemple, Université de Montpellier, IUT de Nîmes, Université de Toulon, Université de Bordeaux).

Comme classiquement en LP, les liens avec la recherche se font à travers les cours assurés par des enseignants-chercheurs en marketing, gestion des ressources humaines et entrepreneuriat. Ces enseignants-chercheurs sont membres du centre de recherche Magellan.

Cette LP a reçu le soutien de l'Union des entreprises de proximité (U2P), ainsi que celui de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône avec qui une convention de partenariat a été signée en juillet 2017. Un autre partenaire important est l'incubateur *Manufactory* de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Par ailleurs, de nombreuses entreprises ont proposé en 2018 des contrats de professionnalisation (Brasserie Bocuse, Paquet Montagnac, A3 Concept, Velogik, Securitas, Omega Lyon, Giroud Traiteur...).

Il n'existe pas de partenariats entre la LP *Métiers de l'entrepreneuriat* de l'IUT Lyon 3 et des établissements d'enseignement supérieur étrangers, ce qui se justifie du fait de l'alternance et de son fort ancrage territorial local.

Organisation pédagogique

La LP *Métiers de l'entrepreneuriat* et plus précisément le parcours *Création d'entreprise*, le seul ouvert en 2018, est proposé en alternance sous contrat de professionnalisation et dans une moindre mesure en formation initiale (uniquement pour les étudiants ayant un statut d'étudiants entrepreneurs). La formation comprend quatre unités d'enseignement (UE) : compétences en gestion d'entreprise (socle commun), module spécifique à chaque parcours, projet tutoré (analyse et le développement du projet professionnel de création/reprise/développement de chaque étudiant), mémoire. La formation est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Toutefois, elles demeurent rares : deux délivrées avec une validation partielle sur les cinq dernières années.

La formation est professionnalisante du fait de l'alternance. Les cours ont lieu le lundi et le mardi, les étudiants étant en entreprise ou en stage alterné du mercredi au vendredi. Pour le parcours *Création d'entreprise*, un petit nombre d'étudiants est accueilli en formation initiale ; il s'agit d'étudiants qui ont un projet de création d'entreprise très avancé et à fort potentiel. Suite à l'obtention du statut national étudiant entrepreneur (SNEE), ils réalisent un stage alterné au sein de leur propre entreprise, tout en bénéficiant de l'appui de l'incubateur *Manufactory* de l'Université Jean Moulin Lyon 3. La professionnalisation du diplôme est également marquée par la rédaction d'un mémoire professionnel et la réalisation d'un projet tutoré qui porte sur le projet de création ou de reprise d'entreprise.

Comme classiquement en LP, la place de la recherche se fait à travers les enseignements assurés par des enseignants-chercheurs.

Lors de la réunion de rentrée, une formation à l'utilisation d'outils numériques disponibles à l'Université Jean Moulin Lyon 3 est dispensée (environnement numérique de travail (ENT), Moodle, bases de données). La formation n'a pas d'enseignements dédiés au numérique, malgré l'importance de la digitalisation dans la création d'entreprises. Concernant les innovations pédagogiques, certains enseignants développent la mise en place de la classe inversée.

Des cours d'anglais en présentiel sont assurés au sein de la formation pour répondre à l'internationalisation de la clientèle dans certains secteurs.

L'intégrité scientifique et l'éthique sont explicitement mentionnées dans le règlement des études de la LP, notamment en ce qui concerne la fraude et le plagiat.

Pilotage

Afin de transmettre aux apprenants l'ensemble des compétences opérationnelles et transversales, les enseignements sont dispensés par une équipe pédagogique diversifiée (enseignants universitaires titulaires, enseignants associés, professionnels créateurs d'entreprises). Plus précisément, la LP *Métiers de l'entrepreneuriat* fonctionne avec trois enseignants-chercheurs (maître de conférences habilité à diriger des recherches), un maître de conférences associé et 12 intervenants professionnels (dont dirigeant, expert-comptable, avocat d'affaires). Les intervenants extérieurs issus du monde socio-économique assurent 68 % des heures d'enseignement. Un enseignant-chercheur assume la responsabilité de la LP, il réunit l'équipe pédagogique au minimum deux fois par an (rentrée et fin d'année).

Le conseil de perfectionnement, se tient en mai ou en juin de chaque année (afin de pouvoir intégrer les évaluations des enseignements de la part des étudiants) en présence des enseignants, d'un représentant des étudiants, de représentants du monde socioéconomique (représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône notamment) et des personnels administratifs concernés.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences sont clairement explicitées. Un contrôle des connaissances est organisé dans tous les modules. Il prend la forme d'évaluation de travaux réalisés en séances ou en temps libres (contrôle continu) et de contrôles continus surveillés. Les étudiants en sont informés dès le début de la rentrée universitaire. L'approche par compétences est en cours d'implémentation.

Il n'existe pas de dispositifs d'aide à la réussite. Cependant, pour les étudiants recrutés n'ayant aucune connaissance en sciences de gestion, un entretien leur est proposé et des lectures leur sont préconisées afin d'accroître leur probabilité de succès.

Résultats constatés

Le taux de sélection n'est pas renseigné. La LP a connu une évolution dans sa pratique de recrutement en limitant l'accueil des étudiants en formation initiale pour se focaliser sur des publics en contrats de professionnalisation. Les effectifs d'étudiants en contrat de professionnalisation sont stables (18 sur les deux dernières promotions) et ceux en formation initiale en forte baisse (passant de 17 en 2016/2017 à 4 sur les deux dernières promotions). Le bassin de recrutement reste principalement la région Rhône Alpes. La majorité des étudiants ne sont pas issus de formation de l'Université de Lyon 3 : 86 % des étudiants inscrits. La réduction des effectifs de cette LP et les faibles effectifs de l'ancienne LP *Management des petites entreprises et des entreprises artisanales* (6 en 2017/2016 et 8 en 2018/2017) interroge sur l'intérêt d'ouvrir un second parcours *Reprise et développement de petites entreprises et d'entreprises artisanales* en 2019/2020.

Le taux de réussite est de l'ordre de 85 %.

Les résultats des enquêtes sur l'insertion des diplômés à 27 mois réalisées en 2016 et 2017 par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP) sont tout à fait cohérents avec les objectifs de professionnalisation de la formation. Ils montrent une excellente insertion des diplômés, et un faible taux de poursuite d'études en master (en 2017 sur 19 diplômés, 13 ont répondu et 11 ont été embauchés soit 77 % et aucune poursuite d'études).

CONCLUSION

Principal point fort :

- Fort taux d'insertion professionnelle.

Principaux points faibles :

- Incohérences entre les objectifs et débouchés de la formation : nombre très limité de créations d'entreprise.
- Manque d'adossement à des dispositifs et structures d'accompagnement à la formation.
- Place limitée du numérique dans les enseignements et des innovations pédagogiques.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de l'entrepreneuriat* ne répond que partiellement aux objectifs de création d'entreprise. En l'état, la formation manque de lisibilité, et d'une réelle articulation avec les structures d'accompagnement à la création d'entreprise. L'ouverture récente du parcours *Reprise et développement de petites entreprises et d'entreprises artisanales* ne permet pas d'apprécier l'opportunité de ce nouveau parcours dédié aux TPE et à l'artisanat. Si la fusion de cette LP avec la LP *Management des petites entreprises et des entreprises artisanales* est justifiée, la baisse des effectifs de la première conjuguée aux faibles effectifs de la seconde interpelle sur la pertinence de l'ouverture d'un second parcours. Si les volets gestion des TPE et reprise de petites entreprises sont convaincants, le parcours *Création d'entreprise* manque de lisibilité en termes d'objectifs, de structuration et d'effectifs.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA COMMUNICATION : CHARGÉ DE COMMUNICATION

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la communication : chargé de communication*, parcours *Communication multi média* et parcours *Communication globale et numérique* est portée par l'Institut d'administration des entreprises de (IAE) Lyon et l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Elle est dispensée en présentiel et en alternance sous le contrat de professionnalisation. Elle est aussi accessible après validation de deux années d'études supérieures ou par validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par validation des acquis professionnels (VAP). La sélection des candidats se fait sur dossier.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs de la formation sont énoncés clairement. Les compétences professionnelles et les contenus pédagogiques, définis, sont en adéquation les uns avec les autres. Les étudiants connaissent les différents aspects et les évolutions des métiers de la communication. Les compétences visées, diversifiées (techniques organisationnelles et stratégiques), permettent d'envisager une insertion professionnelle directe. En outre, la possibilité de recourir au contrat de professionnalisation est intéressante à cet égard. Une approche par compétences est valorisée afin d'acquérir des savoir-faire applicables dans le monde socio-professionnel. Cela concerne des métiers bien ciblés, en lien immédiat avec la formation.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La LP <i>Métiers de la communication : chargé de communication</i>, accessible en contrat de professionnalisation, est portée par deux composantes de l'Université Jean Moulin Lyon 3 : l'IAE de Lyon et l'IUT.</p> <p>Le dossier n'explique pas la spécificité du choix des parcours. De plus, il n'est pas fait mention du positionnement de la LP par rapport aux autres formations en communication de l'Université ou dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et les régions limitrophes. Cette analyse est importante pour des formations qui restent assez généralistes et pour lesquelles la concurrence s'est accrue. Cependant, le nombre de contrats de professionnalisation est rassurant. Il montre l'attractivité des parcours et il valide leur pertinence à l'échelle locale et nationale.</p>

Le lien entretenu avec la recherche résulte de la présence dans l'équipe de membres des centres de recherche IAELYON MAGELLAN et ECOM de GRENOBLE STENDHAL. L'implication d'enseignants-chercheurs issus de la section n°71 du Conseil national des universités (CNU) confirme l'ancrage du diplôme dans les sciences de l'information et de la communication. De plus, des publications, résultant de recherches appliquées, ont lieu dans les revues classantes de la 71^{ème} section du CNU. Enfin, des collaborations sont réalisées avec des associations (exemple : Association française de communication interne – AFCl) œuvrant dans le domaine de compétence visé. Il est regrettable que les partenariats professionnels, en particulier ceux réalisés avec les contrats de professionnalisation, ne soient pas davantage analysés.

Organisation pédagogique

La LP est ouverte essentiellement en formation continue, en particulier à travers les contrats de professionnalisation. L'alternance se déroule selon un rythme de trois jours en entreprise et deux jours à l'Université, de la rentrée jusqu'au mois de juin ; le reste de l'année, l'étudiant se trouve à en temps plein dans l'entreprise. Le volume d'enseignement varie selon les parcours de 442 à 592 heures de cours théoriques, portant les semaines à une moyenne de 39 heures. Dans le cadre du contrat de professionnalisation, la durée de travail est de 35 heures dans l'entreprise. La formation prend en compte les étudiants en situation de handicap grâce au pôle handicap de l'Université. Le recrutement est diversifié (licence, diplôme universitaire de technologie – DUT, brevet de technicien supérieur – BTS) et conforme à ce qui est attendu d'une licence professionnelle. Il n'y a pas d'effet de tubularisation. L'organisation pédagogique est bien expliquée aux étudiants par l'intermédiaire du régime des études et des examens, le règlement intérieur ainsi que la charte des évaluations des enseignements par les étudiants. Il serait intéressant, compte tenu de l'évolution connue par l'apprentissage, de développer cette formule.

Sur la maquette pédagogique, notons l'absence de travaux pratiques (TP), ce qui est étonnant pour une formation professionnelle. Cette situation pourrait résulter du nombre d'étudiants qui permet en réalité de faire des travaux dirigés (TD) « machines ». Il aurait néanmoins été souhaitable de faire apparaître des travaux pratiques dans la fiche filière ou d'expliquer l'orientation pratique des cours. Conséquence de cette situation, la maquette comporte un nombre très important de cours magistraux (CM). Compte tenu de l'enjeu pédagogique, une répartition différente aurait pu être envisagée (par exemple 20 % de CM, 30 % de TD et 50 % de TP). Sans lui faire perdre son caractère universitaire, cette organisation correspondrait davantage au schéma classique de la LP. Le volume du projet tutoré apparaît insuffisant pour le parcours *Communication Multi Média*. Néanmoins, l'effort de professionnalisation répond aux objectifs d'une telle formation (cours, projets, stages, bilans d'expérience). La présence importante de vacataires professionnels, à hauteur des deux-tiers des enseignements, trouve sans doute sa limite et ne doit pas être dépassée. S'agissant des outils pédagogiques, le dossier évoque l'utilisation du numérique (exemple : plateforme Moodle). Les modalités de participation à la formation expliquent probablement la faiblesse de son ouverture internationale. Cependant, la maîtrise de l'anglais étant souvent requise dans les métiers de la communication, il est proposé dans les cours d'anglais de préparer les étudiants au *Test of English for international communication* (TOEIC). De plus, les étudiants peuvent en autonomie et via la Maison des langues apprendre une seconde langue. Enfin, le diplôme est également accessible en VAP ou en VAE et quelques dossiers ont été traités.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants titulaires (six Maitres de conférences (MCF), un professeur agrégé du secondaire – PRAG) et de 26 intervenants professionnels. Ces derniers dispensent des enseignements essentiels de la formation. Le volume d'heures assuré par eux est élevé (deux-tiers des cours), eu égard à celles assumées par les enseignants-chercheurs et les enseignants. Leur importance atteint probablement une limite à ne pas dépasser. Ces professionnels sont impliqués dans la vie de la formation (jurys de sélection, jurys pédagogiques, soutenances, conseil de perfectionnement, etc...).

Le pilotage est organisé à plusieurs niveaux : 1) avec les entreprises, afin de connaître les attentes et de présenter la formation et 2) grâce au conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an. Ce pilotage permet une analyse efficace du déroulement de la formation et des éventuelles modifications à apporter. Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) sont précisées aux étudiants grâce au « régime des études et des examens ». De même, l'évaluation des enseignements est réalisée dans le processus d'accréditation qualité. Il aurait été intéressant d'analyser les résultats, de les mettre en perspective, par exemple dans les conseils de perfectionnement et de faire part des évolutions en cours.

Résultats constatés

La LP confirme son attractivité (plus de 40 inscrits avec de 18 à 23 étudiants pour le parcours *Communication globale et numérique* et de 24 à 20 étudiants pour le parcours *Communication multi média*, selon les années. Le nombre de contrats de professionnalisation (entre 91 % et 100 % du total des inscrits sur les trois dernières promotions) est, dans les deux parcours, conséquent. Ceci démontre l'intérêt de cette LP pour le monde socio-économique. Son taux global d'insertion immédiat est assez satisfaisant (12 étudiants sur 30 répondants sont insérés dans la vie professionnelle pour la promotion 2015, selon l'enquête réalisée par l'Observatoire). Ce résultat est toutefois à nuancer, car trop d'étudiants (session 2015 : 18 diplômés sur 30 étudiants répondant à l'enquête continuent leurs études, soit 60 %) s'engagent dans une poursuite d'études, ce qui ne correspond pas à la finalité d'une licence professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Ouverture à la formation continue et en particulier au contrat de professionnalisation.
- Participation importante de professionnels liés directement aux métiers de la communication.
- Existence de partenariats (exemple : AFCI).

Principaux points faibles :

- Taux de poursuite d'études trop élevé.
- Volume du projet tutoré du parcours *Communication multi média* insuffisant.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers de la communication : chargé de communication* et les deux parcours associés répondent aux besoins du milieu socio-économique. Les éléments requis sont présents dans le dossier qui est dans l'ensemble bien argumenté.

Un travail de pédagogie auprès des candidats, puis des étudiants, leur rappellera l'objectif d'insertion professionnelle immédiate poursuivi par la LP, afin d'éviter une poursuite d'études trop élevée.

Il pourrait être intéressant d'ouvrir la formation à l'apprentissage, sachant que la loi à venir a profondément changé le périmètre de l'alternance en le rendant très concurrentiel. Cette ouverture ne nécessite que des adaptations mineures de la formation, puisque celle-ci est déjà en contrat de professionnalisation. Il conviendrait, dans une première analyse, d'ajouter un livret d'apprentissage.



LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET ADMINISTRATION DE BIENS

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'immobilier, gestion et administration de biens*, portée par l'Institut de droit patrimonial et immobilier (IDPI) de la Faculté de droit, est une formation généraliste et professionnalisante en un an. Elle est destinée à former des administrateurs de biens du secteur privé, pour le compte de sociétés foncières d'entreprises ou de particuliers. La formation se fait en formation initiale par alternance ou formation continue à Lyon.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs de la licence sont clairement explicités. La licence est pluridisciplinaire et apporte des connaissances majoritairement juridiques (à hauteur de 42 % des heures maquette), de façon moindre des connaissances managériales (comptabilité, fiscalité et marketing à hauteur de 25 %) et professionnelles (à hauteur de 22 %).</p> <p>A l'issue de la formation, le diplômé est notamment capable d'assurer la gestion locative et technique, ainsi que le suivi administratif et juridique des biens immobiliers, mais aussi d'assurer la gestion d'un patrimoine immobilier, d'apprécier la rentabilité financière d'un projet.</p> <p>Les emplois visés sont principalement d'assistant de copropriété et gestionnaire locatif ou assistant de gestion assurant la conclusion des baux, mais également assistant spécialisé au sein d'un service contentieux ou comptable. Cette formation donne accès aux cartes professionnelles de gestion immobilière et de syndic de copropriétés.</p> <p>La formation n'est pas délocalisée.</p>

Positionnement dans l'environnement

Les LP de même spécialité sont identifiées au nombre de 11 en France. Au plan local, l'IDPI porte une LP de même spécialité, *Métiers de l'immobilier*, mais avec une thématique différente : gestion et développement de patrimoine immobilier. Il existe une concurrence avec des formations délivrées par le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et des Bachelor des écoles privées.

Sur le plan régional, deux autres LP de même spécialité sont recensées à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et l'Université de Bourgogne à Dijon.

Comme classiquement en LP, l'articulation avec la recherche s'opère à travers les enseignements assurés par des enseignants-chercheurs rattachés à l'IDPI, l'Association de l'Institut de droit du patrimoine et de l'immobilier (AIDPI) et au Centre de recherche Louis Josserand de Lyon 3.

La LP entretient des liens forts avec l'Union des syndicats de l'immobilier (UNIS) Lyon-Rhône, le Groupe Foncia, ORPI et autres partenaires socio-économiques locaux qui participent aux activités pédagogiques du cursus et au conseil de perfectionnement de la licence. A ce jour, ces relations n'ont pas fait l'objet de conventions ou d'accords de partenariat.

La formation bénéficie des partenariats de l'Université de Lyon avec les Universités de Malmö en Suède, de Valladolid, Grenade et Laguna en Espagne et l'Université Mc Gill au Canada. Le nombre d'étudiants en mobilité n'est cependant pas précisé.

Organisation pédagogique

La LP ne comprend qu'un seul parcours : gestion et administration de biens. La formation comprend plusieurs unités d'enseignement (UE), dont : Fondamentaux du droit ; Fondamentaux de gestion, management et comptabilité ; Fondamentaux professionnels ; Fondamentaux techniques ; Fondamentaux de droit et fiscalité. Ces UE combinent des connaissances générales en gestion et droit, et des connaissances plus techniques pour l'administration de biens. Le volume horaire présentiel est de 558 heures, essentiellement dispensé sous la forme d'heures cours magistraux (CM) (à hauteur de 455 heures, soit 82 % des enseignements) et 103 heures de travaux dirigés (TD). La LP est un cursus en alternance selon un rythme, mis en place avec le centre de formation d'apprentis (CFA) FORMA-SUP, de deux jours à l'Université et trois jours en entreprise. La formation est accessible en validation des acquis de l'expérience (VAE), mais le nombre de demandes n'est pas précisé.

La formation est professionnalisante du fait de l'alternance. Les enseignements mêlent des enseignements théoriques et des études de cas dispensés par des universitaires et des professionnels de l'immobilier (avocats, experts immobiliers). Dans le cadre du module Gestion de projets (35 heures CM), les alternants sont accompagnés dans la définition de leur projet professionnel et la préparation à l'insertion professionnelle. Ils bénéficient par ailleurs de 15 heures de tutorat. Une unité professionnelle (à hauteur de 1 135 heures en entreprise) évalue le projet d'études de l'alternant.

Les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique encadrent les étudiants dans le cadre du mémoire qu'ils doivent rendre en rapport avec une mission en entreprise.

L'IDPI contribue à donner un environnement de travail numérique aux alternants (cours en ligne via la plateforme Moodle, livret électronique dans le cadre du suivi des apprentis, accès à une bibliothèque numérique). Un module Gestion des systèmes d'information (15 heures CM) est intégré au cursus. Les modules d'enseignement en pédagogie inversée ne sont pas clairement identifiés.

Les alternants suivent un module de langue vivante Anglais (non technique) à hauteur de 30 heures, ce qui est satisfaisant pour une LP.

Pilotage
<p>L'équipe pédagogique est majoritairement constituée d'enseignants en Droit (un professeur des universités - PU, 12 maîtres de conférences (MCF), et 1 professeur associé) assurant 45 % des enseignements, et de 20 vacataires professionnels assurant 39 % des enseignements. La licence est codirigée par un MCF habilité à diriger des recherches (HDR) et un professeur associé en droit. Les membres de l'équipe pédagogique assurent le suivi des alternants. L'équipe pédagogique se réunit trois fois par an.</p> <p>Le Conseil de perfectionnement se réunit une fois par an à l'occasion du Conseil d'administration de l'IDPI. Il est composé de référents étudiants de l'IDPI, professionnels partenaires (UNPI, Chambre des Notaires, FNAIM, UNIS Lyon Rhône-Alpes...) et d'universitaires. L'Université a mis en place une évaluation de la formation. Il n'est pas précisé si une évaluation complémentaire des enseignements est mise en place.</p> <p>Les modalités de contrôles des connaissances sont présentées en début d'année et diffusées à travers les règlements d'examen et règlement intérieur. Les enseignements TD font l'objet d'un contrôle continu. Les enseignements CM sont évalués par une seule épreuve terminale écrite ou orale. Une évaluation en entreprise et un mémoire viennent compléter les deux premières notes. Le supplément au diplôme n'est pas fourni.</p> <p>Aucune information n'est fournie quant aux modalités de recrutement. L'aide à la réussite se fait à travers le suivi des alternants.</p>
Résultats constatés
<p>Les effectifs sont en baisse : de 38 inscrits 2016/2017, à 30 en 2017/2018 et 23 en 2018/2019. Depuis 2018/2019, la majorité des étudiants provient de brevet de technicien supérieur (BTS) ; 57 % sont inscrits en apprentissage et 30 % sont inscrits en contrat de professionnalisation. Le taux de réussite était de 100 % en 2016/2017, et il demeure élevé en 2017/2018 de l'ordre de 97 %.</p> <p>L'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'Université met en place une enquête sur la situation professionnelle des étudiants 27 mois après la fin du diplôme. A plus de 12 mois, l'IDPI interroge les étudiants sur leur situation professionnelle. L'enquête fait l'objet d'une restitution annuelle et des actions d'amélioration peuvent être décidées.</p> <p>L'enquête sur l'insertion professionnelle est précise, avec un fort taux de réponse (79 %). Pour 84 % des diplômés, l'alternance a permis un accès à l'emploi (en contrat à durée indéterminée pour 90 %, et contrat à durée déterminée pour 10 %) comme cadres intermédiaires. Les diplômés mettent moins d'un mois pour trouver leur premier contrat. Les diplômés sont globalement satisfaits du cursus. Le niveau de salaire moyen mensuel net est de 1567euros, ce qui ne semble pas être satisfaisant.</p> <p>Environ un tiers des diplômés poursuit ses études, que ce soit à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (master Droit et gestion immobilier) ou à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (master Droit des affaires) ou dans des établissements privés, poursuites d'études pour moitié dans le domaine de l'immobilier.</p>

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bon ancrage dans le milieu socio-économique local.
- Pertinence des métiers ciblés dans le secteur immobilier.
- Suivi de qualité de l'insertion professionnelle.

Principaux points faibles :

- Faible différenciation par rapport à la LP *Métiers de l'immobilier, gestion et développement de patrimoine immobilier*.
- Baisse des effectifs.
- Fort taux de poursuite d'études.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette LP est bien ancrée dans son environnement socio-économique et cible des métiers porteurs du secteur immobilier. Cependant, des actions doivent être engagées pour remédier à la baisse des effectifs, favoriser les mises en situation professionnelles à travers des travaux dirigés, et diminuer le taux de poursuite d'études. Compte tenu de la baisse des effectifs, une réflexion pourrait être engagée pour rapprocher cette LP avec la LP *Métiers de l'immobilier, gestion et développement de patrimoine immobilier*, existant au sein du même établissement. La LP correspond au même secteur « Activités immobilières » ; gérée par la même équipe pédagogique, le bassin de recrutement est identique et des enseignements sont communs.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET
DÉVELOPPEMENT DE PATRIMOINE IMMOBILIER

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'immobilier, gestion et développement de patrimoine immobilier*, portée par l'Institut de droit patrimonial et immobilier (Faculté de Droit, Université de Lyon 3) est une formation professionnalisante en un an. Elle est destinée à former des cadres intermédiaires du secteur de l'immobilier social, public ou privé (collectivités territoriales, administration, bailleurs sociaux, promoteurs). La licence est en formation initiale par alternance, sous la forme de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Les cours sont dispensés à Lyon.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la licence sont clairement explicités. La licence est pluridisciplinaire et apporte des connaissances juridiques (à hauteur de 35 % des heures maquette), de communication (à hauteur de 11 % des heures), professionnelles (à hauteur de 28 % des heures) et managériales (à hauteur de 5 % des heures). Des ateliers transversaux (sans information complémentaire) complètent la maquette. Cette formation doit permettre aux diplômés d'assurer le développement et la gestion du patrimoine immobilier d'un acteur public ou privé.

Les emplois visés sont principalement des postes d'assistant ou de collaborateurs pour les promoteurs et les acteurs du social et du public au sein de services de maîtrise d'ouvrage (montage d'opérations immobilières), maintenance et entretien de patrimoine, gestion de programmes immobiliers, d'unité de gestion immobilière, gestion de copropriété, gestion locative sociale, accession sociale à la propriété, services achats, et enfin finances et contentieux.

La formation n'est pas délocalisée.

Positionnement dans l'environnement

Au plan local, il existe, au sein du même établissement, une LP *Métiers de l'immobilier*, avec une autre thématique : *Gestion et administration de biens*. Au plan régional, deux autres licences de la même spécialité peuvent être recensées : LP *Management du logement social* de l'Institut d'Auvergne du développement des territoires, et LP *Habitat social* à l'Université de Bourgogne.

Comme classiquement en LP, l'articulation avec la recherche s'opère à travers les enseignements assurés par des enseignants-chercheurs.

La LP entretient des liens avec « Action Logement », le bailleur social Office public d'aménagement et de construction (OPAC) du Rhône et le Pôle immobilier de la ville de Saint-Etienne, ainsi que le Pôle immobilier du centre des Finances Publiques. Ces liens n'ont pas à ce jour fait l'objet d'une convention de partenariat.

La formation bénéficie des partenariats développés par l'Université de Lyon avec les Universités de Malmö en Suède, de Valladolid, Grenade et Laguna en Espagne et l'Université Mc Gill au Canada. Le nombre d'étudiants en mobilité n'est pas précisé.

Organisation pédagogique

La LP ne comprend qu'un seul parcours : gestion et développement de patrimoine immobilier. Un module Sensibilisation à l'esprit de l'entreprise (86 heures dont 50 heures cours magistraux (CM)) n'est pas valorisé par l'attribution de crédits ECTS ; il donne lieu à une bonification, ce qui est surprenant au regard du volume de cours. La LP est un cursus en alternance selon un rythme, mis en place avec le centre de formation d'apprentis FORMA-SUP, de deux jours à l'Université et trois jours en entreprise. Elle se déroule en deux axes, gestion de patrimoine immobilier et développement du patrimoine immobilier, pour un total de 558 heures d'enseignements, dispensés sous la forme de cours magistraux - CM (440 heures), travaux dirigés - TD (103 heures) et tutorat (15 heures). La LP a instruit deux demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Cette formation présente des éléments de connaissance de l'environnement professionnel grâce à l'intervention de professionnels de l'immobilier (notaires, administrateurs de biens, avocats, professionnels du secteur social. Dans le cadre du module *Gestion de projets* (dispensé sous la forme de 20 heures CM et 15 heures TD), les alternants sont accompagnés dans la définition de leur projet professionnel et la préparation à l'insertion professionnelle. Une unité professionnelle évalue le projet d'études de l'alternant.

Les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique initient les alternants à une démarche de recherche appliquée à travers une mission en entreprise. Sont proposés des conférences et colloques organisés par l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier (IDPI), l'Association de l'institut de droit patrimonial et immobilier (AIDPI) ou le Centre de recherche Louis Josserand.

L'IDPI contribue à donner un environnement de travail numérique aux alternants (cours en ligne via la plateforme Moodle, livret électronique dans le cadre du suivi des apprentis, accès à une bibliothèque numérique). Dans le cadre des enseignements professionnels, les alternants bénéficient de modalités d'enseignement inversé pour créer du réflexe opérationnel, ou encore par projet collectif (découverte d'un métier module *Gestion de projet*).

Les alternants suivent un module de langue vivante Anglais (non technique) à hauteur de 30 heures, ce qui constitue un volume horaire satisfaisant, la principale langue de travail dans le secteur professionnel étant le français.

Pilotage

L'équipe pédagogique est majoritairement constituée notamment d'enseignants-chercheurs en Droit (10 maîtres de conférences (MCF) et 2 professeurs associés), assurant 40 % des enseignements, et 14 vacataires professionnels assurant 41 % des enseignements. La LP est dirigée par un MCF, habilité à diriger des recherches en droit. L'équipe pédagogique assure le suivi des alternants. Elle se réunit trois fois par an.

Le Conseil de perfectionnement se réunit une fois par an à l'occasion du Conseil d'administration de l'IDPI. Il est composé de référents étudiants de l'IDPI, professionnels partenaires (UNPI, Chambre des Notaires, FNAIM, UNIS Lyon Rhône-Alpes...) et universitaires. L'Université met en place une évaluation de la formation. Il n'est pas précisé si une évaluation complémentaire des enseignements est mise en place.

Les modalités de contrôles des connaissances sont présentées en début d'année et diffusées à travers les règlements d'examen et règlement intérieur. Les enseignements TD font l'objet d'un contrôle continu. Les enseignements CM en revanche sont évalués par une seule épreuve terminale. Outre une moyenne minimum de 10, les étudiants doivent avoir au moins 10 pour l'ensemble évaluation et projet tuteuré. Le suivi de l'acquisition des compétences se fait à travers le livret de l'alternant. Le supplément au diplôme n'est pas fourni.

Aucune information n'est fournie pour les modalités de recrutement. Excepté le suivi individuel, il n'existe pas de dispositif d'aide à la réussite.

Résultats constatés

Les effectifs sont en baisse : de 26 inscrits en 2014 à 10 inscrits les trois dernières années. La LP recrute 20 % de profils diplôme universitaire de technologie (DUT) et 80 % de profils brevet de technicien supérieur (BTS) (75 % BTS Professions immobilières et 25 % BTS Économie sociale et familiale). Le taux de réussite est de 100 %.

L'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'Université met en place une enquête sur la situation professionnelle des étudiants 27 mois après la fin du diplôme. A plus de 12 mois, l'IDPI interroge les étudiants sur leur situation professionnelle. L'enquête fait l'objet d'une restitution annuelle et des actions d'amélioration peuvent être décidées.

L'enquête sur l'insertion professionnelle de l'Université est assez précise (73 % de réponses). 6 diplômés sur 8 ont intégré le domaine de l'immobilier (un est en inactivité et un autre poursuit en master), 1 diplômé sur 8 est en poursuite d'études. L'appréciation du contenu de la formation est plutôt bonne, en revanche l'organisation des enseignements est jugée moyenne. Cependant, les diplômés indiquent que le stage ou l'alternance est un bon moyen d'accès à l'emploi. Les diplômés mettent un mois pour signer leur premier contrat. Le niveau de salaire moyen mensuel net est de 1529 euros, ce qui ne semble pas être satisfaisant et permettrait d'expliquer la baisse des effectifs de cette formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bon ancrage dans le milieu socio-économique local.
- Qualité du suivi de l'insertion professionnelle.

Principaux points faibles :

- Faible différenciation par rapport à la LP Métiers de l'immobilier, gestion et administration de biens.
- Forte baisse des effectifs.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu de la forte baisse des effectifs, il est vivement conseillé d'intégrer le parcours gestion et développement de patrimoine immobilier dans la licence professionnelle Métiers de l'immobilier, ayant un parcours unique « gestion et administration de biens », existant au sein du même établissement. La LP correspond au même secteur « Activités immobilières » ; gérée par la même équipe pédagogique, le bassin de recrutement est identique. Pour évoluer vers un parcours de spécialité de la LP Métiers de l'immobilier, gestion et administration de biens, il pourrait être intéressant d'intégrer un enseignement sur les bailleurs sociaux, collectivités territoriales et administrations.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 23 JUILLET 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'ÉNERGIE

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'électricité et de l'énergie*, parcours *Conception et management en éclairage* a pour objectif de dispenser des connaissances et des compétences d'actualité dans le secteur de l'éclairage et de la conception lumière. Elle vise à former des professionnels polyvalents qui pourront intervenir sur la filière éclairage, en amont (fabricants de solution d'éclairage...) et en aval (installateurs, etc.). Dispensée à Lyon, elle est ouverte uniquement en formation initiale par alternance.

ANALYSE

Finalité

La LP *Métiers de l'électricité et de l'énergie*, parcours *Conception et management en éclairage* renvoie à des connaissances et des compétences repérées et claires, en réelle adéquation avec les métiers.

Véritable originalité au sein de l'Université Lyon 3, la formation positionnée dans l'univers de la certification professionnelle, présente bien les débouchés professionnels auxquels elle destine : chargés d'affaires, responsables de prescriptions ou concepteurs éclairagistes dans différentes entreprises de construction, de distribution, d'installation de solutions d'éclairage. En outre, il y a une véritable cohérence et pertinence entre les enseignements et les objectifs scientifiques et professionnels. Orientée vers l'insertion professionnelle immédiate, la formation est proposée uniquement en alternance. Ainsi, elle se veut à la fois très spécialisée (dans le domaine de l'éclairage) mais par ailleurs très large, en intégrant la diversité des acteurs œuvrant pour le compte de la filière éclairage, de manière à permettre l'employabilité immédiate des futurs diplômés.

La LP *Conception et management en éclairage* n'est pas délocalisée.

Positionnement dans l'environnement

La LP *Métiers de l'électricité et de l'énergie* complète l'offre de formation proposée par l'Institut d'administration des entreprises (IAE), Lyon School of Management (Lyon 3). Les informations fournies attestent de la singularité de la formation : elle présente un caractère unique qui tient à sa cible étroite à savoir l'éclairage, au niveau local, régional ou national. Seules deux formations de type LP sont évoquées à Lyon 1 et à l'Institut national universitaire Champollion, mais l'éclairage y est abordé de manière connexe.

Comme classiquement en LP, les liens avec la recherche se font à travers les enseignements assurés par des enseignants chercheurs, membres du Centre de recherche Magellan.

Les liens avec l'environnement professionnel sont bien développés, avec de nombreuses entreprises spécialisées dans l'éclairage, qui sont partenaires de la formation telles que Sonepar, Ledvance, Signify, We-ef, Fagerhult. En outre, sur le plan institutionnel, la formation affiche des liens avec d'autres partenaires : Cluster Lumière (participation à des conférences, visites...) ; Campus Lumière 7 (promotion des métiers et des formations dédiées à l'éclairage) ; CGI (Confédération du commerce de Gros et International).

Il n'existe à l'heure actuelle aucune coopération formalisée à l'international, mais des partenariats ont été développés avec des instituts de formation à l'international, notamment avec l'Allemagne : HTWK Leipzig11 (déplacement des étudiants français en Allemagne, accueil des étudiants allemands dans le cadre de la fête des lumières de la ville de Lyon pour la mise en œuvre effective des projets) ; Office Franco-Allemand de la jeunesse (projets pédagogiques).

Organisation pédagogique

La LP est ouverte uniquement en alternance avec un contenu d'enseignement structuré de manière très lisible, et s'articulant autour de trois blocs principaux à savoir la connaissance des sciences fondamentales (sciences physiques), la connaissance de l'environnement de travail (aménagement urbain, sociologie de l'urbanisme, architecture...), et des savoirs spécifiques à l'éclairagisme (mise en œuvre d'un projet lumière). L'alternance se déroule selon un rythme de 15 jours à l'Université, 15 jours en entreprise. Les statuts d'étudiants en situation de handicap sont pris en compte et des aménagements pédagogiques sont proposés en accord avec le Pôle handicap étudiant de l'Université de Lyon 3. Chaque année, un à deux apprenants en formation continue sont accueillis au sein de la LP et une validation des acquis de l'expérience (VAE) a abouti en 2018.

La formation s'inscrit dans une logique de professionnalisation, car le cursus d'un an se déroule en alternance avec plus de 30 semaines en entreprise. De plus, la formation comporte de nombreux éléments de mise en situation professionnelle. De véritables projets « grandeur nature » sont mis en œuvre : conception de projets de mise en lumière et réalisations de projets de mise en lumière (échange franco-allemand). En cela, la LP permet d'acquérir des compétences additionnelles. Le Service emploi carrières alternance de l'IAE accompagne les étudiants admis, dans la recherche de leur entreprise d'accueil.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique se fait par la présence d'un enseignant chercheur, responsable de la formation, et des travaux de recherche qui lui sont associés.

Outre les outils classiques (dont environnement numérique de travail, plateforme Moodle), la formation consacre une place importante au numérique avec un volume de 40 heures d'enseignements dédiés (outils numériques appliqués à l'éclairage). Aucune innovation pédagogique n'est mentionnée.

La sensibilisation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est en charge du Pôle d'accompagnement à la pédagogie numérique au sein de l'Université de Lyon 3 mais rien n'est spécifié au sein de la LP.

La place de l'international dans l'organisation pédagogique est non négligeable pour une LP : d'abord par le niveau d'enseignement d'anglais 30 heures, mais aussi par la mobilisation de l'anglais de manière constante dans les projets (avec l'allemand parfois). Ensuite, dans le cadre de ses partenariats (Allemagne), la LP réalise des échanges d'étudiants : déplacements d'étudiants français en Allemagne, et accueil d'étudiants allemands dans le cadre de la fête des lumières de la ville de Lyon pour la mise en œuvre effective des projets.

Pilotage

La LP est managée par un enseignant chercheur (EC), en sciences de gestion de l'IAE de Lyon. L'équipe pédagogique comprend un EC en sciences de gestion, et aucun EC du cœur de métier relevant par exemple du génie électrique, électronique, photonique et systèmes. Un professeur agrégé de l'enseignement du second degré (Prag) et un enseignant contractuel assurent chacun moins de 10 heures d'enseignements. L'EC en sciences de gestion n'intervient que pour des enseignements de gestion de projet, des tutorats, des visites d'entreprises ou de l'assistance personnalisée envers les étudiants, et assure environ un quart des heures d'enseignement de la formation (tutorat et projet tutoré compris). La forte concentration de l'équipe pédagogique permanente et son manque de diversité et de lien avec le cœur de métier de la formation, posent question et constituent un risque. Les enseignements propres aux métiers sont donc dispensés par des vacataires enseignants issus de lycée (un seul) ou des vacataires non-enseignants issus du monde professionnel, dont le profil professionnel est en adéquation avec l'enseignement. Les professionnels assurent pour leur part 59 % des enseignements de la maquette.

Le pilotage de la LP est assuré par un comité de pilotage (COPIL) composés d'enseignants, de représentants issus du monde économique, de représentants d'entreprises partenaires et d'étudiants se réunissant une fois par an, qui s'apparente à un conseil de perfectionnement. Les résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiants sont présentés au COPIL.

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies et communiquées à travers le régime des études et des examens distribués aux étudiants en début d'année, et rappelées dans les plans de cours. Pour le suivi de l'acquisition des compétences, l'IAE de Lyon a développé, de façon systématique, une grille d'analyse et de présentation des acquis transversaux. Un outil numérique d'échange, à savoir la plateforme « Livret électronique d'apprentissage » (LEA) permet le suivi de l'acquisition des compétences pour les étudiants en alternance.

Les modalités de recrutement sont l'étude du dossier et l'entretien individuel. Un soin tout particulier est apporté à la sélection des étudiants en amont (recrutement) pour vérifier la capacité des candidats à suivre la formation ainsi que l'adéquation de la formation au projet professionnel exprimé. Au-delà, il y a une aide à la réussite qui repose essentiellement sur une unité d'enseignement (UE) de remise à niveau dispensée à chaque semestre autour des sciences physiques et de l'anglais, de façon à améliorer l'intégration et le succès des étudiants issus de parcours antérieurs divers.

Résultats constatés

Les effectifs de la LP *Conception et management en éclairage* sont stables sur les trois dernières années, avec un effectif d'inscrits de 12 étudiants. Les étudiants entrant en LP sont issus de formations de type bac+2 « techniques », pour la moitié environ titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) de la Région Auvergne Rhône Alpes. L'attractivité ne peut être analysée puisque le nombre de candidats n'est pas précisé. Il faut néanmoins noter que la LP attire des étudiants nouveaux à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (de 92 à 100 % selon les années).

Le taux de réussite est bon, de l'ordre de 90 % sur les deux dernières années.

Quant au suivi du devenir des diplômés, des enquêtes à 6 mois et à 27 mois sont organisées par l'IAE de Lyon. Les résultats fournis ne concernent que l'enquête à 27 mois ; cette dernière montre un bon taux d'insertion professionnelle avec plus de 80 % des répondants sont insérés dans la vie professionnelle, et des étudiants en poursuite ou reprise d'études parmi les répondants : 2 sur 11 en 2014 et 1 sur 8 en 2015.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Caractère singulier et unique de la formation (formation de niche).
- Excellent adossement au tissu socio-économique du bassin.
- Réelle place de l'international dans la formation.

Principaux points faibles :

- Équipe pédagogique permanente très limitée et ne relevant pas de la discipline cœur de métier.
- Manque d'information sur les dispositifs pédagogiques propres à la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de l'électricité et de l'énergie* parcours *Conception et management en éclairage* présente plusieurs points forts : une formation de niche, un fort adossement au tissu socio-économique et de réels partenariats internationaux spécifiques à l'éclairage. Cependant, outre l'absence d'enseignants en lien avec le cœur de métier, la forte concentration de l'équipe pédagogique permanente constitue un sérieux risque pour la pérennité de la LP. La formation gagnerait à renforcer l'équipe pédagogique permanente, en intégrant un enseignant spécialiste de l'éclairage.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET PAIE

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie* a pour objectifs de former des spécialistes de la paie et de l'administration du personnel. Une attention particulière est portée à la maîtrise des systèmes d'information. La formation est proposée en formation initiale par alternance, ou en formation continue. Elle est dispensée sur les sites de Lyon et de Bourg en Bresse.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs de la formation en termes de connaissances et de compétences sont clairement exposés. Ces objectifs sont cohérents avec les emplois visés par la formation. Par ailleurs, un travail de réflexion sur les connaissances et compétences requises pour chaque formation (<i>Intended Learning Outcomes</i>) a été réalisé au niveau de l'IAE Lyon.</p> <p>Les métiers sur lesquels débouche la formation sont clairement précisés : gestionnaire de paie ou comptable, en entreprise ou en cabinet d'expertise comptable. Les enseignements proposés sont adaptés aux objectifs scientifiques et professionnels de la formation.</p> <p>La formation n'est pas délocalisée.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Une analyse du positionnement de la formation a été réalisée dans son environnement local, régional et national, comme pour toutes les formations de l'IAE Lyon. Il montre que la formation est plus spécialisée en paie que les formations proposées par la concurrence, plus généralistes et orientées vers la gestion des ressources humaines.</p> <p>La formation bénéficie de l'environnement de recherche de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) Lyon à travers le Centre de recherche Magellan, dont les activités sont organisées autour du thème fédérateur « Management des organisations : du local au global ». En particulier, la formation est alimentée par les travaux et réflexions des groupes ressources humaines et finance.</p> <p>La formation est rattachée au Centre lyonnais d'expertise comptable et d'audit (CLEA), créé en 2013 avec pour objectifs de proposer une offre cohérente de formation aux métiers du chiffre et de promouvoir ces métiers. La formation bénéficie des partenariats du CLEA, avec de nombreux cabinets d'expertise comptable (Arthaud & Associés, Deloitte Inextenso, Fiducial, etc.) et l'éditeur de logiciel Cegid. Ces acteurs sont impliqués dans la formation sous différentes formes : proposition d'alternances, participation aux jurys et comités de pilotage, organisation de visites.</p>

Des dispositifs d'échanges internationaux sont prévus au sein de l'IAE Lyon pour permettre la mobilité des étudiants et enseignants-chercheurs. Les étudiants de la LP *Gestion des Systèmes d'information de la Paie* sont a priori moins concernés par ces échanges, compte tenu de la durée et de l'organisation de la formation (alternance).

Organisation pédagogique

La formation comprend un ensemble de neuf unités d'enseignement (UE) obligatoires dispensées sur deux semestres (de septembre à décembre et de janvier à juin). Il n'y a pas de cours optionnels. Le volume horaire total représente 622 heures (359 heures au premier semestre et 263 heures au second semestre). La structure de la formation est équilibrée et la plupart des enseignements comprennent des travaux dirigés (TD). L'enseignement de la comptabilité ne représente que 20 heures de cours magistraux, ce qui semble peu au regard des objectifs et débouchés de la formation. Des TD pourraient également être proposés pour cet enseignement. Un accompagnement spécifique est proposé aux étudiants en situation de handicap. La formation est également accessible par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP), avec cinq dossiers en cours pour la LP, l'inscription de deux personnes en 2017 et deux personnes en 2018 via la VAE.

La formation est organisée exclusivement en alternance (rythme 15 jours en formation et 15 jours en entreprise) et accueille des étudiants en formation continue. Cette organisation est adaptée à la finalité professionnelle de la formation. La place de la professionnalisation dans la formation apparaît avec deux UE consacrées à l'évaluation professionnelle, et la participation des étudiants à des visites d'entreprises et des conférences. Les UE consacrées à l'évaluation professionnelle comprennent une assistance personnalisée, un tutorat individuel et collectif, et un accompagnement lors de la période d'alternance et de la réalisation du mémoire professionnel. L'accompagnement de l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel s'appuie aussi sur des dispositifs d'orientation et d'information, et notamment sur le Service emploi carrière alternance de l'IAE Lyon, qui propose un accompagnement personnalisé et une palette d'outils et de services visant à optimiser l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

Le lien entre la formation et les activités de recherche est assuré par l'intervention de dix enseignants titulaires, dont sept enseignants-chercheurs. Il est difficile d'évaluer l'intervention d'enseignants-chercheurs sur le site de Bourg en Bresse, où les cours sont assurés à 90 % par des enseignants vacataires.

La place du numérique dans la formation apparaît à travers plusieurs enseignements : environnement numérique, système d'information et ressources humaines, progiciel de paie et gestion sociale appliquée. Par ailleurs, les étudiants peuvent obtenir un certificat professionnel décerné par Cegid attestant de la maîtrise du progiciel de paie CegidExpert. Un intranet permet de gérer en ligne des aspects liés à la scolarité et à la pédagogie (cours en ligne).

La place de l'international dans la formation apparaît à travers l'enseignement de l'anglais des affaires, qui représente un volume de 30 heures de travaux dirigés.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée de 10 enseignants-chercheurs statutaires et de 34 enseignants vacataires, dont 30 professionnels. La part des enseignements réalisés par des vacataires est majoritaire et représente 62 % à Lyon et 89,5 % à Bourg en Bresse. La part de cours dispensés par des enseignants statutaires à Bourg en Bresse est donc limitée. Pour les professionnels, il n'est pas possible d'apprécier leur qualité et liens avec les enseignements « cœur de métier », vu l'intitulé très vague « vacataire non enseignant ». Outre la responsabilité de la licence assurée par un enseignant-chercheur habilité à diriger les recherches, un comité de pilotage composé d'enseignants statutaires et de professionnels se réunit une fois par an pour faire le bilan sur la formation, les promotions sortantes et entrantes.

Un comité de perfectionnement, composé d'enseignants de la formation, des gestionnaires de la scolarité et d'un échantillon d'étudiants volontaires est réuni chaque année. Le comité aborde les questions relatives à l'organisation pédagogique (enseignements, alternance, etc.). L'évaluation de chaque enseignement, prévue dans la charte de l'IAE, se fait via la plateforme pédagogique de l'IAE. Les résultats de ces évaluations sont discutés lors du comité de perfectionnement et du comité de pilotage de la formation. Ces deux comités participent à l'autoévaluation de la formation, et ont conduit à des modifications de la maquette de la formation.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont précisées dans le régime des études et des examens. Chaque enseignement donne lieu à une évaluation sous forme de travaux dirigés et/ou de contrôle final écrit. L'organisation des évaluations est cohérente avec le poids de chaque enseignement et l'importance accordée à la dimension professionnelle. Les jurys d'examen, se réunissent à la fin de chaque semestre.

Le suivi de l'acquisition des compétences s'appuie sur la grille d'analyse des *Intended Learning Outcomes* mis en place par l'IAE Lyon, qui a permis de définir plusieurs compétences à acquérir. Par ailleurs, une démarche d'organisation des formations par blocs de compétences est en cours au sein de l'IAE. A l'échelle de l'Université, un *e-portfolio* permettant de valoriser les compétences et expériences des étudiants est en cours de déploiement. Enfin, le supplément au diplôme précise les modalités de recrutement, l'organisation pédagogique, le contenu et les objectifs de la formation, ainsi que les compétences qu'elle permet d'acquérir.

La procédure de recrutement comprend trois étapes : une présélection sur dossier et test « Score IAE Message », un entretien de type professionnel et le recrutement comme alternant au sein d'une entreprise. Dans le cadre de la formation, un module de mise à niveau droit/gestion de 40 heures est dispensé en début de formation.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation est difficile à évaluer, mais il semblerait que cette attractivité puisse être développée, au moins en interne parmi les étudiants de licence et du diplôme universitaire de technologie (DUT) de l'Université Lyon 3. Les effectifs de la formation étaient de 42 en 2016-2017, 35 en 2017-2018 et 38 en 2018-2019. La majorité des étudiants sont en contrat d'apprentissage (29 en 2018-2019) et en contrat de professionnalisation (7 en 2018-2019). La promotion est majoritairement féminine (84 % en 2018-2019) et accueille principalement des étudiants de Brevets de technicien supérieur (BTS) (39 % en 2018-2019) et de DUT (18 % en 2018-2019). Les étudiants sont en majorité issus de la région Rhône-Alpes (89 %) et n'ont pas étudié à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (87 %).

Les taux de réussite de la formation sont très élevés (98 % en 2016-2017 et 97 % en 2017-2018).

Le suivi des diplômés est assuré par les enquêtes d'insertion à 27 mois réalisées par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'Université, et par l'enquête en fin de formation réalisée par l'IAE Lyon. Les deux enquêtes fournissent des informations intéressantes sur les taux d'insertion, la nature des emplois occupés et la satisfaction des diplômés à l'égard de la formation et de leur emploi. Le suivi des diplômés pourrait se faire aussi sur le site de Bourg en Bresse.

L'enquête d'insertion à 27 mois montre que sur les 20 diplômés de la promotion 2015, 18 sont en contrat à durée indéterminée et 2 ont poursuivi leurs études. L'enquête montre aussi la satisfaction globale vis-à-vis de la formation et de l'emploi qu'ils occupent. L'insertion à court terme est également satisfaisante puisque l'enquête d'insertion d'octobre 2018 montre que 59 % des étudiants étaient en emploi à la sortie de la formation. Les taux de poursuite d'étude sont limités (moins de 10 %) et stables dans le temps.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation répondant aux besoins du bassin d'emploi en région.
- Forts liens avec le monde professionnel.

Principaux points faibles :

- Place de la comptabilité limitée au regard des objectifs et de l'intitulé du parcours.
- Faible part d'enseignements assurés par des enseignants statutaires sur le site de Bourg en Bresse.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie*, est une formation bien intégrée dans le monde professionnel. Pour autant, développer les enseignements de comptabilité permettrait une plus forte cohérence avec les objectifs et débouchés de la formation. De même, si le choix de proposer la formation sur deux sites offre des perspectives intéressantes, une attention particulière doit être portée au site de Bourg en Bresse ; il convient de renforcer l'intervention d'enseignants titulaires sur ce site.



LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU BTP : BÂTIMENT ET CONSTRUCTION

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cette licence professionnelle (LP) en alternance *Métiers du BTP - chargé d'affaires en bâtiment* prépare à une insertion professionnelle rapide dans le secteur du bâtiment, et en particulier dans le domaine du second œuvre. La formation propose trois options dites de spécialité : *Enveloppe extérieure du bâtiment ; Electricité ; Agencement*. La LP est ouverte uniquement en formation initiale par alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. La formation se déroule sur deux sites distincts à Lyon : Institut d'Administration des Entreprises, School of Management, et Ecole Sup LA MACHE.

ANALYSE

Finalité

Cette LP a pour objectif de former des collaborateurs de terrain chargé d'affaires ou conducteurs de travaux pour les entreprises de second œuvre du bâtiment qui réalisent des aménagements de locaux particuliers ou collectifs. Les métiers préparés sont en cohérence avec les besoins de la profession, soumis à la triple contrainte financière, légale et technique.

Ils peuvent être regroupés en quatre grandes fonctions : commercial (appels d'offre ; négociations des contrats, prix et délais avec les fournisseurs et les sous-traitants ; gestion des relations clients, réception des chantiers, suivi des réclamations), encadrement (gérer les plannings de travail, animer les équipes, veiller au respect des règles de sécurité, coordonner l'intervention des fournisseurs et sous-traitants), études (analyser les conditions techniques des projets, réalisation de chiffrages, préparation techniques des chantiers) et travaux (planification, vérification de conformité et de qualité, respect des délais et des coûts, gestion des problèmes et imprévus, contrôle de l'exécution).

Les enseignements proposés permettent une double compétence d'ordre managérial (quatre unités d'enseignement (UE)) et technique (deux UE pour les aspects techniques liés au métier visé). Les enseignements techniques recouvrent environ 28 % du volume horaire de formation, volume qui pourrait être augmenté au regard de la complexité relative et de l'étendue importante des règles de l'art liées à la construction des ouvrages de corps d'état secondaire du bâtiment.

La LP n'est pas délocalisée.

Positionnement dans l'environnement

Sur le plan national, cette formation professionnalisante attire des candidats de toute la France. La LP permet une poursuite d'étude pour des étudiants ayant obtenu très majoritairement un brevet de technicien supérieur (BTS) relevant du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) et de manière très minoritaire d'un diplôme universitaire de technologie (DUT). Le positionnement de la LP à l'échelon régional, est largement suffisant au regard de la capacité d'insertion professionnelle de la région Rhône Alpes Auvergne. D'autres formations universitaires à Lyon 1, St-Étienne et Grenoble sont axées essentiellement sur le métier de conducteur de travaux, et ne sont donc pas orientées double-compétence.

Comme classiquement en LP, les liens avec la recherche se font à travers les enseignements assurés par les deux enseignants-chercheurs (EC) impliqués dans la formation.

L'implication de nombreux professionnels du BTP en tant qu'enseignants vacataires témoigne d'une bonne intégration des partenaires socio-économiques. Le comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCA BTP), partenaire en lien direct avec le monde socio-économique assure une partie du pilotage de la licence. Les entreprises participent directement et indirectement à la formation, montrant clairement leur intérêt pour ce parcours.

La formation étant en alternance et centrée sur les aspects réglementaires en France, aucune coopération à l'international n'est développée.

Organisation pédagogique

La structure pédagogique de la LP comprend six UE académiques (Management, Communication et marketing, Chiffrage, Conduite d'affaires, Normes et réglementation, Adaptations sectorielles) et deux UE professionnelles (Projet tutoré, alternance). L'UE adaptations sectorielles (Bureau d'études, Technologie, Maîtrise d'ouvrage) est dédiée aux trois options : enveloppe du bâtiment, électricité et agencement. Le rythme d'alternance repose sur une semaine en formation et trois semaines en entreprise, ce qui favorise une mise en pratique des connaissances académiques. La structure de la formation est bien conçue et permet une spécialisation progressive. La LP instruit chaque année deux demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE).

La professionnalisation est importante du fait de l'alternance et de la forte implication de professionnels dans les enseignements. Le rythme de l'alternance permet de responsabiliser l'alternant sur des missions relativement longues en entreprise. Chaque alternant est en relation avec un tuteur universitaire et professionnel pour le projet tutoré et les périodes en entreprise.

Comme indiqué précédemment, le lien avec la recherche se fait à travers les deux enseignants-chercheurs impliqués dans la formation.

Les outils numériques sont présents au sein de la formation, permettant une professionnalisation effective des étudiants. Outre les outils classiques (environnement numérique de travail, etc.), les étudiants sont formés sur des logiciels métiers : gestion d'affaires BATIGEST, planification des travaux en bâtiment MS PROJECT, construction de mobilier en 3D TOPSOLID. La LP développe des pratiques pédagogiques innovantes, notamment : *Business Game*, jeux de rôles, vidéos d'entreprise pour les aspects négociation et communication interpersonnelle, simulations réelles.

La formation intègre 24 heures d'enseignement d'anglais des affaires, ce qui est un volume appréciable pour une formation technique et managériale.

Pilotage

L'équipe pédagogique comprend 38 personnes dont quatre maîtres de conférences (titulaires ou associés), trois professeurs agrégés détachés dans le supérieur, cinq enseignants vacataires de l'établissement SUP LA MACHE, des formateurs dans le bâtiment et pour plus de 50 % des professionnels spécialistes du bâtiment. Les professionnels impliqués dans les enseignements exercent des responsabilités (chargé d'affaires, directeur technique, ingénieur en bâtiment, etc.) en lien avec le cœur de métier de la LP ; ils assurent près de 70 % des enseignements. Le pilotage de l'équipe pédagogique est assuré par la responsable de la LP, et la programmation des enseignements assurés par SUP LA MACHE est gérée par un responsable sur site. Les responsables organisent deux réunions par an avec les délégués de promotion.

Un conseil de gestion a lieu une fois par an en décembre, rassemblant deux représentants du CFA BTP, ceux de Sup³Lamache (deux ou trois), et ceux de l'IAE de Lyon (dont le responsable de scolarité, le référent apprentissage, responsable pédagogique) et le représentant de la fédération du bâtiment. Un comité de pilotage se réunit en mai, et comprend tous les responsables et les tuteurs entreprises. Le conseil de perfectionnement se réunit annuellement, sans la présence des étudiants. Néanmoins, l'ensemble des acteurs institutionnels est représenté. Ces différents comités s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue de la formation. L'évaluation de la formation par les étudiants est assurée en fin de cursus par l'établissement partenaire.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont peu détaillées. L'enseignement académique fait l'objet d'un contrôle continu sous forme écrite et orale. La composition du jury est réduite à quatre personnes. Le suivi de l'acquisition des compétences se fait à travers le livret de l'alternant. La liste des compétences est très détaillée, ce qui ne s'inscrit pas vraiment dans une approche plus globale, par blocs de compétences.

Les modalités de recrutement sont très détaillées et témoignent d'une procédure maîtrisée de recrutement. L'aide à la réussite se fait essentiellement à travers le suivi individualisé des étudiants.

Résultats constatés

Avec une trentaine d'étudiants, les effectifs sont relativement stables. L'effectif est composé à 75 % environ d'étudiants de BTS. Le taux de réussite est élevé, supérieur à 90 %.

Le service « alternance » de la composante porteuse assure un suivi des diplômés par des enquêtes annuelles, à la sortie de la formation et six mois après la délivrance du diplôme. Le taux de réponses est relativement bon car il est de l'ordre de 70 %. L'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle, service fonctionnel de l'université Jean Moulin Lyon 3, mène en toute indépendance une enquête exhaustive relativement à l'insertion professionnelle, à 27 mois de l'obtention du diplôme.

Le taux d'insertion professionnelle est de l'ordre de 70 %, ce qui montre que cette licence professionnelle est un bon outil d'insertion. L'insertion s'effectue en grande majorité par l'intermédiaire de l'entreprise d'accueil liée au contrat d'alternance. Les fonctions des diplômés insérés sont très majoritairement fondées sur des compétences techniques.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Fort ancrage dans l'environnement socio-économique.
- Qualité de l'insertion professionnelle.
- Pertinence de cette formation double compétence managériale et technique.

Principaux points faibles :

- Pas de réel point faible relevé.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers du BTP - chargé d'affaires en bâtiment* est une formation double compétence, bien ancrée dans le monde professionnel et remplissant complètement ses objectifs d'insertion professionnelle. Compte tenu de la forte digitalisation de ce secteur d'activité, une réflexion pourrait être engagée pour intégrer dans le futur des enseignements sur les maquettes numériques du bâtiment.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la GRH : assistant*, portée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) Lyon 3, a pour objectif de former des assistants de responsables des ressources humaines pour des grands groupes ou des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Elle est dispensée sur deux campus, à Lyon ainsi qu'à Bourg en Bresse. Un partenariat signé avec l'Institut Saint Denis permet à ce dernier de proposer cette LP dans son offre de formation sur le site d'Annonay. Cette LP est dispensée en formation initiale par alternance, contrats de professionnalisation ou contrats d'apprentissage, et en formation continue.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs et l'intitulé de cette LP, à visée professionnalisante, sont cohérents. Elle forme de futurs assistants de responsables des ressources humaines, soit sur l'ensemble de leurs fonctions, soit sur des aspects plus spécialisés tels que le recrutement ou encore la formation. Pour répondre à cet objectif, la formation permet l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques sur la gestion des ressources humaines (GRH), mais aussi génériques de nature plus transversale, de façon à améliorer l'employabilité.</p> <p>Les métiers comme les compétences ainsi que le type d'entreprises auxquels la formation destine, sont bien explicités : la formation est associée à cinq blocs de compétences repérés. La formation présente ainsi une réelle cohérence d'ensemble avec les objectifs professionnels en termes de métiers, les connaissances attendues et compétences personnelles et professionnelles.</p> <p>La formation n'est pas délocalisée.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>L'offre de formation relative aux métiers de la gestion des ressources humaines (GRH) est très importante, voire « intense et parfois agressive » dans la zone géographique du grand Lyon, tant universitaire (Lyon 1, Lyon 2) que privée (écoles de commerce, entreprises intégrant une formation en alternance pour leurs salariés). La LP <i>Métiers de la GRH : assistant</i> de l'IUT Lyon 3 souhaite différencier son offre, via l'internationalisation, aidée en cela par ses entreprises partenaires, multinationales, et organisant pour ce faire un cours de management interculturel. Au-delà, il faut noter la réflexion engagée pour différencier la formation tant dans ses pratiques d'alternance, que dans ses profils professionnels plus polyvalents que Lyon 1 et 2. De même, grâce à une stratégie mixte de cours sur un autre site (Bourg en Bresse) et de partenariat (Annonay), la formation est accessible sur un large spectre géographique de la région Auvergne-Rhône-Alpes.</p> <p>Des enseignants-chercheurs interviennent dans la formation, mais comme classiquement en LP, il n'y a pas explicitement d'articulation entre recherche et formation. Le mémoire professionnel est considéré comme une introduction à la recherche.</p>

Des conférences thématiques et des échanges ponctuels sont organisés avec des institutions comme Pôle-emploi, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) ou des entreprises comme EDF, ENEDIS, SNCF, TOTAL, VEOLIA, CREDIT AGRICOLE. À Annonay, l'Institut partenaire Saint Denis a signé un partenariat avec le Rotary et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), pour permettre l'obtention d'un Certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM).

Il n'y a aucun partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers ; il n'est pas indiqué de mobilités.

Organisation pédagogique

Dispensée en alternance, la LP propose 440 heures d'enseignements, articulées autour de huit unités d'enseignements (UE) : six sont dédiées aux différentes politiques et pratiques de gestion des ressources humaines (GRH), ainsi qu'à leurs enjeux plus transversaux (juridiques, sociologiques...), et deux sont consacrées à la professionnalisation, dont 10 heures de bilan de compétences pour préparer les étudiants à leur insertion. Les enseignements se déroulent au rythme de trois jours entreprise/deux jours IUT, entre octobre et mai, ce pour permettre une mobilisation rapide in situ des connaissances acquises lors de la formation. La formation est accessible en validation des acquis de l'expérience (VAE) totale ou partielle, des dossiers ont été traités mais n'ont pas abouti. Un premier dossier est présenté en jury en novembre 2019.

La LP est professionnalisante du fait de l'alternance, avec un suivi individualisé de chacun des étudiants. Les alternants bénéficient d'un accompagnement individuel par un tuteur, ainsi que, pour la promotion, par une responsable du développement et par le responsable du diplôme ; 10 heures sont consacrées au bilan de compétences des étudiants, pour leur orientation. À Annonay, des rencontres sont organisées avec le Rotary et l'UIMM, contribuant ainsi à nouer des liens entre les alternants et le tissu socio-économique local. Un projet tutoré, effectué en groupe, et un mémoire professionnel sont réalisés. Un guide méthodologique, un cours dédié et le soutien du tuteur enseignant sont proposés. Sur le site de Lyon, depuis quatre ans, le projet a pour objet le thème du recrutement, au travers de l'organisation d'une journée qui y est dédiée, à destination d'étudiants de première année. Une unité d'enseignement (UE), Gestion systémique, vise à proposer une approche plus généraliste des organisations, en proposant des enseignements en économie ou sociologie des organisations et du travail.

Les étudiants ont accès à des outils numériques classiques (plateforme Moodle, bibliothèque en ligne) et sont sensibilisés au numérique à travers les enseignements. Compte tenu de la forte digitalisation des métiers de la GRH, la place des outils numériques est très limitée. Des exemples de pédagogie innovante (*serious games*, *escape games*, classe inversée etc.) sont donnés.

La LP comprend 26 heures d'anglais de spécialité ainsi qu'un cours de droit social européen et un enseignement de management interculturel, qui contribuent à initier les alternants à l'international. Il n'y a pas d'échange à l'international pour cette formation.

Les travaux des étudiants sont soumis à un logiciel anti plagiat, utilisé dans l'établissement. Certains enseignements (recrutement par exemple) sensibilisent les étudiants à l'éthique professionnelle.

Pilotage

Le responsable de la formation est maître de conférences associé. Les centres de formation (Lyon, Bourg en Bresse, Annonay) disposent d'équipes professorales différentes, mais il est difficile de les identifier, faute de précision sur les lieux d'intervention des enseignants, sauf pour ce qui concerne Bourg en Bresse. L'équipe pédagogique comprend un maître de conférences en sociologie des organisations de la faculté de droit (assurant 19 heures), un maître de conférences associé (49 heures), des permanents (165 heures), des vacataires enseignants (198 heures, issus de lycées ou d'universités) et surtout des vacataires non enseignants (637 heures). Ces derniers exercent sur des postes à responsabilités en lien avec la gestion des ressources humaines (GRH), cœur de métier de la LP. Plus globalement, les professionnels représentent selon les sites de 45 à 68 % du corps professoral. Cette configuration assure un ancrage dans le tissu socio-professionnel local.

Des événements ponctuent l'année (réunion de pré-rentree, séminaire d'intégration etc.) à destination des étudiants, enseignants, tuteurs, professionnels, pour donner un cadre commun à la LP. Un conseil de perfectionnement est prévu par an ; il réunit des représentants du corps professoral y compris des professionnels, et des étudiants. Il y a également un comité de perfectionnement destiné aux enseignants. Une fois par an une rencontre est organisée avec les tuteurs « enseignant » et « entreprise ». Une évaluation des enseignants par les alternants est prévue, dont les modalités sont variables d'un centre de formation à l'autre.

Ces modalités d'évaluation ont pour but de repérer les facteurs correctifs à apporter, les bonnes pratiques à mutualiser, les évolutions à apporter pour les années suivantes.

Le règlement des études donne les règles générales d'obtention du diplôme. Les modalités de contrôle des connaissances s'effectuent en contrôle continu tout au long de la formation. La LP est structurée en cinq blocs de compétences, qui seront, à partir de 2019, cohérents avec le répertoire national de la certification professionnelle. Ce registre des compétences sera intégré dans le livret de suivi de l'alternance pour l'année 2019-2020, de manière à permettre un suivi de l'acquisition des compétences en entreprise.

S'agissant du recrutement, la formation étant exclusivement en alternance, les alternant(e)s doivent avoir signé un contrat de professionnalisation (ou d'apprentissage à partir de 2019-2020) avec une entreprise au moment de la rentrée universitaire. Aucune autre précision n'est donnée concernant la sélection des étudiants. De manière à favoriser la réussite, un accompagnement de chaque étudiant par un tuteur enseignant est prévu.

Résultats constatés

La provenance des effectifs n'est recensée que pour la promotion 2018-2019 et uniquement pour les centres de Lyon (26 étudiants, provenant environ pour moitié de brevet de technicien supérieur (BTS) et de diplôme universitaire de technologie - DUT) et de Bourg en Bresse (25 étudiants, provenant en grande majorité de BTS). Les étudiants sont originaires en grande majorité de différents BTS (près de 50 %), ainsi que de plusieurs DUT extérieurs à Lyon 3 (entre un quart et un tiers selon les années). La part des étudiants provenant de Lyon 3 est relativement faible dans l'effectif total. Avec des promotions d'alternants supérieures à 20 étudiants sur chacun de ses sites, cette LP rencontre la demande locale d'étudiants et d'entreprises. Le taux de réussite est supérieur à 95 %.

Une enquête est réalisée 27 mois après la diplomation, pour appréhender le devenir des diplômés. De plus, chaque année, lors de la cérémonie de remise du diplôme, un questionnaire sur leur situation est transmis à chaque alternant. Ce document permet d'actualiser les statistiques. Pour Bourg en Bresse 2017-2018, le taux d'insertion professionnelle est d'environ 90 % et le taux de poursuite d'études 31 %. Les résultats globaux montrent pour les promotions 2014 et 2015, un taux de réponse supérieur à 75 %, environ 20 % de poursuite d'études, et 90 % en situation d'emploi, sur la base d'un salaire médian de 1500 euros net. Le taux de poursuite d'études à 27 mois est encore élevé.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Réelle cohérence entre le contenu pédagogique et les objectifs professionnels de la formation.
- Accompagnement individualisé des étudiants.

Principaux points faibles :

- Manque de différenciation de la formation par rapport à l'offre locale.
- Place du numérique limité.
- Manque de lisibilité des équipes pédagogiques selon les sites.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de la GRH : assistant*, est bien ancrée dans son environnement socio-économique et remplit ses objectifs d'insertion professionnelle. En revanche, au regard de la forte digitalisation des métiers de la GRH, il conviendrait de renforcer la place du numérique, une perspective qui pourrait aider à mieux se différencier dans l'offre locale de formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers du commerce international*, parcours *Marchés émergents*, de l'Université Jean Moulin Lyon 3, propose à des étudiants ayant validé deux années d'enseignement supérieur ; une formation principalement en alternance autour de l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires au développement des relations commerciales avec les pays émergents. Elle est développée en partenariat avec les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) et avec la Direction interrégionale des douanes (DID) Auvergne-Rhône-Alpes. Son objectif est de former chaque année un peu plus d'une vingtaine de diplômés à évoluer dans un environnement commercial multiculturel et de les préparer au métier d'assistant-manager spécialiste des pays émergents.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs de la formation sont clairement définis. La LP permet aux étudiants de maîtriser les compétences techniques et humaines (ou managériales), nécessaires à la conduite du métier d'assistant-manager en matière de commerce international, avec les pays émergents et des métiers du grand export. Ces compétences sont déclinées en termes de savoir-faire et de savoir-être. Le caractère opérationnel de la formation est manifeste.</p> <p>Une incitation est faite aux étudiants qui souhaitent évoluer vers le statut de cadre supérieur pour qu'à moyen terme, ils intègrent une formation de niveau master, notamment à travers la validation des acquis de l'expérience (VAE).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Sur le plan institutionnel, la formation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 bénéficie d'un bon adossement aux milieux socio-professionnel et économique. Elle est en effet développée en partenariat avec les CCEF et avec la DID Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est soutenue par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) régionale, le mouvement des entreprises de France (MEDEF) et la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et a noué des contacts avec les consulats généraux et honoraires des pays émergents présents à Lyon.</p> <p>La LP est en parfaite adéquation avec son environnement économique. De plus, le faible niveau de concurrence sur un plan régional facilite l'insertion des étudiants. Des contrats volontariats internationaux en</p>

entreprises (VIE) sont proposés aux étudiants sortants dans les pays cibles par les entreprises partenaires à la fin de leur contrat de professionnalisation.

La formation est attractive dans la mesure où plus de 75 % des étudiants ne sont pas issus de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et un tiers de la région Rhône-Alpes.

Cette formation ne développe pas spécifiquement de liens avec la recherche et l'équipe enseignante comprend très peu d'enseignants-chercheurs. Ceci ne permet pas aux étudiants de développer des capacités d'analyse et de prise de recul manifestes. La forte participation qualitative et quantitative des professionnels spécialisés qui interviennent directement dans leur domaine de compétence garantit cependant le développement des qualités professionnelles attendues.

Organisation pédagogique

La formation de 447 heures est proposée à la fois à des étudiants en contrat de professionnalisation (la quasi-totalité des étudiants) et à de rares étudiants en formation initiale. Le choix est fait de privilégier l'alternance. Tous les enseignements répartis sur deux semestres sont évalués par du contrôle continu. Le règlement intérieur de la formation est commenté et communiqué aux étudiants.

Le contenu de cette formation généraliste permet aux étudiants de s'ouvrir aux fonctions support et commerciales, nécessaires à l'exercice de leur futur métier avec les pays émergents. La formation comprend obligatoirement une période professionnalisante en entreprise de 6 mois minimum et 12 mois en moyenne, laquelle est encadrée par un tuteur professionnel. Une attention toute particulière est portée sur la maîtrise des langues étrangères : deux langues étrangères sont obligatoires et une troisième en lien avec les pays de destination est proposée sur 60 heures. Celle-ci devient obligatoire si elle est souscrite. Certains modules sont enseignés en anglais (44 heures). Il est cependant dommage que des relations privilégiées avec des universités issues de pays émergents n'aient pas pu être développées.

Une semaine d'intégration comportant un séminaire de remise à niveau est dispensée au début de la formation. Un projet tutoré *in situ* avec un pays émergent est réalisé tout au long de l'année par des groupes d'étudiants. Ce projet, qui fait l'objet d'un rapport final, leur permet d'acquérir les compétences en matière de gestion de projet et managériales (gestion d'équipe). Le volume horaire du projet tutoré est conforme au volume réglementaire.

La période de formation en entreprise fait obligatoirement l'objet d'une rédaction et d'une soutenance de mémoire. Aucun effort particulier n'est porté sur la mise en place du numérique et le développement d'innovations pédagogiques, exceptée l'existence d'un centre de recherche et de documentation numérique dont on ignore les interactions avec la formation.

Au niveau de la VAE, de la LP, aucune information n'est donnée quant au taux de réussite. La formation est en mesure d'accueillir des étudiants en situation de handicap, mais rien n'est spécifiquement conçu pour les déficients visuels ou auditifs.

Pilotage

Le responsable de la formation est présenté comme maître de conférences (MCF) associé et comme vacataire dans le tableau de l'équipe pédagogique en annexe. La faible présence d'universitaire est regrettable (4 enseignants MCF assurant 94 heures d'enseignement). L'équipe pédagogique est composée de professionnels recrutés pour leurs compétences spécialisées dans les relations commerciales avec les pays émergents : 14 vacataires sur 18 enseignants au total. Les vacataires assurent la grande majorité des enseignements. La qualité de leur enseignement est évaluée lors d'une enquête de satisfaction auprès des étudiants. En outre, deux réunions de coordination (à mi-parcours des semestres) sont organisées entre l'équipe pédagogique et les tuteurs en entreprise pour améliorer le suivi pédagogique. Enfin, un suivi individuel des apprenants est mis en place. Il n'existe donc pas de conseil de perfectionnement formalisé.

Un carnet de liaison dématérialisé est prévu. Peu d'informations est donné dans le dossier sur la manière dont la formation est pilotée.

Les modalités d'obtention du diplôme sont clairement définies au sein du règlement des études. S'agissant des dispositifs d'aide à la réussite, il existe un séminaire de remise à niveau pendant la semaine d'intégration et chaque étudiant bénéficie d'un double tutorat par un enseignant et un professionnel. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est jointe au dossier et bien renseignée.

Résultats constatés

Le choix fait d'avoir des promotions de taille réduite (un peu plus d'une vingtaine d'étudiants) est pertinent, au regard du suivi des étudiants et des capacités d'insertions professionnelles. La grande majorité des effectifs est en provenance de la région Rhône-Alpes (70 % en 2017-2018 et 89 % en 2018-2019).

Le taux de sélection des dossiers n'est cependant pas fourni. Le taux de réussite baisse en 2017-2018 à 81 %, alors qu'il était de 95 % l'année précédente. Aucune explication n'est donnée sur cette situation.

Le suivi des anciens étudiants est réalisé à l'aide d'une page LinkedIn et des enquêtes auprès des étudiants sortants.

Les enquêtes de suivi des cohortes (insertion professionnelle des diplômés) montrent un niveau de satisfaction très moyen (3.4/5 en moyenne pour la promotion 2015).

Le pourcentage d'étudiants poursuivant leurs études en master est réel et lui aussi variable (10 sur 11 répondants pour 2014, sans explications sur ce taux considérable de poursuite et 4 sur 11 répondants pour 2015). Le taux d'insertion professionnelle varie de 10 à 45 % sur la base des répondants.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Bon adossement aux milieux socio-professionnel et économique.

Principaux points faibles :

- Un taux de poursuite d'études important (notamment la promotion 2014).
- Présence limitée des enseignants-chercheurs.
- Un indice de satisfaction des étudiants moyen.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers du commerce international* de l'Université Jean Moulin Lyon 3 répond aux besoins du secteur et bénéficie d'un bon adossement aux milieux socio-professionnel et économique, sur le plan local et dans les pays cibles. Mais la composition de l'équipe pédagogique autour principalement des professionnels ne garantit peut-être pas toujours la qualité de la formation au regard de l'indice de satisfaction moyen des étudiants, dont il serait utile d'en saisir toutes les raisons. Il est en tout cas important de renforcer la présence des enseignants académiques dans la formation. À ce titre, aucune information n'est fournie. Le taux de poursuite d'études est certes variable, mais pose question et nécessiterait un suivi et des mesures pour y remédier, sauf à prendre en considération la légitimité d'une évolution de carrière, après une expérience suffisante suite à l'obtention de la LP. Des explications sur le taux d'insertion professionnelle seraient également bienvenues.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU NOTARIAT

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers du notariat* est une formation professionnelle accessible après un niveau bac +2 juridique, notamment par les titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) *Métiers du notariat*, ayant pour objet de former les employés des études notariales et spécialement des clercs de notaire, dépendant d'un clerc expérimenté classé cadre. La LP est accessible en formation continue et par validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle aborde de nombreuses sous-disciplines du droit notarial, avec l'existence de deux parcours : l'un en formation initiale, dit présentiel, dans les locaux de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et en partenariat avec l'Institut National des Formations Notariales de Lyon ; l'autre à distance en partenariat avec l'Institut national des formations notariales (INFN), la classe virtuelle étant abritée par le Centre national d'enseignement à distance (CNED).

ANALYSE

Finalité

Les connaissances attendues sont exposées et les contenus des enseignements, tels qu'ils sont présentés dans un tableau synthétique listant les matières, permettent de les acquérir. Il existe un bon équilibre entre les différentes branches du droit notarial. Le dossier met toutefois en évidence une différence d'organisation entre la LP en formation initiale, organisée autour de six blocs de compétence, et la formation à distance, organisée en quatre blocs de compétence, sans que l'explication de cette différence ne soit présentée.

L'accent est mis sur les compétences professionnelles qui sont en adéquation avec l'objectif principal de la formation.

Les objectifs de la formation à distance sont comparables à ceux de la formation initiale. Elle peut s'adresser à un public empêché par une situation de handicap. Mais le public ciblé est davantage celui des professionnels en formation. Le dossier souligne que le mode de formation est adapté aux besoins de la profession qui souhaite former son professionnel, tout en ayant un personnel présent en poste. Cette plus-value de la formation à distance pourrait toutefois être mieux décrite puisque la formation initiale affiche la même finalité.

Positionnement dans l'environnement

Le dossier ne mentionne pas l'existence de formations concurrentes ou complémentaires dans l'environnement local ou même national, alors qu'il existe plusieurs LP de ce type en France. Il est dès lors regrettable que le positionnement de la modalité à distance de la LP ne soit pas évoqué. Le dossier n'évoque pas non plus sa place dans l'environnement de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

En revanche, et c'est un point important pour une licence professionnelle, les partenariats avec les milieux économiques et professionnels sont évoqués, notamment avec l'INFN.

La formation à la recherche apparaît satisfaisante avec la réalisation d'un mémoire, même s'il manque des explications plus précises sur les attendus exacts de ce travail.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est globalement lisible pour les deux modalités d'enseignements. Elle est construite par bloc thématique et la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) vise les compétences.

Il est regrettable toutefois que : le nombre d'heures affecté aux enseignements ne soit pas présenté pour la formation à distance, les chiffres apparaissant dans le tableau mentionnant zéro.

Enfin, la différence dans le contenu de la formation initiale et de la formation à distance n'est pas suffisamment expliquée.

La formation s'achève par un projet tutoré (dont le volume est légèrement inférieur au quart des heures de la formation, hors stage, soit 21 %) et un stage dont le déroulement, les finalités et les modalités d'évaluation sont clairement exposés. Pour les étudiants en activité, c'est-à-dire les stagiaires de formation continue, le stage est remplacé par un rapport d'activité.

La professionnalisation est présente tout au long de la formation au travers de la participation importante des professionnels. Il est toutefois difficile au regard des documents communiqués de chiffrer son pourcentage.

La formation propose des compétences additionnelles, notamment un enseignement en anglais juridique et pour le maniement des outils juridiques utilisés en langue anglaise.

Quant à la place du numérique et de l'innovation pédagogique, elle paraît modeste pour transmettre les documents pédagogiques dans le cadre de la formation initiale. En effet, les éléments de cours (*curriculum vitae*-CV, plan, exercices et autres) sont communiqués via le secrétariat de la formation sans que l'usage d'un outil type Moodle ne soit évoqué. Il est appréciable que les étudiants soient formés aux outils numériques avec lesquels travaillent les études notariales et qu'ils utilisent de tels outils pour la restitution de leurs travaux. De manière attendue, la place des outils numériques est importante dans le cadre de la formation à distance puisque l'ensemble de la formation est dématérialisé sur la plateforme du CNED sur laquelle les étudiants trouvent un espace complet de travail et sur lequel ils peuvent échanger entre eux et avec des web tuteurs dont le profil n'est toutefois pas clairement établi.

Des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite et à l'orientation sont mis en place. S'agissant de la formation initiale, ils passent par des réunions régulières et un suivi individuel lorsque les notes sont inférieures à 10 sur 20. De manière plus générale, la formation mise sur la proximité géographique des étudiants avec l'administration, les responsables de la licence et les autres enseignants référents. Quant à la formation à distance, le suivi se fait grâce à l'activité des web tuteurs et des enseignants référents. Par ailleurs, les étudiants qui le souhaitent peuvent participer à trois journées de formation sur deux sites en France pour travailler sur la méthodologie et obtenir des conseils pour les révisions.

Le processus de VAE est un moyen d'accès à la licence. Il n'est toutefois pas décrit.

Pilotage

Dans le cadre de l'enseignement en formation initiale, l'équipe pédagogique est présentée, mais il existe une différence entre les documents composant le dossier. Elle est diversifiée. Outre des enseignants-chercheurs (quatre dont deux professeurs et deux maîtres de conférences), participent à la formation des professionnels : notaires, experts-comptables, magistrats, informaticiens notamment (8 professionnels, assurant 110 heures d'enseignement selon le dossier).

L'équipe n'est pas décrite pour la modalité à distance, à moins que cette équipe ne soit la même, ce point n'est pas clairement précisé.

S'agissant du pilotage, le dossier fait état, pour la modalité à distance, de l'existence d'un comité de pilotage regroupant l'ensemble des intervenants à la formation, de comités stratégiques permettant d'acter les évolutions des partenariats et de comités de perfectionnement, comprenant l'ensemble des responsables de formations liées au patrimoine et à l'immobilier. Quelques éléments sont précisés sur la régularité des réunions mais la place des étudiants n'est que très brièvement évoquée et ils ne paraissent pas conviés au conseil de perfectionnement dont le contenu des délibérations n'est pas connu. Rien n'est indiqué sur la formation initiale.

Les modalités de contrôle des connaissances ainsi que le fonctionnement des jurys sont mis à la disposition des étudiants sur le site web de l'Université. Elles ne sont pas reproduites dans le dossier d'autoévaluation.

Résultats constatés

La connaissance des effectifs et des caractéristiques personnelles des étudiants (sexe, origine du baccalauréat, boursier, étudiants étrangers, étudiants issus de l'Université ou d'autres régions) comme professionnelles (alternant, apprentissage, professionnalisation) est complète. Le document d'autoévaluation les présente sur trois années.

Les effectifs sont satisfaisants. Selon le dossier, ils sont à la hausse pour la formation initiale (131 en 2016-2017 et 144 en 2018-2019 avec une baisse en 2017-2018) comme pour la formation à distance (24 en 2016-2017, 38 en 2017-2018 et 63 en 2018-2019). De manière générale, ces chiffres montrent une bonne attractivité de la formation. Il convient de signaler qu'un document figurant en annexe ne reproduit pas les mêmes chiffres, ce qui pose des difficultés d'analyse.

Le taux de réussite est très satisfaisant en formation présentielle (95 ou 100 % sur les dernières années), alors qu'il n'est pas très bon en formation distancielle (en moyenne 61 %) sans que les explications soient fournies. Le devenir des diplômés est connu grâce à une enquête annuelle réalisée par le Pôle amélioration de la qualité et appui au pilotage de l'Université et par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP). Ses résultats montrent que, parmi les diplômées 17 % poursuivent leurs études, 72 % ont un emploi (contrat à durée indéterminée – CDI à temps plein) et 6 % cherchent un emploi. Les statistiques établissent que la durée moyenne de l'accès au premier emploi est de deux mois. Le dossier souligne enfin que les emplois correspondent aux fonctions visées par la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bon taux de réussite en formation présentielle.
- Bonne attractivité du diplôme.
- Bon équilibre dans les enseignements relatifs au champ du droit notarial.
- Bon adossement de la formation avec le milieu professionnel.

Principaux points faibles :

- Usage encore modeste du numérique pour la formation initiale.
- Explication insuffisante sur les différences de programme de formation initiale et de formation continue.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers du notariat* est une formation attractive répondant incontestablement à un besoin d'embauche de jeunes étudiants déjà opérationnels ou de renforcement de la formation de professionnels déjà en poste.

Le dossier de cette mention est parfois lacunaire et manque de rigueur. Si les taux de réussite sont bons et l'insertion professionnelle très satisfaisante, le dossier mériterait une meilleure présentation. Il conviendrait de prévoir un meilleur usage du numérique dans la formation présentielle.

La présentation du document d'autoévaluation, qui est dans sa forme encore un document de travail ne permet toutefois pas toujours de comprendre les différences de contenu de la formation initiale et de la formation continue. Par ailleurs, le document ne rend pas compte d'éléments importants (nombre d'heures de la formation initiale, part des interventions assurées par des enseignants et par des professionnels, fonctionnement du conseil de perfectionnement) ou comprend des informations différentes, ce qui pose des difficultés d'analyse (par exemple : volume horaires et données statistiques).



LICENCE PROFESSIONNELLE : ORGANISATION ET GESTION DES ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS ET DE RESTAURATION

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation, créée en 1999 avec l'Institut Paul Bocuse (IPB), a pour objectif de faire accéder à terme les diplômés à des fonctions managériales dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration, au niveau national et surtout international, dans des départements opérationnels ou fonctionnels. Un seul parcours intègre des étudiants issus essentiellement de l'IPB. Depuis 2018-2019, la LP est la troisième année d'une diplomation IPB sur quatre ans. Les cours ont lieu à l'IPB, le site de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) à Lyon accueillant les examens et les activités de préparation au mémoire.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation sont exclusivement professionnels et les connaissances et compétences à acquérir sont précisément et clairement détaillées : acquis transversaux (communs à toutes les formations de l'IAE) et acquis propres à la LP, avec des correspondances identifiées, suivant les cas, dans chaque module d'enseignement.

Les métiers visés sont bien cernés, ventilés entre activités opérationnelles (60 % des emplois occupés par les diplômés) et fonctionnelles, déclinés à partir d'une fonction type de manager international de l'hôtellerie et de la restauration. Les emplois de niveau assistant accessibles en début de carrière sont différenciés de ceux qui correspondent au niveau de responsabilité de la fonction type, généralement accessibles par la suite.

Les enseignements sont cohérents et pertinents par rapport aux objectifs professionnels présentés.

Positionnement dans l'environnement

La licence professionnelle (LP) est organisée avec l'IPB depuis 20 ans et a développé un modèle d'affaires « *business model* » original ainsi qu'un continuum LP IAE / IPB / master *Management de centre de profit en hôtellerie restauration loisirs*. La LP est dans la continuité des deux premières années du cursus de l'IPB ; les étudiants diplômés de la LP peuvent poursuivre leurs études à l'IPB pour obtenir le diplôme de l'IPB et éventuellement poursuivre leurs études dans le master *Management de centre de profit en hôtellerie restauration loisirs* de l'IAE de Lyon. Les modalités de cette LP sont spécifiques : sélection dès la première année de cursus de l'IPB pour garantir la maîtrise des prérequis et l'homogénéité des promotions, stages à l'international encouragés, des partenariats avec les entreprises qu'à partir du master. Cette LP complète l'offre de formation en gestion de l'IAE de Lyon. En région, il existe des LP relevant du même domaine : LP proposée par l'IAE de Grenoble avec deux parcours *Management des unités hôtelières* (MUH) et *Management des unités de restauration* (MUR) en partenariat avec le lycée hôtelier de Grenoble, LP proposée par l'Université de Savoie à Chambéry, orientée sur la gestion ou reprise d'une petite et moyenne entreprise hôtelière.

Au niveau national, la concurrence se situe au niveau des écoles de management hôtelier privées (Savignac, AIM Académie Internationale de Management-Hotel & Tourism Academy, l'Institut Vatel).

Sur le plan international, les écoles privées suisses constituent des concurrents directs de cette LP (Lausanne, Glion, Les Roches). Cependant la spécificité de cette LP est de préparer à un management conciliant hôtellerie et restauration, ce avec une dimension internationale très marquée. Ce positionnement particulier induit des contraintes dans ses rapports avec son environnement, lesquelles sont assumées et ne constituent apparemment pas un frein à son développement. A titre d'illustration, l'apprentissage est exclu du fait que les stages à l'international sont privilégiés.

Il existe une convention entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'Institut Paul Bocuse, partenaire spécialisé dans le secteur de l'hôtellerie-Restauration. De son côté, l'IAE apporte son expertise en tant qu'école de management. Ce partenariat de longue date constitue un réel atout pour la formation.

L'équipe pédagogique intègre trois enseignants-chercheurs, membres du Centre de recherche Magellan.

Aucune coopération à l'international n'est développée en raison des spécificités de la LP.

Organisation pédagogique

Cette formation repose sur un seul parcours très lisible, le management international de l'hôtellerie et de la restauration. La LP comprend six modules théoriques centrés sur l'hôtellerie restauration : Environnement du client, Gestion et finances, Equipes et relations humaines, Management des opérations, Management stratégique, et Gestion et finances. A ces modules, s'ajoutent trois modules transversaux : Responsabilité sociale de l'entreprise et humanités, Séminaire architecture et Design, Etude de cas finale. La spécialisation apparaît surtout dans le caractère progressif de la professionnalisation : mémoire professionnel au premier semestre, conduite de projets professionnels et stage au second semestre. L'enseignement se fait en présentiel, auprès d'un public très homogène ne connaissant pas de contraintes particulières. Cette LP n'est pas proposé en validation des acquis de l'expérience (VAE) du fait des prérequis nécessaires.

La professionnalisation occupe une place centrale, avec un stage d'une durée de 12 à 16 semaines, le mémoire professionnel, l'étude de cas finale, et le projet « *Capstone Project* » réalisé à partir de la demande d'une entreprise. L'accompagnement du projet professionnel se fait avec l'appui logistique de l'IAE et de l'IPB.

Comme classiquement en LP, le lien avec la recherche se fait à travers l'implication d'enseignants chercheurs (EC) dans l'équipe pédagogique.

Les nombreuses ressources du pôle d'accompagnement à la pédagogie numérique de Lyon 3 sont mises à la disposition des étudiants, et le numérique occupe une place effective dans les cours : outils de gestion de la relation client en ligne, études de la concurrence à partir des banques de données en ligne, techniques de publipostage, analyse des pratiques de la e-distribution, maîtrise des outils de réservation et tarification dynamique en ligne. Dans le cursus proposé par l'IAE de Lyon, une certification relative à la maîtrise des outils bureautiques (*Performance Investigator for Xbox -PIX*) est proposée aux étudiants. Des pédagogies innovantes sont mobilisées comme l'utilisation d'un jeu en ligne d'optimisation du revenu d'un hôtel.

L'ouverture internationale est un des éléments structurants de la formation, mais sans mobilité entrante ou sortante, accords internationaux ou échanges d'enseignants. La LP ne comprend aucun cours d'anglais, mais plus du tiers des enseignements sont dispensés en anglais. Le déroulement à l'étranger du stage de 12 à 16 semaines est encouragé, ce qui contribue à ce que la moitié des diplômés effectuent tout ou partie de leur carrière à l'international.

Pilotage

L'équipe pédagogique compte 25 intervenants, 13 de l'IAE (dont trois enseignants-chercheurs permanents) assurant près de 50 % des cours, et 12 de l'IPB (dont cinq professeurs permanents). Les professionnels comprennent en majorité des formateurs ou consultants (consultants ressources humaines Accor), mais aussi un avocat et un architecte hôtel-restauration. Ce ne sont pas des professionnels, exerçant des responsabilités dans l'hôtellerie restauration. Un maître de conférences est responsable de la LP.

Le comité de pilotage est constitué pour l'essentiel de trois enseignants de l'IAE, cinq permanents de l'IPB, un professionnel et un directeur d'hôtel. Plutôt qu'un conseil de perfectionnement unique, quatre « comités de perfectionnement » (étude de cas finale, enseignement des langues, enseignants, et administratif) intégrant des étudiants se réunissent, séparément ou en commun. Des responsables de l'IPB y sont chaque fois associés et les réunions vont de la plénière à des rencontres individuelles pour les vacataires non locaux et les enseignants internationaux. Un retour de l'évaluation des enseignements par les étudiants est fait durant le comité de perfectionnement « enseignants ».

Les modalités de l'évaluation des connaissances, les règles d'attribution des crédits ECTS et de validation des compétences sont définies et communiquées à travers le régime des études et des examens, distribué aux étudiants au début de l'année universitaire. Elles sont également diffusées à travers les plans de cours. Les normes de l'IAE encadrant ses propres formations garantissent que les modalités d'évaluation des étudiants et le fonctionnement des jurys d'examens sont conformes aux attentes universitaires. La formation est organisée par blocs de compétences, en distinguant les acquis transversaux ainsi que les acquis spécifiques aux domaines de l'hôtellerie et de la restauration, synthétisés dans la grille d'analyse des compétences attendues en fin de formation. Les compétences sont donc bien définies et mises en rapport avec les enseignements. Le e-portfolio « Manhara » de Lyon 3 sert pour le suivi de l'acquisition des compétences.

Les candidats recrutés sont essentiellement des étudiants en deuxième ou troisième année de formation à l'IPB, et de façon minoritaire des brevets de technicien supérieur (BTS) Hôtellerie-restauration (7 à 9 % selon les années). Une sélection est opérée depuis la première année du cursus de l'IPB. La vérification de la maîtrise des prérequis permet de recruter des promotions homogènes. Du fait de cette sélection et du nombre important de candidats, aucun dispositif de mise à niveau n'est mis en place.

Résultats constatés

La formation est passée d'une soixantaine d'inscrits en 2014/2015, pour atteindre une centaine actuellement et 120 à court terme. Ces effectifs sont "calés" sur des flux sortants de deuxième ou troisième année de l'IPB, avec au maximum une dizaine d'inscrits provenant du BTS Hôtellerie-restauration. En 2018-2019, 97 % d'étudiants ne viennent pas de l'université Jean Moulin Lyon 3. Les taux de réussite sont très élevés, de 98 % à 100 % des inscrits diplômés.

Le suivi des diplômés repose sur les données de l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP) et sur celles de l'Institut Paul Bocuse. Les enquêtes de l'OFIP vont jusqu'à la mesure du niveau de satisfaction de la formation et de l'emploi occupé. A l'issue immédiate de leur formation, de 60 % à 70 % des diplômés sont en emploi. La durée moyenne d'accès au premier emploi est inférieure à trois mois et l'accès à des fonctions de manager (et non plus d'assistant) est effectif pour 50 % des diplômés après leur diplôme, ce qui est très positif.

Les enquêtes sur les diplômés 2015 et 2016 montrent, en ce qui concerne les emplois occupés par les diplômés, un taux de satisfaction élevé quant au contenu de l'emploi, à leur autonomie et pour 2015 à leurs perspectives de carrière. Ce ressenti démontre la qualité de l'insertion professionnelle, avec des emplois occupés en adéquation avec les objectifs de la formation. Le management opérationnel prédomine avec 60 % des emplois (en majorité en restauration). De 20 % à 25 % des diplômés se sont dirigés vers des emplois fonctionnels (surtout marketing et vente). Toutefois, il est à noter que la poursuite d'études concerne un étudiant sur trois ; elle vise la diplomation sur quatre ans (dont une année post LP) en partenariat avec l'IPB.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Qualité de l'insertion professionnelle.
- Formation très professionnalisante et répondant aux besoins du secteur.
- Forte ouverture à l'international.
- Forte augmentation des effectifs.

Principaux points faibles :

- Partenariat uniquement avec l'IPB.
- Manque de professionnels spécialistes de l'hôtellerie restauration.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* est une formation de qualité, bénéficiant d'un solide partenariat avec l'IPB, avec une forte ouverture à l'international. La croissance des effectifs et les possibilités de diplôme de l'IPB, ou de master *Management de centre de profit en hôtellerie restauration loisirs*, constituent de sérieux atouts. Intégrer dans l'équipe pédagogique plus de professionnels du management de la restauration et de l'hôtellerie contribuerait à renforcer l'excellence de cette formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ADMINISTRATION ET LIQUIDATION D'ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Administration et liquidation d'entreprises en difficulté* est une formation de deux années, dont l'objectif est de préparer des juristes spécialisés dans le domaine des procédures collectives. Il a été créé consécutivement à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 et au décret n° 2016-400 du 1^{er} avril 2016, afin de répondre à une demande du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en vue de former des professionnels en ce domaine. Les débouchés professionnels sont donc limités, mais divers (administrateur ou mandataire judiciaire, avocat, banquier d'affaire, auditeur, juriste en entreprise ...).

Les enseignements sont dispensés, à l'Université Jean Moulin Lyon 3, sous forme de cours ainsi que de travaux dirigés (TD) en première année (M1) et de séminaires en seconde année de master (M2).

Le diplôme est ouvert à la validation des acquis de l'expérience (VAE). La formation doit être ouverte en alternance en 2020.

ANALYSE

Finalité
La finalité de la formation est clairement présentée et en harmonie avec son intitulé : les étudiants sont préparés aux problématiques relatives aux entreprises en difficulté. Les débouchés professionnels principaux sont connus (administrateur ou mandataire judiciaire, avocat, banquier d'affaire, auditeur, juriste en entreprise ...). La possibilité de réaliser une thèse de doctorat existe, même si les étudiants ne s'orientent que rarement dans cette voie.
Positionnement dans l'environnement
La formation n'a pas d'équivalent à l'échelle locale et n'est concurrencée sur le plan national, pour l'instant, que par un faible nombre d'Universités (Paris 1, Nice, Toulouse et Aix-Marseille). L'articulation avec la recherche est assez satisfaisante, compte tenu de la vocation de ce diplôme, destiné avant tout à la formation de praticiens des procédures collectives. Elle se concrétise notamment à travers

L'organisation de colloques consacrés au droit des entreprises en difficulté. Le master est rattaché à l'équipe de recherche Louis Josserand.

Les liens avec le tissu socio-professionnel sont importants, grâce à un certain nombre de relations nouées avec des entreprises ou des institutions (cabinets d'avocats, sociétés, administrateurs judiciaires, Tribunal de commerce de Lyon, Institut français des praticiens des procédures collectives ...).

La coopération internationale est pour l'instant assez faible. Elle se limite à l'étude de l'anglais et à la possibilité d'accueillir des étudiants étrangers. Ceci peut s'expliquer par la jeunesse de la formation, mais reste regrettable dans la mesure où cette dernière prépare à l'exercice de plusieurs métiers qui trouvent des équivalents dans d'autres pays, même si la situation et le rôle des professionnels ne coïncident pas parfaitement.

Organisation pédagogique

Le contenu de la formation a été pensé à partir du référentiel de compétence, délivré par le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche (Arrêté du 7 mars 2017, relatif à l'accès aux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire). La première année comprend des cours ainsi que des travaux dirigés dans les grandes matières du droit des affaires. Ces cours sont d'ailleurs communs avec les parcours de master relevant de la mention *Droit des affaires*. Sont notamment dans ce cas le droit de la concurrence, le droit fiscal, le droit des entreprises en difficulté, le droit international privé. Ces cours relèvent d'un socle commun de connaissances, indispensables à tout juriste de droit des affaires. Également, les étudiants sont dès la première année, fortement initiés aux matières dans les domaines comptables et financiers. La seconde année serait plus spécialisée encore, avec des cours dans ces derniers domaines ainsi que des enseignements centrés sur l'entreprise en difficulté. La maquette des troisième et quatrième semestres (S3 et S4), exposant les unités d'enseignements (UE) et leur contenu précis (intitulé, volume horaire, titulaire du cours, nombre de crédit ECTS, etc.), n'a toutefois pas été jointe.

Le diplôme est ouvert à la validation des acquis de l'expérience (VAE). La composition de l'équipe pédagogique n'est pas totalement fournie et il est impossible d'analyser l'implication des professionnels dans la formation.

La professionnalisation est cependant satisfaisante, grâce aux stages (obligatoires à la fin de M1, depuis septembre 2019 et à la fin de M2 depuis la création du diplôme), qui donnent lieu à la rédaction d'un mémoire. Elle résulte également de la proximité entre le diplôme et le tissu socio-économique et institutionnel. Le dossier revendique des relations et des échanges entre le master et un nombre important de partenaires du secteur de la restructuration d'entreprises.

Les étudiants sont aidés par le bureau emploi-stage de l'Université, pour ce qui est de la rédaction de leur *Curriculum vitae* ainsi que de leur lettre de motivation. Ils sont également épaulés dans la préparation des entretiens.

Les liens avec la recherche sont présents grâce à la rédaction d'un mémoire, ce qui peut ensuite susciter des vocations doctorales (éventuellement en Convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE).

Le numérique occupe une bonne place, du fait d'une plate-forme pédagogique offrant un certain nombre de services aux étudiants. Pourtant, aucune formation à distance n'est en vigueur.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de praticiens, en nombre plus important en seconde année, mais les éléments fournis ne permettent pas d'apprécier concrètement cette composition. La formation est dotée d'un conseil de perfectionnement (dénommé « comité de perfectionnement ») et l'équipe pédagogique se réunit annuellement. L'évaluation des enseignements n'est pas envisagée. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont prévues et indiquées aux intéressés. L'aide à la réussite est confiée à un responsable pédagogique qui a pour mission d'assurer le suivi des étudiants. Ces derniers peuvent se réorienter s'ils en éprouvent le besoin.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation est difficile à apprécier, compte tenu des éléments fournis. Au titre de l'année 2018-2019, la formation comprenait 15 étudiants en première année. Les taux de réussite ne sont pas communiqués. L'insertion professionnelle n'est pas connue, du fait de la récente création du diplôme.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Forte spécialisation de la formation.
- Bonne professionnalisation au regard de la place occupée par les stages.

Principaux points faibles :

- Dossier comportant de nombreuses lacunes (notamment : composition de l'équipe pédagogique, volumes horaires, maquette de M2, etc.).
- Faiblesse des partenariats internationaux.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Administration et liquidation d'entreprises en difficulté* est une formation fortement spécialisée et professionnalisante, grâce aux relations noués avec les entreprises et aux partenariats scellés avec les institutions relatives aux entreprises en difficultés. Naturellement, comme toute formation nouvellement créée, elle sera soumise à l'épreuve des faits. Sa jeunesse explique probablement que certaines informations n'aient pas été disponibles à l'heure de l'autoévaluation. Notamment, la composition de l'équipe pédagogique et la maquette de la deuxième année de master auraient permis de procéder à un examen plus détaillé. En outre, l'évaluation des enseignements permettrait de perfectionner le dispositif de pilotage. Les partenariats internationaux pourraient être plus développés.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 23 JUILLET 2019

MASTER COMPTABILITÉ - CONTRÔLE - AUDIT

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne ; Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Comptabilité – contrôle – audit* (CCA) forme aux métiers de l'expertise-comptable et de l'audit, ainsi qu'à des fonctions de cadres évoluant dans les services comptables et financiers des entreprises.

Le site de Lyon (composante de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) *School of Management*) propose le master en formation initiale hors alternance (FI). Le site de Saint-Étienne (composante IAE Saint-Étienne) propose en formation initiale (FI) classique et en apprentissage (FA) pour un groupe. Un stage de trois mois pendant la période fiscale est prévu pour les étudiants en FI.

L'IAE de Lyon pilote également deux sites délocalisés (HEM *Business School Maroc*, site de Casablanca, et IHE Tunis), Saint-Étienne n'a pas de site délocalisé.

ANALYSE

Finalité
<p>La formation, intégrée au réseau France master CCA, expose très clairement les objectifs et les compétences attendues pour les métiers de l'expertise comptable et de l'audit, ce qui implique principalement de se conformer au référentiel du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG). Les emplois visés sont en accord avec les objectifs et le contenu de la formation.</p> <p>Un diplôme universitaire (DU) <i>Gestion juridique et comptabilité</i>, préparant aux unités d'enseignement (UE) un et quatre restant à obtenir du DSCG, est proposé durant le mois de septembre sur le site de Saint-Étienne, mais pas sur le site de Lyon.</p> <p>L'équipe de Lyon est fortement impliquée dans les partenariats internationaux, en intervenant dans 50 % des enseignements des sites délocalisés.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master CCA est la formation phare du centre Lyonnais d'expertise comptable et d'audit créé en 2013 à l'IAE de Lyon pour structurer l'offre de formation aux métiers du chiffre, comptant plus de 700 étudiants. Au niveau régional, il existe quatre masters CCA sans que ceux-ci soient en réelle concurrence, tant les besoins de la profession sont importants.</p> <p>Deux laboratoires sont en appui (Coactis en sciences de gestion, Magellan en sciences de gestion) ainsi que l'École doctorale en sciences économiques et de gestion.</p>

Un total de 17 enseignants-chercheurs du master CCA est rattaché à ces deux laboratoires, sur un total d'environ 50 intervenants. Aucun centre de recherche ou école doctorale n'est mentionné concernant les sites délocalisés.

Des conventions de partenariat sont conclues avec le CROEC Rhône-Alpes et la CRCC Lyon, avec le groupe Cegid et l'éditeur Gestonline.

Les partenariats internationaux, notamment les délocalisations au Maroc et en Tunisie, sont de qualité. La mobilité sortante des étudiants en master CCA est favorisée à l'IAE de Lyon.

Organisation pédagogique

Le master CCA est adossé au DSCG qui est décliné par compétences. Il est répertorié au niveau national au registre national des certifications professionnelles (RNCP) avec les compétences qui lui sont propres et la déclinaison sous forme de blocs de compétences.

Les volumes horaires sont importants afin de pouvoir respecter les exigences du programme du DSCG. Sur le site de Lyon, en première année de master (M1) sont dispensées 532 heures et en seconde année (M2) 457 heures. Sur le site de Saint-Étienne en M1 sont délivrées 506 heures et en M2 460 heures en formation initiale et 505 heures en formation par apprentissage, volume qui permet la couverture du programme DSCG.

Le site de Saint-Étienne propose de faire un stage de recherche à la place du stage professionnel mais aucun étudiant n'a retenu cette option. La professionnalisation est bien présente dans la formation avec des stages de trois mois obligatoires en M1 et en M2 en FI, et avec l'alternance pour un groupe en M2 à Saint-Étienne.

Le numérique est bien présent dans la formation, avec l'utilisation de plateformes numériques (ENT) et avec des formations aux logiciels métiers de l'expertise-comptable (comme CEGID). Les étudiants de Saint-Étienne utilisent la plateforme « Claroline », permettant des modalités pédagogiques innovantes. Le dossier illustre ces pratiques dans le cadre d'un cours de méthodologie, les autres enseignements notamment ceux au cœur du métier ne sont pas mentionnés.

Les trois majors des M1 CCA délocalisés sont autorisés à poursuivre leur M2 CCA en France mais aucune information n'est donnée quant à la mise en œuvre de cette possibilité. Entre 10 et 14 étudiants bénéficient chaque année d'une mobilité sortante entre le M1 et M2 CCA, à travers une année de césure qui n'est cependant pas détaillée.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique de chaque site est équilibrée, avec des enseignants-chercheurs, des PRAG (professeur agrégé du secondaire) et des professionnels.

Un conseil de perfectionnement réunissant les professionnels et les enseignants se réunit chaque année pour partager le bilan et proposer des évolutions nécessaires sur la mention CCA ; celui-ci est commun aux deux sites. De même, pour la seconde année de master en alternance se réunit chaque année un comité de pilotage (COFIL) associant les maîtres d'apprentissage. Néanmoins, aucun compte rendu de ces COFIL n'est fourni.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont clairement établies et portées à leur connaissance. La démarche par blocs de compétences a été initiée sur les deux sites ; à Saint-Étienne, les compétences acquises des étudiants sont analysées dans le cadre de leur recherche de stage.

Résultats constatés

La formation est attractive au regard des effectifs d'étudiants inscrits (environ 300 par an pour les deux sites et les formations délocalisées).

Les taux de réussite sont satisfaisants : 89 à 93 % pour le site de Lyon (diplômés 2017 et 2018), et de l'ordre de 95 % (diplômés 2017 et 2016) pour le site de Saint-Étienne.

L'insertion professionnelle est excellente avec plus de 90% des diplômés obtenant un emploi en CDI moins de trois mois après la sortie.

Environ deux tiers à trois quarts des étudiants ayant validé le master CCA passent les deux UE manquantes du DSCG. Un suivi des statistiques de réussite du DSCG est fait en lien avec le rectorat. De 50 à 60 % d'étudiants d'une promotion valident le DSCG dans l'année qui suit l'obtention du master, ce qui est un très bon taux ; 10 % environ d'étudiants le valident un an plus tard.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des taux de réussite au DSCG extrêmement satisfaisants.
- Une très bonne insertion professionnelle des diplômés.
- Un volume horaire d'enseignement dans les deux années de master équivalent au volume du DSCG, permettant aisément une couverture du programme.
- Des enseignants-chercheurs impliqués dans le réseau CCA ainsi qu'un solide maillage territorial avec la profession comptable.

Principal point faible :

- Pas de préparation spécifique aux UE 1 et 4 du DSCG sur le site de Lyon.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master CCA est une formation très attractive, permettant une excellente insertion professionnelle des étudiants. La co-accréditation des deux sites est récente, et les synergies entre les équipes pédagogiques sont encore à approfondir (y compris concernant le pilotage des sites délocalisés). Le site de Saint Étienne pourrait constituer le centre commun de préparation aux UE manquantes du DSCG, du fait de l'existence du DU *Gestion juridique et comptabilité*.



MASTER CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Jean Moulin Lyon 3 ;
Université Jean Monnet - Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Contrôle de gestion et audit organisationnel* (CGAO) forme des spécialistes du contrôle de gestion, de l'audit et du diagnostic. La formation est dispensée sur deux sites : l'Institut d'administration des entreprises (IAE) School of Management de Lyon et l'IAE de Saint-Étienne. À Lyon, le diplôme propose en seconde année de master (M2) un parcours *Contrôle de gestion* (CDG), un parcours *Diagnostic et audit des organisations* (DAO) et un parcours spécifique en un an pour la formation continue, *Contrôle de gestion et Audit* (CGA). À Saint-Étienne, le diplôme propose en M2 un parcours *Contrôle de gestion et systèmes d'information*. La formation est proposée en formation initiale classique (FI) pour les parcours DAO, CDG et CGSI, en formation continue (FC) pour le parcours CGA, en alternance pour les parcours DAO, CDG et CGSI, et par le biais de la validation des acquis.

ANALYSE

Finalité

La formation expose bien ses objectifs professionnels et scientifiques dans le domaine du contrôle de gestion, de l'audit, du conseil et du diagnostic en entreprise.

Les métiers visés sont en adéquation avec la formation dispensée. Les compétences professionnelles du diplôme sont indiquées dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et correspondent aux objectifs professionnels annoncés.

Les enseignements des différents parcours sont cohérents avec les objectifs professionnels visés.

Il n'existe pas de formations délocalisées à l'étranger associées à ce diplôme.

Positionnement dans l'environnement

Les deux sites proposent des formations du niveau licence, master et doctorat dans le domaine des métiers du « chiffre », et plus particulièrement l'IAE de Lyon, qui est le premier centre de formation régional dans ce domaine. Malgré leur proximité, les masters *Comptabilité – contrôle – audit* (CCA) et CGAO ne se concurrencent pas. Quelques réorientations de première année de master (M1) CCA vers la seconde année (M2) CGAO se font à la marge. Deux autres masters CGAO existent dans la région (sites de Grenoble et Clermont-Ferrand) mais n'attirent pas spécifiquement des étudiants venant de Lyon et Saint-Étienne. Les besoins du territoire restent supérieurs aux effectifs proposés dans la formation.

Le master CGAO est adossés aux centres de recherche MAGELLAN et COACTIS. Plusieurs membres de l'équipe pédagogique sont enseignants-chercheurs dans ces équipes.

Le master CGAO est solidement ancré dans son environnement socio-économique par des partenariats avec de nombreuses entreprises de toutes tailles et de tous secteurs. L'équipe pédagogique de Saint-Étienne est impliquée dans l'association des masters CGAO (AM-CGAO). Des intervenants professionnels participent à la formation. Bien que mentionnée, il n'est pas joint de convention de partenariat avec la profession (association des directeurs financiers et contrôleurs de gestion – DFCG).

Des doubles diplômes sont associés au master CGAO à l'IAE de Lyon : avec l'Université de Bamberg, Tübingen et Bilbao. Cependant la mobilité sortante est plutôt marginale (un étudiant par an en moyenne) ; cette faiblesse est expliquée dans le dossier par l'alternance en M2. Or les statistiques jointes en annexe ne corroborent pas cette thèse (moins de 20 % des effectifs en alternance).

Organisation pédagogique

Les maquettes des parcours reflètent la progression attendues dans la formation, avec en M1 les enseignements fondamentaux, et en M2 des enseignements plus spécialisés suivant la nature du parcours. En première année, une place importante est accordée à la mutualisation des cours : à Saint-Étienne le M1 est mutualisé avec le master *Monnaie, banque, finance, assurance*, parcours *Banque* et à Lyon 254 heures sont mutualisées avec d'autres masters. Cette mutualisation permet un choix d'unités d'enseignement (UE) libres plus diversifié pour les étudiants. Les modalités d'enseignement proposées sont variées (FI, FC, alternance et via la procédure de validation des acquis) avec des rythmes adaptés à chaque modalité.

Par l'alternance et la formation continue, ainsi que les stages en FI, la professionnalisation a toute sa place dans la formation. Les modalités pédagogiques prennent en compte également cet aspect avec, par exemple, des examens sous forme d'études de cas, ou le cours « contrôle de gestion et innovation » où les étudiants travaillent avec des *startups*.

Le numérique est fortement présent dans la formation, sur les deux sites. L'utilisation de pédagogies innovantes est encore faible, même si l'équipe pédagogique est en phase de sensibilisation et de formation (organisations de séminaires internationaux à l'IAE de Lyon).

Au-delà des cours d'anglais classiques, des cours en anglais sont obligatoires dans la formation, sur les deux sites. Même si elle semble encouragée, la mobilité sortante étudiante est très faible voire inexistante dans certains parcours. Il n'y a pas de données sur la mobilité entrante.

Pilotage

Le rôle des responsables de mention et parcours est détaillé dans un cahier des charges. L'équipe pédagogique intègre des intervenants professionnels en lien avec le parcours. Les équipes sont constituées de façon équilibrée entre titulaires et vacataires sauf dans le M2 à Saint-Étienne où les titulaires sont minoritaires.

Des évaluations des enseignements par les étudiants sont prévues. Un conseil de perfectionnement est constitué avec la participation de professionnels ; celui-ci est organisé par parcours, avec ensuite une coordination par le responsable de mention. Des comités de pilotage sont également prévus réunissant des responsables des deux sites pour deux parcours (CDG et CGA).

Les modalités d'évaluation des connaissances sont clairement précisées. Une réflexion par blocs de compétences a été initiée à l'IAE de Lyon.

Les modalités de recrutement, les profils des étudiants ne sont pas détaillés.

Résultats constatés

Le nombre d'inscrits sur les deux sites démontre une réelle attractivité de la formation, mais les effectifs en M1 sont irréguliers d'une année à l'autre sur les deux sites. Le taux de passage du M1 au M2 est particulièrement faible en 2016-2017 sur le site de Lyon (supérieur à 50 %), alors que l'effectif en M2 augmente significativement, à partir de 2017-2018. Les parcours de M2 sont donc alimentés par des recrutements extérieurs dont on ne connaît pas l'origine. Il est simplement indiqué que 28 % de la mention CGAO sont des étudiants étrangers pour le site de Saint-Étienne. Le nombre d'inscriptions suite à une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou une validation des acquis professionnel (VAP) est très significatif (15 par an).

Le taux de réussite au diplôme est globalement satisfaisant (entre 92 % et 100 % selon les parcours) et le taux d'insertion est également satisfaisant d'après l'enquête à six mois (75 % en emploi dont 77 % directement à la sortie du diplôme, avec 11 % à l'international pour le site de Lyon ; 71 % en emploi pour le site stéphanois), de fait conforme aux formations du secteur.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une insertion professionnelle très satisfaisante.
- Un positionnement clair dans un centre dédié aux métiers du « chiffre » bénéficiant d'une bonne visibilité nationale.
- Une forte mutualisation du M1 qui permet l'organisation d'unités d'enseignement libres plus diversifiées.

Principaux points faibles :

- Une mobilité internationale étudiante insuffisante au regard des partenariats existants.
- Un partenariat avec la DFCG, acteur important du domaine, manquant de précision.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation dans son ensemble dispose de solides atouts et remplit bien son rôle dans le territoire. Les points de vigilance sur les recrutements en M1 pourraient être liés à une certaine lenteur de l'évolution vers des tendances nouvelles prisées des étudiants et des entreprises (intégration plus radicale des opportunités digitales – travail sur logiciels et progiciels, implémentation hybride de l'enseignement à distance – ouverture aux référentiels et pratiques internationales). La dimension internationale de la formation pourrait être accrue, par exemple en mettant en place une année de césure. Le partenariat évoqué avec la DFCG nécessiterait d'être davantage précisé afin de clarifier les actions pouvant être menées en faveur des étudiants.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit bancaire et financier* de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est une formation professionnalisante destinée à conférer une spécialisation dans le secteur bancaire et financier. Elle autorise l'acquisition de compétences fondamentales générales permettant aux étudiants de prétendre à toute profession juridique, en lien avec le droit bancaire et financier. Les enseignements sont tous obligatoires et dispensés en présentiel. La formation est accessible en formation initiale ou continue et également par une validation des acquis de l'expérience (VAE) et une validation des acquis professionnels (VAP).

ANALYSE

Finalité
<p>Les connaissances attendues, tant sur la méthode que le fond, sont clairement exposées. La formation a vocation à procurer une spécialisation commerciale, bancaire et financière. Les professions accessibles à l'issue de la formation sont bien renseignées et en adéquation avec celle-ci. Il s'agit essentiellement, mais non exclusivement, de métiers du secteur bancaire (avocat - après le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) -, juriste de banque, juriste d'entreprise, conseil juridique, gestion du patrimoine, chargé de clientèle, directeur d'agence bancaire, instances européennes, analyste crédit, analyste financier, responsable qualité établissement de crédit). La poursuite d'études en doctorat n'est pas privilégiée mais demeure possible.</p> <p>Les enseignements dispensés répondent aux objectifs visés. Les intitulés des matières des deux années de master sont parfois proches (par exemple : Droit du crédit au deuxième semestre (S2) et en seconde année de master (M2), de même que pour le Droit des entreprises en difficulté...). Il est regrettable que le dossier ne mentionne pas que les enseignements sont davantage approfondis lors de la seconde année. Aucune indication n'est donnée relativement à d'éventuelles mutualisations de cours avec d'autres formations. Ces absences rendent la lecture des maquettes difficile.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Au niveau régional, deux autres formations ont vocation à procurer une spécialisation en droit financier, mais la formation évaluée se singularise par l'enseignement du droit bancaire et, à ce titre, ne subit guère de concurrence. En effet, seuls cinq masters en France proposent une formation équivalente en droit bancaire. Le positionnement de ce diplôme vis-à-vis du master <i>Droit des affaires</i>, porté par la Communauté d'universités et</p>

d'établissements (CommUE) Université de Lyon, n'est toutefois pas précisé.

À vocation essentiellement professionnalisante, ce master bénéficie néanmoins d'un environnement favorisant opportunément la recherche. Les enseignants en son sein sont issus de deux centres de recherches (Droit privé et Droit international, européen et comparé). Il bénéficie d'un partenariat privilégié avec une banque locale et fait largement intervenir des praticiens. Une réflexion pourrait être menée relativement à un élargissement de ce partenariat à d'autres établissements bancaires.

Aucune coopération à l'international n'est institutionnalisée avec le diplôme. On conçoit toutefois que la formation tire profit de sa proximité avec l'équipe des comparatistes lyonnais. Elle accueille presque chaque année un professeur invité étranger qui vient donner une conférence en anglais sur un thème d'actualité et ce dans la cadre des partenariats avec diverses universités. Les étudiants de M2 peuvent d'ailleurs choisir d'effectuer leur stage à l'étranger dans diverses institutions.

Organisation pédagogique

La formation, désormais accessible sur sélection en première année de master (M1) propose des enseignements généraux de droit des affaires, mais nettement orientés sur la spécialisation poursuivie en M2. En cela, la succession est opportunément progressive. Logiquement, aucun enseignement n'est optionnel. La structure de la formation est équilibrée. La mise en situation professionnelle est continue. Outre des cas proposés par des praticiens, le stage et les conférences de professionnels, le master organise également des visites de banque et des entretiens avec des banquiers en début d'année. Pour autant, la recherche n'est pas négligée, comme le révèlent l'exigence de rédaction d'un mémoire et la présence d'heures de formations à la méthodologie de la recherche.

La place du numérique dans l'enseignement pourrait toutefois être augmentée. De même, l'internationalisation de la formation pourrait être davantage formalisée, même s'il est évident que les étudiants inscrits bénéficient d'un contexte extrêmement stimulant de ce point de vue à Lyon, contexte lié notamment à la présence de comparatistes.

Le dossier ne comporte aucune information relative à l'existence d'un première année de master Droit bancaire et financier.

Rien n'est précisé en ce qui concerne les étudiants en situation particulière.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée. Elle est annoncée formée pour moitié de professionnels et pour moitié d'enseignants, mais la liste fournie par l'annexe aurait pu être plus descriptive et indiquer par exemple la proportion des enseignements réalisés par les professionnels non enseignants du secteur et mentionner précisément leur qualité. Elle regroupe sous l'intitulé « vacataire non enseignant » intervenant dans la formation, tout à la fois les praticiens (sans précision relative à leur profession), les « intervenants titulaires ou personnels contractuels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé (BIATSS) » et ceux « ayant un statut d'étudiants ou de retraités ». Une recherche complémentaire permet du reste d'observer un recrutement d'intervenants *a priori* parfaitement pertinent.

L'équipe pédagogique, outre deux réunions annuelles, échange régulièrement et l'Institut de droit et d'économie des affaires (Idea), qui gère le diplôme, dispose d'un conseil de perfectionnement. Toutefois, son fonctionnement n'est pas détaillé. D'autre part, chaque année, les étudiants indiquent, le cas échéant, ce qu'il conviendrait d'améliorer dans les enseignements du master. Ils informent la responsable de toutes difficultés qu'ils rencontrent. Ils formulent des propositions. En outre, l'enquête annuelle d'évaluation sur les conditions d'enseignement, la formation et la vie universitaire pilotée par le service PAQAP (Pôle amélioration qualité et appui au pilotage) permet d'obtenir des données utiles pour assurer le maintien de la qualité des masters.

S'il n'y a pas de dispositif d'aide à la réussite ou destiné à favoriser l'orientation, l'omission est largement justifiée par l'existence d'entretiens de sélection qui sont l'occasion d'alerter le candidat sur ses éventuelles lacunes, auxquelles il lui revient alors de remédier, mais surtout par le caractère très limité des effectifs (moins de 15 étudiants) qui facilite les échanges et l'accompagnement des étudiants.

S'agissant du suivi de l'acquisition des connaissances, la formation cible une piste de réflexion et évoque l'utilité d'une « formation interne sur ces questions ». Cette voie lui permettrait de continuer à se perfectionner.

La répartition des crédits ECTS est difficile à apprécier en raison d'une possible coquille ou omission mais cette question doit pouvoir être clarifiée assez facilement. Contrairement à l'annonce du tableau fourni, le cumul des ECTS attribués au S2 ne permet pas un total de 30 mais de 21 ECTS. Par ailleurs, l'annexe 1 (Tableau des unités

d'enseignement-UE) ne permet guère de cibler la lacune car si ce ne sont plus 5 mais 15 ECTS qui sont accordés au stage ou mémoire, en l'état actuel de la présentation, cela porterait le total du quatrième semestre (S4) à 35 ECTS. Enfin, le tableau téléchargeable sur le site de l'Université fait bien apparaître 30 ECTS au S4.

Au demeurant, la charge horaire du S2 est allégée et ceci s'explique probablement par la nécessité de permettre le déroulement du stage ou la rédaction d'un mémoire.

Résultats constatés

Les effectifs d'étudiants en M1 ne sont logiquement pas renseignés, la formation venant tout juste de passer à la sélection à ce stade. Les effectifs du M2 sont constants : 13 ou 14 étudiants en formation initiale (hors alternance) sont sélectionnés chaque année parmi plus de 150 candidatures. De ce fait, l'attractivité de la formation paraît bonne. Le taux de réussite est de 100 %, ce qui n'est pas étonnant pour un master pour lequel la sélection se faisait en seconde année. Plusieurs dispositifs de suivi des diplômés du master sont mis en œuvre, par le biais d'une association des anciens étudiants, par le questionnement annuel de leur situation actuelle, et par des statistiques fournies par le PAQAP (Service Statistique et Décisionnel).

En annexe de la présentation, un tableau récapitulatif de l'insertion renseigne le seul suivi de deux promotions (diplômés de 2014 et 2015) par une enquête de l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP) menée deux ans après (2016 et 2017). Les résultats pâtissent inévitablement des difficultés rencontrées par le secteur bancaire et financier traditionnel, depuis plus de 10 ans (taux « d'insertion dans la vie professionnelle » de 80 % et 45 %, mais seulement 33 % et 27 % « en emploi », deux ans après le diplôme). Le taux de réponses à l'enquête, variable selon les années, porte toutefois à relativiser ces chiffres. La politique de sélection rigoureuse des candidats qui est menée est, quoi qu'il en soit, une bonne réponse à cette situation. L'ouverture de la formation à l'apprentissage et/ou au contrat de professionnalisation pourrait être une solution.

En adéquation avec les objectifs affichés de la formation, la poursuite d'études est très faible (trois étudiants sur les deux années renseignées, sans que cette poursuite ne soit un doctorat).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Adéquation entre les objectifs et les moyens mis en œuvre.
- Bonne attractivité de la formation.

Principaux points faibles :

- Absence d'information relative au M1, spécifiquement dédié au droit bancaire et financier.
- Suivi de l'acquisition des connaissances à structurer.
- Insuffisante prise en compte des évolutions liées au numérique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier présente d'indéniables qualités qu'il convient de saluer. La formation doit cependant éprouver la sélection en première année de master, récemment réalisée. Sur ce point, le dossier serait utilement complété.

Par ailleurs, le suivi de l'acquisition des connaissances pourrait être structuré, notamment à travers une formation interne.

Enfin, une réflexion pourrait être menée relativement à l'ouverture de la formation à l'apprentissage et, si possible, à la diversification des partenaires.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DE LA SANTÉ

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention s'organise autour de cinq parcours : le parcours *Juriste manager des structures sanitaires et sociales* est exclusivement ouvert en formation initiale ; les quatre autres parcours sont exclusivement ouverts en formation continue.

Le parcours *Juriste manager des structures sanitaires et sociales* fonctionne autour de l'articulation des première et deuxième années de master (M1 et M2). Les contenus des enseignements sont conçus dans la perspective globale des Masters, envisageant une progression pédagogique entre les deux années.

Les quatre parcours de formation continue s'organisent autour de deux M1, l'un au sein du parcours *Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales*, l'autre au sein du parcours *Management des pôles hospitaliers et des fonctions transversales*. Les quatre M2 sont les suivants : *Management stratégique risque et qualité* ; *Management des pôles hospitaliers et des fonctions transversales* ; *Direction, organisation et stratégie des structures sanitaires et sociales* ; *Contrôle de gestion sanitaire et social*.

Les diplômés de la mention *Droit de la santé* travaillent dans les établissements et structures des secteurs sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. Ils exercent des fonctions de direction, d'encadrement supérieur, d'encadrement de proximité ou de coordination opérationnelle.

Les enseignements sont dispensés au sein de l'Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et médico-sociales (IFROSS) sur le site Chevreul, 18 rue Chevreul, 69007 Lyon

ANALYSE

Finalité

La finalité principale de la mention Droit de la santé consiste à former les actuels et futurs cadres des professions des systèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux ainsi que des entreprises liées à ces secteurs. Les métiers visés diffèrent en fonction des parcours de la mention. De manière générale, la formation a pour objectif de répondre aux compétences qui doivent être détenues par les cadres des secteurs sanitaires, sociaux, médicaux et médico-sociaux. Les compétences sont clairement énumérées ainsi que les métiers correspondant à la formation.

Positionnement dans l'environnement

Les cinq parcours de la mention Droit de la santé sont portés par l'IFROSS de l'université Jean Moulin Lyon 3. Une des particularités de la mention consiste à son adossement à une équipe de recherches exclusivement dédiée au champ sanitaire, sociale et médico-social, le Groupe de recherche appliquée pluridisciplinaire sur l'hôpital et les organisations sanitaires, sociales et médico-sociales, labellisée équipe d'accueil (EA-GRAPHOS). L'offre de formation est sans équivalent par la diversité des parcours proposés, ce qui se traduit par une attractivité géographique importante avec plus d'un tiers des étudiants originaires d'autres régions que la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le master Droit de la santé se distingue des autres masters du secteur sanitaire et médico-social de la région Auvergne-Rhône-Alpes car l'organisation des parcours est distincte pour le public en formation initiale et pour celui en formation continue, ce qui n'est pas le cas dans les autres masters, pour lesquels les publics suivent une formation identique. L'analyse sur la position dans l'environnement réalisé par le responsable du diplôme est particulièrement précise et bienvenue. Elle permet de constater avec réalisme l'intérêt de cette formation, malgré l'éclectisme des formations voisines. Les relations avec les professionnels du secteur sanitaire et social, qui représente une activité de l'ordre de 33 % du PIB français, sont développées et le partenariat est constant. L'implication des milieux professionnels se traduit également dans leur présence au conseil de perfectionnement de l'IFROSS. Des partenariats avec des universités étrangères ont été institués, ce qui permet l'intervention de professeurs invités dans le cadre de cette formation.

Organisation pédagogique

L'ensemble des parcours de la mention propose 98 unités d'enseignement (UE), dont 29 en formation initiale. En formation continue, ces modules offrent la possibilité de constituer des parcours individualisés de formation, incluant des dispenses de modules ou le suivi de modules supplémentaires. Ces parcours individualisés de formation permettent de répondre aux besoins des professionnels en fonction de leurs compétences déjà acquises et de celles, nouvelles, qu'ils souhaitent acquérir.

La formation proposée est à la fois théorique et pratique. L'approche est originale car chaque UE renvoie non pas à une matière ou une discipline, mais à une problématique clairement identifiée de management d'un établissement ou d'un service. La formation est délibérément pluridisciplinaire et mobilise des disciplines aussi variées que la sociologie, l'économie, l'histoire ou la santé publique, les deux disciplines structurantes étant le droit et les sciences de gestion. Néanmoins, le droit public est insuffisamment représenté dans les matières enseignés au vu de la finalité de former des cadres des structures sanitaires et sociales.

Chaque UE donne lieu à une validation de type contrôle continu. Tous les parcours de formation continue et initiale s'achèvent par la réalisation d'un mémoire et l'organisation d'une soutenance, ce qui permet d'attester de la capacité des étudiants à mobiliser les savoirs théoriques et les outils méthodologiques pour analyser et traiter une situation professionnelle particulière. Les stages sont uniquement présents dans le parcours Juriste manager des structures sanitaires et sociales. L'utilisation du numérique est effective, même si elle reste très traditionnelle.

L'apprentissage de l'anglais est intégré à tous les parcours de la mention mais la mobilité des étudiants est faible. La formation intègre également la validation des acquis de l'expérience (VAE), puisque 25 étudiants ont été diplômés à ce titre au cours des trois dernières années universitaires.

Pilotage

L'équipe pédagogique est constituée par 97 enseignants, dont 13 issus de l'équipe d'enseignants-chercheurs permanents de l'Institut. On note toutefois peu d'enseignants intervenants extérieurs à l'Université de Lyon. En revanche, de nombreux professionnels provenant de différents horizons (Agence régionale de santé (ARS), Conseil départemental, établissements de soins, cabinets d'avocats, cabinet d'expertise comptable, ...) assurent des cours en lien avec la formation. Le pilotage opérationnel de chacun des parcours est effectué par un responsable pédagogique, dont la mission est de coordonner les différents parcours. Sept enseignants-chercheurs (deux dans certains cas) assurent la responsabilité pédagogique des différents parcours, ce qui permet de coordonner le contenu des différentes unités d'enseignement. Ces responsables pédagogiques participent au comité exécutif de l'Institut, qui se tient chaque semaine et qui est animé par le responsable de la mention et le directeur de l'Institut. Une réunion de l'équipe pédagogique est également organisée chaque semestre, de façon à évaluer le contenu des enseignements réalisés, sur la base des fiches d'évaluations remises à la fin de chaque cours par les étudiants. Le conseil de perfectionnement, qui comprend des représentants des professionnels ainsi que des universitaires et des étudiants, se réunit une fois par an. Il serait peut-être intéressant

d'augmenter à trois (au lieu de deux) le nombre d'étudiants dans ce conseil. Les modalités de contrôle des connaissances (MCC), tant académiques que pratiques, sont bien précisées dans le dossier. Les renseignements sont également apportés sur la gestion administrative, qui est assurée par une équipe de trois personnes.

Résultats constatés

Les effectifs de la mention se situent entre 70 à 136 en M1 et 131 à 161 étudiants en M2 pour les trois dernières années. Il existe donc une réelle progression des effectifs. Près d'un tiers des étudiants est étranger à la région Auvergne-Rhône-Alpes et le recrutement s'effectue sur la France entière, y compris dans les collectivités d'outre-mer. Les effectifs des étudiants en formation initiale se situent aux alentours de 25 par an. Le recrutement en formation continue conserve son attractivité, en raison de l'ancienneté des formations de l'IFROSS dans les secteurs sanitaires et sociaux et du réseau de 5000 anciens étudiants, mais les effectifs sont variables selon le parcours, d'autant que certains sont ouverts sur les deux années alors que d'autres seulement en M2.

Les taux de réussite sont bons, voire très bons. Ils sont pour le M1 de 90 % et en M2 variant de 78 à 85 %. Pour le parcours en formation initiale, les taux sont très bons tant en M1 (100 ou 95 %) qu'en M2 (95 et 96 %).

Les statistiques relatives à l'insertion et au devenir des diplômés n'ont de sens que pour le parcours en formation initiale. Juriste manager des structures sanitaires et sociales, les autres parcours étant réservés à des professionnels en activité. S'agissant plus précisément de ce parcours réservé aux étudiants en formation initiale, la durée moyenne d'accès au premier emploi est de deux mois et 86,7 % des étudiants s'engagent sur le marché du travail ou préparent un concours à l'issue du master. Ce pourcentage est donc particulièrement appréciable.

Les diplômés de ce master travaillent dans les établissements et structures des secteurs sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. Ils exercent des fonctions de direction, d'encadrement supérieur, d'encadrement de proximité ou de coordination opérationnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bonne ouverture à la formation continue.
- Grande diversité des parcours de la mention.
- Bon adossement à la recherche et bonne articulation avec le monde socio-professionnel.
- Bonne attractivité de la mention.

Principaux points faibles :

- Droit public peu représenté.
- Faible association des étudiants au conseil de perfectionnement

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La mention Droit de la santé de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est une formation sérieuse, intéressante, professionnelle et professionnalisante. L'encadrement de la formation en enseignants-chercheurs est réel et le travail personnel demandé aux étudiants, y compris en formation continue, renforce les compétences qui doivent être acquises au moment de la détention des diplômes.

Le sérieux de la gestion repose également sur la présence permanente du personnel administratif. De nombreux professionnels des secteurs sanitaires et sociaux sont représentés, tant dans les enseignements que dans leur présence dans le conseil de perfectionnement. Les parcours individuels proposés dans le cadre de la formation continue paraissent correspondre aux besoins des professionnels qui souhaitent se former dans tel ou tel domaine particulier du champ de la santé.

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Université Jean Monnet – Saint-Étienne.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires* des universités Lumière Lyon 2 (UL2), Jean Moulin Lyon 3 (UL3) et Jean Monnet Saint Étienne (UJM) est une formation qui se déroule sur deux années dont l'objectif est d'enseigner aux étudiants les savoirs fondamentaux du droit des affaires avant de leur permettre de se spécialiser dans divers domaines. La formation comprend 13 parcours répartis entre les différentes universités à savoir *Droit de l'entreprise* (UL3), *Droit des affaires et fiscalité* (UL3), *Droit des affaires approfondi* (UL3), *Droit du cinéma et de l'audiovisuel* (UL3), *Droit et fiscalité du marché de l'art* (UL3), *Ingénierie financière* (UL3), *Propriété intellectuelle* (co-accréditation UL2 et UL3), *Droit des transports et de la logistique* (UL2), *Droit des affaires comparé* (UL2), *Droit et éthique des affaires* (UL2), *International business law* (UL2), *Droit et entreprise* (UJM) et *Droit des affaires appliqué au monde de la santé* (UJM). Compte tenu des effectifs et de la réalité des territoires, les formations ne sont pas mutualisées en première année de master (M1) entre les universités. Au sein de celles-ci, par ailleurs, les enseignements varient selon les parcours choisis dès le M1. Seul le parcours *Droit des affaires comparé* connaît une délocalisation ; en deuxième année (M2), les étudiants assistent aux cours à Lyon au premier semestre et à Montréal au second.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs professionnels et scientifiques de la formation sont exposés de façon satisfaisante à l'exception des parcours de l'Université Jean Monnet Saint Étienne pour lesquels il est renvoyé en complément d'une présentation très générale au site internet de l'établissement.

Les différents parcours permettent aux étudiants d'acquérir en première année les connaissances fondamentales du droit des affaires et de débiter leur spécialisation à travers un choix d'options approprié. En seconde année les étudiants poursuivent leur spécialisation à travers des enseignements en rapport avec le parcours choisi et dispensés pour une part importante par des praticiens, choix qui s'avère tout à fait approprié compte tenu de l'orientation principalement professionnelle du diplôme. Davantage tourné vers la recherche, le M2 *Droit des affaires approfondies* participe d'une approche plus transversale, ce qui là encore se justifie pleinement.

Les débouchés en matière de métiers et poursuites d'études sont très bien renseignés avec des orientations qui, pour chaque parcours, sont en rapport avec les objectifs fixés à la formation. Les études relatives à l'insertion des diplômés confirment que les métiers exercés à la sortie du diplôme sont en rapport avec les buts assignés à chacun des parcours.

Quoique la plupart des parcours ait un caractère professionnalisant, la poursuite d'études en doctorat est possible. Tel fut le cas pour la promotion 2014/2015 de trois diplômés des parcours UL2 et de deux diplômés de parcours UL3. S'agissant des parcours dépendant de l'UJM, aucune information chiffrée n'est communiquée dans le dossier.

S'agissant de la délocalisation du parcours *Droit comparé des affaires* auprès de l'Université de Montréal, les informations communiquées permettent difficilement d'en apprécier les modalités ainsi que les objectifs même si la démarche se justifie pleinement afin d'ouvrir les étudiants à une approche comparatiste du droit. Le dossier indique seulement que les étudiants suivent auprès de l'Université canadienne des enseignements de niveau M2 lesquels doivent probablement correspondre à l'unité d'enseignement (UE) « Droit canadien des affaires » pour lequel aucun volume horaire n'est indiqué.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit des affaires* occupe une place appropriée au sein de l'offre de formations. Le dossier affirme que les établissements se concertent pour éviter les doublons et l'illustre par la mise en commun du parcours *Propriété intellectuelle* ; mais cette affirmation n'est pas convaincante dans la mesure où certains parcours sont très similaires, comme le parcours *Droit de l'entreprise* (UL3) et le parcours *Droit et entreprise* (UJM). A l'échelle nationale, en revanche, il est vrai que certains parcours sont assez originaux en particulier les parcours *Droit des affaires appliqué au monde de la santé* (UJM) ; *Droit des transports et de la logistique* (UL 2) ; *Droit et fiscalité du marché de l'art ou Droit du cinéma et de l'audiovisuel* (UL3). Enfin, le master *Droit des affaires* a su nouer des partenariats bienvenus avec d'autres établissements ou d'autres formations. Ainsi en est-il du parcours *Droit des affaires approfondi* qui entretient un partenariat avec l'école de commerce EM Lyon Business School grâce auquel des étudiants venus d'EM Lyon intègrent le M2 et des étudiants du M2 suivent des enseignements d'EM Lyon au second semestre ou du parcours *Droit des affaires appliqué au monde de la santé* qui a noué un partenariat avec la Faculté de Médecine de Saint-Étienne. Par ailleurs le parcours *Droit des affaires et fiscalité* est associé au diplôme universitaire DJCE (Diplôme de juriste conseil en entreprise).

Les relations du master avec la recherche sont pour la plupart des parcours relativement limitées et consistent pour l'essentiel dans l'intervention d'enseignants-chercheurs ou dans la participation des étudiants à des colloques. Ce parti se justifie parfaitement dans la mesure où le diplôme a un caractère essentiellement professionnalisant. Deux parcours, cependant, entretiennent un rapport plus marqué avec la recherche : le parcours *Droit des affaires approfondi* d'une part, le parcours *Droit et entreprise* d'autre part. Le premier amène les étudiants à avoir une vision transversale de droit des affaires et impose la rédaction d'un mémoire de recherche. Le second dispose d'une spécialisation recherche qui intègre les étudiants à un projet de recherche collective mené au sein du laboratoire et à un atelier de recherche franco-allemand organisé tous les ans avec l'université Erlangen-Nuremberg. Dans ce parcours, les étudiants sont également tenus à la rédaction d'un mémoire de recherche.

La formation semble très bien implantée au sein de son environnement socio-économique. Outre de multiples liens tissés avec les institutions ou des organismes professionnels, le master a noué des partenariats avec les barreaux de Lyon et Saint Etienne, l'association française des juristes d'entreprise ou d'importantes entreprises régionales. La relation avec les milieux professionnels se construit autour des praticiens intégrant les équipes pédagogiques, des stages généralement facultatifs en première année et obligatoires en seconde ainsi qu'avec l'ouverture de certains parcours à l'alternance.

La coopération à l'international est également poussée. Seul le parcours *Propriété intellectuelle* est ouvert en double diplomation dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Sherbrooke. D'autres doubles diplomations devraient voir le jour : l'une dans le cadre du parcours *Droit et éthique des affaires* là encore avec l'Université de Sherbrooke avec qui un partenariat existe depuis 2007, l'autre dans le cadre du parcours *Droit comparé des affaires* avec l'Université de Montréal, qui déjà accueille les étudiants de M2 au second semestre. Les différents parcours sont ouverts à la mobilité internationale dans le cadre de partenariats avec des universités étrangères mais aussi dans le cadre du programme ERASMUS.

Organisation pédagogique

Dans l'ensemble, la formation est correctement structurée et permet une spécialisation progressive des étudiants. Classiquement, la première année est dédiée à des enseignements fondamentaux de droit des affaires auxquels s'ajoutent des options permettant un début de spécialisation. Cette dernière s'accroît en deuxième année à travers des cours et des séminaires abordant les points plus techniques du parcours choisi. Les étudiants bénéficient par ailleurs chaque année de cours de langue ce qui s'avère nécessaire au regard de la pratique du droit des affaires.

Les enseignements sont délivrés pour l'essentiel en présentiel sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés du moins pour les parcours dépendant des universités UL2 et UL3. S'agissant de l'UJM, les tableaux d'UE ne sont pas joints ce qui ne permet pas de connaître précisément les conditions dans lesquelles les enseignements sont donnés. Quelques cours sont délivrés à distance dans les parcours de l'UL2, probablement via l'espace numérique de travail, mais sans que la précision ne soit donnée dans le dossier.

Le dossier de présentation indique que différentes formations sont ouvertes à l'alternance. S'il ressort clairement du dossier que cette option est ouverte aux étudiants des parcours dépendant de l'UJM, cette information n'est pas donnée concernant les parcours dépendant des universités lyonnaises ce qui s'avère regrettable pour des formations à caractère extrêmement professionnalisant. Au demeurant, le tableau des effectifs de l'UL3 semble indiquer qu'aucune inscription n'est intervenue en alternance sur la période 2016-2019. De la même façon, aucune information n'est donnée s'agissant des parcours ouverts auprès de l'UJM concernant les modalités de mise en œuvre et de suivi de l'alternance alors qu'il est indiqué que deux tiers de la promotion 2018/2019 du parcours *Droit et entreprise* a le statut d'alternant.

La formation est également ouverte à la formation continue. Cependant, les tableaux des effectifs montrent que sont principalement concernés les parcours de l'UL3 pour lesquels les étudiants concernés représentent entre 4 et 5 % des effectifs.

La place de la professionnalisation dans la formation est satisfaisante. La place des praticiens dans le master augmente avec la spécialisation des enseignements en M2 et ces derniers sont associés au pilotage de la formation. La mise en situation professionnelle se fait par ailleurs à travers l'obligation de suivre un stage d'une durée minimale de trois mois durant le master principalement en deuxième année. Chaque stage obligatoire est sanctionné par la rédaction d'un mémoire qui, selon les parcours, donne lieu ou non à soutenance. Enfin, les étudiants bénéficient de rencontres avec des professionnels qui exposent leur métier ou leur structure d'exercice.

La place de la recherche s'avère également satisfaisante dans la formation. Si dans les parcours les plus professionnalisants, cela se traduit par des cours dispensés par des enseignants-chercheurs ou la participation à des colloques, les parcours les plus orientés vers la recherche (*Droit des affaires approfondi* ainsi que *Droit et entreprise*) accentuent cette dimension. Outre la rédaction d'un mémoire, les étudiants sont formés aux méthodes de recherche en plus de bénéficier d'un accompagnement de l'équipe pédagogique pour la préparation d'un éventuel projet de thèse. Plus généralement, les étudiants de ces parcours semblent associés aux projets de recherche des laboratoires auxquels les formations sont adossées.

Dans l'ensemble des parcours la place du numérique est satisfaisante avec la présence d'une plate-forme d'enseignement à distance proposant diverses ressources en ligne. Quant aux pratiques pédagogiques innovantes, différentes démarches ont été engagées en ce sens en particulier dans les parcours dépendant de l'UL2 avec des initiatives de type clinique juridique.

Concernant l'ouverture du diplôme à l'international, les différents parcours accordent une place tout à fait appropriée aux langues étrangères. Outre des enseignements dédiés, certains parcours proposent des enseignements en anglais (parcours *Droit des transports et de la logistique*, parcours *Droit des affaires appliqué au monde de la santé*, parcours *Droit et entreprise*, parcours *International business law*). Par ailleurs, les différents parcours donnent aux étudiants la possibilité d'une mobilité sortante grâce aux partenariats avec de nombreuses universités étrangères. Mais en pratique cette possibilité paraît peu exploitée par les étudiants, sans que les raisons

de cette faible attractivité soient recherchées et analysées. Pour les parcours de l'UL3, la part des étudiants sortants dans le cadre d'un échange international a varié entre 7 et 4 % des effectifs de M1. Pour l'UL2, le nombre d'étudiants sortants a varié en M2 entre 24 en 2016 et 2 et 2018 sans que ces différences ne soient expliquées. En M1, en revanche, la mobilité sortante est limitée puisque comprise entre un et deux étudiants. Quant aux parcours de l'UJM, aucun élément chiffré n'est fourni. Pour ce qui concerne la mobilité entrante, les éléments chiffrés s'avèrent limités puisqu'il est seulement indiqué que deux étudiants étaient concernés en 2016 auprès de l'UL2. L'UL3 à beau préciser le nombre d'étudiants étrangers dans ses parcours, cette donnée ne permet pas d'apprécier s'il s'agit ou non d'une mobilité entrante.

Pilotage

Seules les équipes pédagogiques des universités UL2 et UL3 sont portées en annexe du dossier de sorte qu'il n'est pas possible de prendre position sur la composition de celles se rapportant aux parcours de l'UJM. Ceci étant précisé les parcours des universités lyonnaises disposent d'équipes pédagogiques se composant d'enseignants-chercheurs et de professionnels dont la pratique est en lien avec les spécialités enseignées. La place des professionnels augmente en M2 ce qui s'avère tout à fait satisfaisant compte tenu du caractère professionnalisant de la plupart des parcours. Pour ceux qui sont davantage orientés vers la recherche, les enseignants-chercheurs occupent une place plus importante, ce qui là encore se justifie tout à fait.

Le master *Droit des affaires* ne semble pas faire l'objet d'un pilotage global mais par parcours ce qui mériterait d'être amélioré. En effet, le dossier présente des formations qui existent en parallèle selon leurs propres objectifs et contraintes mais sans position globale sur des points pourtant essentiels comme par exemple la formation professionnelle. Pour le reste, chaque parcours dispose d'un responsable pédagogique et d'un comité de perfectionnement composé de membres de l'équipe pédagogique, de personnels administratifs ainsi que de représentants étudiants. La fréquence avec laquelle se réunissent ces comités varie selon les parcours mais s'avère d'au moins une fois par an.

L'évaluation des enseignements varie selon l'université dont dépend le parcours. S'agissant des parcours de l'UL2 les étudiants sont interrogés annuellement sous forme de questionnaires afin de connaître leur position sur la qualité de l'enseignement et les conditions dans lesquelles ceux-ci sont dispensés. Au vu des réponses apportées, les responsables des formations apportent les modifications nécessaires.

Les modalités selon lesquelles s'opère le suivi de l'acquisition des compétences ne sont pas clairement précisées dans le dossier. S'agissant des parcours de l'UL2, les modalités d'évaluation semblent variées et classiques reposant sur des examens terminaux et du contrôle continu. S'agissant des parcours des deux autres universités, le dossier renvoie aux sites internet de sorte qu'aucune information n'est donnée sur les modalités d'examen sinon l'existence d'un grand oral pour les parcours dépendant de l'UJM.

Enfin, pour l'ensemble des parcours, aucun dispositif particulier d'aide à la réussite n'est mis en place sinon le suivi des étudiants par le responsable pédagogique de la formation. Ce parti peut s'expliquer par le niveau que doivent avoir atteint les étudiants à leur entrée dans le master.

Résultats constatés

La formation s'avère dans l'ensemble attractive avec des effectifs ayant varié en M1 pour l'UL3 entre 438 et 514 étudiants entre 2016 et 2019 et pour l'UL2 entre 131 et 142 étudiants entre 2016 et 2018. En M2, les effectifs sont également stables et de bon niveau puisque compris entre 153 et 170 étudiants pour l'UL3 entre 2016 et 2019 et 100 et 108 étudiants entre 2016 et 2018 pour l'UL2. Quant aux effectifs de l'UJM, ceux-ci n'étant pas communiqués, il n'est pas possible de porter d'appréciation.

L'entrée dans le master repose sur une sélection en première année pour deux parcours de l'UL3 (*Droit des affaires et fiscalité ; Droit et ingénierie financière*) ainsi que pour l'ensemble des parcours de M1 ouverts auprès de l'UL2. Quant aux parcours dépendant de l'UJM, il est fait état d'une sélection en master sans préciser le moment où cette sélection s'opère. Plus généralement, les modalités selon lesquelles la sélection s'opère ne sont pas précisées

ce qui aurait été intéressant compte tenu du faible taux de réussite observé en M1 dans les parcours dépendant de l'UL2 (56,5 % en 2016 et 52,1 % en 2017).

Le suivi des diplômés s'avère dans l'ensemble satisfaisant pour l'ensemble des parcours avec des enquêtes menées auprès des anciens diplômés. Le niveau des réponses est correct et l'insertion dans l'emploi à 30 mois satisfaisant avec des variations entre formations confortant celles particulièrement tournées vers le monde professionnel notamment le parcours *Droit des transports et de la logistique* qui présente un taux d'insertion de 100 %.

Quant aux taux de réussite, celui-ci s'avère très variable entre les universités en M1 étant précisé que les chiffres ne sont pas communiqués concernant l'UJM. Si les taux de réussite sont tout à fait satisfaisants en M2 ainsi qu'en M1 pour les parcours relevant de l'UL3, il en va différemment de l'année de M1 à l'UL2. Le dossier montre que les responsables pédagogiques ont pris conscience de la situation mais aucune mesure ne semble avoir été prise notamment à travers de nouveaux dispositifs d'aide à la réussite. Plus généralement, aucune réflexion n'est livrée quant aux raisons de ce taux de réussite sensiblement bas entre 52,1 et 56,5 % des inscrits.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La diversité des parcours qui permet d'appréhender l'ensemble des aspects du droit des affaires et de répondre aux besoins de la pratique.
- Les relations du diplôme avec les milieux professionnels à travers différents partenariats.
- L'existence de parcours fortement adossés à la recherche à travers les parcours *Droit des affaires approfondi* et *Droit et entreprise*.
- La politique dynamique de la formation sur le plan international.

Principaux points faibles :

- L'absence de fonctionnement global de la formation (notamment absence de conseil de perfectionnement) d'où, parfois, un sentiment de redondance entre les offres des différents établissements.
- L'absence de précisions sur un certain nombre de parcours de l'UJM et sur certains partenariats et associations évoqués sans donner aucun détail.
- La faiblesse anormale et non explicitée du taux de réussite en M1 dans les parcours relevant de l'UL2.
- La place limitée de l'alternance dans une formation qui est à caractère principalement professionnel.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit des affaires* est une formation regroupant des parcours qui pris individuellement sont de bonne qualité et couvrent un domaine classique et essentiel de formation. C'est une formation bien implantée, qui a su tisser des liens avec le monde professionnel pour préparer efficacement les étudiants à un panel varié de carrières tout en mettant en place des parcours dédiés à la recherche. Cependant, la principale faiblesse de cette formation réside dans le fait qu'il n'existe guère d'unité de pilotage au niveau du master. En réalité, chaque établissement gère ses parcours sans réelle concertation, ce qui conduit à s'interroger sur la portée exacte de la co-accreditation. Par ailleurs il conviendrait de mener une réflexion sur les moyens de remédiation à la faiblesse anormale et non explicitée du taux de réussite en M1 dans les parcours de l'UL2 et, de manière générale, sur la place de l'alternance.



MASTER DROIT DES ASSURANCES

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

L'objectif du master *Droit des assurances* est d'offrir une connaissance complète et de haut niveau du droit du contrat d'assurance, des principales assurances obligatoires et de l'activité de l'assurance. Elle est nettement tournée vers l'insertion professionnelle immédiate (cadres juridiques au sein de structures d'assurance, cadres administratifs, voire commerciaux pour les sociétés d'assurances et les intermédiaires d'assurance – grand courtage, que ce soit en assurances de personnes ou en assurances de dommages, pour le particulier ou l'entreprise –, juristes dans les organisations professionnelles, la presse spécialisée ou l'organisme de contrôle, agent général, courtier) bien qu'une poursuite d'études (doctorat) soit envisageable. La formation est ouverte aux candidats sous contrat de professionnalisation.

ANALYSE

Finalité

La formation est tournée vers l'acquisition de compétences à la fois générales (exemple : capacité de réflexion et d'analyse) et spécifiques au domaine de l'assurance (exemple : lecture et rédaction des polices d'assurance, processus des règlements de sinistres...). Lesdites compétences sont exposées dans le dossier d'autoévaluation et, surtout, au sein de la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), jointe en annexe de ce même dossier. Un rapprochement est ainsi établi entre les acquisitions visées et les types de métiers correspondants. Une liste d'emplois est en effet identifiée (exemple : cadre juridique au sein de structures d'assurance, agent général, courtier, cadre administratif, intermédiaire d'assurances...). Ces débouchés professionnels sont en lien direct avec le contenu des enseignements dispensés, lesquels se focalisent sur l'apprentissage de la typologie des assurances et des entreprises d'assurance, ainsi que sur la manière dont les produits de l'assurance sont distribués.

La poursuite d'études n'est pas l'objectif principal de la formation puisque celle-ci est tournée vers une insertion professionnelle immédiate. Néanmoins, le dossier indique qu'une poursuite d'études est possible, après la deuxième année de master (M2), notamment pour les métiers d'expert et d'avocat.

Positionnement dans l'environnement

Le dossier n'expose pas les modalités d'inclusion du master Droit des assurances dans l'ensemble de l'offre de formation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et, spécialement, dans l'environnement des études juridiques qui y sont proposées (le dossier renvoie à un lien internet pour la présentation des formations de l'Université). Au niveau régional, il s'agit du seul master Droit des assurances, tandis qu'au niveau national, la formation fait partie des cinq masters de la spécialité à être adossés à un institut d'assurance.

Il n'existe pas, semble-t-il, de coopération établie avec une autre formation, hormis le fait que la première année du master (M1) Droit des assurances prenne place dans un parcours commun avec le master Droit privé. Aucune indication n'est fournie quant à une première année de master spécifiquement dédiée au droit des assurances.

L'environnement propre à la formation ne peut être analysé sous l'angle de ses recoupements éventuels avec d'autres formations de niveau équivalent, faute de disposer d'informations sur le sujet (notamment sur la présence d'un Institut d'administration des entreprises (IAE) proposant des masters dans le domaine de la gestion relative au secteur de la banque et celui de la finance).

La recherche universitaire propre à la formation passe, d'abord, par la rédaction d'un mémoire par l'ensemble des étudiants (dont les modalités de rédaction sont précisées). La préparation de ce travail est pilotée par un directeur de recherche et fait l'objet, en outre, d'un module de méthodologie dédié. Le fonds documentaire de la bibliothèque de l'Institut des assurances de Lyon (IAL) est mis à disposition des étudiants de la formation.

L'inclusion d'un nombre important d'enseignants-chercheurs, spécialistes du droit des assurances, au sein de la formation participe également à la concrétisation d'un lien avec la recherche. En revanche, le dossier ne mentionne aucune autre initiative ou cycle d'événements (colloques, participation à des tables rondes, cycles de conférences thématiques, adossement à un centre de recherche...) permettant de relier la formation à la recherche universitaire. Cette situation peut certainement s'expliquer par la forte dimension professionnalisante à court terme qui est souhaitée.

La formation est forte de nombreux partenariats formalisés avec des entreprises d'assurance (L'Auxiliaire, SMABTP, CFDP, Axelliance, Groupama). Le lien avec les professionnels du secteur est également établi par l'implication auprès d'associations (exemple : Association internationale du droit des assurances, Association interprofessionnelle de l'assurance lyonnaise, le Cluster Assurance Auvergne-Rhône-Alpes...). Les conséquences produites par ces partenariats divers ne sont toutefois pas précisées.

Des professeurs étrangers sont invités à assurer des interventions au sein de la formation, en langue française ou anglaise. L'IAL, auquel est adossé le diplôme, accueille chaque année des étudiants étrangers, tandis que les stages à l'étranger sont encouragés et effectifs pour certains étudiants de la formation.

Le dossier mentionne enfin la conclusion d'une convention passée le 28 septembre 2009 avec l'Université Hassan II de Casablanca au Maroc. Elle vise « la promotion, le développement et la diffusion de la culture, tout particulièrement celui de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ». Un projet de coopération avec l'École des hautes études d'assurances d'Alger est en cours.

Organisation pédagogique

Le dossier ne fait aucunement référence au détail de la maquette des enseignements dispensés en M1. Il est seulement fait état d'un parcours commun aux mentions Droit des assurances et Droit privé et de la possibilité d'y suivre deux cours spécialisés en droit des assurances (le contrat d'assurance, les acteurs d'assurance). Cette possibilité permet d'entamer le processus de spécialisation dès la première année. La seconde année est, pour sa part, clairement spécialisée. La maquette des enseignements rend compte de la diversité des champs d'études investis par la formation, lesquels ne se limitent pas à la science juridique (assurances de dommages, assurances de personnes, assurance de l'automobile, Digital, Data et assurance, distribution de l'assurance...). Le squelette de la formation est parfaitement lisible en M2, mais ne l'est pas pour le M1, faute d'informations.

En termes d'accueil des étudiants, la formation est centrée sur une diversification des profils. Elle peut être suivie en format initial (avec possibilité de suivre en parallèle le diplôme d'université (DU) Assurances de l'IAL) et, également, sous contrat de professionnalisation. Les étudiants salariés, inscrits en formation continue, peuvent bénéficier d'un aménagement du rythme de leurs études en suivant le M2 sur deux années. La formation peut en outre accueillir des professionnels, passant par une validation des acquis de l'expérience (VAE).

La professionnalisation à court terme est l'objectif premier de la formation. Les étudiants en formation initiale sont amenés à effectuer un stage professionnel d'une durée minimum de trois mois, tandis que ceux bénéficiant d'un contrat de professionnalisation ont l'obligation de suivre une formation professionnelle d'au moins

150 heures. Les secteurs visés sont, dans les deux cas, spécialisés dans l'assurance. La direction de l'IAL vérifie l'adéquation entre les missions proposées par les professionnels aux stagiaires et salariés qui suivent la formation.

Le stage et la formation professionnelle donnent lieu à la rédaction d'un rapport de stage et à une évaluation. Celle-ci est assurée par les tuteurs pédagogique et professionnel.

Un suivi personnalisé des étudiants en alternance est organisé. Le dossier ne mentionne pas, néanmoins, l'existence de dispositifs dédiés à l'accompagnement des étudiants, notamment en termes d'orientation vers des structures chargées de missions d'insertion professionnelle.

La maquette du M2 mentionne la rédaction d'un mémoire, précédée d'une « préparation au mémoire ». L'item correspondant n'est toutefois pas détaillé.

La place accordée au numérique n'est pas propre à la formation, bien qu'elle existe dans le cadre de la Faculté de droit virtuelle de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Les enseignants sont ainsi invités à utiliser des outils pédagogiques en ligne et en e-learning et, ainsi, à déposer des documents pédagogiques voire des WIKI (notes de cours participatives).

Il existe un enseignement spécialisé en anglais de l'assurance. Des conférences, assurées pour les étudiants de la formation, le sont en anglais. Cette orientation est extrêmement salutaire dans la mesure où la discipline connaît des singularités liées notamment – mais pas seulement – à l'usage d'un vocabulaire spécifique.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée, essentiellement, d'enseignants-chercheurs (Professeurs des universités et Maîtres de conférences des universités). Elle l'est, en outre, pour un quart des enseignements environ, de professionnels (chargé d'études construction, responsable de service juridique, avocats). La typologie des enseignements assurés par ces professionnels est présentée dans le dossier, sans précision du volume horaire global (il faut se référer au tableau des unités d'enseignement (UE) joint en annexe). La répartition des cours entre enseignants et professionnels n'est pas susceptible d'être établie en l'état du dossier.

Le master est placé sous la direction d'un professeur des Universités. Le dossier mentionne des réunions de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique en cas de besoin et, au moins, une fois par an. En revanche, le dossier ne donne pas de renseignement relatif au pilotage du master, lequel master comprend deux années.

Le dossier fait état d'une modalité atypique de création d'un Conseil de perfectionnement. En effet, l'institution est mise en lien direct avec les statuts de l'IAL lequel prévoit qu'un comité de Direction (composé du Directeur de l'Institut, des Directrices adjointes de l'Institut et de deux membres élus par le Conseil d'administration de l'IAL – un universitaire et un professionnel), « tient lieu de Conseil de perfectionnement ». Il est censé avoir la charge du pilotage du master Droit des assurances. Cette forme de Conseil de perfectionnement ne peut qu'interroger, notamment, quant au fait que sa composition et son fonctionnement correspondent aux objectifs corrélés communément à l'institution. Aucune information n'est communiquée relativement à un éventuel conseil de perfectionnement intervenant en M1.

Par ailleurs, il n'est fait aucunement référence aux outils d'évaluation des enseignements par les étudiants, qu'ils soient propres à la formation ou communs aux composantes de l'Université.

Une nouvelle fois, le dossier renvoie à un site internet pour disposer des informations sur les modalités d'évaluation des connaissances. Il est d'ailleurs étonnant que le site en question soit celui de l'Institut des assurances de Lyon et non celui de la Faculté concernée.

Quant au suivi de l'acquisition des compétences, il prend essentiellement la forme d'un syllabus (résumé de cours) comportant une fiche par enseignement (on ne sait cependant si cela concerne l'ensemble des enseignements des deux années de master). Ce syllabus détaille les compétences que les étudiants doivent acquérir et il est précisé qu'elles sont dirigées vers des métiers. Un portefeuille d'expériences et de compétences est accessible aux étudiants dans le cadre des procédures de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) et de VAE. La fiche RNCP propre à la formation est fournie. Il n'est fait mention d'aucun supplément au diplôme, lequel aurait pourtant été très utile à la compréhension de l'ensemble des objectifs, finalités et perspectives d'insertion professionnelle liés à la formation du master.

Résultats constatés

Les effectifs du master, stables sur plusieurs années, démontrent l'attractivité de la formation (entre 36 et 42 étudiants par an en M2). L'effectif du M1 n'est pas renseigné. L'ouverture de la formation en contrats de

professionnalisation permet une répartition équilibrée entre étudiants en formation initiale et alternants. L'origine des étudiants ne fait cependant pas l'objet d'une évaluation précise. Il est seulement établi que plus de 90 % des inscrits ont validé un M1 en droit privé.

Le taux de réussite est très bon et se stabilise autour de 90 % par année universitaire. Aucune information n'est toutefois donnée sur la part d'abandon et la part d'échec.

Sur la question du suivi et du devenir des diplômés, le dossier se contente de renvoyer à deux annexes et au site institutionnel de l'Université.

Les annexes renseignent sur les sessions 2014 et 2015 et font état d'un taux d'emploi élevé et d'une absence de poursuite d'études. Globalement, les données fournies sur le sujet ne sont pas finement analysées et ne permettent pas de connaître les échéances en termes de recherche d'emploi. Le taux d'emploi est très bon.

Le dossier mentionne, outre les enquêtes d'insertion réalisées par L'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP), un suivi des anciens étudiants en collaboration avec l'Association pour le développement de l'institut des assurances de Lyon. Il n'y a aucun détail cependant sur les méthodes et données propres à ce suivi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Richesse du contenu pédagogique.
- Solidité des partenariats professionnels.

Principaux points faibles :

- Absence de données relatives au M1, spécialement dédiée au droit des assurances.
- Association des étudiants au pilotage de la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier d'autoévaluation présente d'indéniables qualités, mais il comporte aussi des omissions. En particulier, aucune information n'est disponible relativement à une première année de master, spécialement dédiée au droit des assurances. En outre, le renforcement des modalités de pilotage sera utile au perfectionnement du diplôme.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT EUROPÉEN

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit européen* est proposé en formation initiale et vise à former des juristes spécialisés bénéficiant d'une compétence transversale dans les questions juridiques européennes. Cette formation vise à faciliter l'insertion professionnelle dans les organisations internationales, le secteur administratif lié à la construction européenne ou encore l'environnement juridique de la vie des affaires. Après une première année de master (M1) généraliste en droit européen, la seconde année de master (M2) propose une spécialisation en *Droit européen des affaires*. Depuis la rentrée 2019, un deuxième parcours de M2 intitulé *Droit européen des droits de l'homme* est proposé. S'y ajoutera en 2020 un troisième parcours : *Droit global du changement climatique*. Les enseignements se font en présentiel à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs professionnels et scientifiques sont clairement explicités et les enseignements dispensés y répondent. La première année de master permet l'acquisition d'un socle de compétences fondamentales en droit européen. La seconde année de master offre une spécialisation en droit européen des affaires par le biais d'enseignements plus pointus. Les compétences de spécialité autant que transversales acquises permettent aux étudiants d'accéder au monde professionnel, mais également de poursuivre en doctorat. La teneur de la formation est en parfaite adéquation avec les objectifs scientifiques affichés.
Positionnement dans l'environnement
Antérieurement, il existait à l'Université Jean Moulin Lyon 3 un seul master Droit international et européen qui a été séparé en deux formations : un master de droit international et un master de droit européen. Le M2 Droit européen est la seule formation de l'Université, consacrée au droit européen. Une formation similaire existe au niveau régional (Université de Grenoble), de même que diverses formations en droit européen des affaires dans le contexte national, ce qui se conçoit eu égard au domaine couvert. La formation est attractive localement, puisque la majorité de la promotion est issue de la région Rhone-Alpes hors Université Lyon 3. L'ouverture des

deux nouveaux parcours de M2 sans équivalent dans la région devrait renforcer cette attractivité.

La formation présente une forte articulation avec la recherche. Elle peut s'appuyer sur trois centres de recherche de l'Université Lyon 3 (en droit international, droit européen, droit international privé et commerce international), dont est issue l'équipe pédagogique, ainsi que sur des liens avec l'institut Edouard Lambert en droit comparé. Au-delà de la place de la recherche dans la formation (dossier de recherche, mémoire) les étudiants sont associés aux activités des centres (séances d'actualité, journées d'étude), dans lesquelles ils peuvent intervenir (animation de table ronde).

L'articulation avec le monde socio-professionnel est présente, tant par les enseignements axés sur la pratique professionnelle ou assurés par des intervenants professionnels, par des séminaires d'insertion professionnelle, que par le stage. Les liens avec des professionnels (entreprises nationales et internationales, cabinets d'avocats, institutions européennes ...) permettent l'accueil d'étudiants en stage.

L'ouverture internationale est présente par le biais des enseignements eu égard à l'objet même de la formation, de même que par la mobilité entrante et sortante. Aucun partenariat spécifique n'existe cependant à l'heure actuelle avec les universités étrangères, ce qui est justifié par des raisons financières ayant conduit à l'abandon de partenariats antérieurs (Barcelone en Espagne, Tilburg aux Pays-Bas, Turin en Italie et Szeged en Hongrie). Deux partenariats sont à l'étude avec les Universités de Turin en Italie et Essex au Royaume-Uni. La coopération à l'international mérite d'être développée, compte tenu du domaine même de la formation.

Organisation pédagogique

La formation propose une réelle spécialisation progressive, reposant sur une structure d'ensemble très lisible : après un tronc commun généraliste et global de droit européen en M1, elle offre un parcours spécialisé en droit européen des affaires en M2, tant recherche que professionnel, reposant sur un ensemble cohérent d'approfondissement des fondamentaux et de matières plus pointues. Cependant, la diversité de matières, souvent à volume horaire réduit pour chacune, est trop importante en seconde année, d'où un volume global très important et un manque de cohérence d'ensemble. La formation a ouvert en 2019 un deuxième parcours relatif au droit européen des droits de l'homme et devrait ouvrir en 2020 un troisième parcours relatif au droit européen de l'environnement, mais ne figurent pas dans dossier les tableaux des unités d'enseignement (UE) de ces nouveaux parcours.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est possible, mais n'a jamais été pratiquée.

La professionnalisation est présente dans les deux années de master, par une initiation à la pratique du droit européen, des séminaires d'insertion professionnelle en M2, la participation à des concours internationaux de plaidoirie. En seconde année, les étudiants suivent un stage de trois à six mois en parcours professionnel, donnant lieu à rapport et soutenance et deux séminaires de pratique professionnelle (15 heures chacun). Le nombre, la qualité professionnelle et le taux d'enseignements assurés par des intervenants professionnels ne sont pas clairement précisés (deux praticiens assurent les séminaires de professionnalisation, ce qui est peu).

La recherche est bien présente dans les deux années de la formation, par une initiation à travers un dossier de recherche en première année et par la rédaction d'un mémoire avec soutenance dans le parcours recherche de seconde année. Les étudiants bénéficient aussi fortement de l'adossement de la formation aux trois centres de recherche, aux activités desquelles ils peuvent être associés.

Aucune place spécifique n'est donnée au numérique, au-delà de l'usage d'une plate-forme d'enseignement. L'innovation pédagogique est présente par le biais d'enseignements cliniques prenant la forme de procès simulés dès la première année de Master. Le volume de ces enseignements en deuxième année va être doublé (30 heures au lieu de 15 heures) ce qui mérite d'être salué et encouragé.

L'international est présent dans la formation, notamment par les enseignements disciplinaires, mais également de langues (une langue obligatoire : anglais ou espagnol en M1, 100 heures d'anglais sur deux ans) ainsi que par des cours dispensés en anglais en M2 (un des enseignements mentionnés ne figure néanmoins pas dans la maquette (Application of law in a global context) La mobilité entrante existe de façon limitée (quatre étudiants en M1 en moyenne), alors qu'elle est plus importante pour la mobilité sortante en M1 qui concerne environ 20 % des effectifs dans le cadre des accords Erasmus. Aucun double diplôme n'existe avec une université étrangère, mais deux sont à l'étude, ce qui doit être salué autant qu'encouragé.

Pilotage

L'équipe pédagogique est solide : elle se compose majoritairement d'enseignants-chercheurs issus des centres de recherche de rattachement, auxquels sont associés des enseignants ou chercheurs d'autres établissements (universités françaises ou étrangères, Centre national de la recherche scientifique – CNRS...), ainsi que des praticiens. Ces derniers n'assurent qu'un nombre réduit d'enseignements, y compris dans le parcours professionnel. La compétence de ces intervenants extérieurs n'est pas explicitée.

La formation est pilotée par des enseignants-chercheurs spécialistes du domaine couvert. Un conseil de pilotage dont la composition n'est pas précisée, existe. Un conseil de perfectionnement, composé des membres de l'équipe pédagogique et d'un représentant des étudiants, existe et se réunit une fois par an. Les apports de celui-ci, notamment en termes d'évolution de la formation, ne sont pas précisés. En revanche, il est indiqué que les évaluations des enseignements faites par les anciens diplômés vont conduire à revoir la maquette, notamment pour renforcer les enseignements cliniques et aussi à limiter le nombre de cours afin d'éviter la multiplication des petits cours (10 ou 12 heures).

Les modalités d'évaluation sont classiques en M1, associant examen terminal et contrôle continu. En M2, des modalités plus innovantes sont prévues pour permettre d'apprécier l'acquisition de compétences transversales en droit européen (examen unique pour l'ensemble des matières de tronc commun, grand oral de culture juridique européenne, mise en situation professionnelle). La soutenance du mémoire ou rapport de stage se fait devant un jury identique pour tous les étudiants. La répartition des crédits ECTS est cohérente. Le supplément au diplôme existe et restitue l'essentiel de la formation.

Les modalités de recrutement sont classiques. La formation propose en M2 un cours spécifique en droit européen afin d'assurer la mise à niveau non seulement des étudiants étrangers mais aussi de ceux en mobilité sortante en M1. Les effectifs modérés permettent un suivi personnalisé des étudiants en difficulté.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont en légère augmentation en première année (de 53 en 2016 à 60 en 2018-2019) et stabilisés autour de 20 en seconde année. Les taux de réussite sont moyens (66 % à 70 % en M1 ; seulement 91 % en M2 en 2018).

La formation présente une très bonne attractivité, puisqu'un quart environ de l'effectif est constitué d'étudiants extérieurs à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (23 % en M1 et 22 % en M2). La formation accueille en M2 des étudiants ayant suivi leur M1 en échange Erasmus, mais n'accueille que peu d'étudiants étrangers.

Le suivi des diplômés est assuré par le biais des outils dont dispose l'Université (Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle – OFIP), aucune modalité spécifique à la formation n'est évoquée par la mise en place d'un réseau des anciens du master Droit européen (ALYDE, Association lyonnaise de droit européen).

L'insertion professionnelle des étudiants est correcte et répond au niveau professionnel visé, même si les emplois mentionnés ne sont pas toujours très fortement en lien avec le droit européen. On constate un fort taux d'étudiants poursuivant leurs études par une formation complémentaire, ce qui interroge sur l'adéquation du cursus avec les professions visés (9 étudiants sur les 20 diplômés en 2015 répondants à l'enquête ont poursuivi leurs études à l'issue de la formation par un autre master ou master of business administration – MBA). Les emplois occupés par ceux insérés dans la vie professionnelle (8 sur 20 répondants de 2015) ne sont pas toujours ceux ciblés par le master, notamment quant au lien avec l'environnement européen. L'appréciation des étudiants sur le contenu de la formation est juste moyenne, notamment concernant la surcharge d'enseignements en volume trop réduits. La reconfiguration de la formation en trois parcours répond à cette limite.

Une poursuite en doctorat est théoriquement possible et le rapport mentionne la poursuite en doctorat de 8 anciens étudiants pendant la période 2015-2019 alors que l'annexe 3 relative aux effectifs montrent qu'aucun étudiant n'a choisi le parcours recherche entre 2016 et 2019.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne lisibilité de la formation et de la spécialisation progressive.
- Modalités pédagogiques favorisant l'acquisition de compétences transversales en droit européen.
- Qualité et diversité de l'équipe pédagogique.
- Rôle central des pédagogies innovantes, notamment l'enseignement clinique.

Principaux points faibles :

- Absence actuelle de partenariats structurés à l'international.
- Place limitée des enseignements en langue anglaise.
- Faible place des intervenants professionnels dans la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master Droit européen constitue une formation solide et de haut niveau, visant à former des spécialistes disposant d'une compétence transversale en droit européen et spécialement en droit européen des affaires. Les enseignements dispensés répondent à cet objectif. Une démultiplication moindre des enseignements en M2 permettrait d'en renforcer la cohérence autour d'axes forts. La création de deux parcours nouveaux y contribuera sans doute. Un renforcement des liens avec les professionnels et des cours dispensés en anglais, de même que le développement de partenariats structurés avec des établissements étrangers seraient un atout pour l'attractivité de la formation, autant que pour son adéquation avec les débouchés professionnels visés.



MASTER DROIT FISCAL

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit fiscal* est une formation professionnalisante organisée en deux années, pour les titulaires d'une licence, ouverte en formation initiale, continue, validation des acquis de l'expérience (VAE) et validation des acquis professionnels (VAP). Les enseignements sont dispensés dans les locaux de la Faculté de droit de Lyon. Ce master a vocation à former, dans une logique spécialement professionnelle, des avocats ou juristes maîtrisant le droit fiscal ainsi que des fiscalistes d'entreprise, de cabinet de conseils en gestion de patrimoine ou d'administration.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation en terme d'insertion professionnelle sont clairement exposés et correspondent logiquement à la formation dispensée. En revanche, faute de disposer de détails dans le rapport d'autoévaluation sur les enseignements dispensés en première année de master (M1), il est difficile d'évaluer leur pertinence et leur cohérence par rapport aux objectifs scientifiques, qui, pour ce qui concerne la deuxième année de master (M2), sont évidentes.
Positionnement dans l'environnement
Faisant précédemment partie du master <i>Droit des affaires</i> , le parcours droit fiscal s'est autonomisée pour devenir une mention. Au niveau national, la formation est en concurrence avec plusieurs formations d'excellence (quatre sur Paris et deux sur Aix-en-Provence). L'équipe souhaite différencier le master de l'Université Jean Moulin Lyon 3 par une ouverture à l'international, mais d'autres masters de fiscalité internationale existent déjà à Paris et Aix-en-Provence. Au niveau local, il n'y aurait aucun autre master équivalent. L'articulation avec la recherche est classique et se limite au rattachement des enseignants-chercheurs à des laboratoires scientifiques (notamment le CERF). Une initiation à la recherche est proposée. L'articulation du master <i>Droit fiscal</i> avec les partenaires socio-économiques est très développée de façon plus ou moins formelle. Sont notamment nouées des relations avec la Direction générale des douanes et droits indirects, le milieu des fiscalistes lyonnais, l'Institut d'économie douanière et fiscale (Algérie – Tunisie) et, en préparation avec l'Institut français du pétrole. Les nombreux liens avec les cabinets d'avocats sont précieux pour l'organisation des stages.

Cette formation s'appuie également sur une coopération à l'international formalisée avec l'Université d'Urbino (Italie) et avec l'Université d'Osnabrück (Allemagne).

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique et notamment la spécialisation progressive des enseignements ne peut malheureusement pas être évaluée car l'annexe 1 comprenant le tableau des unités d'enseignement (UE) ne figure pas dans le dossier. Les possibilités d'inscription en formation, autre qu'initiale, sont avancées mais ne sont pas analysées dans le rapport d'autoévaluation. L'annexe 1 n'est pas jointe à ce dernier, ce qui rend l'évaluation presque impossible.

La place de la professionnalisation et de la mise en situation professionnelle est logiquement importante, mais se résume classiquement à la réalisation d'un stage de trois mois et aux interventions, nombreuses, de professionnels.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique se limite classiquement à l'intervention des enseignants-chercheurs dans la formation.

La place du numérique est classiquement limitée à la numérisation des supports d'enseignement et l'accès à l'espace numérique de travail (ENT).

Dans la précédente évaluation, la place de l'international avait été identifiée comme un point faible de la formation. L'ouverture internationale de la formation est à l'étude. Elle est pour le moment composée de trois éléments : l'intervention de professeurs étrangers, la mobilité d'étudiants à l'étranger (pour obtenir un diplôme de *Master of Laws* - LL.M.) mentionnée mais n'apparaît pas dans les effectifs et la réalisation d'un stage à l'étranger. Le dossier ne donne pas de précisions sur la mobilité en formation ou en stage des étudiants inscrits dans la mention.

Pilotage

L'équipe pédagogique est variée, avec une importante participation d'intervenants professionnels diversifiés. Sur les 20 intervenants, 8 sont des enseignants-chercheurs, soit 40 % du corps enseignant. D'après le tableau fourni, il apparaît que sur 297 heures, les enseignants-chercheurs (titulaires, associé et vacataire) assurent 39 % des cours. Les deux proportions sont donc équivalentes et montrent une place plus importante des professionnels dans l'équipe. Par ailleurs, un enseignant-chercheur, disposant d'une solide réputation nationale, assure seul 45 heures de cours. Ancien responsable de la mention, il apparaît ainsi comme le pilier de l'équipe pédagogique.

Le comité de pilotage est dénommé conseil de perfectionnement. Il réunit l'équipe pédagogique et l'ensemble des étudiants. Son fonctionnement n'est pas explicité, mais le rapport d'autoévaluation fait état d'adaptations bienvenues permises par ses travaux.

Le suivi de l'acquisition des connaissances est des plus classiques sans originalité. Celui des compétences est assimilé à l'examen en grand oral. Les modalités de recrutement ne sont pas spécifiées. Le dossier ne permet pas de voir l'existence de dispositifs spécifiques d'aide à la réussite.

Résultats constatés

Le dossier relève une baisse du nombre de candidats régionaux en M2, sans précision sur les sources de ce constat, ni explication autre qu'une éventuelle envergure nationale de la formation. Les effectifs mentionnés ne portent que sur le M2 et non sur le M1. Il accueille chaque année une trentaine d'étudiants en deuxième année.

La plupart des inscrits auraient obtenu une licence Droit privé, après un baccalauréat général, sans que les sources ne soient précisées.

Les effectifs en M2 sont stables ces dernières années : entre 36 (en 2016) et 30 inscrits (en 2017). Le rapport souligne que le pourcentage de femmes se situe au-dessus de la moyenne, sans analyse particulière. En revanche, l'annexe relative aux effectifs mentionne un effectif nul en M1 sur les trois années allant de 2016 à 2019.

Les résultats obtenus sont très bons en M2 (plus de 90 % de diplômés), mais sont absents des annexes en ce qui concerne le M1.

Le dossier met spécialement en avant le suivi des diplômés fait par l'association des diplômés (ADF Lyon 3 - Association du Master 2 *Droit Fiscal* de Lyon 3), mais utilisent vraisemblablement le suivi à 27 mois, réalisé par les services de l'établissement : l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP), est présenté en annexe.

Le dossier fait état d'une excellente insertion professionnelle sur la base de résultats faisant état de 75 % des diplômés en situation d'emploi en 2019, 25 % poursuivant leur formation. En réalité, c'est 75 % des diplômés de 2015 qui sont « insérés dans la vie professionnelle », c'est-à-dire, qui ont arrêté leurs études après le master. D'après les chiffres de l'OFIP, parmi les 75 % des diplômés de 2015 (c'est-à-dire 15 diplômés sur les 19 ayant répondu), 10 sont en emploi et les 5 autres préparent un concours ; celui d'avocat (3) ou recherchent un emploi (2). Ces résultats sont assez surprenants pour un diplôme de droit fiscal et pourraient être meilleurs.

D'après les annexes, les poursuites d'études ne sont donc pas rares : un pour les diplômés de 2014, quatre donc pour les diplômés de 2015 (en France et à l'étranger).

CONCLUSION

Principal point fort :

- Bon adossement au milieu socio-économique, avec notamment de nombreux professionnels y enseignant.

Principaux points faibles :

- Caractère très lacunaire de l'autoévaluation (absence des données concernant le M1 et des unités d'enseignement).
- Un taux d'insertion professionnelle assez faible au regard du champ disciplinaire.
- Faible place faite à l'international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier d'autoévaluation ne porte que sur le M2 et n'inclut aucune information sur le M1, ce qui est très problématique. Par ailleurs, il manque l'annexe 1 comportant la description de la maquette de la formation. L'absence d'informations sur la première année et le caractère lacunaire du dossier rendent impossible une évaluation globale de cette formation.

Le master *Droit fiscal* de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est une formation professionnalisante très ancrée dans son environnement professionnel. Son ouverture internationale reste encore limitée dans un domaine où cela s'impose. Une réflexion semble amorcée en la matière, qu'il faut encourager. En revanche, le dossier dans son ensemble témoigne d'un pilotage incomplet. À cet égard, le suivi de l'insertion professionnelle est insuffisant pour une telle spécialité et n'a pas été ni bien perçue ni, logiquement, l'objet d'une réflexion indispensable pour déterminer s'il s'agit de résultats ponctuellement décevants ou d'un problème structurel d'adéquation de la formation aux débouchés professionnels.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT INTERNATIONAL

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit international* est une formation visant à former des juristes de haut niveau spécialisés en droit international. Après une première année (M1) généraliste, permettant l'acquisition de compétences tant en droit international privé que public, la seconde année de master (M2) propose actuellement deux parcours : l'un en *Droit international public*, l'autre en *Droit privé international et comparé*. Les enseignements sont assurés en présentiel à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Trois parcours en délocalisation existent : deux au Vietnam à finalité professionnelle (*Droit de la coopération économique et des affaires internationales* et *Droit international et comparé des affaires*) et un en Arménie à finalité recherche (*Droit privé international et comparé*).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation ne sont pas explicités dans le dossier, qui se contente d'un renvoi, d'une part, à la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), laquelle correspond à un master Relations internationales, d'autre part, au site institutionnel de l'Université. Une divergence existe entre le dossier analytique et les annexes : le premier est centré sur le deux parcours « public » et l'autre « privé », alors que les annexes indiquent que le master repose sur deux parcours distincts, l'un « public » l'autre « OI » (organisations internationales).

La structure de la formation ainsi que les enseignements dispensés correspondent à la formation de juristes spécialisés en droit international : l'un des parcours de M2 vise une spécialisation en droit international public, l'autre parcours une spécialisation en droit international privé. Les enseignements sont cohérents avec cette orientation.

Les débouchés professionnels spécifiques à la formation ne sont pas explicités.

Des partenariats sont évoqués avec des universités étrangères (Egypte : Aïn Shams, Italie : La Spienza, Tunisie : Carthage), permettant des échanges d'étudiants et d'enseignants. De plus, des délocalisations existent au Vietnam et en Arménie, mais elles ne sont pas renseignées, à l'exception du tableau des effectifs étudiants : 50 au Vietnam et 25 en Arménie. Aucune explication n'est donnée, ce qui est dommage car c'est une valeur ajoutée de ce master.

Positionnement dans l'environnement

La formation bénéficie d'un bon positionnement au niveau local et national, bénéficiant de la réputation de l'ancien master de droit international européen, qui a été scindé en deux (master Droit international et master Droit européen). Le master Droit international est très attractif au regard des effectifs, tant au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3 qu'au sein de la région.

L'articulation avec la recherche repose sur l'adossement de la formation au Centre de recherche en droit international, dont est issue l'essentiel de l'équipe pédagogique. Eu égard au parcours de Droit privé international et comparé, proposé en M2, il est surprenant que le dossier ne mentionne pas d'adossement à d'autres centres de recherche en ce domaine, qui existent pourtant à l'Université.

L'adossement aux milieux socio-professionnels n'est pas renseigné, à l'exception de la mention faite de l'intervention de « praticiens » dans la formation, sans indication de leur nombre et de leur qualité. Il est fait mention de partenariats informels avec certaines organisations internationales, sans que l'on puisse en mesurer l'apport pour la formation.

Des coopérations avec des universités étrangères existent, mais leur teneur n'est pas indiquée, hormis qu'elles permettent des échanges d'étudiants et l'intervention d'enseignants chercheurs invités étrangers. Il est fait mention de délocalisations au Vietnam et en Arménie dans le tableau d'effectifs fourni en annexe, mais aucune explication n'est donnée sur le contenu de ces parcours.

Organisation pédagogique

Le master Droit international repose sur une spécialisation progressive, articulée dans une structure claire et lisible (à s'en tenir aux annexes). En première année de master, les étudiants suivent un tronc commun d'enseignements de droit international, privé et public. En seconde année, deux parcours proposés permettent une spécialisation, soit en droit privé international et comparé, soit en droit international public. Chaque parcours offre un tronc commun d'enseignements et des options, permettant l'acquisition d'une compétence d'ensemble. Les modalités d'enseignements ne sont pas renseignées dans le dossier.

La professionnalisation est assez faible dans la formation. Une unité d'enseignements (UE) « professionnalisation » est proposée en M2, mais elle se limite à la rédaction d'un mémoire et un stage simplement facultatif dans le parcours Droit privé international et comparé. Aucune indication ou précision n'est fournie quant à l'intervention de professionnels dans la formation. L'annexe 2 présente une liste de personnes intervenant dans le master, mais sans précision de leur fonction ou organisme d'origine.

La recherche est présente par le biais de l'adossement purement théorique de la formation au centre de recherche. La formation à la recherche se limite à la rédaction d'un mémoire obligatoire en M2.

Aucune place spécifique n'est dédiée au numérique, hormis le recours à une plate-forme d'enseignements. Les innovations pédagogiques consistent en la mise en place de procès simulés, ce qui est un élément positif du dossier.

L'international tient à l'évidence une place centrale dans la formation eu égard à son objet même. Aux enseignements disciplinaires de droit international s'ajoutent des enseignements linguistiques pendant les deux années. En M2, des enseignements sont dispensés en langue anglaise dans les deux parcours, place qui pourrait être renforcée, étant donnée le volume faible de ces enseignements (sept heures de cours magistraux (CM), en parcours droit international public). La mobilité tant entrante que sortante est encouragée (entre 35 et 55 étudiants sortants en M1, aucun en M2). Il n'est pas fait mention de possible double-diplomation avec les universités étrangères. La teneur des partenariats étrangers mentionnés dans le dossier n'est pas développée, sauf indication que certains enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs étrangers (leur volume reste indéterminé).

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique n'est pas correctement renseignée dans le dossier. L'annexe 3 relative à l'équipe pédagogique comporte une liste d'enseignants, mais il n'est pas précisé quels cours ils assurent. L'énumération des personnalités extérieures n'est assortie d'aucune précision sur leur fonctions ou origine. Aucun élément n'est donné quant au rôle des membres de l'équipe. Le dossier ne fait pas apparaître quels sont les possibles intervenants extérieurs, indiquant simplement que les « matières pratiques » sont confiées à des « praticiens », sans précision supplémentaire. Il est indiqué que des enseignants-chercheurs invités issus d'universités étrangères assurent des enseignements, sans que leur volume ne soit précisé.

L'équipe pédagogique se réunit deux fois par an, à la rentrée et lors des délibérations. Il n'est pas indiqué dans quelle mesure ces réunions participent à l'évolution de la formation. Aucune indication n'est donnée quant à l'existence d'un Conseil de perfectionnement, ni quant à des dispositifs d'autoévaluation par les étudiants.

Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) associent examen final et contrôle continu, sans que l'application aux différents enseignements dans chacune des années ne soit expliquée dans le dossier.

Le recrutement est classique, la formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE), qui est régulièrement pratiquée. Le dossier ne précise rien quant à d'éventuelles passerelles ou dispositifs d'aide à la réussite.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont très satisfaisants et en constante augmentation depuis 2016, ce qui démontre une forte attractivité de la formation au sein des masters de l'établissement. En M1, les effectifs sont passés de 190 en 2016-2017 à 247 en 2018-2019. En M2, ils sont de 23 dans le parcours « public » et de 17 dans le parcours « privé » (en légère baisse, 22 l'année précédente). L'origine des étudiants inscrits dans les trois parcours délocalisés n'est pas précisée (entre 20 et 32 selon les parcours et les années).

Les taux de réussite sont classiques en M1 (75 à 80 %) et corrects en M2 dans les deux parcours (environ 95 % en moyenne).

Les informations sur le suivi des diplômés reposent sur les outils de l'Université, qui révèlent un taux d'insertion professionnel moyen de 60 %. Dans le parcours « public » une grande majorité des répondants poursuivent leur études à l'issue de la formation, dont la moitié en doctorat, seuls deux étudiants s'insèrent dans la vie professionnelle. Le constat est inverse dans le parcours « privé ». Aucune information n'est fournie quant aux professions auxquelles accèdent les diplômés, car ne figure pas dans le dossier la fiche de l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Cohérence de la spécialisation progressive.
- Bonne attractivité au niveau de M1.
- Bonne ouverture à l'international, grâce aux parcours délocalisés.

Principaux points faibles :

- Dossier lacunaire.
- Insuffisance de la place de la professionnalisation.
- Faible insertion professionnelle des diplômés dans le parcours Droit international public.
- Place réduite des enseignements en langue anglaise.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master Droit international est une formation attractive, à travers deux parcours : Droit international public et Droit privé international et comparé. L'absence d'éléments explicatifs dans le dossier (liés à l'organisation de la formation, à son pilotage, à la place de la professionnalisation, à la teneur des coopérations internationales) ne permet pas d'en apprécier toutes les forces et les potentialités. Le dossier est très lacunaire et ne permet pas d'évaluer la formation. Cela ne remet pas en cause la qualité du diplôme, mais en tous les cas, l'autoévaluation n'a pas fait l'objet d'une attention adéquate.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit notarial*, parcours *Droit notarial interne* et parcours *Droit notarial international et européen*, de l'Université Jean Moulin Lyon 3, est une formation en deux ans, ayant un objectif professionnel. La première année de master (M1) se veut à la fois généraliste, tout en permettant une première spécialisation. La seconde année de master (M2) a pour objectif de préparer aux fonctions de notaire. Le M2 *Droit notarial* constitue également la première année du Diplôme supérieur du notariat (DSN), voie universitaire d'accès aux fonctions de notaire. La formation est dispensée en présentiel à la Faculté de droit à Lyon, en formation initiale classique, en formation continue ou par alternance.

ANALYSE

Finalité
<p>Si le master a pour objectif de préparer aux fonctions de notaire, l'accent est opportunément mis sur les disciplines ayant une importance particulière pour l'exercice de cette profession. Il est important de noter que depuis la rentrée universitaire 2019-2020, la sélection des étudiants s'opère en première année de master, de sorte que l'inscription en seconde année est de droit, en cas de validation de la première année de formation.</p> <p>Les débouchés professionnels, sont indiqués et correspondent à la formation. La cohérence entre les enseignements et les objectifs scientifiques et professionnels est certaine.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Les enseignements de M1 ne sont pas renseignés, ce qui rend peut lisible l'offre de formation.</p> <p>Le master Droit notarial n'existe pas dans les autres universités lyonnaises, seules 17 universités sont habilités à délivrer nationalement ce diplôme, dont, au niveau régional, les Universités de Grenoble, Savoie Mont-Blanc et Clermont-Ferrand.</p> <p>Les rapports de la formation avec la recherche ne sont pas très développés, étant précisé qu'il s'agit d'un master à visée professionnelle. Toutefois, le mémoire a pour objectif à la fois de rendre compte d'une expérience professionnelle et de traiter une question de droit sous l'angle théorique et fondamental. Aucun</p>

adossement du master à un centre de recherche n'est précisé.

Les partenariats sont clairement présentés. Cela concerne l'Institut national des formations notariales (INFN), la Chambres des notaires du ressort des Cour d'appel de Lyon et Chambéry, conseils régionaux et chambres des notaires interdépartementales, les généalogistes, le Conseil supérieur du notariat français.

Les liens du master avec l'international reposent sur la possibilité d'effectuer à l'étranger à la fois le stage de M2 ainsi qu'un stage post-master de six mois. En outre, la profession notariale offre un à deux stages par an en M2 au centre notarial sino-français de Shangai (Chine).

Organisation pédagogique

Les enseignements de M1 n'étant pas renseignés, il n'est pas possible d'apprécier si les parcours de M2 permettent une spécialisation progressive des étudiants. D'une manière générale, l'absence d'informations sur le M1 empêche son évaluation et questionne sur son existence réelle.

Au premier semestre (S1), il y a une unité d'enseignement (UE) tronc commun et une UE spécifique à chaque parcours. Le second semestre (S2) est consacré au stage et à la rédaction d'un mémoire de recherche.

L'adaptation du master aux étudiants ayant des contraintes spécifiques (en situation de handicap, sportif, salarié) n'est pas renseignée. Le master ne peut être obtenu par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

En M2, les étudiants doivent réaliser un stage obligatoire d'un mois, la durée du stage semble courte, compte tenu de la vocation professionnalisante du master, mais elle est justifiée par la durée des stages post-master imposés aux élèves-notaires. Rien n'est dit sur la possibilité d'effectuer un stage en M1. La Chambre des notaires et la Bourse de l'emploi accompagnent les étudiants dans leur processus de recherche de stage et dans l'élaboration de leur projet professionnel.

La place du numérique est limitée, les étudiants sont invités à participer aux formations dispensées par la bibliothèque sur la recherche numérique. En matière d'innovation pédagogique, cela prend la forme d'expériences pédagogiques originales dans le parcours interne. Il s'agit de mises en situation par groupes pour reconstituer l'environnement professionnel avec restitution devant un jury.

Le parcours Droit international et européen démontre la réelle volonté de la formation de s'ouvrir à l'international. Le master Droit notarial comporte des cours d'anglais et des enseignements en anglais en seconde année.

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose de 3 professeurs (PR), 4 maîtres de conférences (MCF) et 16 professionnels, rien n'est dit sur l'existence d'un responsable pédagogique en M1.

Le dossier n'indique pas quelles sont les modalités de pilotage du master. Il est indiqué qu'il existe des organes de concertation réunissant les acteurs de la formation qui n'est pas institutionnalisé. Il n'est pas fait mention de l'existence d'un Conseil de perfectionnement. Il est indiqué que la formation fait l'objet d'une évaluation annuelle au titre de l'enquête d'évaluation sur les conditions d'enseignement, la formation et la vie universitaire, sans que les résultats de ces enquêtes ne soient joints.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences sont portées à la connaissance des étudiants, mais ne sont pas documentées.

Les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont transcrits en compétences, lesquelles figurent dans le supplément au diplôme qui n'est pas joint au dossier.

En l'état, le dossier ne permet pas d'apprécier comment est piloté le master.

Résultats constatés

Les effectifs de M1 et le nombre de candidats en M2 ne sont pas donnés. Le nombre d'inscrits en M2 est relativement stable, varie entre 26 étudiants en 2016-2017, 37 en 2017-2018, 27 en 2018-2019. S'agissant respectivement des parcours, cela donne : neuf étudiants dans le parcours Droit notarial international et européen chaque année, alors qu'ils sont 17, 28 et 19 dans le parcours Droit notarial interne.

Les taux de réussite sont excellents avec 100 % chaque année.

Les taux d'insertion portent sur des années un peu anciennes (2014 et 2015) et doivent s'analyser avec un taux de réponse moyen (77 et 74 %). Ce taux d'insertion est parfois moyen (77 % pour la promotion de 2014), mais nettement meilleur pour celle de 2015 (92 %).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne ouverture à l'international.
- Bon adossement aux instances professionnelles.
- Rédaction d'un mémoire en M2.

Principaux points faibles :

- Absence de données sur le M1.
- Insuffisance des renseignements sur le pilotage.
- Manque de données précises sur l'insertion professionnelle.
- Place de la recherche incertaine

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit notarial* est une formation professionnalisante et adaptée à sa fonction, qui est de former de futurs notaires. Le dossier ne permet pas d'apprécier comment est pilotée la formation. Par ailleurs, le dossier ne communique aucune donnée sur le M1. Il serait également souhaitable d'en savoir plus sur le taux de réussite et l'insertion professionnelle des étudiants diplômés. Des réflexions pourront être menées sur l'augmentation des heures en langue dans le parcours *Droit notarial international et européen* ainsi que sur l'adossement de la mention à la recherche.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est une formation spécialisée en deux années et comprend trois parcours : *Droit pénal fondamental* ; *Pénologie* et *Sécurité intérieure*, qui poursuivent des objectifs différents. Le premier, qui est orienté vers les métiers de la recherche, permet de maîtriser les principes fondamentaux des matières classiques du droit pénal et d'acquérir des connaissances approfondies dans d'autres branches spéciales de cette discipline, ainsi que dans des matières non juridiques, ayant trait au phénomène criminel, comme la criminologie et la sociologie criminelle. Le second permet aux étudiants qui se destinent principalement aux concours de la magistrature, de l'administration pénitentiaire ou de la protection judiciaire de la jeunesse, de découvrir et d'approfondir le droit et la pratique de l'exécution des peines. Le troisième, enfin, a pour objectif de préparer aux métiers de la sécurité intérieure, en abordant l'ensemble des champs de cette thématique et en apportant des connaissances en gestion des menaces, des risques et des crises. Les enseignements dispensés sous la forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) ou de séminaires à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Selon le parcours, un stage obligatoire (avec mémoire ou rapport) ou la rédaction d'un mémoire de recherche est prévu(e) en seconde année de master (M2).

ANALYSE

Finalité

Pour les trois parcours du master, les connaissances et compétences attendues sont très clairement exposées. Les métiers et/ou les poursuites d'études sont bien renseignés et correspondent à la formation. Le contenu des enseignements est en adéquation avec les objectifs scientifiques et professionnels de la formation.

Les enseignements sont principalement dispensés à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et pour partie délocalisés : un séminaire au Musée mémorial de la Maison des enfants d'Izeu (département de l'Ain), interventions au sein des juridictions lyonnaises, cours à l'École nationale supérieure de la police (ENSP) à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement du master dans l'environnement universitaire diffère selon les parcours. Le parcours *Droit pénal fondamental* est assez classique. S'agissant du parcours *Pénologie*, s'il existe au plan national des formations identiques, il n'a, en revanche, aucun équivalent géographiquement proche. Quant au parcours *Sécurité intérieure*, il est une formation originale dans le paysage universitaire.

L'environnement de la formation en matière de recherche est de qualité. Naturellement plus présentes dans celui consacré au *Droit pénal fondamental*, les interactions entre ce parcours et la recherche se manifestent, en outre, à travers l'adossement à un centre de recherche spécialisé dans cette thématique, l'organisation d'un colloque et leur participation à un séminaire de recherche, ainsi qu'à un concours portant sur le droit international et européen, tous trois inter-universitaires. Le parcours *Sécurité intérieure* est rattaché à une chaire ayant pour objet de promouvoir la recherche opérationnelle, par le biais de conférences ou programmes de recherche. Des enseignants-chercheurs, enfin, interviennent dans les trois parcours.

Par ailleurs, le master *Droit pénal et sciences criminelles* a un bon environnement socio-économique en raison de la présence de professionnels exerçant les principaux métiers auxquels se destinent les étudiants (barreau, magistrature, police). On apprécie en particulier le partenariat avec l'ENSP, qui a donné lieu à la création d'une chaire et par l'intermédiaire duquel le parcours *Sécurité intérieure* bénéficie en outre de contacts avec des académies de police étrangères. Pour autant, aucun partenariat avec le milieu associatif n'est mentionné dans le dossier.

La mobilité internationale des étudiants est favorisée en théorie par la possibilité qui leur est offerte de suivre le programme *Erasmus* en première année de master (M1). Toutefois, en pratique, le pourcentage des étudiants de M1 et M2 sortants dans le contexte d'un échange international est de 0 % pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Il est toutefois regrettable que le dossier ne détaille pas les coopérations internationales existantes. On ignore les mécanismes de mobilité des enseignants et des personnels administratifs.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est très bien structurée et parfaitement lisible, avec une spécialisation progressive dans le parcours sécurité intérieure. Des enseignements mutualisés portant sur des matières de droit privé, durant la première année des parcours *Droit pénal fondamental* et *Pénologie* cèdent définitivement leur place en seconde année aux matières fondamentales de droit pénal ou au droit de la peine, selon le parcours concerné. Pour ce qui concerne le parcours *Sécurité intérieure*, la première année porte sur des enseignements généralistes qui intéressent la sécurité intérieure, tandis que la seconde année s'attache plus spécifiquement à l'analyse et la gestion des risques.

Le dossier ne mentionne aucune adaptation particulière des modalités d'enseignement aux étudiants ayant des contraintes particulières. Un accès à la formation après validation des acquis de l'expérience (VAE) est prévu pour chaque diplôme.

La professionnalisation est présente dans le cursus de la formation. Elle prend naturellement des formes différentes selon les parcours. Dans le parcours *Droit pénal fondamental*, elle tient essentiellement à l'intervention de praticiens du droit, mais aussi à l'initiation à la recherche dans la perspective d'une carrière universitaire. Les parcours *Pénologie* et *Sécurité intérieure* comprennent, outre des enseignements pratiques dispensés par des professionnels, un stage obligatoire. On relève une contradiction dans le dossier à propos de sa durée, qui indique trois mois, puis deux mois selon les pages. On apprécie la mise en place de réseaux d'anciens étudiants qui constituent une aide utile dans la recherche d'un stage et l'identification concrète des débouchés professionnels.

La recherche occupe une place variable selon le parcours, et ce, en totale conformité avec l'objectif poursuivi par la formation. Si elle est davantage présente dans le parcours *Droit pénal fondamental*, du fait notamment de la mise en place d'un séminaire de recherche, l'organisation d'un colloque et la rédaction d'un mémoire de recherche sur un sujet académique, elle n'est pas totalement absente des deux autres parcours qui prévoient la rédaction d'un mémoire ou rapport thématique de stage, ainsi que l'organisation de conférences en lien avec la thématique de la formation. Les trois parcours, quelle que soit leur orientation, prévoient, par ailleurs, l'intervention d'enseignants-chercheurs, un cours de méthodologie de la recherche, ainsi que des séances d'initiation à la recherche proposées par la bibliothèque universitaire.

Le dossier ne fait part d'aucune pédagogie innovante particulière. L'utilisation du numérique, qui est plutôt classique, prend la forme d'un accès à une plate-forme pédagogique, ainsi qu'aux banques de données des principales revues juridiques.

L'apprentissage de l'anglais juridique, l'encouragement de la mobilité des étudiants en M1, ainsi que le recrutement systématique d'étudiants étrangers dans les trois parcours (deux à trois par promotion), mais aussi la possibilité d'effectuer le stage obligatoire à l'étranger (un à trois par promotion) pour les parcours concernés et la participation au concours Lombois de droit pénal international et européen, pour le parcours *Droit pénal fondamental*, assurent une bonne internationalisation de la formation.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique, indiquée en annexe, est diversifiée du fait de la présence d'enseignants-chercheurs (issus de l'établissement ou d'autres universités) et de praticiens du droit. Les seconds ont en charge des cours ayant une portée pratique plus marquée, ce qui est cohérent. La répartition est la suivante : 17 universitaires pour 450 heures et 27 praticiens pour 370 heures. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement identifiés. Aucune information concernant ses modalités de réunion n'est fournie dans le dossier. Le conseil de perfectionnement est en place dans chaque parcours. Il n'existe donc pas un conseil de perfectionnement global à la mention. Il aurait été néanmoins intéressant de disposer du compte-rendu des différentes réunions. Rien n'est indiqué au sujet de l'évaluation des enseignements par les étudiants, ni même à propos des modalités de l'autoévaluation.

Le contrôle de connaissances et des compétences s'effectue sous la forme d'un examen écrit ou oral, ce qui est en adéquation avec la finalité de la formation. On apprécie en outre l'évaluation à travers le stage (avec mémoire ou rapport) ou le mémoire de recherche prévu en seconde année. Les travaux font l'objet d'une soutenance devant un jury. On regrette toutefois que le dossier n'explique pas le choix d'exclure le contrôle continu apparemment en M2, ni celui de ne prévoir un grand oral que pour le parcours *Droit pénal fondamental*. Aucun déséquilibre dans la répartition des crédits ECTS, du point de vue du volume horaire et de l'importance des unités d'enseignement (UE), n'a été constaté. La composition du jury d'examen, qui réunit enseignants-chercheurs et praticiens, est satisfaisante. La présence d'un représentant de l'ENSP au sein du jury du parcours *Sécurité intérieure* est appréciable. On ignore les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences par les étudiants. Aucun supplément au diplôme ne figure dans le dossier. Aucun dispositif spécifique favorisant la réussite et l'orientation des étudiants n'a été mis en place. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est jointe au dossier et bien renseignée.

Résultats constatés

Les effectifs en M1 sont stables (35 en moyenne) dans le parcours *Sécurité intérieure*. Or, en M2, ils varient pour le parcours *Droit pénal fondamental*, entre 18 et 19 étudiants, pour le parcours *Pénologie*, entre 16 et 20 étudiants et, pour le parcours *Sécurité intérieure*, entre 43 et 45 étudiants, ce qui révèle, pour les trois parcours, une excellente attractivité de la formation. Le taux de réussite est satisfaisant, il se situe en moyenne à 89 % en M1 et à 90,5 % en M2, pour l'ensemble des parcours. Le suivi des diplômés est convenable. La plupart d'entre eux passe des concours ou examens professionnels. Chaque année, un à deux étudiants poursuivent leurs études en s'inscrivant en doctorat. L'insertion professionnelle est en parfaite adéquation avec les objectifs affichés par la formation. En 2014, sur 46 diplômés, 37 ont répondu à l'enquête dont 32 étaient insérés dans la vie professionnelle. En 2015, les chiffres étaient respectivement de 53, 38 et 33. La durée moyenne de recherche d'emploi n'est pas connue.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Partenariat avec l'École nationale supérieure de la police (ENSP).
- Diversité des champs disciplinaire investis en seconde année.
- Place de la recherche dans les trois parcours.

Principaux points faibles :

- Aucune donnée sur la première année de master, sauf pour le parcours *Sécurité intérieure*.
- Absence de contrôle continu en seconde année.
- Absence de grand oral au sein des parcours *Pénologie* et *Sécurité intérieure*.
- Manque de diversité dans les partenariats.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit pénal et sciences criminelles ?* proposé par l'Université Jean Moulin Lyon 3, est une formation de qualité, composée de trois parcours bien identifiés et complémentaires. Le dossier ne fait toutefois part d'aucune perspective d'évolution de la formation. Beaucoup de points forts sont en effet à relever. La formation pourrait néanmoins s'améliorer en prévoyant le développement de partenariats avec d'autres branches professionnelles, telle que l'administration pénitentiaire ou la protection judiciaire de la jeunesse, ainsi qu'un grand oral pour tous les parcours, ce qui permettrait de mieux préparer les étudiants aux épreuves des concours ou examens professionnels. Par ailleurs, un contrôle continu en seconde année serait profitable aux étudiants.

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon); Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Université Jean Monnet – Saint-Étienne.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit privé* est une formation de deux années accessibles à l'issue du parcours de *Droit privé* de licence des universités Lumière Lyon 2 (UL2), Jean Moulin Lyon 3 (UL3) et Jean Monnet - Saint-Étienne (UJM). Elle propose, lors de la première année de Master (M1) des enseignements généraux en droit civil, procédure civile et droit commercial et des affaires et propose sept parcours en seconde année (M2) : *Droit et pratique des contrats* ; *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* ; *Droits de l'enfant et des personnes vulnérables* ; *Droit immobilier* ; *Droit rural* ; *Droit de la famille* ; *Droit civil fondamental*. L'enseignement de M1 est réalisé sur chacun des trois sites. En fonction de l'établissement, les matières ne sont pas identiques, seul un socle commun est imposé. Le lieu d'enseignement du M2 est fonction du parcours choisi mais n'est pas systématiquement précisé dans le dossier. Les enseignements du parcours *Droit rural* ont lieu sur les sites de Bourg-en-Bresse (UL3) et de Mâcon (Université de Bourgogne) car il est géré en partenariat avec l'université de Bourgogne. Le parcours *Droit des enfants et des personnes vulnérables*, est dispensé sur le campus Saint Paul de l'Université catholique de Lyon (UCLY). La mention est passée à la sélection en M1 à la rentrée 2019.

ANALYSE

Finalité

L'ambition de la formation, volontairement généraliste, est de permettre l'accès aux différents métiers juridiques et judiciaires sans imposer, lors de la première année, de spécialisation. Celle-ci s'acquiert en seconde année, en fonction du parcours suivi par l'étudiant. Les parcours sont eux-mêmes plus (*Droit civil fondamental*) ou moins (*Droit rural*) généraux. Ils permettent des débouchés communs (avocat généraliste, juriste d'entreprise, magistrat, huissier, notaire, greffier, enseignant-chercheur...) mais également certains spécifiques au parcours choisi. Par exemple, l'accès aux services publics de l'aide sociale est préparé par le parcours *Droit de la famille*. Au sein de chaque parcours, les débouchés sont clairement exposés et correspondent à l'intitulé des différentes formations de M2. Le contenu de la formation est en adéquation avec ses finalités.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit privé* résulte d'une opportune coopération entre les universités lyonnaises et St Étienne afin de proposer une offre de formation cohérente et non redondante. Certains parcours reposent sur les trois établissements tandis que d'autres ont fusionné des formations anciennement concurrentes entre les établissements. Cependant, la possibilité offerte aux étudiants de M1 formés dans une Faculté de poursuivre en M2 dans une des deux autres Facultés est un point essentiel et il faudrait s'assurer que les étudiants aient véritablement connaissance de cette opportunité, pour que l'accréditation commune de ces formations ait un sens.

Par ailleurs une interrogation subsiste concernant le parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* dont le rattachement à la mention *Droit privé* n'est pas forcément évident, étant donné l'existence d'une mention *Justice, procès, procédures*.

Le positionnement au niveau régional et national est également très satisfaisant. Le parcours *Droit civil fondamental* est concurrencé au niveau national, ce qui s'explique par sa vocation généraliste. Les six autres parcours sont dépourvus de concurrence au niveau régional.

L'articulation avec la recherche est classique. Cette articulation est particulièrement présente au niveau du M2 et dépend essentiellement de l'établissement qui accueille le parcours, quand bien même l'École doctorale de droit, qui regroupe les 3 universités organise une réunion d'information sur la thèse et des cours de méthodologie de la thèse ouverts aux étudiants de M2 réalisant un mémoire. À l'UL2, la mention est rattachée à l'équipe d'accueil *Droits, Contrats et Territoires* et les interactions se réalisent à l'occasion de colloques ou de la rédaction d'un mémoire. À l'UL3, elle est rattachée à l'équipe de recherche *Louis Josserand*, elle-même divisée en différents centres, et les liens se tissent davantage entre le Centre et l'un des parcours, en fonction de sa thématique. Tel est le cas, par exemple, entre le parcours *Droit de la famille* et le Centre de droit de la famille, lequel favorise les liens entre les étudiants de la formation et les doctorants ainsi que leur présence, voire leur implication, à l'occasion de colloques.

Les relations avec les partenaires socio-économiques s'illustrent par des partenariats spécifiques aux différents parcours. Il s'agit essentiellement de l'intervention de professionnels en lien avec la formation, parfois de l'organisation ou de la participation à des événements (par exemple, participation des étudiants du M2 *Droit de l'immobilier* au Salon de l'immobilier ou de l'organisation d'un colloque dans le parcours *Droit et pratique des contrats*). Rien n'est cependant précisé sur cet aspect en ce qui concerne le parcours *Droits de l'enfant et des personnes vulnérables*.

L'ouverture à l'international s'appuie classiquement sur les structures existantes dans l'établissement (Erasmus en M1). L'UL2 se démarque néanmoins, notamment par la création très récente en 2019, d'une bourse estudiantine incitant à la mobilité ou par des accords de coopérations (notamment Sherbrooke et Montréal) permettant une mobilité des étudiants dès la troisième année de licence sur le modèle d'Erasmus. Par ailleurs, seul le parcours *Droit immobilier* fait l'objet d'une délocalisation avec adaptation, dans le cadre d'une coopération avec l'Université Royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh, au Cambodge.

Organisation pédagogique

L'année de M1 n'est pas commune à l'ensemble des parcours, chaque établissement proposant des enseignements en présentiels sur son site. Sur un même site, elle peut être commune à différents parcours de la mention. Tel est le cas pour les parcours *Droit de la famille*, *droit civil fondamental* et *Droit et pratique des contrats*. D'autres parcours imposent des enseignements distincts ou proposent des options en fonction du parcours choisi. Certains enseignements sont mutualisés avec d'autres mentions, telle celle de *Droit des affaires* ou de *Justice, procès, procédures*. Ces modalités sont censées permettre des enseignements cohérents par rapport aux débouchés des parcours. Un socle de quatre enseignements impératifs quel que soit le site existe néanmoins (droit des sûretés, régimes matrimoniaux, successions, procédures civiles d'exécution).

On peut néanmoins douter qu'il suffise à assurer « une cohérence pédagogique forte de la Mention » comme l'affirme la maquette de présentation de la mention. La structure de la formation est ainsi très confuse au niveau du M1. Demeure avec évidence une spécialisation marquée au niveau du M2, mais cette spécialisation trahit une juxtaposition des parcours plus qu'une véritable concertation entre les établissements.

Les modalités d'enseignement varient en fonction du parcours : deux sont ouverts à l'alternance (*Droit rural, Droit immobilier*). Il est en outre indiqué que la formation délivre « régulièrement » le diplôme par la validation des acquis d'expérience (VAE) ; elle est ouverte, à la Validation des Acquis Personnels et Professionnels et à la validation des études supérieures (VES) (sauf pour les diplômes de l'UL2), mais cette voie n'est guère exploitée. Enfin, la formation offre des aménagements aux étudiants ayant des contraintes particulières.

La professionnalisation de la formation est assurée, classiquement, par la mise en place de stages et par l'intervention de professionnels au sein des parcours. Pour la bonne réalisation des stages, les parcours s'appuient sur des facilités communes aux établissements (logiciels, un moteur de recherche « Calendrier des stages » et le « Pôle Stages & Insertion » qui organise des « journées métiers » ou l'événement « Objectif Stage Emploi », permettant aux étudiants de rencontrer des DRH ou des professionnels). En certains parcours, les cours sont partiellement dispensés par des professionnels au cœur des métiers visés (par exemple, les huissiers de justice dans le parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution*), ce même parcours accordant une très large place au stage.

Les liens avec la recherche se traduisent classiquement par les liens assez étroits avec l'équipe de recherche à laquelle le parcours est adossé et la présence des enseignants-chercheurs membres de ces équipes. Le master permet la poursuite d'études en doctorat.

La place du numérique est remarquable. Outre la mise en ligne des ressources pédagogiques, l'établissement de l'UL2 propose des développements au bénéfice des enseignants (kiosque des services numériques et différentes applications de téléphonie mobile pour les plateformes de cours, emplois du temps, bibliothèques numériques...) mais également des étudiants (plateforme Moodle qui permet d'interagir, de mutualiser, de stocker et d'organiser son espace de travail ; système « audioviséocast » permettant l'enregistrement audio/video (*Podcast*) d'un cours et sa diffusion en direct ou différé ; BUL permettant le stockage et partage des documents facilitant le travail collaboratif). Au-delà, les étudiants de l'ensemble de la mention bénéficient d'un enseignement transversal aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'assurer une bonne pratique de l'utilisation de trois types de logiciels de bureautique : traitement de texte, présentation assistée par ordinateur et tableur.

A moins d'une mobilité de l'étudiant, possible au sein de la mention, l'ouverture à l'international est essentiellement organisée par l'apprentissage des langues durant un minimum de trois semestres, selon une importance variant en fonction des parcours, certains proposant des enseignements disciplinaires en anglais.

Pilotage

Les précisions relatives au pilotage divergent selon le parcours. Celui du parcours *Droit rural*, organisé en partenariat avec l'Université de Bourgogne et dont les enseignements sont dispensés sur deux sites Bourg-en-Bresse (UL 3) et de Mâcon (Université de Bourgogne)) aurait appelé plus de précisions. Étonnement, les parcours *Droit civil fondamental* et *Droit de la famille* sont annoncés « gérés par le secrétariat des masters de la faculté de droit de Lyon 3 », sans que des enseignants-chercheurs ne soient mentionnés, alors que tel est le cas des autres parcours.

Les équipes pédagogiques intègrent des professionnels dans une proportion variables. Dans le parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* la moitié des enseignements est assurée par des professionnels. Les modalités de réunion des équipes pédagogiques ne sont précisées que pour le parcours *Droit et pratique des contrats*, au sein duquel elles sont clairement et opportunément formalisées.

Des conseils de perfectionnement sont évoqués, mais non détaillés : l'existence d'un conseil de perfectionnement global est suggérée mais de façon très implicite alors qu'il s'agit d'un point capital. Il est également évoqué des rencontres régulières entre les responsables pédagogiques des parcours et les étudiants « pour faire le point sur le déroulement de la formation ».

Enfin, les universités concernées ont mis en place des évaluations de leurs enseignements. Seules les évaluations de l'UL2 sont communiquées et ne renseignent guère car il s'agit d'une évaluation menée sur l'ensemble des masters.

Les modalités de suivi des connaissances sont réalisées sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux. Au sein de chaque parcours, les modalités de contrôle sont opportunément variées (exposés oraux, travaux de recherche, sujets écrits, grand oral). Les règles de délivrance des crédits ECTS sont classiques (120 ECTS). Il n'y a pas de dispositif de mise à niveau, ce qui est classique au niveau master. Aucune passerelle n'est évoquée.

Résultats constatés

Les effectifs sont importants, avec une moyenne de 600 étudiants, tous parcours confondus, avec une répartition moyenne de 525 étudiants en M1 et de 75 étudiants en M2. Entre les parcours, de grandes différences existent néanmoins : d'après les annexes, qui mentionnent toutefois des intitulés de parcours un peu différents de ceux de la formation ce qui les rend difficilement lisibles, le parcours « droit privé et judiciaire » attire à lui la plus grande partie des effectifs (autour de 400), tandis que le parcours « droit du patrimoine-droit notarial » regroupe presque 100 étudiants, les autres parcours quant à eux variant entre des moyennes de 10 à 20 étudiants. De manière globale, la formation est donc de fait attractive, même si cette attractivité semble tenir plus à certains parcours pris individuellement qu'à la formation dans son ensemble. On peut en effet noter des chutes d'effectifs dans deux parcours (*Droit civil fondamental* et *Droit du patrimoine-droit immobilier* qui ne porte pas dans les annexes le même nom que celui donné en présentation), qui peuvent sembler en perte de vitesse.

Les taux de réussite, tous parcours confondus, sont à environ 75 % pour le M1 et montent à 95% pour le M2. Mais seulement 25 % des étudiants de M1 passent dans le M2, d'après les statistiques, sans que l'on sache clairement si cette annexe ne concerne que les étudiants de l'UL3.

La formation s'en remet au service statistique de l'université pour le suivi des étudiants. Ainsi, à l'UL2, le service d'application pour la gestion des étudiants et des enseignements (APOGÉE) et le service des études statistiques et d'aide au pilotage (SESAP) assurent-ils le suivi des étudiants. Mais il n'y a pas d'information sur les moyens mis en œuvre par les autres établissements.

Le suivi des étudiants du parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* est toutefois précisé et présente un taux d'insertion professionnelle excellent (plus de 80 % des étudiants en CDI en fin d'année universitaire). Les annexes présentent des enquêtes d'insertion par parcours assez hétérogène selon les établissements ce qui rend délicate toute analyse d'ensemble.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Mention proposant un large panel de parcours offrant aux étudiants des débouchés en adéquation avec le monde du travail et de l'emploi.
- Bonne articulation avec la recherche avec notamment l'existence du parcours *Droit civil fondamental* favorisant la poursuite en doctorat.

Principaux points faibles :

- Mention commune aux trois établissements à l'heure actuelle artificielle, chaque établissement juxtaposant ses parcours sans véritable cohérence.
- Positionnement du parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* au sein de la mention *Droit privé* qui interroge alors qu'il existe une mention *Justice, procès, procédures*.
- Manque de précision et de soin apporté à la rédaction du dossier sur des points très importants : sur le lieu de déroulement des différents parcours, sur l'existence et le fonctionnement du conseil de perfectionnement global, sur la dénomination même des parcours qui se contredit selon les documents fournis.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La co-accréditation entre les trois établissements du master *Droit privé* ambitionne opportunément une offre de formation cohérente et non redondante au niveau local. Néanmoins, ce caractère commun nuit à sa présentation comme une formation unique, alors qu'il paraît à plusieurs égards très artificiel. Le détail du M1 est largement délaissé au profit des M2. La perspective évoquée d'un nouvel élargissement de la mention afin d'accueillir de nouveaux parcours interroge sur son opportunité alors que la première année de master paraît d'ores et déjà dépourvue d'unité. La présentation serait bien davantage compréhensible en exposant le rattachement des parcours aux établissements. De plus, il paraît capital de mettre en place de manière claire un conseil de perfectionnement global au niveau de la mention. Enfin il convient d'explicitier la place du parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* au sein de la mention *Droit privé* alors qu'il existe une mention *Justice, procès, procédures*.



MASTER DROIT PUBLIC

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Jean Moulin Lyon 3 ;
Université Lumière Lyon 2 ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* offre aux étudiants une formation diversifiée leur permettant d'approfondir leurs connaissances en droit public et de se spécialiser grâce aux parcours proposés en deuxième année (M2). Plus précisément deux parcours sont proposés en première année de master (M1) : un parcours général *Droit public* et, à l'Université Jean Moulin Lyon 3, un parcours spécialisé *Droit public des affaires*. En M2, huit parcours sont offerts en : *Droit public des affaires* dans le prolongement du parcours de M1 dédié ; *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* ; *Contrats publics* ; *Droit public fondamental* ; *Carrières publiques* ; *Droit public des secteurs stratégiques et affaires* ; *Droits de l'Homme* ; *Droit et administration*. Parmi ces derniers, deux (*Droit public fondamental* et *Contrats publics*) sont co-accrédités par les universités Jean Moulin Lyon 3 (UL3), Lumière Lyon 2 (UL2) et Jean Monnet Saint-Étienne (UJM) et ont lieu en présentiel sur les trois sites, les autres sont spécifiques à un établissement. Le parcours *Droit public des secteurs stratégiques et affaires* est délocalisé au sein de la section française de l'Université Ain Shams au Caire (Egypte). Le master permet aux étudiants d'affiner leurs niveaux d'expertises dans les grandes branches du droit public. Elle forme les étudiants aux métiers du droit public (fonction publique, juriste d'entreprise ou auprès de collectivité, avocat, consultant ou carrière universitaire...)

ANALYSE

Finalité
<p>Les finalités scientifiques et professionnelles du master sont clairement exposées et identifiées, notamment grâce aux annexes descriptives rédigées utilement par parcours, qui détaillent les objectifs et métiers visés, les compétences à acquérir et le public cible. Pour l'ensemble de la mention, l'approfondissement des connaissances, la professionnalisation et l'initiation à la recherche font partie des objectifs visés et permettent grâce aux compétences acquises (conseil juridique, stratégie contentieuse, veille) d'insérer les étudiants sur le marché de l'emploi (fonction publique, entreprise du secteur public, magistrat, conseil...).</p> <p>Les emplois visés à l'issue de la formation sont parfaitement indiqués. Des rencontres régulières sont organisées entre les étudiants du master et des professionnels pour leur permettre de connaître la diversité des métiers du droit public.</p>

Ces débouchés sont en adéquation avec le niveau offert par la formation (cadre de la fonction publique d'État catégorie A, juriste, avocat, magistrat...). Ils sont spécifiés par parcours ce qui permet une meilleure orientation des étudiants dans leurs choix pédagogiques.

Eu égard aux objectifs scientifiques et professionnels affichés, l'offre pédagogique est très bien adaptée permettant aux étudiants de parfaire leur culture de publicistes et de se spécialiser et se professionnaliser progressivement.

Positionnement dans l'environnement

Sur le plan local, régional et national il faut distinguer les disparités entre la M1 dispensée dans les trois établissements co-accrédités et les parcours de seconde année. Pour les premiers, des formations comparables sont offertes au niveau régional et national du fait de la dimension généraliste de cette première année de master. En revanche, pour les parcours de M2, le master *Droit public des affaires* n'a pas d'équivalent, il est très attractif, fort de son taux d'employabilité (un diplômé trouve un emploi dans les cinq mois qui suivent l'obtention du diplôme). De même le parcours *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* est unique dans la région et recrute plus d'une vingtaine d'étudiants chaque année. Pour le parcours *Droit public fondamental* réunissant les trois établissements, son unité et originalité dans son positionnement est favorisé par la création d'une école doctorale de droit unique et commune aux trois établissements. Le parcours *Droits de l'homme* aussi se distingue des autres formations au niveau régional et national par son approche philosophique, sociologique, tandis que le parcours *M2 Droit et administration* se distingue au niveau local, régional et national par son approche pédagogique originale (dossier professionnalisant et séminaires de réflexion en lieu et place des cours magistraux). Le parcours *Carrières publiques* se distingue des autres formations en administration publique de la région par son dispositif de préparation aux concours administratifs. Le parcours *Contrats publics* présente la particularité de dispenser des enseignements sur tous les types de contrats de la commande publique, ce qui n'est pas le cas des diplômes équivalents proposés à Poitiers, Nancy ou Montpellier.

L'articulation avec la recherche est très importante, chaque parcours de M2 est adossé à un laboratoire ou un axe de recherche d'un des différents centres de recherches des trois établissements auxquels se rattache le master. Par ailleurs, les étudiants assistent aux manifestations scientifiques organisées par les enseignants-chercheurs titulaires.

L'articulation avec des partenaires socio-économiques est très riche. Le master *Droit public* bénéficie d'un important réseau de partenariats avec des cabinets d'avocat, juridictions administratives, administrations générales, territoriales, associations. Les associations d'anciens étudiants participent utilement à alimenter le réseau de la formation. Toutefois, les partenariats ne sont pas toujours formalisés par des accords-cadres.

Sur la coopération à l'international, on observe une mobilité entrante des étudiants étrangers via campus France notamment. Une délocalisation existe en Egypte pour le parcours *Droit public des secteurs stratégiques et affaires* et une prochaine délocalisation est prévue pour le parcours *Droit public des affaires* au Liban. Par ailleurs, les conventions conclues avec des établissements étrangers assurent une mobilité sortante en M1 (ex : Canada, Cambridge), mais le dossier ne fournit pas de chiffres précis sur la mobilité internationale des étudiants, enseignants et personnels administratifs.

Organisation pédagogique

La spécialisation est progressive ; toutefois la cohérence et la lisibilité d'ensemble de la mention pourraient être améliorées. Ainsi, en M1, il faut distinguer entre le M1 *Droit public*, à vocation généraliste qui offre aux étudiants des connaissances solides et une culture publiciste soutenue et qui leur permet de s'inscrire dans tous les parcours de M2 susmentionnés et le M1 *Droit public des affaires* (propre à l'UL3) qui permet déjà en première année de master d'opter pour une orientation particulière, ce dernier étant très sélectif en comparaison du M1 *Droit public* et des différents parcours. Certains cours sont mutualisés en M1 et en M2.

Les modalités d'enseignement sont très disparates, au point que l'on ne peut pas affirmer une véritable unité de la mention *Droit public*. Ainsi, le M2 *Contrat public* peut être suivi en formation continue comme le master *Droit public des affaires* (M1 et M2) ; tel n'est pas le cas pour le M1 *Droit public* et tous autres parcours de M2, ce qui peut être questionné.

Les étudiants à statuts particuliers (handicap ou sportif de haut niveau) peuvent bénéficier des services dédiés au sein de l'établissement.

La professionnalisation a une place importante mais inégale. Si le stage n'est obligatoire qu'en M2 pour la quasi-totalité de la mention, il est obligatoire dès le M1 à l'Unité Jean Monnet Saint Etienne. Pour le parcours *Droit public fondamental* à vocation recherche, la durée et les exigences liées au stage sont logiquement réduites. La professionnalisation s'exprime également à travers différentes organisations (forum des métiers publics, dans certains parcours 50 % des cours sont assurés par des intervenants professionnels, participation à un concours de plaidoirie, simulation de procès, travail sur des cas pratiques).

Une recherche très dynamique est à mettre au crédit du master *Droit public*. En témoignent de nombreuses et régulières conférences organisées à destination des étudiants. En outre, dans certains parcours (*Droit public fondamental* et *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*) les étudiants de M2 suivent des unités d'enseignement (UE) spécialisées recherche. Les étudiants ont l'obligation de réaliser un mémoire recherche dans les parcours *Droit public fondamental*, *Droits de l'homme*, *Droit Public des affaires* ainsi que dans le parcours *Droits de l'environnement et de l'urbanisme* s'ils choisissent la voie recherche. Dans les autres parcours, le mémoire de recherche reste facultatif.

Le numérique est présent de manière traditionnelle à travers l'existence d'un environnement numérique de travail (ENT) et l'utilisation par les intervenants de la plateforme Moodle. Par ailleurs de nouvelles pratiques pédagogiques sont utilement expérimentées (podcast, wiki collaboratif, jeux de rôle).

Concernant l'ouverture à l'international, la mobilité des étudiants est accompagnée par un service dédié ; l'enseignement d'une langue étrangère est obligatoire et certains cours dans certains parcours (*Droit public des affaires* ou *Contrats publics*) sont dispensés en anglais. De tels enseignements en anglais mériteraient d'être offerts dans l'ensemble des parcours.

Pilotage

L'équipe pédagogique est riche et diversifiée, parfaitement adaptée aux objectifs de la formation. Les intervenants professionnels occupent logiquement un métier dans le secteur d'activité visé (avocat, magistrat, attaché territorial) par la mention et dispensent un volume conséquent mais relativement inégal par parcours, ce qui peut toutefois se comprendre compte tenu des priorités de chacun (les parcours *Droit public fondamental* et *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* sont davantage tournés vers la recherche que les autres qui ont une visée plus professionnelle).

De nombreuses et régulières rencontres entre les différents responsables permettent un bon fonctionnement du diplôme et une autoévaluation pertinente ; en revanche les modalités de pilotage ne sont pas uniformisées ni coordonnées pour l'ensemble de la mention. Enfin, les nombreuses manifestations permettant les échanges entre les étudiants et les enseignants ne compensent pas l'absence de conseil de perfectionnement. Sa mise en place doit être une des priorités. L'évaluation des enseignements par les étudiants mérite aussi d'être systématisée.

Les modalités de suivi et d'acquisition de compétences sont classiques et cohérentes. Certains étudiants bénéficient d'un suivi individuel (Université Jean Moulin Lyon 3 – UL3) mais les résultats de ce suivi apparaissent contrastés. Le dossier ne mentionne pas d'outil précis de suivi des compétences (portefeuille de compétences ou livret de l'étudiant).

Résultats constatés

Le master *Droit public* est très attractif ; en témoigne un effectif global très satisfaisant (plus de 260 inscrits), avec une répartition classique d'une vingtaine d'étudiants par parcours de M2. L'essentiel des étudiants se retrouve dans le M1 *Droit public* (avec une moyenne d'environ 145 étudiants ces trois dernières années contre 22 dans le M1 *Droit public des affaires*). Près d'un étudiant sur deux (46 %) provient d'une autre université française. La grande majorité (90 %) des inscrits de la mention sont titulaire d'un baccalauréat général.

Les taux de réussite sont dans l'ensemble satisfaisants avec toutefois des taux beaucoup plus faibles en M1 à l'UL2 (41 % en 2017-2018) et des données manquantes pour l'université de Saint-Étienne.

Le suivi des diplômés est réalisé par les services statistiques propres à chaque établissement, et pour certains parcours, par un réseau d'anciens diplômés. Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3, 20 % des inscrits poursuivent en doctorat et 79 % sont insérés dans la vie professionnelle, la grande majorité en contrat à durée indéterminé occupant un emploi en adéquation avec le niveau de diplôme. Pour l'Université Lumière Lyon 2 les chiffres montrent une insertion professionnelle également satisfaisante même si le taux de répondants est plus faible. Pour l'Université Jean Monnet Saint-Étienne, les chiffres sont plus contrastés mais globalement satisfaisants. Les enquêtes sur le devenir des étudiants sont de qualité et permettent d'apprécier finement l'insertion professionnelle de ces derniers.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une offre de formation riche et attractive.
- Une professionnalisation importante.

Principaux points faibles :

- Faiblesse du pilotage global de la mention (absence de conseil de perfectionnement).
- Une structure de la mention relativement complexe ce qui peut nuire à sa lisibilité.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit public* est une offre de formation attractive. Forte de son équipe pédagogique investie, la formation permet de parfaire la culture publiciste des étudiants et de les insérer sur le marché de l'emploi grâce notamment à une spécialisation progressive et la part accordée à la professionnalisation. La mention doit se doter cependant d'un conseil de perfectionnement et plus largement réduire les disparités inutiles entre parcours, ce qui permettrait de gagner en cohérence et lisibilité et donnerait davantage de sens à la co-accréditation. Il convient aussi de mettre en place un suivi des compétences par le biais d'un livret de l'étudiant par exemple.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT SOCIAL

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Jean Moulin Lyon 3 ; Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit social* forme des juristes spécialisés en droit social. La mention est commune aux universités Lumière Lyon 2 (UL2) et Jean Moulin Lyon 3 (UL3) et comprend six parcours. Quatre parcours sont rattachés à l'UL2 : *Théorie et pratique du droit social (TPDS)*, qui est un parcours Recherche ; *Droit et relations sociales dans l'entreprise (DRESE)*, *Mobilité internationale des travailleurs (Mobilité)* ; *Juriste en droit social et en ingénierie sociale (Ingénierie)*, parcours en alternance. Un parcours est rattaché à l'UL3 : *Droit social et relations du travail (DSRT)*, ouvert à l'alternance. Un parcours est co-accrédité par les deux établissements : *Droit de la protection sociale (DPS)*. La première année est commune aux différents parcours et dispensé dans chaque établissement. Le master est ouvert à la formation continue. Les lieux de formation semblent être ceux des établissements de rattachement, tandis que le parcours co-accrédité paraît être enseigné dans les deux établissements.

ANALYSE

Finalité
<p>Les connaissances attendues sont clairement exposées et les débouchés, par ailleurs très bien détaillés, sont en parfait accord avec celles-ci. La formation expose clairement la spécificité de chacun des six parcours, quand bien même tous ont vocation à permettre l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études. Les parcours ont des objectifs en accord avec leur intitulé et ciblent des débouchés spécifiques. Ainsi le parcours <i>Mobilité</i> privilégie une insertion professionnelle au sein d'entreprises multinationales, tandis que le parcours <i>Ingénierie</i> facilite l'insertion directe en entreprise en raison de son apprentissage en alternance. Toutefois la spécificité du parcours DSRT n'apparaît pas avec évidence. Par ailleurs, l'absence totale de communication quant au supplément au diplôme de la mention et en l'absence de détail des enseignements de ce parcours, il est impossible d'en apprécier plus clairement la finalité.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La collaboration des établissements UL2 et UL3 pour proposer une mention commune octroie un excellent positionnement local au master <i>Droit social</i>, qui englobe ainsi l'ensemble de l'offre de formation lyonnaise en la matière.</p>

La diversité des parcours proposés singularise également ce master au niveau national car si l'existence d'une mention en droit social est fréquente, rares sont les établissements à proposer une offre aussi complète. Au demeurant, le parcours *Mobilité* est unique en France tandis que la spécialisation en protection sociale demeure rare.

L'articulation avec la recherche proposée par ce master est cohérente. D'une part, il propose un parcours recherche, par la deuxième année de master (M2) TPDS, d'autre part la majorité des parcours, dispensés à l'UL2, sont adossés à un laboratoire de recherche, le CERCRID (centre de recherches critiques sur le droit), qui comprend une importante équipe *Mutations des Organisations et du Travail*. En revanche, les parcours rattachés à l'UL3 sont adossés à l'équipe de recherche *Louis Jossierand*, pluridisciplinaire, et dont les axes de recherches transversaux ne paraissent pas intéresser directement la spécialité du master. Est ainsi seule mise en avant la recherche sur les interactions entre le droit social et les autres disciplines juridiques. A cet égard, l'articulation entre le master et cet environnement de recherche aurait mérité d'être davantage précisée.

L'environnement socio-économique de la formation est excellent. Le master s'appuie sur un riche partenariat avec l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) en charge de la formation professionnelle des fonctionnaires et agents publics des services placés sous l'autorité du ministre du travail et entend en développer d'autres. Également, riche d'un diplôme ancien et continuellement soutenu par des équipes spécialisées dynamiques, la formation bénéficie d'un réseau professionnel important, partiellement composé d'anciens diplômés, et entretenu notamment par la réalisation des stages, obligatoires en chaque parcours.

Les coopérations internationales sont favorisées par les partenariats entretenus par l'Institut d'études du travail de Lyon (IETL) qui est à l'origine du diplôme. Néanmoins, les liens formels entre l'IETL et le master n'étant pas précisés, il est parfois difficile d'en apprécier la portée. Ainsi est-il mentionné que l'IETL entretient un partenariat avec l'Université Laval de Québec, permettant chaque année à trois étudiants « de l'IETL » d'y effectuer un semestre d'études, sans qu'il ne soit précisé si le dispositif profite aux étudiants du master *Droit social*. La mobilité des étudiants est toutefois avérée notamment grâce au programme Erasmus.

Organisation pédagogique

La structure de la formation dispensée à l'UL2 est cohérente et propose une spécialisation progressive sur les deux années. La première année est davantage générale bien que déjà très orientée sur la spécialisation de M2, tandis que les différents parcours ciblent clairement des spécialisations très marquées et identifiables par leurs intitulés. Dès la première année, les étudiants sont sensibilisés à une approche du travail dans sa globalité, à travers des matières non juridiques, telle la sociologie ou la gestion des ressources humaines. Les maquettes sont bien lisibles.

La structure des formations dispensées à l'UL3 ne peut pas être appréciée, faute de la moindre communication sur ce point. La présentation suggère simplement que les enseignements des deux années du parcours co-accrédité, celui de DPS, sont dispensés dans les deux établissements, ce qui étonne car l'unicité du master peine à se concilier avec l'existence de deux M1, dont les enseignements sont dispensés dans les deux établissements. D'ailleurs, cette unicité paraît très artificielle dès lors que la maquette indique que les enseignements n'y sont pas identiques (une centaine d'heures intéressant des enseignements complémentaires interdisciplinaires sont dispensés à l'UL2 mais non à l'UL3).

Le master est régulièrement suivi en formation continue par un à trois étudiants. Certains parcours sont ouverts à l'alternance, tel celui en ingénierie, suivi en apprentissage et en contrat de professionnalisation. Le master est éligible au dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), même s'il se concrétise rarement. La validation des acquis personnels et professionnels (VAP) est également une voie possible et régulièrement mise en œuvre pour permettre une entrée en M1.

Le master s'appuie sur les services des deux établissements dédiés aux étudiants en situation particulière, notamment en raison d'un handicap.

La place de la professionnalisation est correctement assurée par les stages, obligatoires en chaque parcours, dont la durée annoncée est souvent allongée à l'initiative de l'étudiant. Ces stages sont sanctionnés à la fois par un rapport de stage et un mémoire destiné à l'approfondissement d'un point traité par l'étudiant au cours de son stage (à l'exception des étudiants orientés en recherche au sein du parcours TPDS, qui réalisent un mémoire de recherche). Mémoire et rapport sont soutenus à l'oral en septembre. Des ateliers pédagogiques sont également organisés ainsi que des cas pratiques proposés par des professionnels.

Bien que largement professionnalisant, le master ne néglige pas pour autant la place de la recherche, à travers notamment le mémoire, bien qu'orienté sur une problématique liée au stage effectué. A la frontière entre la professionnalisation et l'innovation pédagogique, le master, dès sa première année, pratique une pédagogie inversée, conduisant de petits groupes d'étudiants à préparer les principaux points du thème abordé, qu'ils présentent sous le contrôle de l'intervenant.

La place du numérique n'est évoquée qu'à travers les services proposés par l'UL2, à savoir l'environnement numérique de travail, une plateforme interactive de communication, diffusion de documents, un système d'enregistrement et stockage des interventions, un outil de partage de document destiné au travail collaboratif, un service de webconférences. Rien n'est précisé en ce qui concerne l'UL3. Il convient de souligner que les enquêtes de satisfaction des étudiants du master font état de larges critiques sur ce point (insuffisance du nombre de prises, place insuffisante accordée au numérique).

La mention favorise les échanges ERASMUS en M1 et accueille chaque année des étudiants étrangers. Surtout, le parcours *Mobilité* a logiquement développé des partenariats favorisant la réalisation de stages à l'étranger. Il accorde en outre une large place à l'anglais (entretien d'admission en anglais, 42 heures d'anglais (selon les annexes, mais 35 heures selon la présentation de la formation) en plus de cours disciplinaires en anglais). L'anglais juridique est également largement dispensé dans d'autres parcours, tel le parcours *Ingénierie* (36 heures).

Pilotage

L'équipe pédagogique de chacun des établissements accueillant la mention est équilibrée et diversifiée, tant en ce qui concerne les affectations d'origine des enseignants (essentiellement mais non exclusivement de droit privé), que dans l'importance des intervenants extérieurs, essentiellement des praticiens intervenant en M2, et assurant la moitié des enseignements dans chacun des établissements accueillant le master. Les équipes pédagogiques se réunissent, outre une réunion de rentrée, deux fois par an et ajustent, à ces occasions, les modalités de la formation lorsque besoin en est. Des réunions mensuelles intégrant le personnel administratif sont également l'occasion d'un point sur la gestion des parcours.

Le master a mis en place un conseil de perfectionnement auquel participent annuellement des enseignants-chercheurs des deux établissements, des professionnels et quatre représentants des étudiants (deux de chaque établissement). Les enseignements, leur contenu et leurs modalités, sont également annuellement évalués par les étudiants.

Les modalités d'évaluation sont opportunément variées : contrôle continu, examen terminal, écrits, oraux, évaluation de dossiers préparés par les étudiants. En l'absence de précision et de communication des suppléments au diplôme, la formation ne permet pas que soient appréciées les modalités de délivrance des crédits ETCS. Le suivi de l'acquisition des compétences, bien qu'informel, paraît réel et perceptible à travers de nombreuses modalités du master témoignant d'un réel accompagnement des étudiants par l'équipe pédagogique, tel le fait que les travaux dirigés, en deux unités d'enseignement, soient assurés par des enseignants titulaires ou qu'il existe un tutorat des stages.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation pourrait être discutée en raison de la nette diminution des effectifs inscrits en M1 (121 inscrits en 2016, seulement 67 en 2018 selon le document fourni par l'UL2).

L'équipe pilotant la mention cible également cette diminution qu'elle concède peiner à expliquer, si ce n'est peut-être par un faisceau d'éléments occasionnés principalement par la sélection en M1 opérée dès 2017. Au demeurant, l'attractivité des parcours demeure bonne, comme en témoigne la constance des effectifs. Les taux de réussite sont très élevés pour le M1 (entre 87 % et 90 %), usuels pour le M2 (au-delà de 95 %).

Le master, s'il communique les tableaux établis par les services statistiques de l'université, organise également un suivi des étudiants par un questionnaire, retourné anonymement. La démarche est opportune car le taux de réponse est bien davantage élevé (entre 65 % et 85 %, contre 54 % pour le service universitaire) alors que le questionnaire, bien davantage ciblé, autorise des statistiques que la formation ne manque pas d'exploiter. Seuls sont communiqués les synthèses des trois parcours les plus attractifs (*Ingénierie*, *Mobilité* et *DSRE*). Ils révèlent un bon taux d'insertion professionnelle à six mois, très bon à 30 mois (92 %, 81 %, 91 %) et un excellent taux de satisfaction des étudiants (systématiquement supérieur à 90 %). Il convient toutefois de regretter une absence totale de communication quant au suivi des diplômés des autres parcours.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Offre de formation particulièrement complète sur une mention incontournable de droit privé.
- Formation professionnalisante dont certains parcours présentent un excellent taux d'insertion professionnelle.
- Pilotage dynamique de la formation avec un très bon encadrement des étudiants.
- Bonne ouverture à l'international

Principal point faible :

- Quelques manques d'informations notamment sur les parcours dispensés à l'UL3.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit social* est une formation très complète bénéficiant d'un bon pilotage et globalement attractive. Elle répond à un réel besoin du monde professionnel et se distingue dans un secteur pourtant très investi par le monde académique. En dépit de la qualité de cette formation, certains points de la présentation pourraient être améliorés. Les liens formels entre le master et l'IETL auraient gagnés à être précisés tant il est évident que la formation repose sur cet institut dont l'historique est présenté mais non le cadre universitaire. Par ailleurs, la présentation des parcours dispensés à l'UL3 est clairement délaissée.



MASTER ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Entrepreneuriat et management de projets* est dédié à l'acquisition des compétences entrepreneuriales nécessaires à la création ou au développement des entreprises. Cette mention en formation initiale se décline en seconde année en deux parcours : *Entrepreneuriat et développement des entreprises nouvelles* (EDEN) ouvert en formation initiale par alternance ; *Management de l'Innovation et des projets complexes* (MIPC), ouvert en formation continue. La formation est dispensée à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon sur le site de la Manufacture. Le master parcours EDEN, est délocalisé à l'École supérieure algérienne des affaires (ESAA) à Alger.

ANALYSE

Finalité

Ce master est divisé en deux parcours. Le premier EDEN, ouvert dès le M1, est dédié aux problématiques d'entrepreneuriat et d'intrapreneuriat ; il est ouvert en formation initiale, classique ou par alternance en M2. Le second, MIPC, uniquement ouvert en M2 en formation continue, vise à donner à des cadres dirigeants, à des responsables de projets ou à des consultants, une formation professionnalisante leur permettant de manager des projets complexes avec des capacités d'innovation, d'anticipation et de maîtrise des risques. Le master expose clairement et permet d'acquérir les connaissances attendues ainsi que les compétences personnelles et professionnelles, permettant d'occuper les emplois visés.

Les deux parcours renseignent bien les débouchés professionnels, qui sont cohérents et pertinents avec les enseignements dispensés. A titre d'illustration, le premier prépare aux métiers suivants : développeur d'affaires (environ 40 % des promotions), créateur d'entreprises (30 %), chef de projet innovant (15 %), chargé de développement international dans des structures d'accompagnement (15 %).

Le master *Entrepreneuriat et management de projet*, parcours EDEN est délocalisé à l'école supérieure algérienne des affaires (ESAA) à Alger. La maquette pédagogique est similaire à celle de Lyon. Pour certains cours, les contenus sont adaptés aux spécificités locales, par exemple sur les circuits de financement. Les étudiants sont inscrits à la fois à l'ESAA et à l'Université Jean Moulin, ce qui leur permet d'obtenir un diplôme national français. Les enseignements sont assurés conjointement par des intervenants locaux et des enseignants issus de l'IAE de Lyon et de l'Université Jean Moulin.

Positionnement dans l'environnement

La mention *Entrepreneuriat et management de projet* est dispensée au sein de l'IAE de Lyon. Cette formation n'a pas de concurrence au sein de l'Université de Jean Moulin Lyon 3. Cependant, rien n'est explicité sur les formations en entrepreneuriat sur le territoire hors Université de Lyon 3, par exemple à l'EM Lyon. Aucune information n'est donnée sur les diplômes concurrents sur les plans régional et national.

Le maillage avec la recherche est fort avec le Centre de recherche IAE Lyon Magellan, rattaché à l'IAE de Lyon via les enseignants-chercheurs intervenant dans ce master. Un des groupes thématiques s'inscrit dans le champ de l'entrepreneuriat « écosystème entrepreneurial ». Les enseignements dispensés au sein de la mention s'appuient également sur les réflexions et les travaux transdisciplinaires conduits au sein de la Société européenne de projectique autour de la complexité et de la science du projet. Ils associent des enseignants-chercheurs de l'École supérieure des technologies industrielles avancées (ESTIA - Bayonne), de l'Université de Nancy et de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (équipe du Groupe de recherche appliquée pluridisciplinaire sur l'hôpital et les organisations de santé (GRAPHOS))

La mention affiche un ensemble de partenariats (centre des jeunes dirigeant, *clusters*, incubateur). Par exemple, le parcours EDEN du master a développé un partenariat avec le centre des jeunes dirigeants (CJD). L'objectif du partenariat est de proposer des rencontres régulières entre les enseignants-chercheurs, les dirigeants mais aussi les étudiants pour débattre de thèmes relatifs à la structuration de l'entreprise en développement et/ou des problématiques relatives au jeune dirigeant. Ce partenariat a également pour objectif de faire entrer les entreprises du CJD dans le processus pédagogique, soit par la participation directe de dirigeants aux enseignements, soit en prenant appui sur certaines entreprises comme terrain d'analyse dans le cadre de cours à portée opérationnelle, soit tout simplement par l'accueil d'étudiants en situation de stage ou d'alternance. Aucun partenariat spécifique n'est mentionné pour le parcours MIPC.

Au cours des trois dernières années, les universitaires du parcours EDEN ont mis en place le projet SALEEM co financé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne sur une durée de trois ans, dont l'objectif est de favoriser l'entrepreneuriat étudiant au Maroc et en Tunisie.

Organisation pédagogique

Un travail a été fait par l'équipe pédagogique pour définir par période les compétences à acquérir. Les enseignements sont structurés en s'appuyant sur la démarche entrepreneuriale (vision, repères, conception, agilité et déploiement). Le tronc commun de la première année de master (M1) est centré sur la maîtrise des fondamentaux du management (vision et repères). En deuxième année de master (M2), les enseignements du parcours EDEN portent sur la conception et le déploiement de projets ; les enseignements du parcours *Management de l'innovation et des projets complexes* sont centrés sur les thématiques « environnement en mutation » et « évoluer dans un environnement complexe ». La structure de la formation permet une spécialisation progressive, avec une mise en situation des connaissances acquises. Les validations des acquis de l'expérience sont possibles, mais le nombre de demandes pour ce master n'est pas précisé. Des dispositifs sont prévus pour l'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières (handicap, sportif de haut niveau).

Le master est professionnalisant du fait de l'alternance et du public en formation continue. En M2, pour le parcours EDEN, les cours sont organisés de manière à laisser une partie de la semaine au projet entrepreneurial ou à l'immersion en entreprise. Le parcours MIPC est organisé via la formation continue avec une organisation de quatre jours de formation par mois. Deux stages sont obligatoires dans la formation : en M1, un stage d'application en entreprise d'une durée de trois mois minimum (souvent prolongé) et en M2 un stage en entreprise, obligatoire et d'une durée de six mois. Ces deux stages donnent lieu à la rédaction et à la soutenance d'un mémoire de fin d'étude (jury mixte entre le tuteur en entreprise et l'encadrant universitaire). Les étudiants de la mention bénéficient des soutiens de l'IAE de Lyon pour l'accompagnement et la valorisation de leur expérience de professionnalisation. Les étudiants ont à disposition un guide méthodologique d'aide à la rédaction du mémoire et un *template* pour guider la rédaction du mémoire, en plus de l'enseignement spécifique dédié à la rédaction du mémoire. Par ailleurs, les étudiants bénéficient des opportunités et services support suivants : dispositifs d'orientation (semaines de l'orientation, tables rondes présentation des métiers et secteurs d'activités, forum des stages et de l'alternance, témoignages de diplômés...), service emploi carrières alternance (soutien dans la recherche de stages et de missions en alternance, ateliers collectifs, ateliers de développement personnel, diffusion régulière d'offres de stages).

La recherche est présente dans le master, avec un cours d'introduction à la recherche en entrepreneuriat obligatoire en M1. En outre, les étudiants se voient proposer, dès la première année, un séminaire de repères en recherche en entrepreneuriat.

Des travaux de recherche menés par les équipes du site sont mobilisés (équipe stratégie du Centre de recherche Magellan pour la thématique de l'intensité entrepreneuriale, groupe Coactis pour les questions d'hyper croissance, EM Lyon pour *Design thinking* et effectuation).

Les étudiants ont accès à un ensemble de ressources digitales via l'environnement numérique de travail (ENT). La formation intègre quelques enseignements dédiés au numérique : Outils numériques d'aide à la décision (16 heures), Stratégie digitale des organisations (15 heures), et *E-business* et marketing digital en M2. La pédagogie inversée ou par l'expérimentation est fortement présente en M2 EDEN via l'utilisation de la plateforme Moodle, des *serious games*, des simulations et jeux d'entreprise, le théâtre forum et la co-construction de cours. Par ailleurs, pour le parcours EDEN, en M2, les étudiants peuvent travailler leur projet de création au sein de l'espace de *co-working* de l'Université Jean Moulin Lyon 3 après avoir obtenu le statut étudiant entrepreneur, puis dans l'incubateur *Manufactory* s'ils réussissent la sélection.

La formation comporte des enseignements en langue anglaise. En M1, un enseignement obligatoire en anglais des affaires est dispensé (soit 40 heures de travaux dirigés). Par ailleurs en M2, un cours obligatoire, au choix, est dispensé dans le cadre des séminaires internationaux. Le master accueille un à deux étudiants étrangers chaque année.

Pilotage

Les enseignants chercheurs dispensent près de 340 heures d'enseignement. Les professionnels vacataires ont tous une expérience reconnue, mais leurs activités professionnelles n'étant pas précisées, il est difficile d'apprécier leur taux d'intervention dans les enseignements ainsi que l'adéquation de leurs fonctions aux enseignements cœur de métier. La mention et les parcours sont dirigés par des enseignants chercheurs. Chaque parcours a un comité de pilotage qui se réunit une fois par an. Ce comité de pilotage est constitué de trois enseignants-chercheurs et quatre praticiens (Présidente du CJD, Directeur de l'incubateur *Manufactory*, Cofondateur de *Tilkee* et Dirigeant de *Nymeo*).

Un comité de perfectionnement est organisé chaque année pour la mention. Il intègre des enseignants de la formation, des gestionnaires de scolarité et un échantillon d'étudiants volontaires (qui par définition changent chaque année). A l'issue du comité de perfectionnement, un compte-rendu est rédigé. Les résultats des enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiants sont discutés en conseil de perfectionnement.

Les modalités de l'évaluation des connaissances sont définies et communiquées à travers le régime des études et des examens, distribué aux étudiants au début de l'année universitaire. Elles apparaissent également sur les plans de cours. Une démarche d'organisation des formations par bloc de compétences, a été initiée à l'iaelyon. En 2018, l'université a commencé le déploiement d'un *e-portfolio* pour le suivi de l'acquisition des compétences.

La sélection en M1 permet de ne recruter que des étudiants de bon niveau et motivés par un projet professionnel clairement identifié. Les effectifs limités permettent un suivi individualisé.

Les étudiants sont sensibilisés à l'éthique et l'intégrité scientifique.

Résultats constatés

Le taux de sélection n'est pas précisé. Les effectifs en M1 sont relativement stables (autour de 30 étudiants). Pour le M2, près de 40 étudiants suivent le master (dont 14 en master délocalisé en 2018/2019 ; 0 inscrit en 2017/2018).

Le nombre d'inscrits dans le parcours EDEN (M1 et M2) fluctue entre 40 et 60 étudiants : une trentaine en M1, et entre 16 et 30 en M2, avec un nombre limité d'étudiants en alternance ou formation continue (neuf en 2017/2018 et trois en 2018/2019). Le nombre d'inscrits dans le parcours MIPC est nettement plus faible (17 en 2016-2017 ; 10 étudiants en 2018-2019) ; tous les étudiants sont en formation continue hors contrat de professionnalisation. Les étudiants de la mention sont originaires pour les deux tiers de la région Auvergne Rhône-Alpes (61 %). Le nombre d'étudiants étrangers est très faible (un à deux). Le nombre d'étudiants inscrits dans le diplôme parcours EDEN délocalisé en Algérie fluctue entre 14 et 20. Tous les étudiants sont inscrits en formation initiale. Le taux de réussite est d'environ 90 % pour le master dispensé à Lyon et le master délocalisé.

Le suivi des diplômés est réalisé à six mois par l'iaelyon, et à 27 mois par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP).

L'insertion professionnelle est fondée sur des données de 2015. Pour le parcours EDEN, le nombre de répondants est limité (12 personnes sur 17 diplômés), toutes en emploi (dont cinq suite à la création d'une entreprise). Pour la promotion 2016/2017 parcours MIPC, l'enquête à six mois (taux de réponse d'environ 50 %) montre sept diplômés en emploi et un en poursuite d'études ; cependant, ces résultats sont à relativiser car le parcours MIPC est ouvert à des salariés en poste. Ces résultats traduisent une insertion dans les métiers visés à 27 mois.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation par alternance qui répond bien aux objectifs de professionnalisation.
- Lien fort avec la recherche.
- Innovations pédagogiques en bonne adéquation avec la nature de la formation.

Principaux points faibles :

- Manque d'information sur l'équipe pédagogique et le pilotage du master délocalisé à Alger.
- Absence d'information sur le profil des professionnels impliqués dans les enseignements.
- Liens avec les milieux professionnels peu explicités pour le parcours MIPC.
- Peu d'étudiants en alternance sur le parcours EDEN.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Ce master répond aux objectifs et attendus d'une formation à l'entrepreneuriat. Le manque d'information sur le parcours MIPC et les partenariats avec les incubateurs, pépinières et *clusters* ne permet pas d'apprécier pleinement la formation sur différents aspects. Une réflexion doit être engagée pour augmenter la proportion d'étudiants en alternance dans le parcours EDEN, voire pour évoluer vers l'apprentissage. Le manque d'information sur l'équipe pédagogique et le pilotage du master délocalisé à Alger ne permet pas d'apprécier l'implication effective de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans cette formation universitaire.



MASTER FINANCE

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Finance* a pour objectifs de former des spécialistes de la finance, du contrôle de gestion et de la banque. La formation destine à exercer des fonctions variées au sein des entreprises, établissements financiers et cabinets d'expertise et de conseil. Deux parcours sont proposés en première année de master (M1) : *Banque et patrimoine* ; *Finance et contrôle de gestion*. Quatre parcours sont proposés en deuxième année de master (M2) : *Ingénierie financière et transaction* ; *Audit financier* ; *Chargé d'affaires entreprise en banque* ; *Finance* (parcours individualisé). Le master est proposé en formation initiale, et également en formation continue pour les parcours *Ingénierie financière et transaction*, et *Audit financier*. Les parcours *Audit financier*, et *Chargé d'affaires entreprises en banque* fonctionnent en formation initiale par alternance. La formation est dispensée sur le site de Lyon et plusieurs sites délocalisés à l'étranger (Arménie, Madagascar, Maroc et Vietnam).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation en termes de connaissances et de compétences pour chaque parcours sont clairement exposés. Ces objectifs sont cohérents avec les emplois visés par la formation. Par ailleurs, un travail de réflexion sur les connaissances et compétences requises pour chaque formation (*Intended Learning Outcomes*) a été réalisé au niveau de l'IAE Lyon.

Les métiers sur lesquels débouche la formation sont clairement précisés pour chaque parcours. En l'occurrence, il s'agit par exemple des métiers de l'ingénierie financière et du conseil en transaction dans des banques ou fonds d'investissement pour le parcours *Ingénierie financière et transaction*, du métier d'auditeur légal (commissaire aux comptes) pour le parcours *Audit financier*, du métier de chargé de clientèle voire de directeur d'agence pour le parcours *Chargé d'affaires entreprise en banque*. Les enseignements proposés sont adaptés aux objectifs scientifiques et professionnels de la formation.

La formation est délocalisée sur plusieurs sites à l'international : Arménie, Madagascar, Maroc et Vietnam. Seul le parcours *Finance* est proposé dans le cadre des délocalisations. Les objectifs et le fonctionnement (enseignements dispensés, équipe pédagogique et pilotage) de ces délocalisations sont difficiles à évaluer en raison d'un manque d'informations.

Positionnement dans l'environnement

Une analyse du positionnement de la formation dans son environnement local, régional et national a été réalisée, comme pour toutes les formations de l'IAE Lyon. Ce master complète et s'insère dans le large portefeuille de l'offre de formation en gestion et management de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Si le Master a entrepris un diagnostic permettant de constater une concurrence régionale et nationale, les deux parcours *Ingénierie financière et transaction* et *Audit financier* apparaissent dans plusieurs classements nationaux.

En région, le master est surtout en concurrence avec le MSc in Finance de l'Emlyon business school (Ecole privée). Son positionnement apparaît pertinent.

La formation bénéficie de l'environnement de recherche de l'IAE Lyon à travers le Centre de recherche IAE Lyon Magellan, dont les activités sont organisées autour du thème fédérateur « Management des organisations : du local au global ». En particulier, la formation est alimentée par les travaux et réflexions du groupe Finance.

La formation bénéficie de l'intervention de professionnels spécialistes de la finance. Les parcours *Ingénierie financière et transaction* et *Audit financier* sont par ailleurs rattachés au Centre lyonnais d'expertise comptable et d'audit (CLEA), créé en 2013 avec pour objectifs de proposer une offre cohérente de formation aux métiers du chiffre et de promouvoir ces métiers. Le parcours *Audit financier* a également conclu un partenariat avec la profession de commissaires aux comptes, et un partenariat est en cours avec l'Institut français d'audit et de contrôle internes (IFACI). Le parcours *Chargé d'affaires entreprises en banque* est organisé dans le cadre du Centre lyonnais universitaire de banque et de bourse (CLUBB), qui propose des formations en accord avec les attentes du secteur bancaire. Ces acteurs sont impliqués dans la formation sous différentes formes : proposition d'alternances, participation aux jurys et comités de pilotage, organisation de visites.

Des dispositifs d'échanges internationaux sont prévus au sein de l'IAE Lyon pour permettre la mobilité des étudiants et enseignants-chercheurs. En 2018-2019, six étudiants de la mention *Finance* ont bénéficié d'une mobilité sortante, et deux étudiants étrangers ont suivi le parcours *Audit financier* à l'IAE Lyon. Des doubles diplômes sont organisés avec les universités allemandes de Bamberg et de Tubingen et l'université de Bilbao (Espagne). Les étudiants réalisant leur M2 à l'international bénéficient d'un parcours individualisé.

Organisation pédagogique

La formation comprend un socle de connaissance en finance en M1 et une spécialisation en M2. En M1, 254 heures de cours sont mutualisées. Des cours optionnels sont proposés aux étudiants, principalement en M2. La structure de la formation est équilibrée et progressive. La plupart des enseignements comprennent des travaux dirigés en M1. Un accompagnement spécifique est proposé aux étudiants en situation de handicap par le Pôle handicap étudiant de l'Université Jean Moulin, par le biais d'aménagements, d'accompagnement pédagogique et d'aide à l'insertion professionnelle. La formation est également accessible par le biais de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) ou la validation des acquis de l'expérience (VAE). Cette démarche concerne un dossier en cours pour le master *Finance*.

La formation est proposée en formation initiale pour les quatre parcours et en formation continue pour les parcours *Ingénierie financière et transaction* et *Audit financier*. Les parcours *Audit financier* et *Chargé d'affaires entreprises en banque* fonctionnent en alternance selon un rythme bien adapté aux cabinets d'expertise comptable (une semaine de cours/ trois semaines en cabinet, période complète en cabinet de février à mi-mai, puis deux semaines de cours/ deux semaines en cabinet) et banques (deux semaines en cours / trois semaines en entreprise). Les masters délocalisés sont proposés en formation initiale.

La place de la professionnalisation est plutôt développée à travers l'alternance, le stage long de six mois pour les étudiants en formation initiale, l'accueil d'étudiants en formation continue, la participation des professionnels à l'équipe pédagogique. La professionnalisation se traduit aussi par un accompagnement lors de la période d'alternance et de la réalisation du mémoire professionnel. L'accès à des dispositifs de certification en lien avec les métiers de la finance et de la banque pourrait être développé (certification de l'autorité des marchés financiers par exemple). L'accompagnement de l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel s'appuie sur des dispositifs d'orientation et d'information, et notamment sur le Service emploi carrière alternance de l'IAE Lyon, qui propose un accompagnement personnalisé et une palette d'outils et de services visant à optimiser l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

Le lien entre la formation et les activités de recherche est assuré par l'intervention de huit enseignants-chercheurs titulaires. Par ailleurs, un cours obligatoire d'introduction à la recherche (15 heures) est dispensé en M1 et un cours optionnel de construction d'un projet de recherche (21 heures) est proposé en M2. Enfin, un enseignement spécifique et deux guides permettent d'aider les étudiants à préparer leur mémoire professionnel et leur soutenance.

La place du numérique dans la formation apparaît avec deux enseignements en M1 : Outils numériques d'aide à la décision et Stratégie digitale des organisations. Un intranet permet de gérer en ligne des aspects liés à la scolarité et à la pédagogie (cours en ligne). La place du numérique est plutôt limitée au regard de la forte digitalisation des métiers visés (banque et audit). Aucune innovation pédagogique n'est mentionnée pour ce master.

La place de l'international dans la formation apparaît à travers l'enseignement de l'anglais des affaires (40 heures) en M1.

En M2, un cours de spécialité est dispensé en anglais et un cours obligatoire est dispensé dans le cadre de séminaires internationaux. Une semaine internationale est aussi organisée chaque à l'IAE Lyon, durant laquelle 80 séminaires de master sont dispensés par une cinquantaine d'enseignants internationaux.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée de huit enseignants-chercheurs titulaires, quatre enseignants-chercheurs associés et 40 enseignants vacataires professionnels. La part des enseignements réalisés par des vacataires est majoritaire et varie de 54 % à 83 % selon les parcours. La part de cours dispensés par des enseignants statutaires pourrait être renforcée, notamment dans le parcours *Chargé d'affaires entreprise en banque* ne comprenant qu'un enseignant-chercheur. Par ailleurs, il est difficile d'évaluer le lien entre les enseignements dispensés par les professionnels et la nature de leurs responsabilités, faute d'information autre que le nom de leur entreprise. Les responsabilités respectives sont bien définies avec un directeur de mention et un responsable par parcours. Un comité de pilotage composé d'enseignants statutaires et de professionnels se réunit une fois par an pour faire le bilan sur la formation, les promotions sortantes et entrantes.

Un comité de perfectionnement, composé d'enseignants de la formation et des gestionnaires de la scolarité est réuni chaque année. Le comité aborde les questions relatives à l'organisation pédagogique (enseignements, alternance, etc.). Ce comité pourrait intégrer des étudiants des différents parcours. L'évaluation de chaque enseignement, prévue dans la charte de l'IAE, se fait via la plateforme pédagogique de l'IAE. Les résultats de ces évaluations sont discutés lors du comité de perfectionnement et du comité de pilotage de la formation.

Ces deux comités participent à l'autoévaluation de la formation, et ont conduit à des modifications de la maquette de la formation.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont précisées dans le régime des études et des examens. Chaque enseignement donne lieu à une évaluation par au moins deux notes. L'organisation des évaluations est cohérente avec le poids de chaque enseignement et l'importance accordée à la dimension professionnelle. Les jurys d'examen, se réunissent à la fin de chaque semestre. Le suivi de l'acquisition des compétences s'appuie sur la grille d'analyse des *Intended Learning Outcomes* mise en place par l'IAE Lyon, qui permet de définir plusieurs compétences à acquérir. Par ailleurs, une démarche d'organisation des formations par blocs de compétences est en cours au sein de l'IAE. A l'échelle de l'Université, un *e-portfolio* permettant de valoriser les compétences et expériences des étudiants est en cours de déploiement. Enfin, le complément au diplôme précise les modalités de recrutement, l'organisation pédagogique, le contenu et les objectifs de la formation, ainsi que les compétences qu'elle permet d'acquérir et ses débouchés.

La procédure de recrutement en M1 et en M2 se fait sur dossier, et éventuellement entretien. Cette procédure pourrait intégrer des tests d'aptitude à la gestion (test Score IAE Message par exemple) et un entretien systématique en M1. Il n'est pas prévu de dispositif de mise à niveau.

Résultats constatés

Les taux de sélection ne sont pas renseignés, ce qui ne permet pas d'apprécier l'attractivité du master. A Lyon, les effectifs de la formation sont autour de 190 sur les trois dernières années, avec environ 100 étudiants en M1 et 90 étudiants en M2. Les étudiants de M1 se répartissent de façon équilibrée entre les deux parcours proposés. En M2, les effectifs en 2018-2019 varient de 20 à 34 selon le parcours. Les effectifs des formations délocalisées sont plus élevés. En 2018-2019, le nombre d'étudiants inscrits dans les formations délocalisées était de 341, dont 117 en M1 (24 en Arménie et 93 au Maroc) et 224 en M2 (17 en Arménie, 20 à Madagascar, 155 au Maroc et 32 au Vietnam). Le nombre d'inscrits en M1 au Maroc est en baisse d'environ 30 % sur les deux dernières années.

A Lyon, le nombre d'étudiants en alternance (42 en 2018-2019) a fortement augmenté depuis deux ans. La mention est équilibrée en termes de genre avec 44 % de femmes. Le parcours *Audit financier* est toutefois plus féminisé (75 %) que les parcours *Chargé d'affaires entreprise en banque* (41 %) et *Ingénierie financière et transaction* (24 %). La part d'étudiants étrangers est inférieure à 10 % des effectifs. Enfin, la part de nouveaux inscrits à l'Université Lyon 3 parmi les étudiants de M1 varie de 20 % à 30 % selon les années. L'attractivité de la formation pourrait être renforcée.

A Lyon, les taux de réussite sont élevés en M1 et M2 (90 %). Seul le parcours *Finance* en M2 présente des taux de réussite plus faibles (entre 60 et 70 %). Les taux de réussite sur les sites délocalisés sont un peu moins élevés (entre 80 % et 90 %), avec des taux plus faibles au Vietnam (entre 50 % et 60 %).

Le suivi des diplômés est assuré par les enquêtes d'insertion à 27 mois réalisées par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle de l'Université, et par l'enquête en fin de formation réalisée par l'IAE Lyon.

Les deux enquêtes fournissent des informations intéressantes sur les taux d'insertion, la nature des emplois occupés et la satisfaction des diplômés à l'égard de la formation et de leur emploi. Le suivi des diplômés concerne exclusivement le site de Lyon.

L'enquête d'insertion à 27 mois montre que parmi les étudiants de la promotion 2015 ayant répondu à l'enquête, 82 % sont en emploi et 18 % poursuivent leurs études. L'enquête montre aussi la satisfaction globale vis-à-vis de de l'emploi qu'ils occupent. L'enquête de satisfaction à l'égard de la formation laisse apparaître une marge de progression sur le contenu et l'organisation des enseignements. L'insertion à court terme est satisfaisante puisque l'enquête d'insertion à six mois montre que 96 % des étudiants de la promotion 2016-2017 ayant répondu à l'enquête étaient en emploi à la sortie de la formation, 86 % des étudiants étant en contrat à durée indéterminée (CDI).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Qualité de l'insertion professionnelle.
- Forts liens avec l'environnement socio-économique.

Principaux points faibles :

- Manque d'informations sur le pilotage et les équipes pédagogiques des formations délocalisées.
- Part insuffisante d'enseignements assurés par des enseignants statutaires dans le parcours *Chargé d'affaires entreprises en banque*.
- Place insuffisante du numérique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Finance* est une formation de qualité, bien ancrée dans l'environnement socio-économique et remplissant complètement ses objectifs. Cependant, la formation gagnerait à développer les certifications professionnelles et à renforcer la place du numérique en raison de la forte digitalisation du secteur bancaire et audit. Dans le parcours *Chargé d'affaires entreprises en banque*, il conviendrait de renforcer la part des enseignements assurés par des enseignants-chercheurs, ainsi que le nombre d'enseignants-chercheurs titulaires. Pour les formations délocalisées, l'absence d'information sur le pilotage et l'équipe pédagogique ne permet pas d'apprécier l'implication effective de l'IAE Lyon dans cette formation universitaire.



MASTER GESTION DE PATRIMOINE

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Gestion de Patrimoine* a pour objectif de former des experts en gestion de patrimoine, des cadres spécialistes en conformité et contrôle des risques pour le secteur banque et assurance, ou encore des directeurs d'agence bancaire ou responsables d'un service bancaire spécialisé. Après une première année centrée sur les fondamentaux du management et les savoir-faire commerciaux, la formation propose en seconde année deux parcours de spécialisation : *Gestion de Patrimoine* ; *conformité bancaire* et *Contrôle interne des risques*. La première année de master (M1) est en formation initiale classique. En deuxième année de master (M2), les modalités sont variables selon les parcours : *Gestion de patrimoine* en formation initiale classique ou par alternance, ou en formation continue ; *Conformité bancaire* et *Contrôle interne des risques* en formation initiale par alternance ou en formation continue. Les enseignements sont dispensés à Lyon au sein de l'Institut d'administration des entreprises (IAE).

ANALYSE

Finalité
<p>La formation expose clairement les connaissances et compétences attendues : des connaissances techniques pluridisciplinaires (finance, droit, fiscalité), des savoir-faire relationnels et commerciaux, une connaissance complète du public visé (particulier « Haut de gamme » avec un patrimoine important) pour les parcours <i>Gestion de patrimoine</i>, une maîtrise des différentes missions d'analyse et de contrôles réglementaires pour le parcours <i>Conformité bancaire</i> et <i>contrôle interne des risques</i>. La structure de la formation permet d'acquérir ces connaissances et compétences attendues, avec un socle d'enseignements communs à neuf masters en management en première année, puis des enseignements spécialisés selon les parcours avec des mises en situation professionnelle (stages, alternance) en seconde année.</p> <p>Les métiers visés sont bien renseignés pour chaque parcours : Gestionnaire de Patrimoine, Chargé de clientèle « particuliers », Conseiller en banque privée, Conseiller financier, Spécialiste en assurance-vie et épargne retraite pour le parcours <i>Gestion de patrimoine</i> ; Chargé de Conformité, Chargé du Contrôle des Risques avec des possibilités d'évolution vers des postes de Responsable de la conformité bancaire, Directeur des engagements, Directeur du contrôle interne, Directeur des Risques, Inspecteur général pour le parcours <i>Conformité bancaire</i> et <i>contrôle interne des risques</i>. Les enseignements sont cohérents par rapport aux métiers visés.</p> <p>La formation n'est pas délocalisée.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master <i>Gestion de patrimoine</i> est intégré dans le Centre lyonnais universitaire de banque et bourse (CLUBB) qui a développé un portefeuille de formations Bac+3 à Bac+5 répondant aux attentes fortes du secteur bancaire. Ce master complète l'offre de formation en management de l'IAELyon School of Management, et n'est pas en concurrence avec d'autres formations au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3.</p>

Pour le parcours Gestion de patrimoine, il existe une formation similaire à l'Université Lyon 2 (Banque finance spécialité Gestion de patrimoine), et d'autres également proches en contenu dans la région (master Gestion de Patrimoine à Clermont-Ferrand ; master Banque spécialité Conseiller Patrimonial Agence à Annecy). Le parcours *Conformité bancaire* et *Contrôle interne des risques* est original, avec une seule formation similaire à Paris.

Le master est adossé au Centre de recherche IAE Lyon Magellan, dont plusieurs membres interviennent dans le master en qualité d'enseignants-chercheurs. Outre une préparation à la recherche en *Finance*, les étudiants sont mobilisés pour l'organisation de conférences et d'ateliers thématiques en partenariat avec les axes de recherche transversaux du laboratoire de recherche.

Cette formation a comme partenaires des grandes banques (BNP Paribas LCL, CIC-Lyonnaise de Banque, Crédit mutuel, Crédit agricole, Société générale, Caisse d'épargne Rhône Alpes, Natixis, etc.) et des cabinets de gestion de patrimoine, indépendants ou en réseaux (Primonial, Cyrrus, Magnacarta). Elle bénéficie aussi d'un partenariat d'enseignement et de projets avec le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB) qui assure les enseignements techniques (environ 40 % du volume des enseignements) du master *Gestion de patrimoine*.

Ce master a développé des doubles-diplômes avec les universités européennes suivantes : Otto-Friedrich Universität, Bamberg et Universität, Tübingen en Allemagne ; Universidad del País Vasco, Bilbao en Espagne. Il n'est pas précisé le nombre d'étudiants faisant un double-diplôme. La mobilité sortante est limitée dans le cadre des échanges internationaux, avec un étudiant en M2 en programme d'échange pour 2017-2018.

Organisation pédagogique

En M1, un tronc commun à 9 des 13 mentions de master de l'IAE Lyon School of Management permet de mutualiser 254 heures d'enseignement (en présentiel). Ce tronc commun est centré sur la maîtrise des fondamentaux du management (Gestion de projet et pilotage de la performance, Management stratégique, Modèles et dynamiques des organisations, Outils numériques d'aide à la décision, Stratégie digitale des organisations, Conduite du changement, Éthique et responsabilités managériales, Philosophie des sciences et techniques de la connaissance, Séminaire international) et l'anglais (40 heures au total). Ce tronc commun est complété par des cours spécifiques au master *Gestion de Patrimoine*. Si l'objectif de mutualisation peut se justifier économiquement ou sur le plan organisationnel, ces volumes d'enseignement mutualisés (254 heures sur 400 heures) sont trop importants pour le master *Gestion de patrimoine*. En M2, les étudiants suivent 16 cours, comprenant 10 cours obligatoires de 21 heures selon le parcours de spécialisation choisi, et trois matières optionnelles. Cette organisation des enseignements en M2 est pertinente pour une spécialisation progressive. Les modalités d'enseignement sont multiples : formation initiale classique ou par alternance ou formation continue (M1 et parcours *Gestion de patrimoine*), formation initiale par alternance ou formation continue (parcours *Conformité bancaire* et *Contrôle interne des risques*). La démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) est effective pour ce master (neuf demandes en cours). Un dispositif est prévu pour l'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières (handicap, sportif).

Le master donne une place importante à la professionnalisation du fait de l'alternance. Le rythme est deux semaines de cours et trois semaines en entreprise (avec une période d'immersion en entreprise d'un mois au début de chaque semestre) pour l'alternance, trois jours de cours toutes les deux semaines pour la formation continue. Les étudiants en formation initiale font un stage en entreprise d'une durée de trois mois minimum qui donne lieu à la rédaction d'une « note de synthèse » en M1, et un stage obligatoire de six mois en M2. Pour la recherche de stages ou de contrats d'alternance, les étudiants bénéficient de différents dispositifs, notamment : tables rondes présentation des métiers et secteurs d'activités, forum des stages et de l'alternance, témoignages de diplômés. Ces retours d'expérience apparaissent comme essentiels pour adapter les formations et optimiser l'insertion professionnelle des étudiants. Pour le parcours *Conformité bancaire* et *Contrôle interne des risques*, le CFPB délivre le certificat professionnel « expert métiers conformité » au vu des notes obtenues.

Dans le domaine de l'utilisation du numérique, outre les outils classiques (ressources électroniques en ligne et plateforme pédagogique Moodle pour la mise en ligne des supports de cours), la formation intègre quelques enseignements centrés sur le numérique : Outils numériques d'aide à la décision (16 heures) et Stratégie digitale des organisations (15 heures), et conformité des systèmes d'information (23 heures) uniquement pour le parcours *Conformité bancaire* et *contrôle interne des risques*. Il n'est pas mentionné d'enseignements sur des progiciels spécifiques à la banque, ou gestion de patrimoine. La place donnée au numérique est insuffisante au regard d'un secteur bancaire fortement digitalisé. La formation a recours à quelques innovations pédagogiques : « Jeu de management bancaire ».

La formation intègre des enseignements en anglais des affaires (40 heures) en M1, et un séminaire international (18 heures) en M1 et M2. L'enseignement en anglais en M2 semble faible au regard du développement à l'international des activités bancaires et de la gestion de patrimoine.

Pilote

En M1, les enseignants statutaires assurent 26 % des enseignements (en volume horaire), ce qui indique (sous réserve du tronc commun) que 74 % des heures sont réalisées par des intervenants extérieurs. Des enseignements assez généralistes (banque et ressources humaines, techniques de vente, gestion de trésorerie, etc.) sont notamment dispensés par des vacataires. En M2, près de 20 % des enseignements sont assurés par des universitaires, 80 % par un très grand nombre de vacataires (dont quatre vacataires enseignants). L'importance des enseignements par des vacataires (autres que des enseignants) pourrait s'expliquer par la forte spécialisation requise (savoirs techniques), mais le seul intitulé « vacataire non enseignant » ne permet pas de vérifier si les professionnels exercent des responsabilités en lien avec les enseignements cœur de métier. Autre point important, il est surprenant que l'équipe pédagogique du M2 ne comprenne qu'un seul enseignant chercheur (responsable de la mention) assurant au total 222 heures d'enseignements dans le master. Les autres enseignants sont des enseignants associés, dont un maître de conférences (MCF) réalisant 140 heures de cours en M2. Avoir dans l'équipe pédagogique qu'un seul enseignant titulaire induit un risque pour la pérennité du master. Cette formation en gestion du patrimoine qui semble avoir une audience nationale voire internationale gagnerait à intégrer de manière plus marquée des compétences provenant du monde universitaire local, national ou international.

Un comité de pilotage de la formation composé de professionnels de la gestion du patrimoine et du responsable du parcours se réunit une fois par an. Il s'agit d'une initiative très pertinente, permettant d'adapter la formation aux besoins et évolutions des secteurs professionnels concernés. Cependant, il serait judicieux d'y associer d'autres enseignants universitaires. Un comité de perfectionnement est également organisé au sein de chaque parcours pour notamment recueillir les avis et suggestions des étudiants et des enseignants. Deux dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants (Université, IAELYon School of Management) se superposent ; les résultats sont discutés en conseil de perfectionnement.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont définies et communiquées à travers le régime des études et des examens. La démarche d'organisation des formations par bloc de compétences est initiée pour le parcours *Conformité bancaire et contrôle interne des risques*. Outre le livret pour les étudiants en alternance, le déploiement en cours d'un *e-portfolio* (portefeuille de compétences) devrait permettre le suivi de l'acquisition des compétences professionnelles et personnelles.

Les modalités de recrutement ne sont pas détaillées, seuls les étudiants de bon niveau sont sélectionnés. Excepté le suivi individuel, il n'existe pas de dispositif d'aide à la réussite. Les étudiants sont répartis par groupes homogènes de niveau.

Résultats constatés

Les taux de sélection ne sont pas précisés, ce qui ne permet pas d'apprécier l'attractivité de cette formation. Les effectifs se situent depuis trois ans autour de 145 étudiants, dont 50 à 60 étudiants en M1. En M2, le parcours *Gestion du patrimoine* comprend une part importante des effectifs (80 étudiants environ), avec des étudiants en majorité en contrat de professionnalisation ou formation continue. Le parcours *Conformité et contrôle des risques* présente des effectifs se situant autour de 11 à 14 étudiants au cours des trois dernières années, tous en contrat de professionnalisation.

Le suivi de l'insertion professionnelle se fait à travers les enquêtes à six mois, et à 27 mois après l'obtention du diplôme. Pour la promotion 2016/2017, l'enquête à six mois avec un taux de réponse de 57 %, montre que 94 % des répondants sont en emploi. Selon l'enquête à 27 mois, une très grande majorité des étudiants issus du master *Gestion de Patrimoine* sont insérés dans la vie professionnelle ; seuls 2 % sont à la recherche d'un emploi. Parmi ceux qui ont un emploi, 92 % sont en contrat à durée indéterminée et 8 % sont en contrat à durée déterminée ; 93 % des étudiants sont satisfaits de l'adéquation entre emploi et formation ; 95% des étudiants sont recrutés en qualité de cadres et professions supérieures pour un revenu brut annuel médian en début de carrière de 34 500 € même si ces revenus ne semblent pas totalement satisfaire les étudiants concernés ; 59% des étudiants trouvent un emploi directement lié à leur stage ou à leur alternance, ce qui montre l'efficacité de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Insertion professionnelle de qualité.
- Effectif important.
- Forte professionnalisation, notamment avec les contrats d'alternance et la formation continue.

Principaux points faibles :

- Forte dépendance de la formation à deux enseignants académiques (dont un seul titulaire) assurant au total 360 heures.
- Trop forte mutualisation des enseignements en M1.
- Place limitée du numérique.
- Faible volume des enseignements d'anglais.
- Manque d'ouverture à l'international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Gestion de patrimoine* est bien ancré dans son environnement socio-économique. Cette formation remplit pleinement ses objectifs d'insertion professionnelle sur les métiers visés. Cependant, une réflexion doit être engagée sur le volume très important du tronc commun en M1 et sa pertinence en termes de contenu. Cette formation gagnerait à déconcentrer et diversifier l'équipe pédagogique sur le plan académique, reposant à l'heure actuelle sur un seul enseignant-chercheur titulaire, ce qui constitue un risque pour la pérennité du master. Enfin, elle gagnerait à développer les liens avec l'international, à renforcer la place de la langue anglaise, mais aussi la place du numérique au regard de la forte digitalisation du secteur bancaire. Enfin, le rattachement du parcours *Conformité bancaire et contrôle interne des risques* serait plus cohérent au sein du master *Finance*, bien ancré dans le secteur bancaire.



MASTER GESTION DE LA PRODUCTION LOGISTIQUE ACHATS

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Gestion de la production logistique achats* (GPLA), à la connotation industrielle très marquée, a pour objectif de former des logisticiens ou acheteurs aptes au management et à la conduite du changement. La première année comprend deux parcours : *Gestion de production logistique achats* à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon ; *Management des opérations* sur le site de Bourg en Bresse. La seconde année comprend un parcours *Management industriel et logistique* dispensé sur les deux sites, et un parcours *Management des Achats* dispensé uniquement à Lyon. Le master est proposé sur le site de Bourg en Bresse qu'en formation initiale par alternance, sur le site de Lyon en formation initiale classique ou par alternance, et en formation continue.

ANALYSE

Finalité
<p>Les compétences professionnelles et personnelles sont détaillées et répondent tout à fait au besoin et au niveau des fonctions envisagées : celles liées au management de la logistique industrielle (approvisionnements, logistique interne, logistique inverse) et celles liées aux achats industriels ou indirects. Cependant, la présentation du master pourrait gagner en lisibilité. En effet, les deux parcours de M1 (<i>Gestion de production, logistique et achats</i> à Lyon, <i>Management des opérations</i> à Bourg-en-Bresse) permettent l'accès aux mêmes parcours en M2 (<i>Management industriel et logistique, Management des achats</i>), dont le parcours <i>Management des achats</i> comporte deux options : <i>Achats industriels et qualité</i> ; <i>Achats indirects</i>.</p> <p>Les métiers visés par la formation sont renseignés clairement, à savoir pour ceux liés au management et de la logistique industrielle, des postes tels que : responsable de gestion industrielle et logistique ou ingénieur/responsable <i>supply chain</i>, responsable qualité, consultant en gestion industrielle et logistique. Pour ceux liés aux achats industriels ou indirects, les métiers visés sont : acheteur projet, famille, outillages, prototype, et autres spécialiste en assurance qualité fournisseurs. Les métiers répondent parfaitement à la formation. Les enseignements sont en parfaite cohérence avec les objectifs professionnels. Ils ciblent les champs disciplinaires liés à ces métiers et leurs niveaux.</p> <p>Le master n'est pas délocalisé.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master mention GPLA affiche une connotation industrielle très marquée, et complète l'offre de formation proposée par l'Université Jean Moulin Lyon 3.</p>

Au niveau régional, il est indiqué un master avec la même mention à Grenoble, mais proposant un contenu différent. Ce master se distingue de l'offre régionale et nationale par la technicité du parcours *Management des achats*.

Le master est adossé au centre de recherche iaelyon Magellan, qui comprend notamment deux enseignants chercheurs (EC) spécialisés en logistique. D'autres EC sont impliqués dans les enseignements, et responsabilités du master.

Le master s'appuie sur des partenaires institutionnels (région Auvergne-Rhône-Alpes, réseau Entreprendre de l'Ain) et le bassin très important d'entreprises opérant dans des secteurs très variés et représentant autant de possibilités d'accueil pour les étudiants de la mention (stages, alternance, offre d'emplois). L'interaction de la formation se traduit essentiellement par l'accueil des étudiants en entreprise. Il n'y a pas de partenariat formalisé.

Il n'y a pas de coopération internationale au niveau du master GPLA. Le master étant en alternance, il est difficile de mettre en œuvre ce type de coopération.

Organisation pédagogique

L'ensemble des masters de l'IAE de Lyon, à l'exception du master *Administration des entreprises* (MAE), est en tronc commun et permet de mutualiser 254 heures de cours. Le programme pédagogique de ce master apparaît bien structuré et affiche une progression cohérente sur quatre semestres. Les objectifs pédagogiques de la première année de master (M1) sont clairement définis et structurés : (1) le renforcement des connaissances fondamentales en management ; (2) les bases solides en connaissances et compétences en fondamentaux de la logistique globale, de la gestion de production et des achats ; (3) préparation à la rédaction du mémoire et initiation à la recherche. Le programme de la deuxième année de master (M2) apporte des connaissances spécialisées approfondies spécifiques à chaque parcours dans une orientation sectorielle et professionnelle. L'ensemble des parcours de la mention GLPA, est ouvert en formation continue et recueille un flux régulier d'une trentaine de personnes, dont une dizaine en validation des acquis de l'expérience (VAE) ou validation des acquis professionnels (VAP). Des dispositifs existent pour l'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières (handicap, sportif de haut niveau).

La professionnalisation est présente et diversifiée, du fait de l'alternance ou des stages longs (trois mois en M1, six mois en M2), ou bien encore à travers les projets d'aide aux entrepreneurs réalisés avec le réseau « Entreprendre ». De nombreux professionnels intervenants complètent ce dispositif. Les contenus et modalités des stages sont clairement définis. Chaque étudiant dans le cadre de son projet professionnel bénéficie d'un soutien progressif tout au long de son parcours dans le cadre notamment d'une approche transversale de l'accompagnement des étudiants au sein de l'IAE de Lyon.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique s'inscrit dans des cours tels que la recherche documentaire pour la rédaction du mémoire, ou bien des cours de méthodologie de la recherche toujours à finalité de rédaction du mémoire. Les informations fournies ne permettent pas clairement de dissocier mémoire professionnel et mémoire de recherche dans le cadre de cette organisation pédagogique.

Des cours d'outils numériques (aide à la décision, stratégie digitale) sont proposés en M1, mais également dans le parcours *Management des achats* (*Achat business to business*, *E-procurement* et enchères inversées). La place du numérique est très faible dans le parcours MIL. D'autres outils numériques spécifiques (gestion de production, logistique, *lean thinking*) ne sont pas mobilisés faute de disponibilité de l'équipe pédagogique. La mention GPLA bénéficie des activités et initiatives à thématique numérique (Pôle d'accompagnement à la pédagogie numérique) au niveau global de l'IAE. Les innovations pédagogiques ne concernent que le parcours MIL à Bourg en Bresse (jeu d'entreprise « Global Challenge »).

La place de l'international dans l'organisation pédagogique est forte, avec près de 40 % d'étudiants ERASMUS en M1 GPLA et 11 % en M2 *Management des achats*, 20 heures d'anglais des affaires à chaque semestre en M1, deux cours de spécialité en M2 dispensés en anglais et un séminaire international.

Pilotage

L'équipe pédagogique de la mention GPLA est constituée de 25 % d'enseignant-chercheurs, 10 % de vacataires et, pour le reste, de professionnels en activité. Les métiers occupés par les professionnels ne sont pas renseignés et ne permettent pas d'apprécier l'adéquation avec les matières enseignées. Le nombre de professionnels « travailleur indépendant » est important et ne permet pas plus d'apprécier l'équipe pédagogique et sa véritable adéquation avec la formation. Les rôles et responsabilités pédagogiques du directeur de mention et responsables de parcours sont clairement définis.

Un comité de pilotage par parcours se réunit une fois par an et permet d'assurer une cohérence entre les évolutions des marchés de l'emploi et les contenus et modalités de formation. Le comité de perfectionnement est composé d'enseignants, d'administratifs et d'étudiants ; il a pour rôle de dresser un bilan et des perspectives d'amélioration du master ; il s'appuie sur les résultats de l'évaluation des enseignements par les étudiants. L'évaluation des enseignements par les étudiants montre un fort taux de satisfaction (4,85/5) des étudiants pour le parcours *Management des achats*.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont communiquées aux étudiants par différents moyens (régime des études et des examens, plan de cours). Les étudiants doivent obtenir au minimum 10 pour chaque pôle de notation : périodes en entreprise, notes universitaires, mémoire et soutenance. Une démarche d'organisation des formations par bloc de compétences a été initiée et un *e-portfolio* (portefeuille d'expérience et de compétences) est en cours de déploiement. Un suivi de l'acquisition des compétences se fait pour les alternants à travers le livret électronique de l'alternance (LEA).

L'iaelyon met en place des dispositifs d'aide à l'orientation (comme la « Semaine de l'orientation » en mars). La sélection à l'entrée du master est faite sur des critères académiques et/ou une expérience dans les domaines couverts.

Résultats constatés

En l'absence de taux de sélection, il n'est pas possible d'apprécier l'attractivité du master. Les effectifs en M1 sont légèrement en baisse sur la dernière année, passant de 60 environ à 46 : 18 dans le parcours *Management des opérations*, 28 dans le parcours GPLA. Les effectifs en M2 sont relativement stables, environ 100, se répartissant ainsi pour la dernière promotion : 66 inscrits dans le parcours *Management des achats* (dont 28 dans l'option *Achats industriels et qualité*), et 46 dans le parcours MIL. Le nombre d'alternants est significatif : 65 alternants pour le parcours M1 MOP et M2 MIL du campus de Bourg en Bresse ; 89 alternants et 17 étudiants en formation continue pour le site de Lyon. Le taux de réussite est supérieur à 90 % en M1 et M2.

L'observatoire de suivi des étudiants de l'établissement réalise les enquêtes d'insertion à 27 mois et l'IAE de Lyon fait les enquêtes à six mois. Pour la promotion 2016-2017, l'enquête à six mois montre les résultats suivants : un taux d'insertion professionnelle de 78 %, avec 60 % des étudiants en emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) et 86 % des étudiants en emploi satisfaits de l'adéquation de leur emploi avec la formation. Au niveau de l'enquête à 27 mois, 89 % des étudiants sont recrutés en qualité de cadre et professions supérieures, seuls 6 % des étudiants sont en recherche d'emploi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Insertion professionnelle de qualité.
- Bonne articulation avec les partenaires socio-économiques.

Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité de la structure de formation pour les parcours et options.
- Absence d'information sur le profil des intervenants professionnels.
- Faible place du numérique dans le parcours *Management industriel et logistique*

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Gestion de la production logistique achats* remplit complètement ses objectifs avec une insertion professionnelle de qualité. Compte tenu de la forte digitalisation de la logistique, la formation gagnerait à renforcer la place du numérique, notamment dans le parcours *Management industriel et logistique*. Pour les intervenants professionnels, vu les fortes évolutions et la haute technicité des métiers de la logistique, il convient de s'assurer que leur profil de poste est en adéquation avec le cœur de métier. Enfin, il serait intéressant de développer les échanges et les synergies entre les sites de Lyon et Bourg en Bresse, par exemple en matière d'innovation pédagogique.



MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Gestion des ressources humaines* (GRH) a pour objectif de former aux différents métiers des ressources humaines. En seconde année de master, deux parcours de spécialisation sont proposés : *Gestion des ressources humaines et organisation* ; *Audit social, responsabilité sociétale des parties prenantes, éthique et développement durable*. Dispensé à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon, il est proposé en formation initiale classique ou par alternance et formation continue. Le master est délocalisé à HEM Business School au Maroc.

ANALYSE

Finalité

La finalité clairement présentée du master GRH est de former les étudiants aux différents métiers des ressources humaines, qu'il s'agisse d'emplois de généralistes ou de spécialistes de la fonction ressources humaines (RH). Il s'articule autour de la première année de master (M1) en formation initiale et de la deuxième année de master (M2) ouvert également à l'alternance et la formation continue. Deux parcours sont proposés en M2, *Gestion des ressources humaines et organisation* et *Audit social, responsabilité sociétale des parties prenantes, éthique et développement durable*. De par sa forte coloration recherche, ce M2 prépare également les étudiants à l'entrée en doctorat en sciences de gestion pour des carrières d'enseignants-chercheurs ou des métiers RH à forte expertise. Les objectifs de la formation sont présentés de façon claire.

La formation expose clairement les connaissances attendues ainsi que les compétences professionnelles et personnelles pour occuper les emplois visés (responsable formation, recrutement, consultant RH, responsable ressources humaines...). La structure de la formation est cohérente par rapport aux objectifs et permet d'acquérir les connaissances attendues (en sciences humaines) et de développer les compétences professionnelles (connaissances techniques), relationnelles (écoute, négociation, prise d'initiatives...) et des compétences linguistiques (anglais). Ce master est labellisé « Référence RH » (réseau des formations françaises d'excellence de troisième cycle d'universités et de grandes écoles en gestion des ressources humaines).

Le master est également délocalisé au Maroc à HEM Business School Casablanca. Peu d'informations sont données sur l'implication de l'IAE de Lyon dans son fonctionnement et sur l'équipe pédagogique. Il est mentionné que le responsable de parcours assure en coordination avec le responsable de l'unité délocalisée les activités de pilotage du diplôme (recrutement, cohérence des enseignements, modalités d'évaluations...).

Positionnement dans l'environnement

Ce master complète l'offre de formation en management de l'IAE Lyon School of Management, et n'est pas en concurrence avec d'autres formations au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Dans l'offre universitaire régionale, ce master est le seul dédié aux ressources humaines dans le champ des sciences de gestion, le seul proposé en alternance et il est unique en France pour son parcours relatif à l'*Audit social*, à la *responsabilité sociétale des entreprises* (RSE) et au *développement durable*. Des concurrents privés, École supérieure pour le développement économique et social (membre de la conférence des Grandes Ecoles) ou encore le groupe IGS, sont identifiés. Sur le plan national, il est en concurrence avec les autres masters RH, labellisés « Référence RH ». Un partenariat académique avec Sciences-Po Lyon permet aux étudiants de cet établissement de valider le master *Gestion des ressources humaines* comme spécialisation (en cinquième année), et ceux du master de l'IAE peuvent suivre à Sciences-Po une formation complémentaire.

Le master s'implique dans le Centre de recherche Magellan (IAE Lyon). Les étudiants y participent à l'organisation de conférences et ateliers. Les enseignements sont adossés aux travaux académiques récents. Une introduction à la recherche en M1 est obligatoire, une option en M2 ouvre à une inscription en thèse (un à deux étudiants par an).

Des partenaires du monde socio-économique (Directeur des ressources humaines (DRH) : Amoeba, Okeenea, Hôpital de Fourvière, GRID Solution ; Consultant RH OasYs Consultants, ...) s'impliquent dans la vie du diplôme (stages, alternances, parrainage d'une promotion) et dans son pilotage (sélection des candidats, participation aux jurys, etc.). Un séminaire d'études à l'étranger est réalisé avec la Métallurgie Rhodanienne (UIMM Lyon), projet pédagogique partenarial cohérent avec les finalités de la formation. A cela s'ajoute le parrainage chaque année de la promotion par un ou une DRH, ce qui conduit à un partenariat privilégié avec l'organisation d'appartenance du parrain ou de la marraine (EDF ; ADECCO ; Groupe SEB, Groupe Floriot, APICIL).

Un double-diplôme pour la mention *Gestion des ressources humaines et organisations* existe avec l'Otto Friedrich Bamberg Universität (Allemagne). La formation a des partenariats internationaux avec l'Université Laval, Canada et l'Academy of Management (USA). Un étudiant tous les deux ans de l'université Laval vient passer un semestre dans le master et, réciproquement, un étudiant du master peut effectuer un séjour d'un ou deux semestres à Laval. Des exemples de mobilités d'enseignants avec cette université sont donnés, donnant lieu à des réalisations pédagogiques ainsi que de recherche. Chaque année, deux à trois étudiants du master *Ressources humaines-organisations* réalisent leur M2 en programme d'échange.

Organisation pédagogique

Le tronc commun du M1 regroupe des étudiants de différents masters. Ses 254 heures d'enseignement sont consacrées aux fondamentaux du management. En complément, des enseignements spécifiques sont dédiés aux ressources humaines. En M2, outre le tronc commun dédié à l'ensemble des enseignements RH, les étudiants ont la possibilité de choisir une option de 21 heures orientée soit conseil et intervention en entreprise, soit construction d'un projet de recherche ou soit *Lastest topics HRM (Human Resources management)*. Des cours de spécialité et des cours d'ouverture dédiés à la gestion des ressources humaines, au choix, sont complétés par un cours d'ouverture très généraliste (management et humanités), un enseignement en méthodologie du mémoire ainsi que par un séminaire international. Cette structuration assure une spécialisation progressive, et permet aux étudiants de bénéficier d'une formation adaptée à leur projet personnel, dans le champ des ressources humaines. Des enseignements visent à permettre une prise de recul des étudiants, tels qu'un cours de philosophie de la connaissance en M1 ou des cours d'ouverture aux humanités (comme, par exemple, « psychologie sociale ») en M2. Un service de formation continue accompagne les parcours de VAE, pour lesquels sont régulièrement délivrés des diplômes (un à deux inscriptions par an). Des dispositifs sont susceptibles d'accompagner des étudiants en situation de handicap, via le Pôle handicap étudiant de l'établissement. Des unités d'enseignement (UE) libres (entrepreneuriat, associatif, sportif) peuvent remplacer trois crédits ECTS, sur proposition d'étudiants désireux de bénéficier de ce dispositif.

La professionnalisation est présente dans la formation, au travers d'enseignements réalisés en binôme (praticien-universitaire), de projets collectifs de terrain, d'études de cas, de mises en situation réelles. Au-delà des apports en termes de savoirs et savoir-faire, l'objectif est de permettre aux étudiants de se constituer un réseau. Les étudiants bénéficient en outre du soutien de services administratifs dédiés, de l'activité d'associations d'anciens du diplôme et de l'IAE Lyon. Un stage de trois mois minimum est obligatoire en M1, de six mois maximum ou une alternance en M2. Stage comme alternance font l'objet d'un suivi accompagné normalisé (prenant la forme de livrets de suivi). Dans ces livrets, sont récapitulés les objectifs, éléments méthodologiques pour le mémoire et les éléments d'évaluation inhérents à la période en entreprise.

Les rythmes varient selon que les étudiants sont en formation initiale (18 semaines de cours puis en entreprise pendant six mois) ou en alternance (deux jours d'enseignement par semaine). Une année de césure professionnelle est, en outre, possible entre la première et la deuxième année. Lors du premier semestre, dans l'UE libre « entrepreneuriat », les étudiants peuvent, s'ils le souhaitent, intégrer un incubateur interne à l'établissement (nombre d'étudiants bénéficiaires non précisé).

Par ailleurs, il y a une forte articulation de la formation avec la recherche. La recherche est présente dans l'ensemble des enseignements (y compris en M1, avec un enseignement sur la préparation à la recherche en gestion des ressources humaines). Le master bénéficie des apports des recherches effectuées par l'équipe de recherche Magellan. La plupart des cours assurés sont attribués aux membres de l'équipe pédagogique en lien avec leur thématique de recherche afin d'assurer un transfert efficace de ces connaissances pointues.

Lors du master, sont appréhendés l'apprentissage des outils numérique (d'aide à la décision, d'application spécifique à la gestion des ressources humaines etc.) et les enjeux du numérique pour les organisations sous l'angle des ressources humaines. A titre d'illustration, en M1 un cours d'Outils numériques d'aide à la décision (16 heures) et un cours de « Stratégie digitale des organisations » (15 heures) sont intégrés à la formation. En M2, parmi les cours d'approfondissement, l'un est dédié aux Systèmes d'information en RH ou encore au digital RH. La plateforme Moodle est utilisée pour le dépôt de documents, les étudiants ont accès à un intranet (documentation, MOOC etc.). Les étudiants bénéficient également d'une formation à l'utilisation du logiciel ZOTERO, logiciel de gestion de références libre, gratuit et open source, dans la philosophie du WEB 2.0. La formation mentionne comme innovation pédagogique l'utilisation d'un *business game*.

L'enseignement en anglais des affaires est obligatoire en M1 et, en cours de cursus, un autre enseignement en anglais de spécialité doit être choisi dans le cadre des séminaires internationaux. En M2, quatre cours de spécialité (sur 11) sont réalisés en anglais. Les dispositifs facilitant la mobilité internationale sont présentés sans précision sur le nombre d'étudiants partant en mobilité.

Un logiciel anti-plagiat est utilisé pour analyser les travaux des étudiants, une charte anti-plagiat est remise aux étudiants.

Pilotage

Le master dispose de moyens administratifs et pédagogiques identifiés. La mixité de l'équipe pédagogique allie approches conceptuelles (enseignants académiques, 50 à 70 % selon les parcours) et pratiques (praticiens experts, 30 à 50 %). Pour travailler la cohérence entre contenu des formations et marché de l'emploi, des comités de pilotage réunissent responsables pédagogiques des différents parcours et de la mention et huit DRH de grandes entreprises et consultants RH (DRH Vision Systems, DRH Amoeba, DRH Okeenea ...).

Des conseils de perfectionnement sont prévus. Les comptes rendus montrent une participation relativement faible (responsable de la formation, deux maîtres de conférences et deux vacataires), et aussi des évolutions apportées (modification de maquettes, de contenu). Les enseignements sont évalués par les étudiants, les résultats sont présentés lors des comités de perfectionnement.

Un règlement des études et des examens est distribué aux étudiants, récapitulant les modalités de contrôle des connaissances, les règles de validation des compétences et celles d'attribution des crédits ECTS. Ces éléments sont également présents dans les plans de cours mis en ligne. L'approche par compétences s'établit en termes d'acquisition de compétences d'analyse et de synthèse, de connaissances techniques, de compétences relationnelles et de compétences linguistiques et culturelles. En cohérence avec la politique de l'IAE de Lyon et la réflexion menée par l'association Référence RH au niveau national (blocs de compétences communs à tous les masters GRH), le master travaille à la mise en œuvre des blocs de compétences.

D'un point de vue pédagogique, la sélection opérée à l'entrée du M1 conduit à construire des promotions homogènes en termes de niveau et de motivation, disposant des prérequis nécessaires pour la réussite. Cette sélection repose dans un premier temps sur l'analyse du dossier de candidature, puis sur un entretien face à un jury composé de praticiens et d'universitaires. La normalisation des suivis individuels des étudiants, en stage ou en alternance, permet d'instaurer un suivi individualisé.

Par ailleurs, la formation met en œuvre des outils d'aide à la réussite. Par exemple, en M1, les étudiants sont répartis par niveau afin de former des groupes homogènes dans le cours d'anglais du tronc commun. Les étudiants en alternance ont un tuteur qui les suit tout au long de l'année. Des cours spécifiques sont « maquetés » en alternance afin d'assurer des tutorats individuels et collectifs (retours d'alternance). De plus, il existe des passerelles vers d'autres formations pour une réorientation : le M1 donne, de plein droit la possibilité de s'orienter vers l'ensemble des parcours proposés au sein de la mention ; des passerelles sont possibles (en fonction du projet de l'étudiant) entre l'alternance et la formation initiale (dans les deux sens).

Résultats constatés

Dans ce master sont inscrits une centaine d'étudiants, dont environ un tiers en première année et deux tiers en seconde année. Les effectifs de M1, passant à plus de 90 % en M2, ne suffisent donc pas à nourrir les effectifs des parcours proposés. Environ 60 % des promotions provient de l'université Lyon 3. Au Maroc, les promotions sont à densité variable et vont en s'amenuisant : de 30 inscrits en 2016-2017, 16 inscrits en 2017-2018 (0 en M1, 16 en M2) et 11 inscrits en 2018-2019 (3 en M1, et 8 en M2). Le nombre de candidatures n'étant pas précisé, le taux de sélection ne peut pas être calculé.

Plus généralement, les effectifs du master *Ressources humaines-organisations* hors formations délocalisées à l'étranger sont relativement stables en M1 (25 à 30 étudiants) et en M2 (entre 65 et 80). La progression des effectifs en alternance (d'un cinquième des étudiants à plus de la moitié en deux ans) est notable, montrant la bonne intégration du master dans les milieux socio-professionnels. Les effectifs par parcours ne sont pas précisés. Les taux de réussite (y compris dans le master délocalisé) sont de 100 % en première année, et environ 80 % en seconde année (proche de 90 % au Maroc).

Un observatoire au niveau de l'établissement (enquête à 27 mois) et au niveau de la composante (à six mois) permet de suivre le devenir des diplômés. A 27 mois, 90 % sont en emploi (86 % de contrats à durée indéterminée), insertion professionnelle qui se concrétise pour près 90% dans les six mois de diplomation. Plus d'un tiers trouvent un emploi directement lié à leur stage ou à leur alternance. A la marge, certains un à deux par an) poursuivent leurs études en doctorat.

L'insertion professionnelle des étudiants issus du master est très satisfaisante, tant du point de vue de sa rapidité que des emplois occupés. Plus des trois-quarts des étudiants se disent satisfaits de l'adéquation entre la formation et l'emploi, plus de 80 % sont satisfaits de leur emploi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation attractive, au contenu cohérent et aux objectifs d'insertion professionnelle atteints.
- Fort réseau socio-économique.
- Master labellisé « Référence RH ».

Principaux points faibles :

- Manque d'information sur l'équipe pédagogique et le pilotage du master délocalisé.
- Délocalisation au Maroc qui périclité en terme de nombre d'étudiants inscrits.
- Faible participation dans les instances de pilotage.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Adapté à son environnement et aux besoins de son territoire, cohérent dans ses objectifs, engagé dans une démarche d'amélioration continue, ce master met en œuvre des moyens et une stratégie servant ses objectifs d'insertion professionnelle. Pour le master délocalisé à Casablanca, une réflexion doit être engagée sur les actions à mener pour renforcer la participation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans l'équipe pédagogique et les instances de pilotage, voire sur le maintien du master délocalisé au regard de la forte baisse des effectifs.

MASTER HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

Établissement: Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Histoire du droit et des institutions* de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est une formation spécialisée en deux ans, qui a pour objectif de dispenser aux étudiants des connaissances académiques et méthodologiques en histoire du droit, pour les préparer à une carrière universitaire ou à différents concours (administratifs, centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA)...). La première année de master (M1) est principalement articulé autour des mentions droit privé ou droit public, selon le choix de l'étudiant, avec la présence de quelques modules d'histoire du droit, aménageant de la sorte une formation résolument généraliste. La seconde année de master (M2) permet d'appréhender différentes branches de l'histoire du droit. Les enseignements sont dispensés en présentiel, dans le cadre de la formation initiale, au sein de la Faculté de Droit.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont bien exposés. Le M1 est commun aux mentions de master Droit public et Droit privé, les étudiants recevant principalement une formation en droit positif, agrémentée de modules d'histoire du droit sur l'ensemble de l'année (trois pour chacune des mentions). En M2, de façon classique, l'étudiant suit essentiellement des cours, séminaires et ateliers d'histoire du droit. Les emplois visés correspondent bien à la formation et à une insertion de niveau master. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est complète.
Positionnement dans l'environnement
Au niveau national, le master Histoire du droit et des institutions fait partie de la quinzaine de formations de ce type. Au niveau régional, il cohabite avec deux autres formations similaires, mais semble se distinguer à première vue par des cours qui portent sur l'époque moderne et plus particulièrement le 18ème siècle. Il n'est pas fait état de partenariats ou relations académiques présents ou à venir avec ces universités proposant, elles aussi, une formation en histoire du droit. De par sa rareté et sa spécificité, ce master n'entre en concurrence avec aucune autre formation de l'établissement. Il est adossé à une unité de recherche (équipe d'accueil-EA), sans que soit cependant suffisamment précisé l'environnement en matière de recherche mis à la disposition des étudiants, exception faite de l'accès à la bibliothèque de l'unité de recherche. L'accompagnement proposé par une association de doctorants est appréciable. L'articulation formation-recherche est clairement établie, comme

L'atteste l'intervention d'enseignants-chercheurs de la section 03 du Conseil national des universités-CNU (Histoire du droit). L'environnement socio-économique et culturel de la formation n'est pas décrit : il n'est fait état d'aucun accord ou coopération avec des institutions ou des structures (comme par exemple les archives municipales et/ou départementales), alors même que les étudiants du M2 doivent faire un stage. Aucune coopération internationale n'est affichée – notamment au niveau de l'établissement –, ce qui permettrait notamment de faciliter les mobilités étudiantes en M1, sur lesquelles par ailleurs rien n'est dit.

Organisation pédagogique

L'absence d'informations précises sur la première année de ce master rend son évaluation impossible.

Concernant le M2, pour ce qui est du contenu des cours, alors qu'il est indiqué d'emblée que ceux-ci « portent essentiellement sur le 18ème siècle », la maquette tend à faire penser le contraire, comme l'attestent des cours d'histoire du droit romain ou encore d'histoire du droit canonique (à moins que ces cours aient pour cadre restreint d'étude l'époque moderne et donc le « siècle des Lumières »). Les modalités d'enseignement mises en place sont classiques. La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières.

En M2, la mise en situation professionnelle est prise en compte par le biais d'un module de professionnalisation de 10 heures, dont le contenu n'est toutefois pas détaillé, et d'un stage obligatoire en M2 d'une durée minimale d'un mois, même si l'on regrette que ce stage ne donne lieu à l'octroi d'aucun crédit ECTS. Un réel accompagnement existe pour aider les étudiants à trouver un stage. La recherche est présente en M2, à travers un enseignement de méthodologie de 12 heures et la rédaction d'un mémoire qui permettent à l'étudiant d'acquérir des compétences additionnelles, en terme de recherche documentaire notamment, qui lui seront utiles pour sa poursuite d'études ou son insertion professionnelle. On apprécie l'accès possible à l'apprentissage de langues anciennes et de la paléographie proposé par la Faculté des Lettres, malgré l'absence de détails.

L'utilisation du numérique reste très classique, se limitant à l'accès de documents pédagogiques et au maniement de la recherche documentaire en ligne. Parmi les dispositifs d'aide à la réussite, outre le suivi individualisé par l'équipe enseignante, il est appréciable de noter la tenue d'un examen blanc – semble-t-il facultatif – pour épauler les étudiants dans la maîtrise de l'exercice du commentaire de texte. L'internationalisation de la formation se matérialise par l'enseignement d'une langue étrangère dont le volume horaire est faible (8 heures en M2), d'un cours d'initiation au droit anglais (8 heures en M2, sans que la langue d'enseignement soit toutefois précisée) et la présence, chaque année, d'un enseignant étranger assurant l'intégralité d'un cours (14 heures). Le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) existe mais demeure exceptionnel. L'équipe pédagogique est attentive à l'intégrité scientifique et l'éthique, comme l'atteste la mise en place d'une réunion annuelle sur ce sujet depuis 2018-2019.

Pilotage

L'équipe pédagogique est formellement identifiée et équilibrée, avec une grande majorité d'enseignants-chercheurs rattachés à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Les moyens administratifs et pédagogiques de la formation sont principalement ceux mis à la disposition par la Faculté et l'unité de recherche. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique ne sont pas suffisamment décrits et explicités. Il est fait état d'une seule réunion, au début de chaque année universitaire, ce qui n'est pas suffisant.

Un conseil de perfectionnement, dont la liste et la qualité des membres sont précisées, existe pour le M2 et se réunit deux fois par an. Si les modalités de contrôle des connaissances sont consignées dans un règlement des études pour chacune des deux années, elles ne sont que partiellement explicitées, pas plus que ne le sont les fonctionnements des jurys d'examen. Le suivi de l'acquisition des compétences est pris en compte par la formation. Les effectifs de cette dernière sont clairement identifiés, mais le recensement des effectifs ne se fait qu'à compter du M2. Une analyse complète du recrutement et de l'attractivité de la formation est faite chaque année depuis 2016-2017, au regard des candidatures et du contexte, exclusivement au niveau du M2.

Concernant le devenir de ses diplômés, la formation dispose des données fournies par l'Université pour les diplômés de l'année 2015. Pour que ces données puissent être mieux exploitées, des enquêtes plus régulières (tous les deux ans par exemple) seraient pertinentes, notamment si elles sont menées par l'équipe pédagogique elle-même, plutôt que par l'association des doctorants comme suggéré. Une analyse de la qualité de l'insertion et du devenir des diplômés est menée, mais elle est un peu datée puisque faite à partir des données de la promotion de 2015. Il est fait état d'une évaluation des enseignements, sous l'égide de l'Université, par les étudiants sortants (les diplômés) et non par les étudiants inscrits dans le master. Cette évaluation est utilisée par le conseil de perfectionnement pour améliorer la formation, laquelle fait l'objet d'une évaluation tous les cinq ans.

Résultats constatés

Les chiffres fournis – sur la période 2016-2019 – indiquent aucun inscrit en M1, sans explications puisque, là encore, aucune donnée sur le M1. Les effectifs du M2 sont en constante augmentation depuis 2016-2017 (de 10 étudiants à 17 en 2018-2019). L'attractivité du M2 est réelle. Pour ce qui est du taux de réussite, aucune information n'est donnée pour le M1, pour les mêmes raisons que précédemment. Concernant le M2, le taux de réussite demeure relativement moyen au regard des années 2016-2017 et 2017-2018 mais, pour cette dernière année, cela s'explique par des raisons conjoncturelles qui sont bien explicitées. Le devenir des diplômés (au regard de l'enquête menée pour les seuls diplômés de l'année 2015) est très délicat à appréhender et ne permet pas, du fait de l'absence d'une enquête menée sur le long terme, avec pour objet d'étude plusieurs promotions, d'apprécier pleinement la cohérence des finalités de la formation. Des données plus récentes sur l'insertion professionnelle auraient été les bienvenues.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Réelle attractivité du M2.
- Équipe pédagogique active – et aidée par les doctorants – dans l'accompagnement et le suivi des étudiants.
- Effort tangible en vue d'une internationalisation de la formation.

Principaux points faibles :

- Absence d'informations sur le M1.
- Absence d'un environnement socio-économique et culturel pour la formation.
- Pilotage insuffisamment organisé.
- Dossier lacunaire rendant l'évaluation difficile.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master Histoire du droit et des institutions présente des atouts certains, du fait de ses spécificités, qui ne sont cependant pas suffisamment mis en avant. Il aurait été utile de fournir les informations sur la première année du master.

Une réflexion paraît nécessaire sur l'orientation affichée du M2. De même, le stage devrait donner lieu à l'attribution de crédits ECTS pour respecter les finalités de la formation. Par ailleurs, il conviendrait de renforcer considérablement l'environnement socio-économique et culturel de la formation en nouant par exemple des accords avec des centres d'archives, pour contribuer au développement des compétences des étudiants et leur attrait pour la recherche. Il apparaît également souhaitable que le pilotage de la formation soit consolidée par des réunions plus régulières de l'ensemble de l'équipe pédagogique, au-delà de celles prévues pour le conseil de perfectionnement. Enfin, des enquêtes plus régulières et plus approfondies sur le devenir des diplômés seraient précieuses pour connaître leur parcours mais également constituer une base de données d'alumni, susceptible de renforcer l'attractivité de la formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Jean Moulin Lyon 3, Université Lumière Lyon 2 ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Justice, procès et procédures* est une formation spécialisée en deux ans ayant pour objectif de former les étudiants souhaitant exercer une profession dans le domaine de la justice ou de la police pour laquelle une connaissance approfondie du droit procédural et une découverte des techniques judiciaires ou para-judiciaires sont nécessaires. Il comprend trois parcours dont les enseignements sont dispensés sur des sites différents : le parcours *Professions judiciaires* à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (UL3), le parcours *Professions de la justice* à l'Université Jean Monnet - Saint-Étienne (UJM) et le parcours *Médiation* à l'Université Lumière Lyon 2 (UL2). Tandis que le premier se concentre sur le droit des procédures au niveau interne, européen et international, le deuxième s'ouvre à des matières de droit substantiel. Le troisième, enfin, a pour objectif de former aux techniques de la médiation et de préparer aux métiers en lien avec cette thématique. Les enseignements sont dispensés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou séminaires. Un stage ou la rédaction d'un mémoire recherche est prévu(e) en deuxième année de master (M2). La formation est ouverte en formation initiale et en formation continue.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues sont clairement exposées. Les métiers et/ou les poursuites d'études sont bien renseignés et correspondent à la formation. Le contenu des enseignements est en adéquation avec les objectifs scientifiques et professionnels de la formation. Les trois parcours, situés sur des sites différents, sont complémentaires.
Positionnement dans l'environnement
Le master <i>Justice, procès et procédures</i> , avec ses trois parcours sur des sites différents – UL3, UL2, et UJM - a un positionnement fort au niveau régional. Les parcours <i>Professions judiciaires</i> et <i>Professions de la justice</i> se rapprochent de la plupart des formations proposées dans ce domaine au niveau national. Le parcours <i>Médiation</i> est, quant à lui, davantage original.

L'environnement du master en matière de recherche est de qualité en raison notamment de l'adossement à un centre de recherche au sein de l'établissement où ses enseignements sont dispensés, du suivi par les étudiants de manifestations scientifiques, ainsi que de leur participation à des travaux empiriques.

La formation a un très bon environnement socio-économique en raison de partenariats avec plusieurs branches professionnelles directement en lien avec la thématique de la formation (magistrature, barreau, association de médiateurs). Ces partenariats se concrétisent, par le biais d'une convention, sous différentes formes : intervention de praticiens dans les trois parcours, participation des étudiants à des audiences et visite de sites ou institutions, aide à la professionnalisation avec la proposition de stages ou encore organisation de journées d'études. Le master n'affiche aucun partenariat avec le milieu associatif ou culturel.

Il bénéficie de coopérations internationales (programme Erasmus pour les trois parcours et conventions bilatérales pour le parcours *Médiation*) ce qui donne la possibilité d'effectuer un ou deux semestres du master à l'étranger. On ignore toutefois les mécanismes concernant la mobilité des enseignants et des personnels administratifs. Un partenariat plus spécifique est mis en place entre le parcours *Médiation* de l'UL2 et la Maîtrise de prévention et de règlement des différends de l'Université de Sherbrooke.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est bien structurée et lisible avec une spécialisation progressive pour les trois parcours, qui se manifeste par la présence croissante d'enseignements de procédure (parcours *Professions judiciaires* et *Professions de justice*) ou techniques (parcours *Médiation*) au cours des deux années du master. De manière très positive, on peut noter que les différents parcours ne se recoupent pas et qu'il existe une véritable spécificité des enseignements au sein de chaque parcours dès la première année (M1), mais la proximité des titres des différents parcours peut prêter à confusion et mériteraient une redéfinition.

Le dossier indique que la formation offre un parcours adapté au public en formation initiale ou continue. On regrette qu'il n'y ait pas davantage de précisions relativement à la formation continue. Les modalités d'enseignement sont adaptées aux étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau). Un accès à la formation après validation des acquis de l'expérience (VAE) est prévu pour les deux années, quel que soit le parcours.

La professionnalisation est présente dans le cursus de la formation. Elle tient essentiellement à l'intervention de praticiens, la présence d'apprentissages pratiques tels que la rédaction d'actes ou de protocoles, et la réalisation d'un stage d'une durée de trois mois dans les milieux judiciaires ou para-judiciaires. On apprécie l'existence d'un séminaire destiné à accompagner les étudiants dans leur recherche de stage professionnel, ainsi que la mise en place de modules permettant d'acquérir des compétences additionnelles pour la recherche d'emploi et l'organisation de la vie professionnelle.

La recherche occupe également une place importante au sein du master, qu'il s'agisse de l'intervention d'enseignants-chercheurs, de la rédaction en deuxième année d'un mémoire ou d'une partie « thème de recherche » au sein du rapport de stage, ou du suivi par les étudiants de conférences en lien avec la thématique de la formation proposées par le centre de recherche.

Des pédagogies innovantes ont été mises en place (jeu de cartes conceptuelles, clinique de la médiation). L'utilisation du numérique, qui consiste principalement à donner accès à une plateforme pédagogique et aux banques de données de revues juridiques, est classique. On apprécie l'effort de sensibilisation des étudiants à la dématérialisation des procédures.

Outre la mobilité des étudiants, l'apprentissage de l'anglais juridique, l'existence d'un cours de droit comparé en langue anglaise dans le parcours *Professions judiciaires*, d'un atelier international en partenariat avec une université allemande dans le parcours *Professions de la justice* et d'un échange d'étudiants avec une université canadienne dans le parcours *Médiation*, assurent une bonne internationalisation de la formation.

Pilotage

Les différentes équipes pédagogiques, décrites en annexe, sont composées, dans une bonne proportion, d'enseignants-chercheurs et de praticiens. Les seconds, qui exercent des métiers en lien avec les formations, ont en charge des cours à visée pratique, ce qui est cohérent. Il convient toutefois de veiller au maintien de cet équilibre, en particulier dans le parcours *Médiation* où la présence de praticiens est plus importante.

Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont assez peu décrits. De même, aucune information concernant les modalités de réunion n'est fournie dans le dossier. Le conseil de perfectionnement est en place dans deux parcours. On regrette qu'il n'en soit pas ainsi pour le troisième (parcours *Médiation*). Le bilan annuel réalisé à l'initiative du responsable de la formation, même s'il est à prendre en considération au titre de l'autoévaluation, ne permet pas de compenser totalement l'absence d'un tel conseil. Lorsqu'il est mis en place, il associe très pertinemment des universitaires, praticiens du droit, étudiants et personnels administratifs. On ignore la fréquence des réunions. Il aurait été intéressant de connaître le compte-rendu de réunions du conseil de perfectionnement lorsqu'il est mis en place, ainsi que le bilan effectué par les responsables de formation. À la lecture du dossier, il ne paraît pas exister de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.

La formation prévoit une évaluation du stage et des enseignements par les étudiants. Les modalités de contrôle de connaissances, sous la forme d'un examen terminal écrit avec une coloration pratique en seconde année et de contrôle continu, sont en adéquation avec la finalité de la formation. On apprécie en outre l'évaluation des étudiants à travers le rapport de stage ou le mémoire de recherche. Les travaux font l'objet d'une soutenance devant un jury. La maquette des parcours *Professions judiciaires* et *Professions de la justice* ne témoigne d'aucun déséquilibre significatif dans la répartition des crédits ECTS du point de vue tant du volume horaire que de l'importance des unités d'enseignement. Les éléments fournis à propos du jury d'examen sont insuffisants pour apprécier sa composition et les modalités de réunion. On ignore les modalités du suivi des compétences.

Un supplément au diplôme, très clair, concernant uniquement le parcours *Professions judiciaires* est fourni en annexe.

Des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants sont mis en place, notamment en seconde année du master au moment du stage et de la rédaction du rapport de stage et du mémoire.

Résultats constatés

Les effectifs varient, pour le parcours *Professions judiciaires*, entre 18 et 20 étudiants en seconde année, pour le parcours *Professions de la justice*, entre 36 et 57 étudiants en première année et entre 17 et 26 étudiants en seconde année et, pour le parcours *Médiation*, entre 14 et 17 étudiants en première année et entre 11 et 20 étudiants en seconde année. Ces chiffres révèlent, pour les trois parcours, une très bonne attractivité.

Le taux de réussite en M2 se situe, pour le premier parcours, à 100% ; pour le second, autour des 90-95 % (un à trois ajournés) ; pour le troisième entre 54,5 % et 80 %. Il aurait été intéressant de connaître la raison de la fourchette basse pour le parcours *Médiation*.

Le suivi des diplômés paraît satisfaisant. La plupart d'entre eux passe des concours ou examens professionnels, ce qui explique des délais variables d'insertion professionnelle, laquelle est d'environ 70 %, 30 mois après le diplôme.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Parcours couvrant un panel de carrières diversifiées et adaptées au monde de la justice.
- Bon positionnement régional.
- Bonne place de la professionnalisation.
- Bonne place de l'international.

Principaux points faibles :

- Absence du conseil de perfectionnement au niveau de la mention et dans le parcours *Médiation*.
- Fourchette basse du taux de réussite-en M2 du parcours *Médiation*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier ne fait part d'aucune perspective d'évolution du master, ce qui peut, sans doute, se comprendre au regard du bon niveau de cette formation. La formation devrait néanmoins mettre en place rapidement un conseil de perfectionnement au niveau de la mention. Par ailleurs l'irrégularité du taux de réussite dans le M2 parcours *Médiation* appelle à la vigilance.



MASTER MANAGEMENT

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne ; Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Management* est structuré en quatre semestres. Il est dispensé sur deux établissements co-accrédités l'Université Jean Monnet (UJM) sur le site universitaire de Saint-Étienne qui comprend également le site de Roanne et l'Université Jean Moulin Lyon 3 (UL3) sur Lyon et le site de Bourg En Bresse. La formation propose 10 parcours (quatre à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Saint-Étienne et six à l'iaelyon School of management (IAE de l'UL3).

A l'IAE de Saint-Étienne : *Management de Projet* (MP) (Saint-Étienne et Roanne) ; *Management International* (MI) ; *Management des Organisations de la Santé* (MOS) ; *Management du Commerce et de la Distribution* (MCD)

À l'iaelyon School of management : *Management, conseil et changement* (MC2) ; *Management du développement et de la transmission des petites entreprises & activités règlementées* (MADE-TPE & ACRE) ; *Certification intégrée et performance globale* (CIPG) ; *Management public et conduite du changement* (MP2C) ; *Conduite du changement dans les territoires, Établissements et réseaux sanitaires et médicaux sociaux* (CTERSAMS) ; *Recherche intervention et gestion socio-économiques* (RIGESE).

Le projet IDEX vise la construction d'une *School of Management* de l'Université de Lyon, composée des deux établissements (département management et finance de l'IAE de l'UJM et IAE de l'UL3). A ce titre, un rapprochement des deux offres de formation est en cours d'élaboration, pour dépasser la situation actuelle qui est pour l'essentiel la juxtaposition de deux démarches d'établissements, avec très peu de points communs, ce qui se traduit dans le dossier et nécessairement dans l'évaluation.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la mention sont clairement présentés.

La mention *Management* vise plus particulièrement au développement des compétences suivantes : la capacité à comprendre et évaluer des situations de gestion dans les organisations ; l'aptitude à formuler et à prendre en compte les logiques de management dans les décisions opérationnelles et dans les processus de décision et de mise en œuvre stratégique ; la conduite de changements dans les entreprises et les organisations.

Les objectifs des parcours sont clairement présentés. Les parcours de la mention *Management* poursuivent une vision globale et intégrée du management, en particulier dans les dimensions essentielles de la conduite du changement organisationnel et du rôle des managers. Parmi les 10 parcours, trois sont « généralistes », cinq visent des débouchés sectoriels et deux ont une approche fonctionnelle.

Les objectifs métiers sont renseignés. Au niveau de la mention, ils correspondent à l'exercice de responsabilités managériales (niveau cadre ou direction) dans les différentes spécialités de gestion. Au niveau de chaque parcours, une liste détaillée est proposée. Chaque liste cerne une amplitude de métiers large et non exhaustive. Cette amplitude pourrait sans doute être réduite et ainsi faire apparaître une meilleure lecture de la correspondance entre la formation et les métiers en sortie. Les enseignements ne sont pas renseignés au-delà des intitulés et cela ne permet pas d'apprécier leur cohérence avec les objectifs professionnels.

Les objectifs de la formation ainsi que les débouchés métiers sont présentés aux étudiants au travers de supports nombreux et variés et à des périodes renouvelées et sont également accessibles en permanence.

Toutefois la diversité des parcours rend peu lisible la cohérence de l'offre globale, d'autant plus que les offres des deux établissements apparaissent plus juxtaposés que coordonnés.

Positionnement dans l'environnement

L'articulation avec les cursus universitaires au niveau local est présentée via le nombre de formations : une licence de gestion, 12 licences professionnelles, 13 masters axés sur l'ensemble des fonctions clés de l'entreprise. Le positionnement régional et national n'est pas traité.

En ce qui concerne l'articulation de la formation avec la recherche, elle est présentée via l'appartenance des enseignants-chercheurs de la formation au laboratoire Coactis et au centre de recherche iaelyon Magellan, l'existence de conférences optionnelles ou obligatoires et la dispense d'enseignements (méthodologie de mémoire et initiation à la recherche) au sein de la mention, dédiés à la préparation de la recherche. Est également soulignée l'invitation faite aux étudiants à réfléchir sur la base de lectures d'articles de revues scientifiques. On aurait aimé avoir plus d'informations sur le parcours RIGESE en particulier pour les poursuites d'études en doctoral.

En ce qui concerne l'articulation avec les partenaires socio-économiques, les relations sont nombreuses et structurées par des partenariats dont certains depuis de nombreuses années. Il s'agit de véritables partenariats

Ainsi pour l'IAE de Saint-Étienne, on peut notamment noter pour le parcours MOS des partenariats avec le centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne et l'Institut de formation des cadres de Santé ; pour le parcours MCD des partenariats avec le Groupe Casino branche proximité de Casino Easydis ; pour le parcours MP des partenariats avec l'Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale (IREIS), le Crédit Agricole.

Au niveau de l'iaelyon, on peut notamment relever les partenariats du parcours CTERSAMS (IFCS, DOMIDEP, Cliniques Mutualistes, ACPPA, KORIAN...) et du parcours Management public et administrations décentralisées (Métropole de Lyon, Mairie de Villeurbanne, de Bourg-en-Bresse..., SNCF ou Kéolis).

En ce qui concerne la coopération internationale elle se traduit par la mobilité entrante et sortante. Il est fait mention pour l'IAE de Saint-Étienne de 24 universités partenaires mais sans données supplémentaires. Pour l'IAE de Lyon, l'information sur ce point est encore plus succincte.

Organisation pédagogique

Les parcours sont proposés tant en formation initiale qu'en formation continue.

La mutualisation en tronc commun est très présente dans la formation au sein de chaque établissement, y compris dans les parcours des deuxièmes années de master (M2). Un socle de crédits commun aux différents parcours - 12 crédits ECTS minimum - concerne les unités d'enseignement (UE) relatives aux fondamentaux du management, de la gestion des équipes et de la gestion de projets : Management d'équipe ; Gestion des compétences ; Diagnostic stratégique ; Processus qualité ; Contrôle de gestion ; Gestion de projet.

La spécialisation apparaît de fait très tardivement dans la formation puisqu'elle n'intervient réellement qu'au cours de la M2.

Par ailleurs, on observe que les deux établissements fonctionnent en totale autonomie. On peut ainsi s'étonner que les parcours proches MOS à Saint-Étienne et CTERSAMS à Lyon ne mentionnent aucun champ de collaboration. On s'interroge également sur la place d'un parcours sur le management public dans un ensemble centré sur le privé.

La démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) est très présente notamment à l'IAE de Saint-Étienne où depuis 2015 il a été mis en place de la VAE collective. Des promotions allant de 12 à 30 candidats bénéficient d'un accompagnement très complet réalisé par des enseignants-chercheurs. Le nombre de professionnels validant leur acquis d'expérience a doublé en quatre ans.

L'accompagnement des étudiants dans la recherche de stage mais également d'alternance est présenté clairement ; ils bénéficient notamment de l'assistance d'un responsable commercial pour la recherche de contrats d'alternance, et d'une plate-forme numérique d'insertion professionnelle pour la recherche de stages. Le suivi de l'alternance présente un dispositif étoffé. Dans le cadre d'un projet d'établissement « Mieux d'insérer », les étudiants bénéficient d'un accompagnement transversal à l'IAE de Lyon pour l'élaboration de leur projet professionnel. Le dispositif est très clairement présenté et fait apparaître un suivi continu, progressif, et très complet via l'apport de nombreux services tant de l'Université, qu'extérieurs, spécialisés dans cette thématique. A Saint-Étienne l'apprenant est encadré par un tuteur professionnel et un tuteur enseignant

En ce qui concerne le thème du numérique, il est présente dans les deux IAE, mais de façon différente puisque les plateformes utilisées sont différentes. A Lyon, depuis 2013, des séminaires internationaux sur la pédagogie numérique sont proposés dans le cadre d'un évènement annuel « l'international week ».

La place de l'international dans l'organisation pédagogique, associe à la présence de cours de langues et la mobilité entrante et sortante des étudiants, sans que l'on sache toutefois le nombre d'étudiants réellement concernés, les chiffres étant absents pour Saint-Étienne et concernant l'ensemble de l'IAE pour Lyon.

La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est renseignée de façon détaillée et complète.

Le diplôme est accompagné d'un supplément (IAE Lyon, sans information pour Saint-Étienne). Les connaissances et compétences sont retranscrites dans un supplément au diplôme.

Pilote

En ce qui concerne l'IAE de Saint-Étienne, l'équipe pédagogique est composée de neuf enseignants-chercheurs statutaires, d'un professeur associé et de 70 vacataires. Les vacataires représentent entre 25 et 60 % du volume des cours selon les parcours, Les informations sur les vacataires sont très bien renseignées et permettent d'apprécier une adéquation entre leurs profils et les enseignements dispensés et notamment les enseignements « cœur de métier ». Les missions pédagogiques des enseignants-chercheurs sont clairement définies. Ils exercent notamment deux missions principales à savoir le pilotage d'un parcours de formation et la coordination des enseignements d'un champ disciplinaire pour les quatre parcours.

En ce qui concerne l'iaelyon, la répartition entre les catégories d'intervenants n'est pas renseignée.

Les modalités de pilotage de la formation, à l'IAE de Saint-Étienne, sont clairement présentées : un comité de direction « mention *Management* » qui débat des objectifs pédagogiques, des projets en cours, des règles d'organisation, des cas d'étudiants ; un comité des projets organisé deux fois par an qui a vocation à lancer et assurer le suivi des projets transversaux et enfin un comité de pilotage organisé en début d'année universitaire pour les formations en alternance, en collaboration avec Formasup et qui il rassemble étudiants et tuteurs professionnels.

Une réunion de bilan est planifiée chaque semestre entre le responsable de parcours et les étudiants (délégués ou groupe complet) afin de faire un bilan sur les enseignements et l'organisation de la formation. Une réunion par champ disciplinaire est prévue annuellement pour coordonner les enseignements avec les vacataires professionnels. Une assemblée générale du département *Management* de l'IAE annuelle permet enfin d'informer et d'échanger avec l'ensemble des vacataires professionnels qui interviennent dans les formations. Un conseil de perfectionnement IAE se réunit quatre fois dans l'année pour évaluer et faire évoluer l'offre de formation à Saint-Étienne.

En ce qui concerne les modalités de pilotage de la formation à l'iaelyon, on constate une confusion entre comités de pilotage et comités de perfectionnement, et on note un comité de pilotage, un comité de perfectionnement organisé annuellement. Ces comités sont convoqués parcours par parcours, mais peuvent également être réunis en commun. Ils intègrent des enseignants de la formation, des gestionnaires de scolarité et un échantillon d'étudiants volontaires (qui par définition changent chaque année) sans que la question de la stratégie d'ensemble ne soit au centre de son activité.

Les modalités d'évaluation sont différentes selon les deux IAE, résultat d'histoires différentes, sans qu'une volonté d'harmonisation ne soit exprimée

Sur tous ces points, on ne peut que constater, et déplorer l'absence d'instance de pilotage au niveau de la formation co-accréditée et une faible attention à l'harmonisation des pratiques.

Résultats constatés

En ce qui concerne l'IAE de Saint-Étienne : 60 % des étudiants des quatre parcours de la mention sont issus de licence *Sciences de gestion* ; 20 % sont issus de licence *Administration économique et sociale* ou du diplôme d'université d'études technologiques internationales (DUETI) de l'UJM et 20 % viennent d'autres établissements. Les quatre parcours bénéficient aussi d'un réseau de 3000 anciens étudiants. Pour l'IAE de Lyon, aucune donnée n'est renseignée sur le recrutement.

En ce qui concerne les effectifs, aucune donnée n'est renseignée dans le dossier d'autoévaluation, autre que le renvoi aux annexes concernées dont certains méritent attention. Pour l'iaelyon, si les effectifs de l'ensemble des parcours sont en progression (2016-2017 : 158 ; 2017-2018 : 149 ; 2018-2019 : 171), l'analyse des effectifs et de leur évolution par parcours présente de grandes disparités et les effectifs de trois parcours méritent attention : le parcours MADE-TPE & ACRE (2016-2017 : 9 ; 2017-2018 : 10 ; 2018-2019 : 12), le parcours MP2C (2016-2017 : 5 ; 2017-2018 : 5 ; 2018-2019 : 9), ce qui tendrait à conforter l'interrogation sur la pertinence de ce parcours dans cet ensemble et le parcours RIGESE : (2016-2017 : 9 ; 2017-2018 : 10 ; 2018-2019 : 12). Pour l'IAE de Saint-Étienne, les effectifs de l'ensemble des parcours sont en progression (2016-2017 : 297 ; 2017-2018 : 333 ; 2018-2019 : 312), l'analyse des effectifs et de leur évolution par parcours présente une plus grande homogénéité tant en formation initiale qu'en formation continue.

Pour le suivi des diplômés, en ce qui concerne l'IAE de Saint-Étienne, les résultats s'appuient sur les enquêtes demandées par le ministère et, en ce qui concerne l'iaelyon sur les enquêtes réalisées par l'observatoire de l'établissement à 27 mois et sur celles réalisées à six mois par l'IAE. La méthodologie de l'enquête à 27 mois est présentée clairement. Cependant on peut constater que les données relatives à l'insertion professionnelle tant dans le dossier que dans les annexes ne soient pas harmonisées entre les deux IAE

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'importance des partenariats avec les milieux socio-économiques.
- La procédure de VAE effective, surtout dans sa dimension collective, et l'alternance.
- Une réelle attractivité de la formation dans la majorité des parcours.
- Une attention à l'innovation pédagogique.

Principaux points faibles :

- La juxtaposition de l'offre de formation de deux établissements se partageant une accréditation sans gestion commune.
- Le positionnement régional et national non renseigné.
- La faiblesse des effectifs du parcours de management public dont la place dans cet IAE interroge.
- La faiblesse des informations relatives à certains parcours, en particulier à l'UJM.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il existe une très forte articulation entre la formation et les partenaires socio-économiques et ce sur les deux établissements co-accrédités. Ces relations nombreuses et structurées par des partenariats démontrent l'intérêt porté à l'adéquation entre la formation et ces milieux ainsi que la reconnaissance par ces derniers de la pertinence des formations concernées.

L'évolution des effectifs de certains parcours doit amener une réflexion partagée avec les acteurs socio-professionnels sur leur devenir, tout comme l'éventualité de rapprochement de parcours voisins, éclairé par une analyse précise de taux d'insertion professionnelle par parcours.

Il est par ailleurs absolument indispensable de dépasser la logique de simple juxtaposition de l'offre de formation des deux établissements co-accrédités.

MASTER MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management des systèmes d'information* a pour objectifs de préparer des étudiants à des compétences managériales, techniques et métiers dans le domaine de la conduite de projets complexes et transversaux mettant en œuvre des technologies de l'information et de la communication. La formation comprend une première année en tronc commun (ouverte en formation initiale et en formation continue) et deux parcours en seconde année : *Management et stratégie des systèmes d'information (MS2i)* ; *Système d'information avancés (SIA)*. Ces deux parcours sont ouverts en formation initiale classique ou par alternance (contrat de professionnalisation), et en formation continue. La formation est dispensée à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs en terme de débouchés sont renseignés, à savoir préparer aux métiers de toute la « gamme fonctionnelle » des postes dans le domaine du marché des systèmes d'information (SI) : de l'architecte et développeur au concepteur de stratégie des systèmes d'information (Architecte de système d'information, Responsable de projets en système d'information, Directeur de système d'information, Consultant fonctionnel et technique en système d'information, Consultant en sécurité des SI, Chef de projet informatique et ou organisationnel, etc.).</p> <p>Cette amplitude de métiers en termes d'objectifs professionnels est difficile à mettre en cohérence avec les enseignements, ces derniers n'étant pas présentés dans leur exhaustivité au niveau des contenus. La pertinence et la cohérence des enseignements par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels est difficile à apprécier. Il faut noter néanmoins que les deux parcours sont positionnés dans le classement Eduniversal des meilleurs masters nationaux : 10^{ème} place pour le parcours <i>Management et stratégie des systèmes d'information (MS2i)</i>, et 14^{ème} place pour le parcours <i>Système d'information avancés (SIA)</i>.</p> <p>La formation n'est pas délocalisée actuellement, mais un projet est en cours avec les pays suivants : Algérie, Maroc, Tunisie.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation, avec ses deux parcours, n'existe pas dans une autre composante de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Au niveau du positionnement régional et national de la formation, deux autres formations sont proposées à Grenoble, ouvertes postérieurement, l'une développant plus les compétences techniques, l'autre plus coûteuse.</p> <p>L'articulation de la formation avec la recherche se fait via l'appartenance d'enseignants chercheurs à des laboratoires de recherche (notamment Centre de recherche Magellan et Laboratoire d'informatique en image et systèmes d'information (LIRIS) - unité mixte de recherche), des enseignements dédiés à la préparation de la recherche et l'invitation faite aux étudiants à réfléchir sur la base de lectures d'articles de revues scientifiques.</p>

Pour l'articulation avec les partenaires socio-économiques, outre le tissu économique très développé de la région de Lyon, la formation bénéficie d'un partenariat privilégié avec IBM et E&Y (Ernst and Young, cabinet international de consultants), sans que plus de détail soit précisé s'agissant de son contenu et de ses apports. Ce partenariat est en cours d'actualisation pour être ouvert à d'autres entreprises ou cabinets avec des objectifs multiples : l'accueil de stagiaires, le développement du processus d'alternance, l'insertion des étudiants dans le monde professionnel.

La coopération internationale se traduit par la mobilité entrante et sortante d'environ cinq étudiants par an, et par l'intervention d'enseignants chercheurs étrangers dans la formation.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est présentée de manière claire. La première année est structurée autour d'un tronc commun à l'ensemble des masters (hors mention *Management et administration des entreprises (MAE) et Management*) de 254 heures. La deuxième année est structurée par un tronc commun de 84 heures et une spécialisation de 235 heures propre à chaque parcours. La spécialisation est progressive via le tronc commun de la première année de master (M1) centré sur les fondamentaux du management, puis par la seconde année de master (M2) qui propose des cours de spécialisation, et quatre cours en tronc commun aux deux parcours. Le volume important de cours mutualisés sur l'ensemble de la formation questionne sur la finalité d'un tel master, qui par définition prétend pourvoir à des postes dans un domaine très spécialisé. La formation est proposée en formation initiale et en formation continue, et ce sur l'ensemble des deux années. La deuxième année de master est également ouverte en contrat de professionnalisation pour les deux parcours. La mention *Management des systèmes d'information* a géré 10 dossiers de validation des acquis de l'expérience (VAE), ce qui démontre un intérêt de cette formation vis-à-vis de ce dispositif et de la part de professionnels.

En ce qui concerne la place de la professionnalisation et de la mise en situation professionnelle, les stages obligatoires chaque année sont décrits de manière claire et détaillée : ils sont de 12 semaines en (M1) et de six mois en M2. Les cours sont organisés selon le rythme suivant : enseignements sur trois jours (SIA en début de semaine, MS2I en fin de semaine). Les modalités de suivi de l'alternance sont présentées et l'emphase est mise sur les temps d'accompagnement spécifiques pour chaque alternant (visites en entreprise et contact avec l'encadrant « professionnel » par le tuteur universitaire ; retour d'alternance ; suivi de mémoire individualisé). Les étudiants bénéficient d'un accompagnement transversal à l'IAE de Lyon pour l'élaboration de leur projet professionnel. Le dispositif est très clairement présenté et fait apparaître un suivi continu, progressif, et très complet via l'apport de nombreux services tant de l'Université qu'extérieurs, spécialisé dans cette thématique.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique apparaît via un cours d'introduction à la recherche (12 heures) puis d'un cours optionnel en deuxième année dédié à la construction d'un projet de recherche. Une convergence entre les mémoires professionnels et de recherche a été initiée, mais sans qu'il soit apporté d'éléments supplémentaires sur ce point.

Si le numérique est présenté comme étant par essence le socle de la mention *Management des systèmes d'information*, les éléments exposés sont plutôt classiques (environnement et plateforme pédagogique ; services numériques de l'université, etc.), outre l'utilisation de *Google drive, Moodle, Github*, pour leur projet de synthèse de fin d'année et projet de fin d'études. La maquette montre des enseignements en lien avec le numérique, mais aucune précision n'est apportée sur les outils numériques utilisés (par exemple progiciels de gestion intégrés, base de données, etc.). Aucune innovation pédagogique spécifique au master n'est mentionnée.

Pour ce qui est de la place de l'international dans l'organisation pédagogique, elle est présente mais limitée : outre les enseignements d'anglais, la formation comporte des enseignements en langue anglaise : un cours d'anglais des affaires en M1 de 20 heures et deux cours de spécialité en seconde année. Un tiers des étudiants de la mention sont des étudiants étrangers (environ 40 % en M2 et environ 20 % en M1).

Pilotage

L'équipe pédagogique est mixte : enseignants statutaires (entre 45 et 60 %) et enseignants vacataires (entre 40 et 55 %). Les rôles et responsabilités pédagogiques du directeur de mention et responsable de parcours sont clairement définis ; ils sont déterminés de manière commune à l'ensemble des mentions et parcours. Faute d'information sur les postes occupés par les intervenants vacataires, il n'est pas possible d'apprécier leur profil professionnel (entreprise, type de secteur d'activité, poste occupé, etc.), et donc leur adéquation avec les enseignements cœur de métier.

Un comité de pilotage spécifique au master *Management des systèmes d'information*, se réunit une fois par an ; il est composé de six membres extérieurs professionnels (cinq du secteur privé et un du secteur public).

Le responsable de formation organise en parallèle un comité de perfectionnement qui se réunit une fois par an afin d'évaluer la formation, analyser l'intégration professionnelle des étudiants pendant le cursus et mener des réflexions propres au développement de la formation. Deux dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants se superposent : l'enquête annuelle d'évaluation sur les conditions d'enseignement réalisée par l'université et celle menée sous l'égide de l'iaelyon ; les résultats sont discutés en conseil de perfectionnement.

Les modalités de l'évaluation des connaissances sont classiques (contrôle continu et examen terminal), elles sont définies et communiquées à travers le régime des études et des examens. Le master n'est pas décliné en blocs de compétences ; il n'existe pas d'élément visant à acquérir des compétences additionnelles qui soit spécifique à la mention.

Le master *Management des systèmes d'information* est un master sélectif. Les étudiants de la mention sont recrutés en deux temps : sur étude de dossier dans une première phase et audition devant un jury d'admission en deuxième phase afin de s'assurer du projet professionnel ainsi que de la motivation. L'accompagnement à la réussite des étudiants ne renvoie pas à un dispositif particulier, mais est permis par la taille des promotions ou encore la constitution de groupes homogènes.

Résultats constatés

Le recrutement en M1 est annoncé comme venant de la troisième année de licence de l'IAE de Lyon : licence *Management et sciences humaines (MSH)* et *Techniques quantitatives et management (TQM)*, de la licence *Sciences de gestion* et de la licence *Management des équipes, qualité et développement durable*. Le taux de sélection n'est pas précisé. Sur les deux dernières promotions, les effectifs passent de 31 à 46 étudiants en M1, de 34 à 42 en Master 2. La forte progression en 2018-2019 est expliquée par une demande plus importante en ce qui concerne les métiers du SI. Le nombre de contrats de professionnalisation a progressé, passant de 2 en 2015-2016 à 15 en 2018-2019. Le taux de réussite approche les 100 %.

L'observatoire de suivi des étudiants de l'établissement réalise les enquêtes d'insertion à 27 mois ; celles réalisées à six mois, le sont par l'IAE de Lyon. La méthodologie de l'enquête à 27 mois est présentée clairement.

Les résultats de l'enquête à 27 mois montrent que 100 % des étudiants sont embauchés en contrats à durée indéterminée (CDI) dans les trois mois suivant la fin de la formation ; 80 % d'entre eux trouvent leur CDI dans l'entreprise dans laquelle ils ont réalisé leur stage ou alternance. Pour le parcours MS2I, 80 % des débouchés se situent au niveau de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Un à deux étudiants par an poursuivent leurs études en thèse.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Insertion professionnelle de qualité.
- Fort accompagnement du projet professionnel des étudiants.
- Classement national Eduniversal des parcours de M2.

Principaux points faibles :

- Volume très important de cours mutualisés en M1.
- Faible place des outils numériques.
- Manque de lisibilité des profils des professionnels impliqués dans les enseignements.
- Ouverture limitée à l'international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management des systèmes d'information* remplit ses objectifs d'insertion professionnelle. Cependant, le volume important de cours mutualisés et la diversité des métiers visés interpellent sur la possibilité d'apporter toutes les compétences spécialisées nécessaires. L'absence ou le manque d'information sur les outils numériques utilisés et les professionnels intervenant dans les enseignements ne permet pas d'apprécier des points essentiels au regard des spécificités de cette mention.



MASTER MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université de Jean Moulin Lyon 3 ;
Université Jean Monnet - Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management et administration des entreprises* (MAE) de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (UL3) et de l'Université Jean Monnet - Saint-Étienne (UJM) est un diplôme de double compétence. Présent dans de nombreux Instituts d'administration des entreprises (IAE), dont il représente un diplôme historique, il a pour but d'apporter une formation généraliste mais de haut niveau en sciences de gestion à un public préalablement détenteur d'une autre compétence (couramment un master d'une autre discipline). Il se déploie ici dans l'*iaelyon School of management* et l'IAE Saint-Étienne à travers huit parcours de manière à couvrir les différents métiers du management : *Management général* (Lyon), *Management des organisations* (Saint-Étienne), *General Management Program* (Lyon), *Études et recherche en management* (Lyon et Saint-Étienne), *Management général* en formation continue (Lyon), *International master of business administration – IMBA* - en formation continue (Lyon), *Master of business administration -MBA-* (Lyon et Saint-Étienne), *Entrepreneuriat* (Saint-Étienne).

Ils se réalisent en formation initiale (FI) ou continue (FC) sur les sites des IAE lyonnais et stéphanois mais aussi en délocalisation (République Tchèque, Pologne, Hongrie et Liban).

Il est difficile à la lecture du dossier d'avoir une opinion complète sur le versant stéphanois, nombre d'informations ne concernant que Lyon.

ANALYSE

Finalité

L'ancienneté de ce format (fondé en 1956) atteste que le MAE bénéficie d'une reconnaissance professionnelle qui fonde cette pérennité. En l'espèce, outre les compétences générales attendues en termes de double compétence, sont également détaillées les compétences spécifiques aux différents parcours, tout comme les poursuites d'études qui apparaissent pleinement conformes au niveau de la formation.

A ce dernier sujet, il est satisfaisant de constater que le master explicite clairement les débouchés professionnels possibles en s'appuyant notamment sur l'observation de l'insertion des sortants. La pertinence et la cohérence des enseignements au regard des objectifs scientifiques comme professionnels (essentiellement) semble en cela pleinement présente.

Les délocalisations, au nombre de quatre (Prague, Lodz, Budapest et Beyrouth) démontrent également la pertinence de cette formation comme en témoigne les partenariats historiques actifs avec des institutions et ou entreprises locales, et la réalisation en formation continue.

Positionnement dans l'environnement

Si le format est commun aux IAE, ce qui induit une proximité nationale, il faut reconnaître à la formation évaluée le mérite d'une véritable réflexion en la matière et de son implantation dans un territoire régional en dynamique, avec un effort particulier pour prendre en compte les points forts du territoire stéphanois moins diversifié que son voisin lyonnais (commerce et distribution, santé).

L'articulation à la recherche est appréciée en ce qu'elle s'incarne par l'appui sur deux centres de recherche, les centres de recherche iaelyon Magellan, ne concernant que Lyon et Coactis dans lequel les deux IAE sont partie prenante. Cela permet une participation active à la formation d'enseignants-chercheurs de ces laboratoires qui interviennent dans le diplôme. On observe encore l'insertion dans la formation de modalités en rapport à la recherche (méthodologie et lecture d'articles notamment).

La formation bénéficie, outre des partenariats spécifiques liés notamment au cadre des délocalisations, des liens noués au niveau institutionnel par les IAE dispensant la formation avec de nombreuses organisations : entreprises internationales comme les petites et moyennes entreprises, les associations comme les réseaux professionnels. Cette dimension est donc double, institutionnelle et spécifique au diplôme, et constitue un point fort.

On peut enfin souligner un large éventail de coopérations internationales, donc de possibilités de mobilité pour les étudiants comme les enseignants ou les administratifs. Le pilotage même de ces questions est assuré par un personnel dédié.

Organisation pédagogique

Le format MAE, correspondant originellement à une seule seconde année de master (M2), ce qui peut expliquer la délicate articulation avec la première année de master (M1). En cela, si les huit parcours apparaissent assez clairement dissociables, la progression de la spécialisation n'est pas toujours évidente. On s'interroge encore sur la persistance d'un niveau de sortie en M1, qui semble constituer une survivance historique, avec l'attribution du titre de maîtrise, difficile à justifier dans l'organisation LMD qui s'impose.

On notera encore la très faible part de travaux dirigés qui apparaissent, sauf quelques exceptions, comme les temps de professionnalisation, la quasi-totalité des enseignements se réalisant donc sous forme de cours magistraux.

L'historique des validations des acquis professionnels (VAP) montre l'intégration de ce processus, alors que la validation des acquis de l'expérience (VAE) demeure quantitativement très faible, et que la possibilité de suivre la formation en alternance n'est pas vraiment détaillée.

La place de la professionnalisation est réelle et importante dans le diplôme. Les partenariats évoqués précédemment, mais aussi les projets et stages présents pour chaque année dans les différents parcours y concourent. L'accompagnement est fourni en divers dispositifs, et réalisé selon un schéma transversal aux institutions lyonnaise et stéphanoise. On peut également noter l'intérêt d'un parcours *Entrepreneuriat* à Saint-Étienne, dimension entrepreneuriale qui semble singulièrement absente des autres parcours.

La place de la recherche n'est pas simplement présente par l'adossement à une équipe, et donc par la diffusion des connaissances en relation au travers des interventions des chercheurs, mais également par le biais de sensibilisations spécifiques via la méthodologie du mémoire et surtout l'existence d'un parcours dédié « Études et recherche en management ».

En matière d'innovation pédagogique et numérique, le master bénéficie là encore de l'appui institutionnel avec, à Lyon, le pôle d'accompagnement à la pédagogie numérique (*e-learning*, MOOC, *serious game*, etc.), la plateforme Moodle et de nombreuses ressources en ligne. Pour ce qui est de Saint-Étienne, rien n'est indiqué dans le dossier

Si l'international est implicitement présent pour les délocalisations, il n'est pas pour autant absent des autres voies par la mobilité, notamment durant les stages, et l'enseignement de langues ou séminaires en anglais.

Pilotage

Dans cette partie du dossier d'autoévaluation on cherche, sans le trouver, ce qui permettrait de comprendre la façon dont le pilotage est exercé à Saint-Étienne, qui n'est mentionné que pour mentionner un lieu unique de formation, alors que toutes les autres mentions concernant Lyon.

L'équipe pédagogique du master répond pleinement aux attentes en matière de diversité et d'équilibre. A une grosse moitié (57 %) de titulaires (professeur des universités, maîtres de conférences, professeur agrégé du secondaire), répondent des vacataires en grande majorité praticiens.

La qualité des intervenants extérieurs est appréciée et leurs compétences sont en accord avec le niveau du diplôme. Pour autant, il apparaît que cet équilibre général ne semble pas présent pour les formations délocalisées pour lesquelles l'annexe au dossier fait apparaître une très faible part des titulaires de l'institution au sein des enseignements et ce, même si des universitaires sont toujours présents.

Outre la mention, chaque parcours possède son propre responsable et voit organiser un comité de pilotage.

S'agissant du conseil de perfectionnement, il est réuni chaque année par parcours sous l'égide du responsable. La structure, en ce qu'elle réunit les principaux intervenants, deux étudiants représentants et des partenaires, indique sa bonne ouverture.

A Lyon, les étudiants ont la possibilité d'évaluer les enseignements par un système d'enquête en ligne. Cependant il n'est pas certain que le conseil de perfectionnement au niveau de la mention existe autrement que sur le papier puisque le dossier mentionne que « la coordination entre les parcours étant opérée par le responsable de la mention »

Les modalités d'évaluations telles qu'exposées ne prêtent pas à commentaire concernant l'attribution des crédits ECTS (trois crédits ECTS pour chaque enseignement) ; on note par ailleurs des avancées sur l'organisation en blocs de compétences, mais selon des modalités différentes dans les deux IAE.

Le suivi des compétences est assuré, par un processus situé au niveau de l'Université et de l'iaelyon avec l'usage d'outils dématérialisés.

L'origine des étudiants n'est pas précisée et, *a fortiori*, analysée. Le format, visant à la double compétence et l'important du poids des parcours ne se prête que peu aux passerelles, et on ressent l'impression de couloirs parallèles.

L'aide à la réussite repose essentiellement sur l'accompagnement rendu possible par la taille modérée des effectifs de chaque parcours.

Résultats constatés

Concernant les effectifs, il faut constater une relative baisse pour certains parcours (le parcours délocalisé en Pologne est notamment en baisse sévère), baisse qui s'expliquerait, d'après le dossier d'autoévaluation, par le changement de la législation sur la sélection des candidatures. Sur un plan plus global, il faut noter d'une part la pyramide inversée du MAE (nombre d'étudiants en M2 supérieur au nombre d'étudiants en M1) qui peut s'expliquer par l'histoire du diplôme et le principe de double compétence (accès direct en M2), et d'autre part, cela est plus surprenant, la perte significative des étudiants sur le cursus. En effet, il apparaît que seul 40 % des étudiants inscrits en M1 s'inscriront par la suite en M2 (ceci calculé indépendamment des taux de réussite en M1), sans que des informations soient données sur le devenir de ces étudiants, et une éventuelle aide à la poursuite de leur parcours. On peut se demander si nous ne sommes pas dans une survivance entretenue d'une insertion professionnelle à Bac +4, en décalage avec la logique master.

L'insertion professionnelle, et cela est apprécié, est mesurée à travers des outils généraux de l'Université, mais aussi avec des enquêtes complémentaires réalisées par les IAE. En cela, le master dispose d'une palette intéressante d'informations et d'une observation dynamique de l'insertion. En pratique, l'insertion satisfait, sous la réserve du taux de répondants (parfois modéré). Les répondants démontrent quoi qu'il en soit une insertion conforme aux attentes dans la grande majorité des cas.

On peut regretter que même sur les délais de l'enquête d'insertion, il y ait des pratiques différentes, 27 mois à Lyon, 30 mois à Saint-Étienne, comme si l'un gardait les règles propres aux IAE alors que l'autre a adopté celles de l'Université.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un format de double compétence qui a fait historiquement ses preuves.
- Une réelle dimension internationale dans la formation.
- Une articulation avec la recherche éprouvée.
- Une insertion éprouvée du diplôme dans un environnement (institutionnel et économique) favorable.

Principaux points faibles :

- Une simple juxtaposition entre deux IAE qui ne produit guère de synergie.
- Le pilotage trop distant des parcours délocalisés.
- La faiblesse de la VAE et l'absence de détail de l'alternance.
- L'importance du nombre de diplômés de M1 ne poursuivant pas en M2, et l'existence d'une formation au niveau de sortie M1.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management et administration des entreprises* des Universités Jean Moulin Lyon 3 et Jean Monnet Saint-Étienne offre, au sein de grands groupes, un format de double compétence, présent dans de nombreux IAE, dont il a fait une partie de l'identité. Pour ce faire, il sait s'appuyer sur une forte équipe pédagogique (équilibré et en lien actif avec la recherche) et organisationnelle (notamment administrative). Un jeu de parcours permet une plus grande spécialisation.

Toutefois, la réduction des effectifs mérite attention, particulièrement sur certains parcours délocalisés tout comme le devenir des diplômés de M1 qui ne s'inscrivent pas en M2.

Le pilotage des parcours délocalisés, trop distant, devrait être précisé et une attention particulière devrait être portée à la faiblesse de la VAE et à l'alternance.

Enfin, il est plus que nécessaire que la co-accréditation entraîne rapidement des conséquences importantes sur le rapprochement de nombreuses pratiques qui aujourd'hui relèvent plus d'une juxtaposition issue de l'histoire que d'une harmonisation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management et commerce international* vise à former des spécialistes du management d'entreprises internationales et du développement international des entreprises. Il s'agit de former de futurs managers aptes à agir et décider en contexte international. La mention *Management et commerce international* est divisée en deux parcours en première année de master (M1) : *Affaires internationales* ; *International business realities* (dispensé en anglais). En seconde année de master (M2), les étudiants ont le choix entre cinq parcours : *Commerce extérieur*; *Management des activités internationales* ; *International business realities* (dispensé en anglais) ; *Parcours individualisé* (M2 suivi à l'étranger) ; *Manager des affaires européennes* en formation initiale par alternance. Excepté ce dernier parcours, le master se fait en formation initiale classique. Les enseignements sont dispensés à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon. Le master est délocalisé au Burkina-Faso, en Côte d'Ivoire et au Maroc.

ANALYSE

Finalité

Le master *Management et commerce international* a pour objectif d'éclairer les étudiants sur les enjeux liés à l'international en leur fournissant une vision globale et transversale des différentes situations de management en contexte multiculturel. Il permet à la fois de comprendre l'environnement international à travers ses composantes économique, juridique, financière, géopolitique et d'appréhender la réalité des entreprises confrontées à ces nouveaux enjeux, tant stratégiques qu'organisationnels ou interculturels. Il s'intéresse au cas des firmes multinationales comme des petites et moyennes entreprises en investiguant l'ensemble des dimensions liées à leur internationalisation. Ce master s'illustre par la variété et par la richesse de ses enseignements, liée au profil international tant de ses étudiants (venant de tout horizon) que de ses intervenants. L'ensemble est cohérent et les enseignements sont en adéquation avec les objectifs visés par ce diplôme. Les connaissances et compétences sont retranscrites dans un supplément au diplôme fournis à l'étudiant sur simple demande.

La formation prépare à une grande diversité de métiers liés à l'international : ingénieurs d'affaires, responsables export, consultants, gestionnaires de projets internationaux, investisseurs, et également enseignants-chercheurs en management international. La formation est suffisamment adaptée à la formation d'étudiants polyvalents et ouverts à différentes fonctions liées aux échanges commerciaux dans des entreprises ou organisations tournées vers l'international.

Le master dispose également de trois programmes délocalisés avec les universités de Ouagadougou (Burkina Faso), Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et la Haute école de management (HEM) Business School (Maroc). Ces diplômes délocalisés impliquent une double inscription dans l'université partenaire et Jean Moulin, et des enseignements dispensés par des intervenants locaux et des enseignants de l'université Jean Moulin de Lyon. Les spécificités de ces formations délocalisées, malgré leurs effectifs importants (autant que les effectifs cumulés en France) ne sont pas décrites, notamment en ce qui concerne les contenus, les modalités de pilotage et la composition de l'équipe pédagogique.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Management et commerce international* complète l'offre de formations professionnalisantes dans le domaine de la gestion et du management de l'IAE de Lyon. La mention *Management et commerce international* est la seule à disposer d'une accréditation internationale (EFMD - *European Foundation for Management Development*, EPAS - EFMD programme accreditation system) de tout le portefeuille de formations de l'IAE de Lyon et de l'Université Jean Moulin. Un diagnostic sur la concurrence régionale et nationale pour chacun des parcours a été entrepris à l'IAE de Lyon. Au niveau national, le master dispose d'un partenariat avec Science Po Lyon.

L'intervention d'enseignants-chercheurs et de chercheurs associés du laboratoire de recherche laeLyon Magellan, et en particulier de son axe transversal Management International (10 chercheurs) permet une bonne articulation formation-recherche.

L'ancrage au sein de l'environnement socio-économique est fort. Il passe par une implication des acteurs (groupes multinationaux, petites et moyennes entreprises, *startups*, associations, institutions locales, pôles de compétitivité) dans la gouvernance de l'IAE, la représentation dans les conseils pédagogiques, les stages, les outils pédagogiques en immersion professionnelle (cas, visites d'entreprises, journées professionnelles, concours, validation des acquis de l'expérience).

L'ouverture à l'international est omniprésente. Le master *Management et commerce international* dispose de sept doubles diplômes à l'international : Université de Bamberg, Allemagne ; Université de Bilbao, Espagne ; Université de Pavie, Italie ; VSE Prague, République tchèque ; Université de Turin, Italie ; Université de Tamkang, Taiwan ; Université de Tübingen, Allemagne. Un autre partenaire académique est HEM Business School au Maroc. Un M2 « Parcours individualisé » permet de réunir tous les étudiants de M1 qui ont fait le choix de faire leur deuxième année à l'étranger dans une université partenaire (en échange Erasmus ou international, ou en double diplôme). De plus, le master intègre tous les ans un nombre important d'étudiants ERASMUS et internationaux des universités partenaires de l'IAE de Lyon et de l'Université Jean Moulin.

Organisation pédagogique

L'offre de formation est structurée afin de fournir une meilleure lisibilité pour les professionnels et les étudiants. Le tronc commun du M1 est centré sur la maîtrise des fondamentaux du management par l'ensemble des étudiants. En M2, le tronc commun est constitué au niveau de la mention. Les étudiants doivent suivre au total 16 cours (dont 10 cours obligatoires de spécialité, un cours d'ouverture aux humanités et un cours de séminaire international). Un enseignement optionnel vient compléter l'ensemble. En première année, la déclinaison du diplôme en deux parcours (*Affaires internationales* et *International business realities*) offre aux étudiants la base des connaissances et compétences en management international.

La formation accorde une place importante à la recherche à travers un enseignement dédié (cours d'introduction à la recherche en M1). En outre, concernant les mémoires professionnels, un soin est apporté à la précision de la problématique, à la richesse de la construction théorique et à la rigueur de la méthode mise en œuvre. Le parcours *Management des activités internationales* en M2, propose une orientation recherche, permettant aux étudiants de poursuivre en doctorat.

La place du numérique dans la formation passe par l'utilisation du Pôle d'accompagnement à la pédagogie numérique (PAPN) de l'Université qui propose de nombreuses ressources et formations pour accompagner les enseignants dans leur utilisation de pratiques pédagogiques innovantes (*MOOC*, *serious games*, *Learning lab*). La plateforme pédagogique Moodle déployée à l'Université permet aux enseignants de déposer des supports de cours auxquels les étudiants peuvent accéder à distance. La formation intègre deux modules de cours dédiés au numérique au premier semestre. Toutefois, la place du numérique dans son intégration de façon transversale dans l'ensemble des enseignements n'apparaît pas clairement. La formation intègre des innovations pédagogiques (*escape game*, cas réels avec la participation d'entreprises).

Le master *Management et commerce international* dispose de sept doubles diplômes à l'étranger. Les enseignements sont dispensés majoritairement en français, et incluent un module d'anglais des affaires en M1 et trois modules d'options enseignés en anglais au M2. Par ailleurs, dans le tronc commun, un module d'anglais d'une vingtaine d'heure est dispensé à chaque semestre pour tous les parcours. L'enseignement d'une seconde langue est également intégré. Les enseignements du parcours *International business realities* (M1 et M2) sont dispensés à 100 % en anglais.

Des opportunités de mobilité à l'étranger dans des universités partenaires sont proposées.

Toutefois seuls 26 étudiants de M2 du parcours MCI (soit 10% des effectifs de la mention) bénéficient du programme de mobilité sortante. Les étudiants en mobilité entrante sont principalement intégrés dans le programme 100 % en anglais, les autres parcours ne bénéficiant pas autant de leur mixité.

Pilotage

L'équipe pédagogique est essentiellement constituée de professeurs d'université, de maîtres de conférences et de quelques professeurs associés ou invités. Cette équipe est complétée par des intervenants extérieurs issus du milieu professionnel. La répartition des enseignants est en moyenne de 75 % d'enseignants statutaires pour 25 % de vacataires et varie selon les années et les spécialités en fonction des spécificités propres des enseignements dispensés. Les enseignements dispensés par les vacataires ne sont pas renseignés, ce qui ne permet pas d'apprécier la part d'enseignements cœur de métier assurée par des professionnels. La composition de l'équipe pédagogique n'est pas précisée pour le master délocalisé.

Chaque parcours a son responsable pédagogique. Ils organisent chaque année un comité de pilotage, composé de représentants de l'équipe pédagogique, d'acteurs de la vie économique pertinents, et d'étudiants, et des comités de perfectionnement au niveau de la mention et au niveau des parcours, composés également de professionnels, d'enseignants et de gestionnaires de la formation, et d'étudiants. Le comité de pilotage est destiné notamment à assurer l'adéquation de la formation avec les exigences du marché. Les procédures de pilotage spécifique aux formations délocalisées ne sont pas renseignées, alors que les effectifs sont importants en particulier en M2.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences sont conformes aux principes mis en place à l'Université. Les modalités de l'évaluation des connaissances, les règles d'attribution des crédits ECTS et de validation des compétences sont définies et communiquées à travers le régime des études et des examens, distribué aux étudiants au début de l'année universitaire. Ces règles apparaissent également sur les plans de cours mis en ligne. La formation s'appuie fortement sur les ILO (*Intended Learning Outcomes*) de l'EFMD pour définir son approche par compétences. L'approche par blocs de compétences est appelée à être reconfigurée pour entrer dans le cadre exigé sur ce point par la prochaine accréditation.

Les modalités de recrutement ne sont pas précisées. Il n'existe pas de dispositif d'aide à la réussite, du fait des effectifs limités facilitant un suivi individualisé, et de la sélection d'étudiants de bon niveau et motivés.

Résultats constatés

La formation est évaluée périodiquement du fait de l'accréditation EPAS (*EFMD Program Accreditation System*) par l'EFMD (*European Foundation for Management Development*). Le master s'inscrit dans une démarche de qualité, un processus d'amélioration continue, qui intègre l'ensemble de ses parties prenantes, étudiants, enseignants, et praticiens.

Les modalités et taux de sélection du recrutement ne sont pas renseignés. Une part importante des étudiants du master provient de l'université de Lyon 3 Jean Moulin (34 % des étudiants en M1 et 24 % en M2 proviennent d'autres origines). Les critères et taux d'admission du recrutement non local ne sont pas renseignés.

Les effectifs sont stables, entre 250 et 260, dont 90 % en formation initiale. Les effectifs sont un peu supérieurs en M2 qu'en M1 (146 versus 117 en 2018/19). Les effectifs du parcours 100% en anglais (*International business realities*) représentent 20 % des étudiants du programme (hors délocalisation). Les étudiants en apprentissage sont dans le parcours dédié du M2 *Manager des affaires européennes*. Enfin, il faut noter les volumes importants d'étudiants réalisant ce master dans les formations délocalisées, équivalents aux effectifs français : 257 étudiants au total en 2018-2019. La formation au Maroc concerne les deux années du programme, les deux autres formations (Burkina Faso et Côte d'Ivoire) uniquement le M2. Le taux de réussite est supérieur à 95 % en M1 et 85 % en M2 ; le taux de réussite pour les masters délocalisés est entre 65 et 70 %, mais 99 % pour le M1 (promotion 2017/2018).

Sur la base des enquêtes à 27 mois, 91 % des répondants ont un emploi. Parmi ceux qui ont un emploi, 84 % sont en contrat à durée indéterminée (CDI) et 16 % en contrat à durée déterminée (CDD), 86 % des étudiants sont recrutés en qualité de cadre et professions supérieures.

Le taux de satisfaction des étudiants est très bon et est révélateur de la qualité de l'enseignement dispensé.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Forte professionnalisation.
- Accréditation internationale.
- Organisation des enseignements par bloc de compétences.

Principaux points faibles :

- Equivalence de qualité non garantie de l'importante offre de formation délocalisée.
- Manque d'information sur les masters délocalisés.
- Immersion à l'international très inégale selon les parcours.
- Place du numérique très limitée au regard des enjeux internationaux.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management et commerce international* est bien ancré dans son environnement et permet de former des acteurs particulièrement exercés à affronter les difficultés du marché dans une conjoncture internationale tendue. La formation gagnerait à augmenter les effectifs du parcours *International business realities* (parcours phare mais qui ne représente que 20 % des effectifs français de la mention). Pour tous les parcours autres qu'*International business realities*, l'ouverture à l'international devrait être développée eu égard à son positionnement et à l'intitulé de la mention. En raison de la forte digitalisation des marchés internationaux, la place du numérique pourrait être renforcée. Pour les délocalisations au Maroc, Burkina Faso et Côte d'Ivoire, l'absence d'information sur les contenus, le pilotage et l'équipe pédagogique est préoccupante au regard de la dimension universitaire de la formation.



MASTER MANAGEMENT SECTORIEL

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université de Jean Moulin Lyon 3 ; Vetagro Sup.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management sectoriel* de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a pour objectif de former à une spécialisation sectorielle ancrée sur l'économie de la région Rhône-Alpes, objet de la seconde année de master (M2) réalisée à travers huit parcours) en prolongement d'un socle de connaissance acquise en première année de master (M1).

Cinq parcours sont suivis majoritairement à plein temps : *Management et communication* (MC), *Management territorial* (MT), *Management des industries pharmaceutiques et des technologies médicales* (MIPTM), *Management de l'action collective en santé publique vétérinaire* (MAC SPV), co-accrédité avec Vetagro Sup, *Management et communication en structures vétérinaires libérales* (MC SVL) co-accrédité avec Vetagro Sup. Trois parcours sont réalisés en formation alternée : *Manager qualité sécurité environnement* (MQSE), *Management en centres de profit en activités d'hôtellerie restauration et de loisirs* (MCP HRL), *Animation et développement de réseaux d'enseignes* (ADRE).

Ils se déroulent à l'iaelyon *School of Management*, sur le site de la Manufacture, et sur les sites des partenaires pour quatre parcours (École supérieure pour la qualité, l'environnement et la sécurité en entreprise (ESQESE) - Université catholique de Lyon - EKLYA *School of Business* et Vetagro Sup).

ANALYSE

Finalité

Le master *Management sectoriel* expose clairement les objectifs scientifiques et professionnels de chaque parcours. La définition des connaissances et des compétences a d'ailleurs fait l'objet d'une réflexion spécifique.

S'il est moins naturel d'évoquer des débouchés autres que généraux au master dans sa globalité, ceux-ci se retrouvent plus précis et transcrits explicitement sur les fiches de chaque parcours. De ce point de vue, les métiers accessibles sont totalement renseignés et les enseignements contenus dans les parcours sont en cohérence avec leurs objectifs respectifs.

Positionnement dans l'environnement

Le poids de l'institution qui porte le diplôme (et lui offre un cadre et un support de qualité) comme les partenariats (singulièrement pour certains parcours, comme celui avec les Entreprises du médicament ou le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM) confèrent au master une position relativement unique dans son environnement local comme régional.

L'articulation à la recherche est présente au travers d'actions directes (méthodologie du mémoire et lectures d'articles scientifiques) et indirectes (la présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique avec une forte articulation au Centre de recherche iaelyon Magellan)

Les partenariats, au sein d'un diplôme sectoriel sont naturellement attendus comme un point devant être fort. C'est ici le cas, d'une part au niveau institutionnel (avec un ensemble d'acteurs de toutes tailles et secteurs) et d'autre part par les relations spécifiques inhérentes à certains parcours (singulièrement ceux territoriaux et pharmaceutiques), même si on peut constater que la globalisation de la présentation ne permet pas d'examiner en détail l'environnement de chaque parcours.

Il est très explicitement exposé une tentative de délocalisation du parcours *Management des industries pharmaceutiques et technologies médicales* au Sénégal, tout comme la décision de clore le partenariat faute d'avoir « trouvé son public ». Le pragmatisme et la clarté des éléments fournis à ce sujet sont appréciés.

Organisation pédagogique

La structure du diplôme est construite de manière progressive, avec une spécialisation apparaissant particulièrement en M2 alors que le M1 comporte un socle de fondamentaux. Pour autant, le caractère partagé (les mutualisations notamment) du socle n'est pas toujours évident au-delà de certains intitulés communs (par exemple entre le M1 MQSE et le M1 MT). De plus, on notera que les deux parcours vétérinaires se déroulent exclusivement en M2 sans passage par le M1. Ceci s'explique par la recherche ici d'une double compétence pour des étudiants qui, déjà diplômés de l'école partenaire, intégreront directement en M2. Le M1 semble alors virtuel alors que ces étudiants ont pourtant peu abordé les aspects proprement managériaux dans leurs études précédentes. De manière générale, il semble que la mention apparaît davantage comme une juxtaposition de parcours sans réelle articulation entre eux.

La place de la professionnalisation est réelle. La nature gestionnaire de la formation, son orientation sectorielle, la présence de projet ou encore les stages (singulièrement en alternance) augure de la très bonne intégration de ce critère.

Le lien à la recherche est essentiellement réalisé par l'intervention d'enseignants-chercheurs (diffusant la recherche dans leurs cours) et la participation à des séminaires internationaux

La place du numérique et d'autres innovations pédagogiques est réelle : d'une part de façon globale à travers les outils de l'Université, les ateliers de l'iaelyon, et d'autre part de façon spécifique à certains parcours avec notamment des challenges ou jeux d'entreprise spécifiques.

L'alternance n'est présente que dans trois parcours, et rien n'indique si une réflexion est conduite pour l'étendre à d'autres parcours

Relativement à la place de l'international, la situation est assez hétérogène entre les parcours. En effet, si tous bénéficient d'enseignements de langues, certains parcours (singulièrement MCP HRL) comportent, logiquement, de nombreux enseignements en anglais. Le nombre d'étudiants bénéficiant d'une mobilité sortante est très faible : un ou deux par année pour les huit parcours (dont un concerne le parcours MCP HRL où la dimension internationale est incontournable)

Pilotage

L'équipe pédagogique présente toutes les qualités attendues par sa diversité et son équilibre. La participation des vacataires est réelle, au côté des enseignants-chercheurs (tout en présentant des disparités selon les parcours), et se compose de praticiens dont les niveaux de compétence et de responsabilité sont en accord avec le diplôme et notamment les secteurs attendus.

Concernant le pilotage, il est à noter que chaque parcours possède son propre appui administratif et un responsable distinct, ce qui est de nature à permettre, à toutes les parties prenantes, une identification de l'interlocuteur privilégié en la matière. Les rôles des responsables ont été clairement définis par des fiches de l'iaelyon.

Si le responsable du master organise un comité de pilotage annuel, les responsables de parcours organisent, eux, un conseil de perfectionnement également annuel. Toutes les parties prenantes (enseignants, administratifs et étudiants) y sont représentées.

En ce qui concerne l'évaluation des enseignements par les étudiants, il est exposé un processus conforme aux attendus. Il n'est toutefois présenté ni analyses, ni évolutions précises qui ont émané de ces évaluations, le propos se limitant à des principes généraux de réflexions.

La clarté des modalités de contrôle des connaissances est réelle puisque ceux-ci, hormis les missions de professionnalisation et quelques rares exceptions, sont tous évalués à trois crédits ECTS. Parce que tous les cours sont d'une durée proche, cela se justifie. Il est par contre surprenant de ne pas voir dans le dossier mentionner des unités d'enseignement (UE). Les formations apparaissent donc uniquement sous forme d'un ensemble de cours.

La validation des acquis professionnels (VAP) est pratiquée, et la validation des acquis de l'expérience (VAE) commence (un seul passage en jury, et cinq accompagnements en cours)

Si des informations relatives au recrutement (taux important de féminisation, nationalité des entrants) sont indiquées, les modalités ne sont guère précisées. Certains parcours proposent des modules de remise à niveau sans qu'une analyse permette d'apprécier leur pertinence, ni que la possibilité de leur généralisation ne soit évoquée.

Résultats constatés

L'attractivité est satisfaisante puisque les effectifs indiquent globalement une progression régulière et continue sur les dernières années. La pyramide est légèrement inversée (population étudiante en M2 supérieure à celle de M1) comme cela pouvait être attendu avec des parcours se prêtant à l'intégration en M2. L'équilibre entre alternants et non-alternants est réel, avec une légère proportion supplémentaire des premiers.

On notera enfin qu'il y a une véritable attractivité extérieure avec une proportion d'entrants nouveaux inscrits à l'Université proche des trois quarts en M1, et d'un quart en M2 (la diminution de ce dernier chiffre est expliquée). Les taux de réussite sont élevés.

Ainsi, en termes d'effectifs, aucun parcours ne semble en difficulté sur ce point hormis le parcours MAC SVL dont l'effectif oscille autour de cinq étudiants, ce qui ne fait pourtant pas l'objet d'une réelle analyse ni de propositions de remédiation.

Le suivi des diplômés fait l'objet d'un véritable travail, d'une part du fait de l'enquête institutionnelle de long terme faite par l'Université, mais aussi et d'autre part, à un horizon différent (court terme), du fait de l'enquête effectuée au niveau de la composante ou spécifique au master. Un affinement au niveau des parcours serait toutefois souhaitable.

Toutes deux indiquent des résultats très satisfaisants quant à l'insertion des diplômés (plus de 90 %) et les poursuites d'études sont en adéquation avec les objectifs affichés du diplôme. Concernant les poursuites d'études, celles-ci sont faibles et ne permettent donc pas de raisonnement particulier sur les cas constatés. Ceci est conforme à l'attendu, le Master n'ayant pas cette vocation principale.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne insertion professionnelle à l'issue du diplôme.
- Attractivité globale du diplôme.
- Bonne ouverture de la formation à l'alternance.

Principaux points faibles :

- Hétérogénéité du master qui donne parfois plus l'impression d'une juxtaposition que d'une réelle articulation des parcours.
- Effectif du parcours MC SVL très faible.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management sectoriel* de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est un diplôme porteur de huit parcours aux formats variés (formation initiale, continue, alternance), intégrant des étudiants au niveau M1 ou M2 (MAC SPV et MC SVL) dans une perspective de double compétence. Cette dernière option se réalise sur la base de partenariats opportuns. Du côté des étudiants, l'évolution des effectifs démontre une attractivité qui ne se dément pas et une bonne insertion professionnelle à l'issue de la formation. Du côté de l'équipe, l'appui administratif comme enseignant (universitaires et professionnels) est également pleinement satisfaisant.

Pour autant, deux pistes d'améliorations pourraient être formulées. D'une part, une réflexion devrait être approfondie quant à l'hétérogénéité des parcours du master. D'autre part, les effectifs du parcours MC SVL interrogent et appellent à la vigilance.



MASTER MARKETING, VENTE

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Marketing, vente* a pour objectif de former des spécialistes de la relation client autour des métiers du marketing, de la vente et de la communication. La première année de master (M1) permet d'acquérir les connaissances fondamentales afin d'appréhender les fonctions marketing et commerciales sous leurs différents aspects. La formation propose en seconde année de master (M2) trois parcours en formation initiale classique : *Marketing des services et expérience client* ; *Marketing et commercialisation des produits de grande consommation* ; *Marketing, Vente en business to business (BtoB)*. Elle propose également en seconde année trois parcours en formation initiale par alternance : *Marketing stratégique et opérationnel* (en alternance dès la première année) ; *Vente et management commercial* ; *Marketing connecté et communication digitale*. En seconde année, un parcours *Management et direction commerciale* est ouvert en formation continue. Un parcours *Marketing, vente en business to business* est ouvert en formation initiale par alternance dès la première année à Bourg en Bresse. La formation est dispensée sur le site Institut d'administration des entreprises (IAE) de Lyon. Enfin, le master est délocalisé à l'Institut des hautes études en management à Casablanca (Maroc) et à l'Université Française d'Arménie (UFAR) à Erevan (Arménie).

ANALYSE

Finalité

Le master *Marketing, vente* s'inscrit dans l'offre de formation de l'IAE de Lyon et permet de répondre aux attentes du marché du travail dans le domaine du marketing et de la commercialisation des produits et services. Le master forme, soit spécifiquement aux fonctions marketing (marketing connecté et communication digitale, marketing des services et expérience clients), soit aux fonctions commerciales (direction commerciale, vente et management commercial), soit encore aux deux fonctions (marketing et commercialisation des produits de grande consommation, marketing, vente en b2b, marketing stratégique et opérationnel). L'ensemble est cohérent et les enseignements sont en adéquation avec les objectifs visés par ce diplôme. Les connaissances et compétences sont retranscrites dans un supplément au diplôme remis à l'étudiant.

Pour le parcours *Marketing et commercialisation des produits de grande consommation*, les débouchés suivants sont possibles : chef de produit, *category manager*, *trade marketer*, chef de rayon dans la grande distribution, chef de secteur chez le fabricant. Pour le parcours *Marketing connecté et Communication digitale*, les métiers suivants sont visés : responsable de la stratégie digitale, *data scientist*, *traffic manager*, chef de produit web/mobile, *community manager*, *content manager*.

Le master *Marketing, vente* est délocalisé au Maroc (HEM Business School, Casablanca) et en Arménie (Université Française en Arménie à Erevan).

Positionnement dans l'environnement

Le master *Marketing vente* complète l'offre de masters professionnalisants de l'IAE de Lyon. Il est destiné à offrir une formation dans les domaines du marketing et de la vente. Il existe, au plan régional et national le master de l'Ecole de Management (EM) Lyon et huit masters, essentiellement dans les IAE, pouvant être considérés comme concurrents. Les différents parcours du master de l'IAE Lyon proposent une plus forte spécialisation, mais qui reste assez générique : commerce BtoB, marketing connecté, marketing des produits de grande consommation.

Concernant la recherche, la formation s'appuie sur le Centre de recherche Magellan de l'IAE de Lyon. Les axes de recherche sont à la fois bénéfiques pour la qualité de l'enseignement dispensé et pour les entreprises potentiellement recruteuses des diplômés.

Les partenaires socio-économiques sont fortement présents car l'IAE de Lyon est très bien ancré sur son territoire, l'IAE Lyon développe ses formations en cohérence avec les attentes des filières économiques de son bassin d'emploi. Un partenariat plus spécifique a été mis en place dans le cadre du parcours *Marketing et commercialisation des produits de grande consommation* avec Auchan puis Materne.

L'ouverture à l'international s'appuie sur le service dédié des relations internationales de l'IAE de Lyon et ses 158 universités partenaires à l'étranger. Toutefois, si la mobilité à l'étranger est possible, peu d'étudiants en ont bénéficié : 10 étudiants en 2017-2018, soit 3 % des effectifs totaux, et seulement 4 en 2018-2019 (1%).

Organisation pédagogique

Le diplôme offre un ensemble d'unités d'enseignement qui ont été définies en cohérence avec les métiers auxquels les étudiants sont destinés. En M1, sont étudiées sous forme d'un tronc commun les connaissances fondamentales et spécialisées en marketing et en vente, afin de permettre aux étudiants d'appréhender la fonction marketing et commerciale sous ses différents aspects. En M2, sont enseignées les connaissances marketing et commerciales approfondies et propres à différents secteurs d'activités (services, grande consommation, Business to Business), et à différents métiers (marketing, y compris marketing connecté, et vente) correspondant au marché de l'emploi local et national. Le M1 comprend un volume important de cours mutualisés avec l'ensemble des autres masters de l'IAE (254 heures d'enseignement en présentiel). En M2, 110 heures sont mutualisées au niveau de la mention entre les différents parcours de M2. La mention *Marketing, vente* propose des modalités variées : formation initiale classique ou par alternance, et formation continue. Chaque année, le master instruit un nombre conséquent de validation des acquis professionnels (VAP) pour la formation continue (FC) : 26 demandes, 24 validations et 18 inscriptions en 2018-2019. Un dispositif est prévu pour l'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières (handicap, sportif de haut niveau).

La professionnalisation s'effectue par des périodes d'immersion en entreprise qui varient selon les formats : une semaine par mois pour l'alternance, 18 semaines pleines puis un stage de six mois pour la formation initiale, tous les vendredis et samedis pour la formation continue. Un suivi individuel est compris dans un module de professionnalisation qui inclut également des missions et projets donnant lieu à rédaction de mémoire et soutenance.

L'ouverture à la recherche se fait au travers d'un module obligatoire d'introduction à la recherche de 18 heures en M1 et d'une option « construction d'un projet de recherche » de 21 heures disponible en M2.

Dans les autres parcours que le parcours *Marketing connecté et communication digitale*, dédié au numérique, l'ouverture au digital se fait grâce à deux cours spécifiques et obligatoires en M1 (16 heures + 12 heures) et un cours « marketing et internet » de 21 heures en M2. Les étudiants peuvent également bénéficier du soutien du Pôle d'accompagnement à la pédagogie numérique et de la plateforme intranet Moodle de l'université. Un MOOC (*Massive Open Online Course*) dédié au comportement du commercial a été par ailleurs développé par un enseignant de la mention. Une bibliothèque en accès libre est à la disposition des étudiants.

La formation comprend des enseignements d'anglais des affaires en M1 (20 heures par semestre) et un séminaire international obligatoire en M1 et en M2 pour un crédit ECTS en M1 et trois crédits ECTS en M2.

Pilotage

La formation est dispensée sur le site de la Manufacture des Tabacs à Lyon. Les enseignants se répartissent entre enseignants chercheurs (quatre professeurs d'université (PR), et 11 maîtres de conférences (MCF)), enseignants associés ou invités et intervenants extérieurs à raison d'environ 55 % de statutaires et 45 % de vacataires. Les praticiens interviennent dans les enseignements en fonction de leur expertise.

Les responsables pédagogiques (mention et parcours) organisent une fois par an un comité de pilotage par parcours, incluant des acteurs de la vie économique. Il a pour but d'assurer la cohérence entre les contenus de la formation et les attentes du marché et donne lieu à un compte rendu écrit. Les modalités de pilotage des formations délocalisées ne sont pas précisées. En particulier, le rôle et les responsabilités éventuels de l'équipe de pilotage française sur les formations délocalisées n'apparaît pas clairement.

Un conseil de perfectionnement à orientation pédagogique est également organisé chaque année pour chaque parcours. Il fait intervenir des enseignants, des gestionnaires de scolarité et des étudiants volontaires. Le nombre et diversité des participants est très limité (cinq enseignants-chercheurs) selon le compte rendu communiqué. Une enquête d'évaluation des enseignements par les étudiants est mise en place ; les résultats sont présentés et discutés en conseil de perfectionnement.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences sont conformes aux principes mis en place à l'Université. Des jurys de délibération se réunissent chaque fin de semestre. Les modalités d'évaluation des connaissances sont communiquées aux étudiants et mises en ligne. Une démarche d'organisation des formations par bloc de compétences a été initiée à l'IAE Lyon et la formation va être reconfigurée suivant la logique des blocs de compétences pour la prochaine accréditation.

Les modalités et critères de recrutement ne sont pas renseignés. Il n'existe pas de dispositif d'aide à la réussite, ce qui se justifie par le bon niveau des étudiants recrutés et les effectifs permettant un suivi individualisé.

Résultats constatés

Les taux de sélections en M1 ne sont pas communiqués. Les effectifs restent stables et la formation semble garder toute son attractivité. Toutefois, les effectifs en M1 formation initiale sont en baisse (passant de 99 à 81 en deux ans). Les effectifs de M1 en formation continue sont stables (25-30 environ). Les effectifs des différents parcours de M2 sont relativement stables (entre 20 et 30 pour chaque parcours), et répartis au global pour moitié en formation initiale (66 étudiants, effectif en légère baisse) et pour moitié en formation continue ou alternance (effectifs stables). Les taux de réussite sont bons, de l'ordre de 97 %. Le taux de passage de M1 en M2 est de l'ordre de 80 %. La baisse des effectifs en M1 formation initiale et le taux important d'étudiants quittant la formation entre M1 et M2 (20 %) sont à surveiller au regard de l'évolution du recrutement M1 et M2.

Concernant les formations délocalisées, les effectifs sont stables dans le programme en Arménie (une trentaine d'étudiants en M1 et M2), et en forte progression au Maroc (90 étudiants en M1 et 66 étudiants en M2), avec au total des effectifs en M1 qui se rapprochent désormais des effectifs de M1 de la formation en France.

Les enquêtes sur le devenir des diplômés sont réalisées par l'Université (enquêtes à 27 mois du diplôme) et l'IAE. Sur la base des enquêtes à 27 mois, l'analyse des résultats montre que, dans une très grande majorité des cas, les étudiants issus du master *Marketing - vente* sont insérés dans la vie professionnelle. A 27 mois, seuls 6 % sont à la recherche d'un emploi. Parmi ceux qui ont un emploi, 96 % sont en contrat à durée indéterminée (CDI) et 4 % en contrat à durée déterminée (CDD). Les résultats montrent, par ailleurs, que 89 % des étudiants sont recrutés en qualité de cadre et professions supérieures. Les entreprises qui les recrutent sont pour 40 % des entreprises de taille intermédiaire ou de grandes entreprises, pour 40 % des petites et moyennes entreprises (PME) et enfin pour 18 % des très petites entreprises (TPE). Ces entreprises se trouvent à 64 % en Auvergne-Rhône-Alpes ; 3 % des étudiants sont recrutés à l'international.

Le devenir des diplômés des formations délocalisées n'est pas renseigné.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Structure de formation cohérente, et conduisant à une insertion professionnelle rapide.
- Variété des parcours proposés en fonction des spécificités du monde du commerce.
- Formation adaptée à l'apprentissage et à la formation continue.

Principaux points faibles :

- Manque d'information sur le pilotage et les équipes pédagogiques des masters délocalisés.
- Baisse des effectifs en formation initiale en M1.
- Taux de déperdition élevé entre M1 et M2.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Marketing, vente* est une formation professionnalisante, adaptée aux attentes des professionnels du marketing. Cependant, l'attractivité de la formation est à surveiller au regard de la forte concurrence de l'offre de formation marketing. Développer la place de l'alternance pourrait constituer une piste pour augmenter l'attractivité du master. Le manque d'information sur le pilotage et les équipes pédagogiques des masters délocalisés ne permet pas d'apprécier l'implication effective de l'IAE de Lyon garantissant la dimension universitaire du diplôme.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER RELATIONS INTERNATIONALES

Établissement : Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Relations internationales* de l'Université Jean Moulin Lyon 3 propose une formation de deux ans visant aux emplois d'encadrement supérieur dans les secteurs public et privé ou à la poursuite d'études en doctorat. Après une première année de Master (M1) plutôt généraliste, la seconde année de master (M2) offre une spécialisation à travers neuf parcours proposés en présentiel: *Sécurité internationale et défense* (SID) (à finalité recherche et ouvert à la formation continue) ; *Relations internationales et diplomatie* (RID) (à finalité recherche) ; *Gestion de programmes internationaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux* (GPI) (à finalité professionnelle) ; *Intelligence stratégique et gestion de crise* (ISGC) (à finalité professionnelle) ; *Expertise internationale* (EI) (à finalité professionnelle) ; *Francophonie et relations internationales* (FRI) (à finalité recherche) ; *Francophonie et culture* (FC) (à finalité professionnelle) ; *Francophonie et développement durable* (FDD) (à finalité professionnelle) ; *Francophonie-nouvelle économie-économie sociale et solidaire* (FNEESS). Trois parcours sont également proposés en formation continue : *Sécurité internationale et défense* (SID) ; *Relations internationales et diplomatie* (RID) ; et *Gestion de programmes internationaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux* (GPI). Les enseignements ont lieu sur le site de l'Université Jean Moulin Lyon 3. La formation est proposée également dans quatre parcours délocalisés au Gabon, au Cameroun et au Vietnam.

ANALYSE

Finalité
<p>Les connaissances attendues et les compétences visées sont exposées avec grande clarté selon les parcours. Les enseignements, généralistes et équilibrés en première année, beaucoup plus pointus et adaptés aux différentes spécialités de seconde année, permettent de les acquérir. Les débouchés professionnels sont quant à eux très bien renseignés pour chaque spécialité et correspondent parfaitement à la formation.</p> <p>Le tableau des effectifs présenté en annexe fait état qu'il existe des délocalisations au Gabon, au Cameroun et au Vietnam, qui ne sont pas du tout renseignées dans le dossier.</p>

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation est tout à fait cohérent et constitue le prolongement de la licence Droit-Sciences politiques de Université Jean Moulin Lyon 3. Au niveau local, le master Relations internationales est original et se distingue de l'offre proposée en science politique par l'Université Lumière Lyon 2 et l'Institut d'études politiques (IAE) de Lyon. Au niveau national, la mention Relations internationales est la plus ancienne en France.

L'articulation de la formation avec la recherche repose sur son rattachement à l'Équipe de recherche pluridisciplinaire « Francophonie, mondialisation et relations internationales » (EA 4586), qui correspond tout à fait aux contenus des différents parcours.

La formation semble bien insérée dans l'environnement socio-économique, même si le dossier est faiblement renseigné sur ce point.

De nombreux partenariats internationaux avec Val d'Aoste en Italie, Bucarest en Roumanie, Beyrouth au Liban, Alexandrie en Egypte, Ouagadougou au Burkina Faso, Yaoundé au Cameroun et Libreville du Gabon existent, notamment grâce à l'intégration des parcours Francophonie dans le réseau international des Chaires Senghor. La mobilité étudiante est possible en M1, mais aucune donnée chiffrée ne permet d'en apprécier l'importance (7 % mobilité en M1 dans les statistiques en annexe). Aucune précision n'est en outre apportée sur les mécanismes et les modalités de ces échanges.

Organisation pédagogique

Si la structure générale de la formation est tout à fait lisible, la spécialisation vers la seconde année ne paraît pas, en revanche, suffisamment progressive. La première année reste assez généraliste et aucun système d'options ne permet d'orienter progressivement les étudiants vers les neuf spécialités de M2.

La place de la professionnalisation est inégale selon les parcours. Les étudiants ont soit la possibilité (en M1 et parcours de M2 à finalité recherche) soit l'obligation (parcours de M2 à finalité professionnelle) de réaliser un stage. Le dossier n'apporte cependant que très peu d'éléments sur les modalités, l'évaluation et l'encadrement de ces stages. Les parcours professionnels organisent des modules « Gestion de projet » au sujet desquels le dossier ne donne aucun détail.

La place accordée à la recherche ne semble pas suffisante et n'est que très peu développée dans le dossier. Seuls les parcours de M2 à finalité recherche incluent la rédaction d'un mémoire de recherche, disposent d'un séminaire de « Méthodologie de la recherche » et intègrent les étudiants dans l'organisation d'un colloque. Si les parcours de M2 à finalité professionnelle demandent un mémoire de stage, on peut regretter l'absence de mémoire en M1.

Le recours au numérique existe, mais se limite à la présence d'un espace numérique de travail (ENT). Les pédagogies innovantes sont quant à elles nombreuses et variées (simulations de crises, jeux sérieux, intégration des étudiants à l'organisation de colloques, événements professionnalisants).

La place accordée à l'international n'est pas négligeable mais reste perfectible. Des cours d'anglais sont obligatoires en M1 (seulement 15 heures) et dans les parcours de M2 Relations internationales. Les parcours de M2 Francophonie imposent l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère (espagnol ou chinois). Seul un module de bonification et sans crédits ECTS, commun aux neuf parcours existent en anglais en M2 : Financial and performance analysis : serious game. Le dossier ne donne malheureusement que peu d'informations chiffrées sur la mobilité internationale. On sait simplement qu'une trentaine d'étudiants effectuent le M1 en programme d'échange.

Trois parcours sont proposés en enseignement à distance (SID, RID et GPI) avec

Pilotage

Le pilotage de la formation est assez traditionnel. La mention de master et le M1 sont dirigés par un enseignant-chercheur, tandis que chaque parcours de M2 est piloté par un responsable pédagogique. L'existence de conseils de perfectionnement est évoquée, mais leur composition (responsable de la mention, responsables de parcours, enseignants et personnels administratifs concernés) et leur modalité de réunion (lors des délibérations semestrielles) laissent penser qu'ils ne permettent pas l'émergence d'un dialogue avec les étudiants.

L'équipe pédagogique est très riche, comprenant des personnalités diverses, venant aussi bien du milieu académique que du milieu professionnel, ce qui constitue un atout pour la professionnalisation des étudiants.

Les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants ne sont pas renseignées.

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC), bien renseignées, sont d'un grand classicisme. Très peu d'éléments sur le suivi des compétences figurent dans le dossier.

Résultats constatés

Les effectifs sont stables en M2 (311 inscrits en 2016-2017, 328 en 2017-2018 et 333 en 2018-2019) et en très forte baisse en M1 (314 en 2016-2017, 388 en 2017-2018 et 166 en 2018-2019). Ce qui s'explique peut-être du fait de l'évaluation précédente qui suggérait de réduire les effectifs. Aucune indication concernant le nombre de candidatures reçues n'est donnée. En 2019, il y a plus d'étudiants en M2 (333) qu'en M1 (166) Les taux de réussite sont élevés en M1 (entre 87 et 90 %), un peu moins en M2 (entre 72 et 77 %).

L'évaluation précédente avait insisté sur le nombre trop important d'étudiants qui posait un problème quant à l'insertion professionnelle des étudiants. Le suivi des diplômés est assuré par les services spécialisés relevant de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Les résultats de l'enquête de 2019 fournis en annexe : 67 % à 27 mois, mais non analysés dans le dossier, indiquent que, sur les 103 diplômés de 2015 ayant répondu (sur un total de 147), seulement 48 occupent un emploi de cadre ou profession supérieure, 19 ont un poste d'employé, d'ouvrier ou de profession intermédiaire, 21 sont en poursuite d'études ou préparent des concours et 15 sont en inactivité ou en recherche d'emploi. Dans les statistiques qui sont données par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP), il apparaît qu'aucun étudiant n'a poursuivi ses études dans le cadre d'un doctorat à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (deux ont poursuivi dans d'autres universités).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne cohérence du positionnement dans l'environnement.
- Bonne lisibilité de la structure de la formation.
- Bonne intégration des pédagogies innovantes.

Principaux points faibles :

- Faible progressivité de la spécialisation.
- Caractère informel du pilotage.
- Faible intégration d'enseignements en langue étrangère.
- Dossier souvent imprécis concernant les parcours délocalisés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier n'envisage aucune perspective d'amélioration et d'évolution. Le pilotage de la formation mériterait cependant d'être mieux organisé (avec notamment la mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement au niveau de la mention). La spécialisation vers le M2 gagnerait à être plus progressive (avec la présence d'options en M1). Compte tenu de la nature de la formation, des enseignements en langues étrangères devraient être proposés en M1 comme en M2. L'adossement de la formation à la recherche doit être accentué. Enfin, l'évaluation des enseignements par les étudiants pourrait être organisée.



MASTER RISQUES ET ENVIRONNEMENT

Établissements : Université Claude Bernard Lyon 1 ; Université Lumière Lyon 2 ; Université Jean Moulin Lyon 3 ; École Centrale Lyon ; École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne – ENSMSE ; École nationale des travaux publics de l'État – ENTPE ; Institut Mines-Télécom

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Risques et environnement* regroupe trois parcours organisés autour du risque environnemental et réalisés en présentiel : 1) *Gouvernance des risques environnementaux* (RISE), parcours professionnalisant accessible en formation initiale et continue ; 2) *Environnement et risques industriels et urbains* (ERIU), parcours professionnalisant accessible en formation initiale ou continue et ouvert à l'alternance à partir de la seconde année (M2) ; 3) *Sciences de l'environnement industriel et urbain* (SEIU), parcours M2 orienté recherche.

L'objectif principal du master est de former des professionnels dans le domaine du risque environnemental via les parcours ERIU/RISE et des chercheurs dans le domaine de l'environnement via le parcours SEIU. Les enseignements sont dispensés sur un ou plusieurs établissements co-accrédités suivant le parcours de formation.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues et les emplois visés pour les trois parcours sont assez clairement exposés et correspondent aux enseignements dispensés. Une des finalités de la formation, par le biais des échanges entre les étudiants des trois parcours de champs de compétences complémentaires, est d'apprendre à travailler dans un contexte pluridisciplinaire autour du risque environnemental. Les compétences attendues, les différents liens entre les parcours et les différents contenus de formation sont par contre peu détaillés dans le dossier.
Positionnement dans l'environnement
Depuis la précédente évaluation de l'HCÉRES en 2015, une fusion a eu lieu entre le master <i>Environnement et risques industriels urbains</i> (avec ses deux spécialités <i>Environnement et risques</i> (ER) et <i>Sciences de l'environnement industriel et urbain</i> (SEIU)) et le master <i>Risques et environnement</i> . La mention actuelle est ainsi un rapprochement de huit établissements universitaires de la métropole de Lyon et de Saint-Étienne métropole. Ce regroupement au niveau local permet une meilleure visibilité autour du risque environnemental même si quelques recouvrements existent encore (avec le master <i>Gestion du risque sanitaire</i> en particulier). Concernant le positionnement national, il semble que la comparaison avec les 21 autres mentions <i>Risques et</i>

environnement que l'on retrouve en France soit difficile car sous cet intitulé, les domaines couverts sont très divers avec des possibles intersections. Il est cependant précisé dans le dossier qu'il n'y a jamais recouvrement total et qu'aucun master n'en duplique un autre. Il est à noter que les élèves ingénieurs de troisième année venant des écoles d'ingénieurs qui accréditent la mention (École nationale des travaux publics de l'État – ENTPE, Mines Saint-Étienne et ECL) peuvent obtenir un double diplôme via les parcours RISE et SEIU. Le pourcentage d'étudiants bénéficiant de ce dispositif n'est cependant pas communiqué. Il est à noter une interaction entre ce master et d'autres masters du site à travers des cours communs ou des projets, ces échanges étant favorisés par les liens avec l'École universitaire de recherche (EUR) H2O'Lyon et l'Institut convergence école urbaine de Lyon.

La mention de master, comptant 70 enseignants-chercheurs répartis sur 11 sections CNU (Conseil national des universités), est adossée à de très nombreuses structures de recherche appliquée entre autres aux problématiques environnementales qui évoluent elles-mêmes dans un environnement local très dynamique. Cependant le rattachement de la mention à une (ou plusieurs) école doctorale n'est pas mentionné dans le dossier. Le parcours professionnalisant ERIU bénéficie par ailleurs de l'appui très fort d'un réseau d'entreprises, de professionnels et d'anciens diplômés. Cet appui se traduit par l'accueil de stagiaires, l'implication de professionnels dans les enseignements, la participation aux rencontres étudiants-professionnels. Le parcours SEIU plus orienté recherche est adossé à deux écoles d'ingénieurs (Mines Saint-Étienne et ENTPE). Les étudiants ont alors à leur disposition les contacts et outils disponibles dans ces établissements. Des partenariats et des accords de coopérations existent (pour les écoles d'ingénieurs vues ci-dessus et pour le parcours RISE) afin de favoriser la mobilité des étudiants. Il leur est offert la possibilité d'effectuer un semestre ou une année à l'étranger.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique globale de ce master est assez complexe et donc peu lisible au premier abord du fait des particularités fortes des trois parcours, des nombreux organismes et écoles impliqués suite au récent regroupement dans cette mention de master et également des doubles diplômes possibles pour les parcours RISE et SEIU. Seul, le parcours ERIU, plus classique, sort du lot, en étant très lisible, avec une formation bien structurée et une spécialisation progressive. La professionnalisation y est pertinente et présente tout au long de la formation soit sous forme de stage/préparation de projets professionnels pour les étudiants en formation initiale soit sous forme de contrat de professionnalisation pour les étudiants en alternance et par l'intervention de nombreux professionnels. L'apprentissage est possible dès le M2.

La maquette de la mention présentant les unités d'enseignements (UE) prête à confusion en présentant une première année (M1) SEIU qui n'existe pas (le parcours n'étant possible qu'en M2) : le M1 SEIU n'a ni d'existence dans les écoles d'ingénieurs partenaires, ni de tronc commun avec le M1 ERIU. En seconde année, il est à noter, le tronc commun de 9 crédits ECTS au troisième semestre (S3) (Analyse et gestion des risques 6 crédits ECTS et Management Qualité Sécurité Environnement (QSE) 3 crédits ECTS) pour les trois parcours qui permet une réelle mixité disciplinaire entre ces parcours assez différents, particularité existant également dans d'autres masters du domaine en France. Il est cependant dommage que les étudiants du parcours ERIU, probablement plus à l'aise dans les études de cas, ne puissent partager les 6 crédits ECTS de l'UE Projets, conférences et études de cas au S3 avec les parcours RISE et SEIU. Remarquons que le parcours SEIU présentait lors de la précédente évaluation de 2015 des volumes horaires minimalistes et essentiellement des recrutements d'élèves ingénieurs en double diplôme et aucun recrutement venant du M1 ERIU. La situation ne s'est pas beaucoup améliorée avec uniquement 9 crédits ECTS propres à ce parcours qui se rajoutent aux 15 crédits ECTS communs aux trois parcours de M2, aux 3 crédits ECTS (risques environnementaux) communs avec le parcours RISE et aux 3 crédits ECTS de langue. Dans ce contexte, on peut se demander dans quelle mesure la fusion des parcours RISE et SEIU ne pourrait pas être envisagée.

Les étudiants qui intègrent le M2 RISE sont pour partie des élèves ingénieurs de l'ECL en double cursus et pour l'autre partie issus du M1 *Risques et environnement* proposé par Lyon 3 entièrement mutualisé avec la mention *Droit public* et du M1 *Risques et environnement* proposé par Lyon 2 entièrement mutualisé avec la mention *Analyse des politiques économiques*.

Globalement les modalités d'enseignements mises en place sont classiques et bien présentées. La validation des acquis de l'expérience (VAE) existe et est peu demandée. Les projets tutorés et les stages sont assez bien représentés sur les différents semestres. Il est à souligner que le parcours ERIU permet aux étudiants de réaliser des stages longs dès le M1. Ces derniers sont appuyés par le bureau d'aide à l'insertion professionnelle. Les possibilités de stages de recherche sont également nombreuses grâce à un réseau de laboratoires important. L'utilisation du numérique reste très traditionnelle mais son usage est très limité car les outils des différents établissements porteurs de la mention ne sont pas interoperables ou accessibles aux étudiants et/ou aux enseignants. Les pédagogies innovantes (jeux sérieux, pédagogie par projet) existent. L'internationalisation de la formation se résume à l'enseignement de l'anglais (et également à quelques cours réalisés en langue étrangère) et à des partenariats et accords internationaux favorisant la mobilité entrante et sortante des

étudiants. Le parcours RISE a créé un double diplôme en économie avec l'Université de Turin.

Il est dommage que les informations portées dans le rapport d'autoévaluation soient incomplètes voir absentes : absence du supplément au diplôme ; fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) non conforme ou inexistante pour deux parcours ; équipe pédagogique avec des données incomplètes ; architecture de la formation peu explicite ; des chiffres inexistantes pour les doubles diplômes, des liens erronés, etc.

Pilotage

L'équipe pédagogique est bien diversifiée et est composée d'un nombre important d'enseignants-chercheurs qui sont majoritaires dans les parcours RISE et SEIU. Les intervenants extérieurs sont plus représentés dans le parcours ERIU mais le dossier n'indique pas leur fonction ce qui ne permet pas d'évaluer s'ils sont dans le cœur de métier. Les responsabilités pédagogiques et le rôle du comité de pilotage sont bien décrits ainsi que les modalités de réunion de l'équipe pédagogique. La constitution du conseil de perfectionnement et son mode de fonctionnement (réunion au moins une fois par an) sont parfaitement décrits. Les modalités de pilotage varient en fonction des parcours. La volonté d'amélioration continue au fil des années du parcours ERIU est bien présente et donne même lieu à un cahier des charges pour les intervenants professionnels, ce qui montre le sérieux de ce parcours. Les étudiants sont également associés dans le conseil de perfectionnement.

Les modalités de contrôle des connaissances sont bien établies. La mise en place des blocs de compétences a débuté et devrait être terminée pour la rentrée 2019. La formation n'utilise pas encore d'outils comme le portefeuille de compétences ou le livret de l'étudiant. Par ailleurs le supplément au diplôme n'est pas fourni et n'est pas accessible via le lien intranet indiqué dans le dossier.

Des enseignements de mise à niveau sont proposés en particulier à l'entrée du parcours RISE et des dispositifs d'aide à la réussite existent via les services d'orientation et d'insertion professionnelle des différents établissements impliqués. Il est à noter la mise en place de tutorats personnalisés pour les étudiants du parcours ERIU.

Enfin des passerelles existent pour le parcours RISE vers d'autres mentions mutualisant le M1.

Résultats constatés

Les parcours RISE et SEIU ne fournissent quasiment pas d'informations sur le devenir de leurs diplômés, ce suivi n'est pas prévu formellement pour les parcours de master portés par des écoles d'ingénieurs.

Seul le parcours ERIU dispose de données de qualité sur trois années, publiées annuellement sur le site de l'Université Lyon 1. Les données proviennent de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) et d'enquêtes internes au parcours. Les effectifs du M1 et du M2 sont très constants et voisins de 25 étudiants/an ce qui est remarquable en termes de stabilité. L'insertion professionnelle est très bonne avec un nombre limité d'étudiants en recherche d'emploi au bout d'un an.

Il faut noter que le détail des effectifs ne figure dans le dossier pour aucun des parcours. Il n'est donc pas possible d'apprécier les effectifs en formation continue, par apprentissage, par VAE, ou la part des élèves ingénieurs en double diplôme... Par ailleurs, lors des précédentes évaluations du HCÉRES de 2010 et 2015, il était mentionné une « absence totale de flux d'étudiants entre le M1 ERIU et la spécialité recherche SEIU du M2, qui recrute presque exclusivement des élèves ingénieurs ou des ingénieurs ». Le dossier actuel ne permet pas de savoir si cela est toujours le cas.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Parcours ERIU (ex ER) reconnu, très bien ancré dans les milieux socio-professionnels et professionnalisant avec une implication forte des professionnels et un bon suivi des étudiants.
- Part importante des projets tutorés et des stages, ceci dès la première année du master.
- Échanges pluridisciplinaires entre les trois parcours.

Principaux points faibles :

- Parcours SEIU qui n'a plus sa place dans l'architecture actuelle de la formation, possédant un volume d'enseignement spécifique encore très léger (9 crédits ECTS au S3) et présentant une chute importante de ses effectifs.
- Nombreuses informations (chiffrées le plus souvent) incomplètes ou absentes dans le dossier qui ne permettent pas d'analyser précisément les parcours RISE et SEIU (en particulier le nombre d'étudiants en situation de double diplôme).
- Très faible poursuite d'études en doctorat.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le regroupement récent des parcours axés « risques environnementaux » sous une même mention améliore leur visibilité au sein de l'Université de Lyon (ComUE Lyon). Le parcours ERIU est historiquement le parcours le plus ancré, il a su tisser un réseau socio-professionnel fort et assure un bon suivi des étudiants permettant une très bonne insertion professionnelle dans un temps très court après l'obtention de leur diplôme.

Le parcours recherche SEIU, porté initialement par l'Institut national des sciences appliquées (INSA) jusqu'en 2016, a vu depuis ses effectifs fondre de moitié pour être aujourd'hui inférieurs à 10. Il est à se demander si ce parcours recherche a toujours sa place et s'il n'existe pas que pour attribuer un double diplôme de master à des élèves ingénieurs des organismes partenaires de la mention. Dans les faits les poursuites d'études en doctorat (finalité première de ce parcours recherche) n'ont concerné seulement que trois étudiants depuis 2016. Cette très faible poursuite d'études en doctorat avait déjà été pointée par l'AERES en 2010 et l'HCÉRES en 2015, qui avaient également souligné que le rattachement de ce parcours dans la mention était assez artificiel.

Dans une optique d'amélioration continue de la mention, il serait très cohérent de supprimer le parcours SEIU et de n'afficher que les parcours ERIU et RISE. Les parcours RISE et SEIU pourraient ainsi être fusionnés en conservant des options du parcours SEIU, d'autant plus que ces deux parcours partagent déjà 18 crédits ECTS sur les 30 du S3. Les doubles diplômes d'élèves ingénieurs seraient toujours possibles avec le parcours RISE. La mention en ressortirait nettement plus lisible et compréhensible, tout en gardant le côté pluridisciplinaire autour de la thématique des risques environnementaux.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Contrat Quinquennal 2016-2020

**Section Formations & Diplômes
Licences et Masters**

Retour sur l'évaluation de la formation

Observations

Campagne d'évaluation 2019-2020

CHAMP DROIT, MANAGEMENT ET GESTION

Le 20 juillet 2020,

Jacques Comby



Printemps 2020

SOMMAIRE

LICENCE DROIT.....	4
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET ADMINISTRATION DE BIENS.....	10
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET DEVELOPPEMENT DE PATRIMOINE IMMOBILIER.....	13
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NOTARIAT	16
MASTER ADMINISTRATION ET LIQUIDATION D'ENTREPRISES EN DIFFICULTE	18
MASTER DROIT BANCAIRE ET FINANCIER	21
MASTER DROIT DE LA SANTE	21
MASTER DROIT DES AFFAIRES.....	22
MASTER DROIT DES ASSURANCES	27
MASTER DROIT EUROPEEN	29
MASTER DROIT FISCAL	31
MASTER DROIT INTERNATIONAL	33
MASTER DROIT NOTARIAL	40
MASTER DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES	41
MASTER DROIT PRIVE	42
MASTER DROIT PUBLIC	42
MASTER DROIT SOCIAL	43
MASTER HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS	49
MASTER JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES	50
MASTER RELATIONS INTERNATIONALES.....	51
MASTER RISQUES ET ENVIRONNEMENT	52
LICENCE GESTION.....	56
LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE.....	58
LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION	61
LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES	61
LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS.....	62
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA COMMUNICATION : CHARGE DE COMMUNICATION.....	63
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET PAIE	64
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE L'ENERGIE.....	64
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU BTP : BATIMENT ET CONSTRUCTION	64
LICENCE PROFESSIONNELLE ORGANISATION ET GESTION DES ETABLISSEMENTS HOTELIERS ET DE RESTAURATION	65
MASTER COMPTABILITE-CONTROLE-AUDIT	65
MASTER CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL	66
MASTER ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS	67
MASTER FINANCE.....	70
MASTER GESTION DE PATRIMOINE	72
MASTER GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS.....	74
MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	75

MASTER MANAGEMENT	76
MASTER MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	77
MASTER MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES	79
MASTER MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL	82
MASTER MANAGEMENT SECTORIEL.....	83
MASTER MARKETING, VENTE	84
LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES : ASSISTANT JURIDIQUE	85
LICENCE PROFESSIONNELLE E-COMMERCE ET MARKETING NUMERIQUE.....	86
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GRH : ASSISTANT	88
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'ENTREPRENEURIAT	88
LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL.....	89

LICENCE DROIT

Il n'y a pas d'erreur factuelle dans la fiche d'évaluation. Toutefois, le HCERES regrette à plusieurs reprises le manque d'informations ou de précisions suffisantes sur tel ou tel point, alors que ces informations figurent bien dans le rapport. La Faculté de droit tient également à apporter certains éléments concernant des modifications récentes.

1) Les débouchés professionnels spécifiques à la double licence droit-philosophie

Le HCERES (fiche d'évaluation p. 1) regrette qu'il ne soit pas fait mention dans le rapport des débouchés professionnels spécifiques à la double licence droit-philosophie.

Il n'existe pas à proprement parler de débouchés spécifiques pour la double licence droit-philosophie : les étudiants étant titulaires des deux licences, ils ont accès à tous les débouchés proposés par ces deux formations. Le parcours avait été pensé comme particulièrement adapté aux étudiants se destinant aux carrières judiciaires mais l'expérience montre que les diplômés ont suivi des parcours très diversifiés. Ils poursuivent majoritairement en droit mais cette majorité n'est pas écrasante. Les autres étudiants poursuivent en philosophie et, dans de rares cas, dans d'autres sciences humaines (anthropologie, sociologie). Au sein des disciplines juridiques, toutes les spécialités ont été suivies (droit public, judiciaire, affaires, relations internationales) vers les carrières liées (fonction publique, profession judiciaire, juriste d'entreprise). Il est possible de relever que, ces dernières années, les étudiants ont souvent (relativement au petit effectif), à l'issue de la double licence, suivi une année d'études à l'étranger ou demandé une césure pour un engagement humanitaire.

2) La licence droit à l'Université Française en Arménie et à l'Université de Sao Paulo au Brésil

Le HCERES (fiche p. 1) évoque les licences délocalisées et regrette le manque d'informations précises dans le rapport sur la licence droit à l'Université Française en Arménie et à l'Université de Sao Paulo au Brésil.

Si la liste des diplômes délocalisés de licence figure au début du rapport, des informations détaillées sur ces diplômes sont fournies un peu plus loin pp. 9 et 10. Le rapport renvoie également aux pages du site internet de la faculté de droit présentant ces diplômes.

- Licence de Droit en partenariat avec l'Université Française en Arménie (UFAR) (année 1, 2 et 3) :

Langue d'enseignement : Français et Arménien

Lieu : Arménie

<http://www.univ-lyon3.fr/ufar-universite-francaise-en-armenie-1209897.kjsp?RH=1305190882406>

L'UFAR (Université Française en Arménie) est un établissement d'enseignement supérieur créé en application de l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique signé en 1995 entre les gouvernements français et arménien. L'Université Jean Moulin est engagée depuis l'an 2000, avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes en Arménie.

Les 4 facultés (Droit, finances Gestion et Marketing) ont à leur tête 3 doyens locaux et 2 doyens associés nommés par le Recteur sur proposition de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

L'UFAR propose une Licence de droit en 4 ans (ainsi qu'un Master mention Droit parcours Droit international privé). Alliant enseignements théoriques et pratiques, étude de problèmes concrets et exercices, travaux individuels et collectifs, la pédagogie est mise en œuvre non seulement par des universitaires, français et arméniens, mais aussi par des spécialistes issus du monde professionnel. Cette collaboration permet l'adaptation des standards d'enseignement européens à la réalité arménienne et aux besoins du marché local du travail.

L'accès à la première année de licence est soumis à un concours d'entrée spécifique à l'Université française en Arménie.

À noter que 90% des primo-entrants ne maîtrisent pas le français. Ils doivent obtenir un niveau certifié B2 pour obtenir le double diplôme national de licence français et arménien.

- Licence Droit (PITES) en partenariat avec l'Université de São Paulo, l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

Langue d'enseignement : Français et Portugais

Lieu : Brésil

<http://www.univ-lyon3.fr/licence-droit-partenariat-pites-delocalise-a-sau-paulo--1154534.kjsp?RH=1513089306174>

Il s'agit d'une licence en droit délocalisée à l'Université de São Paulo (Brésil) délivrée sur la base d'un partenariat entre, d'une part, les universités Lyon 2, Lyon 3 et Saint-Etienne et, d'autre part, l'Université de São Paulo.

Cette licence a lieu en 3 ans et est délivrée au regard, d'une part des équivalences accordées au vu des matières enseignées à l'Université de São Paulo et, d'autre part d'enseignements de droit français, délivrés à São Paulo par des enseignants du site lyonnais.

Par ailleurs, par avenant de décembre 2019, le cursus du double diplôme avec l'Université d'Essex (Angleterre) est désormais un cursus en 3 ans (au lieu de 4 ans jusqu'ici) qui permet la délivrance du LLB et de la Licence. La future convention 2021-2026 reprendra cette structure. Il a fallu modifier en effet nous adapter au pallier de sélection en Master qui a complètement déséquilibré le programme.

3) Les passerelles entre les licences droit et les autres composantes de l'Université

Le HCERES (fiche p. 2) regrette le manque de précisions sur les passerelles entre les licences droit et les autres composantes de l'Université.

Comme il est précisé dans le rapport (p. 8), le premier semestre de la première année des Licences générales de la Faculté de droit s'inscrit dans le cadre du portail Droit – Gestion (IAE) – Langues (LEA) sur le site de LYON, et dans le cadre du portail Droit – Gestion - Histoire sur le campus de BOURG-EN-BRESSE. Le portail permet aux étudiants qui s'inscrivent en première année de Licence à la Faculté de droit, de suivre au cours du premier semestre, des enseignements dispensés dans d'autres composantes de l'Université Jean Moulin Lyon 3, et leur ouvre le droit de se réorienter dans cette composante au second semestre.

D'autre part, il existe une convention entre la Faculté de droit et l'IUT, qui donne accès aux étudiants issus du département Carrières juridiques de l'IUT à la deuxième année ou à la troisième année de Licence Droit (en fonction des notes obtenues dans les matières juridiques à l'IUT).

4) Le nombre de professionnels intervenant dans la licence en tant que professeur ou maître de conférences associés ou vacataires

Le HCERES (fiche p. 2) relève que « des professionnels interviennent dans la licence en tant que professeur ou maître de conférences associés ou vacataires. Il est toutefois difficile d'en cerner le nombre exact, faute de précision suffisante dans le dossier ».

Toutefois, la part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs est précisément détaillée dans le rapport, pages 26-27.

La Faculté de droit est reconnue comme la référence en matière de formation par ses partenaires professionnels du droit, ce qui lui permet de recruter pour enseigner en licence en droit des professionnels du droit issus d'horizons professionnels divers (avocats, notaires, huissiers de Justice, mandataires, magistrats, etc.) , assurant ainsi un lien fort de l'enseignement délivré en licence avec le monde professionnel et permettant ainsi aux étudiants de créer leur réseau professionnel.

<p>Enseignants Licences Lyon3 Titulaires enseignants titulaires de l'université Lyon 3 (Professeurs des universités - PR, Maîtres de conférences - MCF ou PRAG/PRCE)</p>	<p>PR : 30 MCF : 62 PRAG/CRPE : 8 TOTAL = 100</p>
<p>Enseignants Lyon3 Non titulaires (enseignants non titulaires de l'université Lyon 3 PR et MCF associés, ATER, doctorants contractuels, invités ...)</p>	<p>PR associés : 2 MCF associés : 4 ATER : 25 Doctorants contractuels : 19 Post doctorants : 3 TOTAL : 53</p>
<p>Enseignants Autre Université (enseignants d'une autre université ayant un service statutaire à faire à l'université Lyon 3)</p>	<p>—</p>
<p>Vacataires Enseignants (enseignants d'un autre établissement ou université ayant des vacances d'enseignement à Lyon 3)</p>	<p>13</p>
<p>Vacataires Non Enseignants (intervenants extérieurs à l'université Lyon ayant une autre profession que enseignant + intervenants titulaires ou contractuels BIATS de l'université Lyon 3 + intervenants ayant un statut d'étudiants ou de retraités)</p>	<p>Hors Lyon 3 : 144 Lyon 3 : 12 TOTAL = 156</p>

5) L'apprentissage des langues étrangères

S'agissant de l'apprentissage des langues étrangères à l'Université, le HCERES (fiche p. 3) souligne qu' « un réel effort a été mené » mais que « le manque de diversité peut cependant être regrettable ».

En effet, la faculté de droit a choisi de concentrer ses moyens sur l'enseignement de l'anglais juridique en licence. Elle poursuit actuellement ses efforts pour améliorer la qualité de l'enseignement d'anglais juridique. Des cours de droit devraient ainsi être dispensés en anglais dans le cadre du Collège de droit. La faculté souhaite également créer des groupes de niveaux pour les TD d'anglais juridique.

Comme le HCERES le relève dans sa fiche d'évaluation, les étudiants ont aussi la possibilité de suivre un cours de langue étrangère à la faculté des langues dans le cadre du portail au semestre 1. De plus, en lien avec la faculté des langues, les étudiants en licence à la faculté de se voient offrir la possibilité de s'inscrire en plus de leur Licence dans l'un des 17 DU de Langue et civilisation étrangères qui sont proposés par cette faculté. Les horaires de ces DU (2 heures par semaine sur 3 ans /niveau LV2 et LV3 débutant) ont été aménagées de préférence en fin de journée afin de les rendre compatibles avec les enseignements des autres facultés. Les

possibilités pour nos étudiants de consolider leur niveau LV2 voir d'apprendre une nouvelle langue sont donc considérables.

La Faculté de droit attire également l'attention du HCERES sur la possibilité offerte aux étudiants de s'inscrire en L3 dans l'un des six diplômes universitaires (DU) de droit étranger proposés par l'Institut de droit comparé Édouard Lambert (IDCEL) et d'obtenir ainsi des points de bonification. L'inscription en DU est obligatoire pour les étudiants qui souhaitent partir en échange à l'étranger dans une université partenaire en Master 1.

L'IDCEL propose les D.U suivants : Droit allemand, Droit américain, Droit anglais, Droit asiatique, Droit espagnol et Droit italien.

<https://facedroit.univ-lyon3.fr/d-u-droit-etranger-anglais-americain-italien-allemand-espagnol-asiatique>

7) L'aide à la réussite

En conclusion de son évaluation, le HCERES souligne que « les nombreux dispositifs d'aide à la réussite et la présence de passerelles facilitant la réorientation doivent être soulignés et encouragés ».

S'agissant de l'aide à la réussite en licence, la Faculté de droit a ouvert, à la rentrée 2019-2020, une nouvelle **École de la réussite**, cofinancée par l'ANR (dans le cadre de l'appel à projets Cursus +). L'École de la réussite a accueilli 30 étudiants cette année et en accueillera 60 l'année prochaine.

<https://facedroit.univ-lyon3.fr/ecole-de-la-reussite>

L'École de la Réussite permet à l'étudiant de faire sa première année de Licence en Droit sur deux ans (année 1, année 2), sans être considéré comme redoublant. À l'issue de ces deux ans, l'étudiant reprend le parcours classique de la Licence en Droit (L2), avec toutes les chances d'obtenir son diplôme de licence.

L'étudiant inscrit à l'École de la Réussite suit un **programme allégé de première année** de Licence en Droit. Il bénéficie, en complément, d'**enseignements spécifiques** : Travaux dirigés spécifiques en petits groupes, cours spécifiques pour certaines matières ((théorie générale de la justice, institutions administratives, institutions européennes, économie, institutions et relations internationales), dont l'accent est mis sur l'apprentissage de l'expression orale, et d'enseignements complémentaires (orthographe, grammaire, expression écrite, lecture et compréhension des textes) qui ont notamment pour objet de **renforcer les connaissances** censées être acquises au Lycée et de développer les connaissances de culture générale. Il s'agit également d'offrir des **séances de soutien pour les matières juridiques fondamentales**. Ces enseignements ne correspondent à aucun crédit ECTS mais l'assiduité est contrôlée.

Au cours de l'année 2019-2020, la Faculté de droit a entrepris un important projet de réforme de ses maquettes de licences. En raison de la crise sanitaire, son entrée en vigueur a été repoussée à la rentrée 2021. L'un des objectifs de ce projet de réforme est de multiplier les parcours spécifiques de formation, en proposant à tous les étudiants inscrits en Licence Droit un « tronc commun » (majeure – 20 crédits ECTS) et en leur laissant le choix d'une mineure (mineure droit classique, mineure droit de l'immobilier, mineure prépa-IEP, mineure gestion à l'IAE-Lyon 3, mineure langue étrangère à la faculté des langues de Lyon 3).

8) L'absence de mobilité sortante à l'international en licence

En conclusion de son évaluation, le HCERES regrette l'absence de mobilité sortante à l'international en licence (les échanges ont lieu en principe en M1) et recommande d'entamer une réflexion sur les mobilités sortantes.

Cette réflexion a d'ores et déjà été entamée avec la création d'une École européenne du droit conduisant à développer l'offre de double diplôme avec les universités étrangères. Deux doubles diplômes de niveau Licence sont en cours de préparation : l'un avec l'université de Münster en Allemagne qui ouvrira à la rentrée

2022 (parcours en 3 ans L1 et L2 à Munster et L3 à Lyon), l'autre avec l'université de Grenade en Espagne qui ouvrira à la rentrée 2021 (parcours en 4 ans L1 et L2 à Grenade, L2 et L3 à Lyon).

La possibilité d'un départ en programme d'échange en Licence n'est donc pas à ce jour une priorité compte tenu des multiples possibilités de double diplôme en Licence qui se dessinent.

On peut également noter l'assouplissement spécifiquement négocié pour les étudiants du parcours spécifique de formation Droit-Prépa IEP (qui a ouvert à la rentrée 2019-2020), en partenariat avec l'Institution privée des Chartreux, qui se voient offrir la possibilité de partir en L3. Le départ à l'étranger est préparé tout au long de la deuxième année de licence, qui ménage une part importante à l'enseignement du droit comparé et des droits étrangers.

<https://facdedroit.univ-lyon3.fr/licence-droit-prepa-iep>

9) L'absence de liens institutionnalisés avec le milieu socio-économique et culturel.

En conclusion de son évaluation, le HCERES regrette l'absence de liens institutionnalisés avec le milieu socio-économique et culturel.

La Faculté de droit entretient historiquement des liens très étroits avec les milieux juridiques et judiciaires, et leurs institutions représentatives : magistrats, notaires, avocats, administrations publiques locales, etc. De nombreux professionnels du droit interviennent en licence, sous le statut de professeur ou maître de conférences associé ou de vacataires (voir tableau reproduit ci-dessus et p. 27 du rapport).

Les maquettes de Licence de la Faculté de droit sont adoptées par le Conseil de faculté, qui comporte des représentants du Barreau de Lyon, de la chambre départementale des notaires du Rhône, ainsi que des juridictions, des entreprises et administrations locales.

La Faculté de droit organise à la Manufacture des tabacs des événements et conférences destinés à développer l'esprit critique des étudiants de licence, à les mettre en relation avec des personnalités extérieures au monde universitaire et à entretenir des liens forts avec le monde socio-économique. En particulier, la Faculté de droit a organisé en 2018 puis en 2019 la Nuit du droit, en partenariat avec : Barreau de Lyon, École des avocats Rhône-Alpes, Cour d'appel de Lyon, Cour administrative d'appel de Lyon, Chambre départementale des notaires du Rhône, Conseil régional des notaires, conseillers en propriété industrielle. La Nuit du Droit a pour objectif de montrer la place que le droit occupe dans notre société, comme protecteur des libertés, garant de la sécurité juridique, instrument de règlement pacifique des différends, ensemble des règles assurant le bon fonctionnement de la vie sociale, dans toutes ses dimensions.

Par ailleurs, **un nouveau parcours spécifique de formation, cofinancé par l'ANR (appel à projets cursus +) sera proposé aux étudiants dès la rentrée 2020-2021.** La licence en droit avec PILP **métiers de l'immobilier** poursuit un objectif de spécialisation et de professionnalisation de la licence en droit pour accompagner au mieux les étudiants dans leur projet professionnel sur un marché de l'emploi en demande de cadres intermédiaires ayant un profil juridique. Le constat observé est celui d'une absence d'attrait des futurs cadres intermédiaires du secteur de l'immobilier pour l'Université et pour une composante proposant un diplôme généraliste, faute d'adaptation de la formation à leur projet professionnel (absence d'enseignement dédié à la spécialité, absence de préparation à une expérience en entreprise et d'expérience vécue). Les bacheliers concernés s'orientent donc vers des BTS ou DUT. Ils rebutent par ailleurs, depuis quelques années, à poursuivre en licence professionnelle, ayant le sentiment qu'ils vont revoir ce qu'ils font en BTS, notamment pour les BTS Professions immobilières.

La création de ce parcours poursuit trois objectifs principaux :

- **Professionaliser la licence généraliste** (par une préparation à l'expérience professionnelle et une expérience professionnelle : stage découverte de 8 semaines en 1^{ère} année et alternance en 2^{ème} année (2 jours à l'Université et 3 jours en entreprise), avant l'entrée en LP métiers de l'immobilier, par des

méthodes pédagogiques innovantes : ADVP, Activation au développement vocationnel et professionnel : méthode québécoise de développement personnel et professionnel) ;

- Proposer une **formation de qualité pluridisciplinaire, mais à dominante juridique**, avec une **équipe mixte** : universitaires et professionnels du secteur, qui correspondent aux attentes des bacheliers et du secteur socio-économique ;
- Améliorer l'accompagnement d'un **projet professionnel éprouvé** de cadre intermédiaire à l'Université (dans le temps : sur trois ans et non plus sur une année de passage en LP ; et sur le fond : secteur en transitions : urbaine, environnementale et digitale et complexe).

Il est prévu que tous les enseignements spécifiques de la licence PILP soient dispensés par des professionnels de l'immobilier, l'objectif étant de dispenser des cours davantage tournés vers la pratique en vue d'une intégration dans le milieu professionnel rapide. En outre, cette licence conduira les étudiants à faire un stage en entreprise de deux mois dès la fin de la première année, avec rapport de stage à remettre en fin de stage. En deuxième année, les étudiants poursuivraient dans l'entreprise intégrée en première année (ou une autre si difficulté) en alternance : 2 jours à l'Université et 3 jours en entreprise, avec rapport-mémoire à remettre en fin d'année. Nous souhaitons mettre en place un partenariat avec plusieurs entreprises du secteur pour cette licence.

Retour réalisé par : Elise UNTERMAIER-KERLEO

En date du : 18/04/2020

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET ADMINISTRATION DE BIENS

L'équipe de direction de l'IDPI, en particulier Virginie Pezzella, Responsable du Pôle patrimoine et immobilier privé et Gérard Ros, Responsable du Pôle patrimoine et immobilier social et solidaire, ainsi que les responsables du diplôme pour les années concernées : Stéphane Berre et Béatrice Balivet, et le responsable actuel, Nicolas Rias, souhaitent faire remonter trois observations et un complément d'information (non connue à la date de rédaction du dossier).

1) Baisse des effectifs

p. 2 du rapport : Il est indiqué une baisse des effectifs : « Les effectifs sont en baisse : de 38 inscrits 2016/2017, à 30 en 2017/2018 et 23 en 2018/2019 ».

La baisse des effectifs est en effet une réalité sur laquelle nous travaillons. Mais, la perspective est faussée, car ces chiffres correspondent à une approche globale du diplôme comprenant des réalités différentes : les étudiants en présentiel (en alternance : apprentissage ou contrat de professionnalisation), à distance (la licence existe de manière autonome en e-learning) et en validation des acquis de l'expérience (VAE : ces candidats étant gérés en lien avec l'IDPI par le service de la Formation continue de la Faculté de droit).

- **En présentiel** : les recrutements sont annuels et le flux est de 25 étudiants (maximum). Nous sommes en général entre 20 et 25, avec des irrégularités selon les années et sans doute une certaine tendance à la baisse (24 en 2016/2017. – 17 en 2017/2018. – 20 en 2018/19).
- **En e-learning**, la licence qui est très dense, même si elle est organisée sur 18 mois, a, depuis quelques années, des difficultés à attirer un public correspondant au niveau d'exigences de ce diplôme national. Les effectifs ont baissé de manière assez significative sur les dernières promotions (d'une vingtaine en début de programme à 5 dans la promotion en cours), conduisant à la fermeture provisoire de cette voie (à l'issue de la promotion sortante. – été 2020) et d'une réflexion actuellement conduite sur le repositionnement du contenu de ce programme dans notre offre de formation, notamment dans notre offre de formation continue, par module.
Situation en chiffre : Promotion janvier 2016/2018 : 12 étudiants sur la première année : 2016/17 et 10 sur la deuxième = 2017/18. Pas de promotion recrutée en janvier 2017.- Promotion janvier 2018/2019) : 8 étudiants la première année (2018/19).
- **En Validation des acquis de l'expérience** : les jurys se sont déroulés deux fois par an jusqu'à l'année universitaire 2018/2019 où il y a désormais un jury annuel. Le nombre de demandes de VAE est stable. Nous avons généralement de 2 à 6 candidats par an.

Le sentiment de baisse significative énoncé par les experts, s'il est exact, est essentiellement en réalité lié à la licence à distance.

2) Poursuite des études

Le rapport indique un fort taux de poursuite d'études. Les chiffres énoncés ne sont pas contestés. En revanche, nous souhaiterions mettre l'accent sur une méprise :

- Aucune poursuite d'études ne se fait à la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Notre diplôme de Master est le Master mention Droit privé, parcours Droit immobilier. Ce programme est sélectif depuis sa première année d'existence. Les responsables successifs ont pour consigne un strict respect de la règle du Ministère selon laquelle aucun étudiant de licence professionnelle ne peut accéder au Master. Il n'y a aucune exception. Cette règle indiquant l'impossibilité pour des étudiants de licence professionnelle de poursuivre en master est inscrite dans notre règlement de licence professionnelle. Le règlement est signé par les étudiants lors de la réunion de rentrée. Nos étudiants le savent, savent qu'ils ne seront pas pris et ne postulent pas au sein de notre Master pour cette raison.
- Les poursuites indiquées se font pour l'essentiel dans des écoles privées, de type IMSI, EFAB... dans des diplômes de Mastère ou dans des écoles de commerce communiquant sur des Master (MBA).
Nous n'avons aucune prise sur ces sélections et voyons partir avec nos étudiants, nos contrats en alternance... Il conviendrait sans doute qu'un éclaircissement soit réalisé sur l'offre de formation de ces écoles privées. De nombreux DRH ne savent plus distinguer les Master, des Mastères et ces écoles communiquent désormais sur une formation à

la recherche, alors qu'aucun enseignant n'est habilité à diriger des recherches. Nous envisageons de solliciter les collègues des différents Instituts de droit immobilier de France pour discuter de cette situation préoccupante.

3) Faible dissociation avec la licence professionnelle métiers de l'immobilier : Gestion et développement de patrimoine immobilier

Les deux licences sont en réalité très différentes, même si l'arrêté imposant la dénomination des licences a un effet assez malheureux. La licence : Gestion et administration de biens est celle des agences ou des régies immobilières. Il s'agit des activités reposant sur un mandat de gestion d'un bien appartenant à une autre personne. La licence : gestion et développement de patrimoine immobilier porte sur un patrimoine immobilier appartenant à une personne morale de droit public, à un bailleur social... Elle forme les collaborateurs de cette personne pour la gestion de son patrimoine, son développement, notamment par le biais d'achat, de réalisation d'opérations immobilières, la cession de biens.... Elle s'appelait, avant que ne soit imposé le nouvel intitulé, licence professionnelle droit du logement social.

Au niveau des équipes : contrairement au ressenti qui peut être lié à la présence d'universitaires de l'IDPI spécialisés en droit immobilier dans les deux licences, les équipes sont très nettement différenciées. La LPMI-Gestion et administration de biens : L'ensemble des professionnels intervenant dans la licence gestion et administration de biens sont : des syndics, des gestionnaires locatifs, des property manager, des experts immobiliers du secteur privé, représentant les différentes conditions d'exercice des métiers : régie familiale, Foncia, GIE Orpi... La LPMI-Gestion et développement de patrimoine immobilier, quant à elle, intègre des collègues de droit public pour traiter du droit de la commande publique, des financements des opérations immobilières par les acteurs publics et des professionnels du secteur social : cadres supérieurs des services vente, gestion immobilière et opérations immobilières des organismes HLM, d'Action Logement ou de l'Union sociale pour l'Habitat ou des collaborateurs de promoteur portant des opérations pour partie comprenant des logements sociaux ou des notaires gérant des dossiers de bailleurs sociaux et de collectivités territoriales.

Au niveau du contenu : Les deux licences ont un programme nettement différent, en ce sens que la première porte sur la gestion de biens immobiliers appartenant à d'autres dans le secteur privé, tandis que l'autre porte sur la gestion d'un patrimoine immobilier de personnes morales de droit public, privé (bailleurs sociaux/collecteurs du. 1%...) et son développement, par le biais notamment du montage d'opérations immobilières. La seconde licence (anciennement droit du logement social) est née de la demande du secteur social de pouvoir avoir des collaborateurs ayant les compétences en termes de savoir correspondant à leurs besoins, la première qui est notre licence historique n'étant pas adaptée. Le programme a été construit avec des organismes HLM (qui gèrent leur patrimoine et assurent leurs propres opérations immobilières). Il s'en suit, notamment au plan juridique des spécificités : nécessité dans la licence : gestion et développement de patrimoine immobilier de maîtriser le droit public : droit administratif des biens et des contrats, droit de la commande publique, droit de l'urbanisme... Les règles de droit privé peuvent paraître similaires au niveau des intitulés : notamment les baux, mais elles ne sont pas identiques : les chargés de clientèle, dans le secteur social, doivent maîtriser les règles liées aux commissions d'attribution des logements sociaux, des loyers et sur-loyer, de la sur-occupation... Les professionnels sont confrontés à des publics qui peuvent être très difficiles impliquant de les former en termes de capacité à s'adapter au plan de la communication, au désamorçage de situation conflictuelle...

4) Éléments d'information

La difficulté rencontrée, depuis la disparition des DEUST administrateurs de biens, est que notre licence est devenue hors sol, tandis que les établissements concurrents ayant des BTS ou DUT ont développé des bachelors (sur Lyon) ou licence professionnelle (IUT de l'Université St Etienne). Même si notre diplôme est un diplôme historique dont la qualité est reconnue et que les professionnels la recommandent, elle est devenue moins attractive, pour les étudiants, dans une logique de parcours. L'IDPI a fait une proposition de licence en droit PILP (projet d'insertion en licence professionnelle) métiers de l'immobilier, qui a été lauréat de l'appel à projet CURSUS+2020, en décembre 2019. Nous allons donc à nouveau pouvoir, à compter de la rentrée universitaire 2020, former des étudiants sur trois années (Licence PILP sur deux ans+ une Licence professionnelle). Nous avons dans le prolongement de ce projet réformé cette licence : gestion et administration de biens pour intégrer deux parcours, dans une logique de spécialisation en troisième année : Un parcours Transaction et gestion locative et Un parcours :

Copropriété. Par ailleurs, nous avons intégré une mutualisation de certains cours entre les deux licences, dans une logique plutôt de maîtrise des coûts, la refonte de la troisième année ayant été possible sans création d'heures.

Retour réalisé par : Béatrice BALIVET, Directrice de l'IDPI

En date du : 25/04/2020

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET DEVELOPPEMENT DE PATRIMOINE IMMOBILIER

Nous souhaitons faire remonter trois observations et un complément d'information (non connue à la date de rédaction du dossier).

1) Module Sensibilisation à l'esprit d'entreprise

p. 2 : « Un module Sensibilisation à l'esprit de l'entreprise (86 heures dont 50 heures cours magistraux (CM)) n'est pas valorisé par l'attribution de crédits ECTS ; il donne lieu à une bonification, ce qui est surprenant au regard du volume de cours ».

Lyon 3 a un savoir-faire très important dans le cadre de l'esprit d'entreprise. Nous souhaitons promouvoir cet état d'esprit chez nos étudiants. Toutefois, ce module induisant une charge de travail très importante supplémentaire au regard tout à la fois du rythme de l'alternance et du volume horaire de la licence, il s'agit d'une possibilité offerte par l'Université. C'est la raison pour laquelle il n'y a qu'une bonification prévue.

2) Modalités de recrutement et dispositif d'aide à la réussite

p. 3 : « Aucune information n'est fournie pour les modalités de recrutement. Excepté le suivi individuel, il n'existe pas de dispositif d'aide à la réussite ».

Sur les modalités de recrutement : L'entrée dans la licence est sélective, sur dossier, puis sur entretien réalisé par un jury composé d'un universitaire et d'un professionnel de l'immobilier social. Les sélections se font au regard de 4 critères principaux : le dossier académique (diplôme de Bac+2 et notes), projet professionnel en lien avec la licence professionnelle demandée, expérience professionnelle en lien avec la licence concernée, et éventuellement les recommandations. Concernant les diplômes, les candidats doivent au moins maîtriser l'une des compétences d'entrée et avoir un profil :

* **Juridique** : Licence 2 en droit, DUT carrières juridiques, BTS métiers du notariat... ;

* **Gestion** : Licence 2 à l'IAE, à la marge DUT GEA... ;

* **Immobilier** : BTS professions immobilières ou formation donnant des compétences en bâtiment, construction-urbanisme, développement durable... ;

* **Univers du social** : BTS Economie, sociale et familiale.

Le candidat retenu est sélectionné sous réserve d'un contrat en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation).

Sur le dispositif d'aide à la réussite, le sentiment de l'expert paraît très réducteur de la réalité qui n'est peut-être pas ressorti dans le cadre du dossier : les alternants sont suivis par un dispositif de suivi individuel, via un tuteur universitaire et un tuteur entreprise agissant tantôt ensemble, tantôt séparément (trois visites en entreprise et un suivi pour le projet professionnel et le mémoire), et la responsable du diplôme, ainsi qu'un suivi collectif (retour d'expériences, accompagnement méthodologique sur le mémoire). Nous sommes dans des logiques d'école avec un accompagnement sur mesure et une grande proximité avec nos étudiants. Nous mettons en place l'accompagnement utile en fonction des difficultés rencontrées (par exemple pour des étudiants devant repasser en seconde session : mise en place d'une séance, à partir de la consultation des copies, d'une analyse des points forts et des points à travailler, mise en place d'un accompagnement, telle qu'une séance de révision avec les enseignants dans les matières liées à une faiblesse ou d'un accompagnement méthodologique...

3) Baisse des effectifs

p. 3 du rapport : Il est indiqué une baisse des effectifs : « Les effectifs sont en baisse : de 26 inscrits en 2014 à 10 inscrits les trois dernières années ».

Je dirige le diplôme dont je suis à l'origine et malheureusement, nous n'avons jamais eu 26 alternants. Le diplôme a été surtout construit en lien avec les organismes HLM et un important collecteur du 1% logement. Il était uniquement orienté sur le secteur social à l'origine. Or, dès sa création, les collecteurs ont fait l'objet d'une très importante restructuration qui a conduit au gel des contrats en alternance, puis l'année suivante et à plusieurs reprises, les bailleurs sociaux par les grandes lois sur l'immobilier et la loi de finances de décembre 2018. Nous avons développé les liens avec les acteurs publics, puis avec les promoteurs privés avec lesquels les bailleurs sociaux ont beaucoup travaillé ces dernières années, pour remédier à la situation et tenter de stabiliser le nombre de contrats dans l'attente d'une stabilisation du secteur.

Avec les développements réalisés, nous avons maintenu à peu près le nombre de contrats autour de 10. Il était de 12 en 2014. Les liens et les actions avec les professionnels du secteur se sont poursuivis et Action Logement et l'Opac du Rhône nous avaient annoncé une reprise des contrats plus significative pour la rentrée 2020. Quelques partenaires demandent un passage en formation initiale avec stage, faute de pouvoir assumer le recrutement d'alternant. En revanche, elle ne souffre pas d'un manque d'attractivité côté étudiant. Nous avons un bon nombre de candidats (110 à 150 par an), mais des difficultés importantes pour les contrats (d'autant que les écoles privées qui proposent des mastères accueillent certains de nos étudiants ensuite qui partent avec les contrats sur deux ans...).

4) Faible différenciation avec la licence professionnelle métiers de l'immobilier : Gestion et administration de biens

Nous avons conscience que la préconisation d'un rapprochement des deux licences est rationnelle dans le contexte actuel. Le sur-mesure d'un diplôme en alternance actuel est « un luxe » que les secteurs professionnels doivent pouvoir assumer.

En revanche, nous sommes sur deux diplômes qui sont distincts et fortement différenciés aujourd'hui. Seront repris les éléments développés dans les observations pour la licence : gestion et administration de biens.

Au niveau des débouchés : La licence : Gestion et administration de biens est celle des agences ou des régies immobilières. Il s'agit des activités reposant sur un mandat de gestion d'un bien appartenant à une autre personne. La licence : gestion et développement de patrimoine immobilier porte sur un patrimoine immobilier appartenant à une personne morale de droit public, à un bailleur social... Elle forme les collaborateurs de cette personne pour la gestion de son patrimoine, son développement, notamment par le biais d'achat, de réalisation d'opérations immobilières, la cession de biens....

Au niveau des équipes : Pour la LPMI-Gestion et administration de biens, les professionnels sont : des syndics, des gestionnaires locatifs, des property manager, des experts immobiliers du secteur privé, représentant les différentes conditions d'exercice des métiers : régie familiale, Foncia, GIE Orpi... La LPMI-Gestion et développement de patrimoine immobilier, quant à elle, intègre des collègues de droit public pour traiter du droit de la commande publique, des financements des opérations immobilières par les acteurs publics et des professionnels du secteur social : cadres supérieurs des services vente, gestion immobilière et opérations immobilières des organismes HLM, d'Action Logement ou de l'Union sociale pour l'Habitat ou des collaborateurs de promoteur portant des opérations pour partie comprenant des logements sociaux ou des notaires gérant des dossiers de bailleurs sociaux et de collectivités territoriales.

Au niveau du contenu : Les deux licences ont un programme nettement différent, en ce sens que la première porte sur la gestion de biens immobiliers appartenant à d'autres dans le secteur privé, tandis que l'autre porte sur la gestion d'un patrimoine immobilier de personnes morales de droit public, privé (bailleurs sociaux/collecteurs du 1%...) et son développement, par le biais notamment du montage d'opérations

immobilières. La seconde licence (anciennement droit du logement social) est née de la demande du secteur social de pouvoir avoir des collaborateurs ayant les compétences en termes de savoir correspondant à leurs besoins, la première qui est notre licence historique n'étant pas adaptée. Le programme a été construit avec des organismes HLM (qui gèrent leur patrimoine et assurent leurs propres opérations immobilières). Il s'en suit, notamment au plan juridique des spécificités : nécessité dans la licence : gestion et développement de patrimoine immobilier de maîtriser le droit public : droit administratif des biens et des contrats, droit de la commande publique, droit de l'urbanisme... Les règles de droit privé peuvent paraître similaires au niveau des intitulés : notamment les baux, mais elles ne sont pas identiques : les chargés de clientèle, dans le secteur social, doivent maîtriser les règles liées aux commissions d'attribution des logements sociaux, des loyers et sur-loyer, de la sur-occupation... Les professionnels sont confrontés à des publics qui peuvent être très difficiles impliquant de les former en termes de capacité à s'adapter au plan de la communication, au désamorçage de situation conflictuelle...

5) Éléments d'information

Nous allons pouvoir, à compter de la rentrée universitaire 2020, former des étudiants sur trois années (Licence PILP sur deux ans à la suite d'un appel à projet remporté en décembre 2019 : CURSUS+2020 et une Licence professionnelle métiers de l'immobilier). Nous avons dans le prolongement de ce projet réformé cette licence : gestion et développement de patrimoine immobilier pour introduire une mutualisation de certains cours.

Retour réalisé par : Béatrice BALIVET, Directrice de l'IDPI

En date du : 25/04/2020

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NOTARIAT

1. Positionnement dans l'environnement

Le mémoire constitue le travail ultime que doit réaliser l'étudiant. En effet, il correspond à la synthèse entre :

- L'acquisition d'un savoir reposant sur les dispositifs législatifs relatifs aux disciplines du notariat, l'acquisition d'un savoir reposant sur les règles professionnelles et la déontologie notariale et la manière de mettre en œuvre ces savoirs découverte lors du stage en étude en s'appuyant sur un ou plusieurs dossiers ;
- Les problématiques sociales et humaines auxquelles sont confrontés les notaires et l'utilisation des techniques juridiques au service de ces problématiques.
- Ce mémoire, d'environ 70/80 pages (hors annexes) est rédigé selon les canons universitaires retenus pour la rédaction d'un mémoire (organisation structurée, développements introductifs, sommaire, table des matières, Bibliographie, Notes de bas de pages).
- Il est attendu de l'étudiant qu'il puisse montrer sa rigueur rédactionnelle (les notaires sont des rédacteurs d'actes), sa parfaite maîtrise de l'outil technique juridique et sa capacité à démontrer l'opportunité d'utiliser tel ou tel outil au service de la problématique humaine et sociale rencontrée.

2. Organisation pédagogique

Pour la Licence en présentiel, l'outil numérique est présent :

- Les étudiants bénéficient d'un enseignement qui s'appuie directement sur les logiciels utilisés par les études ;
- Le suivi des mémoires peut être réalisé directement par un échange dématérialisé par le responsable de la formation ;
- Les mémoires et les projets tutorés sont restitués sous format papier mais également sous forme numérique (fichier PDF pour les développements ; fichiers PDF pour chacune des annexes jointes) ;
- La soutenance du mémoire et du projet tutoré repose sur deux parties : un exposé synthétique de la recherche effectué par l'étudiant et un échange sous forme de questions réponses. L'exposé est en général réalisé grâce à des outils numériques (power point notamment).
- Pour la Licence en présentiel, un équilibre strict est respecté entre les enseignements dispensés par des universitaires et ceux dispensés par des professionnels (Cf. tableau des enseignements).

3. Organisation pédagogique

La licence est accessible via un processus de VAE.

La VAE n'est pas sous la responsabilité du responsable de la Licence en présentiel mais relève d'un service spécifique à la Faculté de droit. Le responsable de la Licence est cependant sollicité pour établir un rapport et participer au jury de VAE lorsqu'une demande de validation des acquis en vue de l'obtention de la Licence professionnelle des métiers du Notariat est sollicitée.

4. Pilotage :

L'équipe pédagogique repose sur un équilibre entre les enseignants chercheurs et les professionnels. Cependant, il convient de souligner que, parmi les professionnels, deux d'entre eux sont Professeurs associés (Docteurs en droit), expliquant qu'ils soient considérés comme universitaires.

L'équipe pédagogique de la Licence professionnelle en présentiel n'intervient pas dans la Licence à distance.

La licence professionnelle en présentiel est un diplôme qui relève de l'Institut du Droit Patrimonial et Immobilier, lui-même relevant de la Faculté de droit. Les Comités de pilotage, stratégiques et de perfectionnement sont mis en œuvre pour la licence professionnelle en présentiel et non pour la licence à distance. En effet, ces comités relèvent de l'IDPI et seule la Licence Professionnelle en présentiel est délivrée dans le cadre de l'IDPI. La Licence professionnelle à distance ne relève pas de l'IDPI.

Retour réalisé par : Sylvain GRATALOUP

En date du : 15 avril 2020

Licence professionnelle métiers du notariat à distance :

Suite à vos remarques concernant le nombre d'heures enseignées à distance, il est indiqué comme étant relatif à zéro en raison de l'externalisation de la masse salariale qui est prise en charge totalement par le CNED et l'INFN siège national. Cette modalité d'enseignement à distance est unique en France. Il s'agit du seul partenariat officiel agréé par la profession notariale.

Quant à l'outil numérique, il est bien sûr le seul outil utilisé dans cette formation sauf pour les regroupements. Nous disposons de 3 plateformes : celle de Lyon 3, celle du CNED et celle de l'INFN national.

L'équipe pédagogique est composée de :

1 professeur (S. FERRE-ANDRE).

2 MC (Nadège Moulinier BAUD et Gulsen YILDIRIM (Université de Limoges).

1 Pr de droit agrégé du secondaire qui assure le lien avec les BTS

Des notaires

Quant aux résultats, ils sont liés au fait que les étudiants sont des professionnels qui n'ont pas toujours le temps de se former. Les résultats ne sont pas de 61% mais de plus de 80% à 85% si l'on le ramène au nombre d'étudiants qui passent les examens.

Retour réalisé par : S. FERRE-ANDRE

En date du : 27/4/20

MASTER ADMINISTRATION ET LIQUIDATION D'ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Rubrique « Positionnement dans l'environnement »

- Il est indiqué : « La coopération internationale est pour l'instant assez faible. Elle se limite à l'étude de l'anglais et à la possibilité d'accueillir des étudiants étrangers. Ceci peut s'expliquer par la jeunesse de la formation, mais reste regrettable dans la mesure où cette dernière prépare à l'exercice de plusieurs métiers qui trouvent des équivalents dans d'autres pays, même si la situation et le rôle des professionnels ne coïncident pas parfaitement ».

Il nous faut souligner que s'agissant d'un tel Master la coopération internationale est plus difficile à susciter et à mettre en place que dans d'autres domaines. En effet les professions principales auxquelles le Master prépare (administrateur judiciaire et mandataire judiciaire) n'existe pas en tant que telles à l'étranger. En effet, en les missions confiées en France à ces professionnels qui relèvent de professions réglementées sont confiées à d'autres types de professionnels à l'étranger (avocats ou experts du chiffre). De même il faut tenir compte d'une spécificité française en la matière qui est de largement s'appuyer sur des tribunaux de commerce composés de juges bénévoles et non professionnels. Bref, les missions sont exercées par des professionnels différents et dans un cadre très différent ce qui rend les choses plus difficiles. Néanmoins, une harmonisation du droit de l'insolvabilité a été engagée très récemment sous l'effet d'une directive du 20 juin 2019 qui va amener les systèmes nationaux à se rapprocher. Cela nous laisse espérer qu'une véritable coopération internationale puisse naître.

Rubrique « Organisation pédagogique »

- Il est indiqué : « La maquette des troisième et quatrième semestres (S3 et S4), exposant les unités d'enseignements (UE) et leur contenu précis (intitulé, volume horaire, titulaire du cours, nombre de crédit ECTS, etc.), n'a toutefois pas été jointe ».

La maquette des semestres 3 et 4 ne figurait pas dans les annexes probablement en raison d'une difficulté à la modéliser alors qu'au moment du retour du dossier la 2^{ème} année de Master n'était pas ouverte (les étudiants venaient seulement d'être sélectionnée pour intégrer la 1^{ère} année).

Toutefois des éléments importants figurait dans la partie rédactionnelle et la maquette était d'ores et déjà prête et elle a été concrètement mise en œuvre à la rentrée 2019 pour la première promotion d'étudiants en 2^{ème} année. Nous la reproduisons donc ci-dessous :

SEMESTRE 3

- **UE Cours spécialisés (Obligatoire - 28 ects)**
- Tronc commun
- 01220523 - Aspects processuels (CM : 15h)

- 06300138 - Evaluation des entreprises et diagnostic stratégique (CM : 30h)
- 01290238 - Mise en situation professionnelle (CM : 20h)
- 01220522 - Procédures collectives particulières (CM : 15h)
- 01220521 - Procédures d'exécution et entreprises en difficulté (CM : 15h)
- 01210362 - Suretés et entreprises en difficulté (CM : 15h)
- Choix d'option (1 choix)
- 06230380 - Comptabilité approfondie (CM : 30h)
- **UE Maîtrise langue étrangère (Obligatoire - 2 ects)**
- Tronc commun
- 11180998 - Anglais des affaires (CM : 21h)

SEMESTRE 4

- **UE Cours spécialisés (Obligatoire - 14 ects)**
- Tronc commun
- 01220524 - Droit européen et international de la faillite (CM : 10h)
- 02300086 - Droit fiscal de l'entreprise en difficulté (CM : 15h)
- 01240265 - Droit social des entreprises en difficulté (CM : 15h)
- 06300140 - Techniques de consolidation (CM : 28h)
- **UE Professionnalisation (Obligatoire - 16 ects)**
- Tronc commun
- 01290240 - Gestion d'une étude et déontologie (CM : 10h)
- 01290241 - Mise en situation professionnelle (CM : 20h)
- 99010806 - Stage et mémoire de stage

- Il est également regretté que la composition de l'équipe pédagogique ne soit « *pas totalement fournie* »

La raison est identique, à savoir que le dossier a été rempli à une époque où seule la 1^{ère} année du parcours avait ouvert. Désormais, la 2^{ème} année l'est également, et voici, ci-dessous, l'équipe pédagogique intervenant en 2^{ème} année :

Universitaires :

N. Borga, professeur Lyon 3
 R. Vabres, professeur, Université de Bourgogne
 P. Rubellin, maître de conférences, Université de Poitiers
 S. Zinty, maître de conférences, Université Grenoble-Alpes
 Th. Favario, maître de conférences, Université Lyon 3
 T. Hugues, maître de conférences associé, Université Lyon 3
 D. Vinot, maître de conférences, IAE, Lyon 3

Professionnels :

Me Ch. Croze, avocat associé, Deygas et Perrachon
Me M. Boché-Robinet, avocat associé, Draï-Forget-Boché-Dobelle
Me N. Ghalimi, avocat associé, Veil Jourde
Me A. Barrié, avocat, Seigle& Barrié
Mes N. Partouche et J. Cavelier, avocats, Marpeau, Peltier, Juvigny et associés
Me E. Fender, avocat associé, Gibson Dunn
MM. G. Albrieux et C. albrieux, experts-comptables, Inkipio
Mme S. Giraud, expert-comptable
M. Xavier Mesguich, auditeur financier, 8 advisory
M. E. Squinabol, auditeur financier, Advance Capital
M. E. Bernard, auditeur financier, KPMG
Me B. Sapin, administrateur judiciaire
Me L. Sapin, administrateur judiciaire
Me A. Niogret, administrateur judiciaire
Me G. Couturier, administrateur judiciaire
Me J. Allais, mandataire judiciaire
Me Michael Elancry, mandataire judiciaire

Rubrique « Résultats constatés »

- Il est indiqué : « *L'attractivité de la formation est difficile à apprécier, compte tenu des éléments fournis. Au titre de l'année 2018- 2019, la formation comprenait 15 étudiants en première année. Les taux de réussite ne sont pas communiqués. L'insertion professionnelle n'est pas connue, du fait de la récente création du diplôme* ».

Il nous faut juste rappeler que la 1^{ère} promotion n'a pas encore été diplômée puisque les premiers étudiants sont entrés en 2^{ème} année du parcours en septembre 2019 et sont actuellement en train d'achever leur formation. Il est donc impossible de communiquer un taux de réussite s'agissant du Master. A tout le moins, on peut indiquer que tous les étudiants présents en M1 lors de la première sélection en 2018 ont validé leur 1^{ère} année et ont pu intégrer la 2^{ème} année du parcours.

Il est volontaire de ne sélectionner que 15 étudiants en 1^{ère} année afin de se laisser la possibilité d'un recrutement complémentaire direct en 2^{ème} année. Ainsi, à la rentrée 2019, il y avait 20 étudiants en 2^{ème} année, 5 étudiants ayant été sélectionnés pour une intégration directe. A cette fin, un partenariat vient d'ailleurs d'être mis en place avec EM Lyon afin de former des étudiants ayant une véritable double culture, financière et juridique.

Retour réalisé par : Nicolas Borga, professeur Lyon 3

En date du : 25.04.2020

MASTER DROIT BANCAIRE ET FINANCIER

Néant

MASTER DROIT DE LA SANTE

Néant

Retour réalisé par : Christophe PASCAL

En date du : 17 avril 2020

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Rubrique « Finalité »

1. « S'agissant de la délocalisation du parcours *Droit comparé des affaires* auprès de l'Université de Montréal, les informations communiquées permettent difficilement d'en apprécier les modalités ainsi que les objectifs même si la démarche se justifie pleinement afin d'ouvrir les étudiants à une approche comparatiste du droit. Le dossier indique seulement que les étudiants suivent auprès de l'Université canadienne des enseignements de niveau M2 lesquels doivent probablement correspondre à l'unité d'enseignement (UE) « Droit canadien des affaires » pour lequel aucun volume horaire n'est indiqué ».

Les étudiants du parcours « droit des affaires comparé » sont soumis à deux périodes d'examen. Après le premier semestre, des examens sont programmés concernant les matières suivies à Lyon. Après le second semestre à Montréal, les étudiants sont soumis à des examens organisés par l'Université de Montréal, sur les matières suivies dans cette institution durant la période. L'ensemble des notes obtenues sont prises en compte pour l'obtention du M2DAC. Le volume horaire de cours à Montréal est de 132 h CM. Il convient de noter qu'à partir de la rentrée 2020, cette formation fera l'objet d'une double diplomation : le M2DAC et un LLM en droit des affaires.

2. Pour l'UJM, les rédacteurs de la fiche d'évaluation semblent regretter un manque d'informations relatives aux finalités des parcours « pour lesquels il est renvoyé, en complément d'une présentation très générale, au site internet de l'établissement ».

Le dossier d'évaluation détaille sur cinq paragraphes les objectifs pédagogiques des deux parcours et répond de manière détaillée aux questions indiquées dans le Référentiel HCERES au titre du « Domaine 1 ». Si le dossier fait référence au site internet de l'UJM, c'est uniquement pour répondre à l'un des critères d'évaluation de la « référence 1-2 », à savoir l'accessibilité aux étudiants des informations relatives aux débouchés de la formation (v. page 2 du référentiel).

3. Il est indiqué, à propos de la poursuite d'études en doctorat, que « s'agissant des parcours dépendant de l'UJM, aucune information chiffrée n'est communiquée dans le dossier ».

Les annexes qui ont été jointes au dossier d'évaluation transmis à l'HCERES (fichier « Documents complémentaires Master Droit des affaires (annexes UJM).zip ») apportent des informations détaillées et chiffrées sur le devenir professionnel des diplômés des deux parcours de l'UJM. Deux anciens des parcours « Droit et entreprise » et « Droit des affaires appliqué au monde de la santé » sont actuellement inscrits en doctorat à l'UJM : l'un travaille sur un sujet en lien avec la rupture brutale des relations commerciales établies, l'autre étudie la réglementation des compléments alimentaires.

Concernant le master droit des affaires appliqué au monde de la santé, une nouvelle doctorante devrait présenter son dossier en septembre sur la réglementation du numérique en santé, elle exerce une activité au sein de la société française de radiologie.

Rubrique « Positionnement dans l'environnement »

Les évaluateurs semblent s'interroger sur l'existence d'une réelle concertation entre les établissements pour éviter les doublons, en mettant en avant l'existence de « parcours très similaires, comme le parcours *Droit de l'entreprise* (UL3) et le parcours *Droit et entreprise* (UJM) ». Il convient de préciser que le « parcours *Droit de l'entreprise* » de l'Université Jean Moulin Lyon 3 n'en est pas réellement un, car il s'agit en réalité de l'ancienne dénomination de la première année de master, commune à différents parcours de Master 2. Il faut par ailleurs relever qu'avec la généralisation de la sélection en 1^{ère} année de Master à Lyon 3, cette première année de parcours « *Droit de l'entreprise* » n'existe plus depuis la rentrée 2019-2020. Le parcours *Droit et entreprise* de l'UJM est une des seules formations à vocation très généraliste dans le domaine du droit de l'entreprise dispensée au sein de l'Université de Lyon. Il répond à des besoins clairement déterminés des entreprises implantées dans la région de Saint-Étienne et de Lyon.

Sur les partenariats, concernant le master droit des affaires appliqué au monde de la santé, il convient d'ajouter depuis l'évaluation un renforcement avec l'écosystème de santé AURA avec un partenariat avec l'AFIPRAL, syndicat des industries pharmaceutiques de la région AURA. Les étudiants sont intégrés dès la sortie du master dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique, dispositifs médicaux et notamment ceux de la région, les compléments alimentaires et les cosmétiques. Les emplois sont répartis sur l'ensemble du territoire national, avec une volonté de recentrer sur la région AURA,

Rubrique « Organisation pédagogique »

1. Il est regretté une imprécision quant aux parcours ouverts à l'alternance à l'UL3.

Aucun parcours ne l'est. Mais la formation continue est possible.

2. Il est indiqué également : « Pour l'UL2, le nombre d'étudiants sortants a varié en M2 entre 24 en 2016 et 2 et 2018 sans que ces différences ne soient expliquées »

Ce dernier chiffre ne compte que les étudiants qui partent à Sherbrooke dans le cadre d'un accord avec nos M2 droit de la propriété intellectuelle ou droit et éthique des affaires ; ils n'incluent pas la vingtaine d'étudiants qui part chaque année dans le cadre du M2 droit des affaires comparé.

3. La fiche d'évaluation indique (p.3) que « s'agissant de l'UJM, les tableaux d'UE ne sont pas joints ce qui ne permet pas de connaître précisément les conditions dans lesquelles les enseignements sont donnés ».

Le dossier transmis à l'HCERES contient un fichier « Documents complémentaires Master Droit des affaires (annexes UJM).zip », qui a vraisemblablement échappé aux rédacteurs.

4. Il est par ailleurs indiqué (p3) qu'« aucune information n'est donnée s'agissant des parcours ouverts auprès de l'UJM concernant les modalités de mise en œuvre et de suivi de l'alternance ».

Le dossier d'évaluation indique à la page 15 que l'alternance s'effectue dans le cadre de contrats d'apprentissage (parcours *Droit des affaires appliqué au monde de la santé*) ou de professionnalisation (parcours *Droit et entreprise*), que les objectifs de l'alternance sont fixés en début d'année par convention après échange entre le tuteur universitaire et le tuteur professionnel, que l'encadrement est assuré par ce « binôme » avec le soutien de deux chargées de mission et, enfin, que le service Cap'Avenir de l'UJM

propose des ateliers d'insertion professionnelle pour accompagner les alternants et les étudiants en recherche de stage.

Concernant plus précisément le master affaires santé, l'organisation et le suivi de l'apprentissage sont assurés avec la directrice du master et une chargée de mission apprentissage, dont la mission consiste à rechercher les partenariats avec les entreprises, organiser le suivi des conventions avec Formasup, organiser deux visites des étudiants pendant l'année, organiser un suivi régulier à la demande des étudiants pendant la phase en entreprise,

5. La fiche d'évaluation regrette (p. 4) l'absence d'élément chiffré sur la mobilité sortante des étudiants.

En moyenne, ce sont deux à trois étudiants par année d'études qui effectuent un séjour à l'étranger, essentiellement à destination du Québec et du Canada anglophone en ce qui concerne le parcours droit et entreprise .

Rubrique « Pilotage »

1. Il est souligné que « les modalités selon lesquelles s'opère le suivi de l'acquisition des compétences ne sont pas clairement précisées dans le dossier. S'agissant des parcours de l'UL2, les modalités d'évaluation semblent variées et classiques reposant sur des examens terminaux et du contrôle continu. S'agissant des parcours des deux autres universités, le dossier renvoie aux sites internet de sorte qu'aucune information n'est donnée sur les modalités d'examen sinon l'existence d'un grand oral pour les parcours dépendant de l'UJM ».

Il faut ici préciser s'agissant des parcours relevant de l'Université Lyon 3 que, comme à Lyon 2, les modalités d'évaluation sont classiques et assez variées (contrôle continu, examens terminaux écrits ou oraux, soutenance de mémoires ou de rapports de stages).

2. La fiche d'évaluation indique (p. 4) « qu'il n'est pas possible de prendre position sur la composition [des équipes pédagogiques] se rapportant aux parcours de l'UJM ».

Or, le dossier transmis à l'HCERES contient un fichier « Documents complémentaires Master Droit des affaires (annexes UJM).zip », qui a vraisemblablement échappé aux rédacteurs.

Rubrique « Résultats constatés »

1. Il est indiqué au sujet de l'année de M1 à l'UL2 : « Le dossier montre que les responsables pédagogiques ont pris conscience de la situation mais aucune mesure ne semble avoir été prise notamment à travers de nouveaux dispositifs d'aide à la réussite. Plus généralement, aucune réflexion n'est livrée quant aux raisons de ce taux de réussite sensiblement bas entre 52,1 et 56, 5 % des inscrits ».

En premier lieu, nous souhaiterions indiquer que ce taux de réussite nous semble proche de celui au niveau national concernant les premières années de Master en droit (<https://www.enseignementsup->

recherche.gouv.fr/cid125896/parcours-et-reussite-en-master-les-resultats-de-la-session-2016.html :

56,5 % en M1 droit, sciences politiques à la rentrée 2013).

En second lieu, ce taux concerne des périodes pour lesquelles il n'y avait pas de sélection à l'entrée. Il est très probable qu'il augmentera depuis que nous avons mis en place une sélection des candidatures pour l'ensemble des étudiants (rentrée 2019). L'accès à la première année de Master n'est en effet plus de droit pour les titulaires de licence de notre établissement. Ces statistiques n'ont donc plus qu'un rôle purement indicatif et ne peuvent renseigner sur la situation actuelle et future.

2. La fiche d'évaluation indique (p. 4 et 5) que « quant aux effectifs de l'UJM, ceux-ci n'étant pas communiqués, il n'est pas possible de porter d'appréciation ». Or, le dossier transmis à l'HCERES contient un fichier « Documents complémentaires Master Droit des affaires (annexes UJM).zip », qui a vraisemblablement échappé aux rédacteurs.

Il est en outre mentionné que « quant aux parcours dépendant de l'UJM, il est fait état d'une sélection en master sans préciser le moment où cette sélection s'opère ». Il est vrai que le dossier d'évaluation n'a pas suffisamment mis en avant l'évolution du processus de sélection au sein de la Faculté de droit de Saint-Étienne. Comme cela a été dit à propos de la mobilité étudiante à l'international (p. 19), la sélection s'opère depuis la rentrée de septembre 2018 au niveau de la première année de master via une plateforme qui permet le dépôt en ligne de dossier avec une première réponse donnée aux candidats mi juin..

La fiche d'évaluation indique que « quant aux taux de réussite, ce[ux]-ci s'avère[nt] très variable[s] entre les universités en M1 étant précisé que les chiffres ne sont pas communiqués concernant l'UJM ». Or, ici encore, il est permis de renvoyer au fichier « Documents complémentaires Master Droit des affaires (annexes UJM).zip », qui a vraisemblablement échappé aux rédacteurs.

Conclusion

Il est indiqué, au titre des points faibles :

« L'absence de fonctionnement global de la formation (notamment absence de conseil de perfectionnement) d'où, parfois, un sentiment de redondance entre les offres des différents établissements ».

De ce point de vue, le projet de fusion des établissements amènera probablement à une intégration plus forte, notamment entre l'UL3 et l'UJM. Signalons aussi que la généralisation de la sélection en Master 1 conduit à une différenciation désormais beaucoup nette des parcours, différenciation qui parfois était un peu masquée du fait de l'existence, par exemple à l'UL3, d'une première année commune à la plupart des parcours intitulée « Droit de l'entreprise » qui n'existe plus, et qui était également commune à d'autres mentions (droit bancaire et financier, fiscalité).

Désormais, les différents parcours de Masters se déroulant sur deux ans (avec mutualisation malgré tout de certains cours fondamentaux en 1^{ère} année des différents parcours à l'UL3) l'offre de formation se dessine beaucoup plus clairement et les redondances sont très faibles. On ajoutera que compte tenu de la géographie du site, de la distance entre Lyon et Saint-Etienne, et du nombre d'étudiants potentiellement attirés par le droit des affaires, l'existence par exemple de deux parcours plutôt généralistes en droit des affaires, l'un à Lyon, l'autre à Saint-Etienne, ne paraît pas illégitime.

Le projet de fusion des établissements (tout du moins pour l'UL3 et l'UJM) associé à la sélection généralisée en 1^{ère} année de Master, devrait permettre de remédier, au moins en partie, à la remarque formulée in fine d'une « absence réelle de concertation » entre les établissements.

Retour réalisé par : Nicolas BORGA, professeur UL3

En date du : 25.04.2020

MASTER DROIT DES ASSURANCES

1) Observations relatives à la première année du master « Droit des assurances »

Cette première année n'a été ouverte qu'à la rentrée 2019, soit après la rédaction du dossier remis à l'HCERS (ce qui a empêché de donner l'effectif des étudiants). La rédaction de ce dossier a été compliquée par le fait que l'évaluation porte à la fois sur un master 2 « Droit des assurances » classique (en vigueur jusqu'en 2019-2020) qui rassemble tous les enseignements de droit des assurances (donc sans première année) et une année de master 1 nouvelle, ouverte en toute fin de période. Cette ouverture sera suivie pour l'année 2020-2021 (donc hors période d'évaluation) d'une refonte complète du master 2 (maquette devant être examinée dans un prochain conseil de Faculté) pour tenir compte que certains enseignements d'assurance figurent désormais en 1^{er} année et donc pour permettre une bonne articulation entre les deux années

En ce qui concerne le contenu de la formation de première année (telle qu'ouverte à la rentrée 2019), il respecte les principes retenus par la Faculté de droit pour tous les masters 1, c'est-à-dire l'obligation qu'une part importante d'enseignements soient mutualisés, à la fois pour des raisons budgétaires et pour assurer un tronc commun solide à des juristes de ce niveau, jugé nécessaire avant une spécialisation ultérieure. Ainsi, le droit de la construction est nécessaire pour l'étude des assurances construction, et le droit des régimes matrimoniaux et des succession est nécessaire pour l'étude de l'assurance-vie. Ce sont des prérequis. Quant aux enseignements spécifiques d'assurance, ils s'élèvent à 80 heures d'enseignements (30h sur le contrat d'assurance, 20h sur les acteurs de l'assurance, 30h d'anglais, car l'enseignement d'anglais n'est pas mutualisé et peut donc être orienté vers l'anglais de l'assurance). En outre, à compter de l'année 2020-2021, le diplôme d'Université de l'Institut des assurances de Lyon se fera sur deux années, la première étant proposée en même temps que la première année de master. L'étudiant qui le désire pourra ainsi bénéficier de 210h d'enseignements d'assurance dès le niveau Bac + 4 (80 h en M1 et 130h de DU).

Pour information, ci-dessous la maquette complète du M1 « Droit des assurances » (semestres 1 et 2 : enseignements spécifiques en jaune).

SEMESTRE I DROIT DES ASSURANCES		
Cours	HEURES	ECTS
UE 1 Cours magistraux obligatoires		12
Droit international privé *	30	3
Régimes matrimoniaux *	30	3
Sûretés *	30	3
Droit de la construction	30	3
UE 2 Cours magistraux optionnels (1 cours parmi)		3
Droit pénal spécial	30	3
Copropriété	30	3
Histoire de la justice	30	3
Histoire du droit privé	30	3
UE 3 Ouverture		3
Comptabilité	20	2
Management	10	1
UE 4 Travaux dirigés		6
TD Droit de la construction	15	3
TD 2 (parmi *)	15	3
UE Maîtrise langue étrangère		3
TD anglais	15	3
UE Libre		3
Entreprises en difficulté	30	3
TOTAL	210 / 45 TD	30

SEMESTRE 2 DROIT DES ASSURANCES

Cours	HEURES	ECTS
UE 1 Cours magistraux obligatoires		12
Successions	30	3
Droit du crédit et surendettement	30	3
Contrat d'assurance	30	3
Acteurs de l'assurance	20	3
UE 2 Cours magistraux optionnels (2 cours parmi)		6
Procédure pénale européenne et internationale	30	3
Droit international privé	30	3
Gestion locative immobilière	30	3
Fiscalité du patrimoine	30	3
Libéralités	30	3
UE 3 Travaux dirigés		6
TD Droit du crédit et du surendettement	15	3
TD Successions	15	3
UE Maîtrise langue étrangère		3
TD anglais	15	3
UE Libre		3
Procédures civiles d'exécution	30	3
TOTAL	200 / 45 TD	30

Effectifs du M1 en 2019-2020 : 28 étudiants

2) Autres observations

- *Modalités d'inclusion du Master dans l'offre de formation* : il n'y a pas de risque de recouvrement avec les masters de l'IAE dédiés au secteur financier, car ils sont centrés sur le seul secteur bancaire (rares enseignements d'assurance, mais limités à la distribution des produits d'assurance par les banques).
- *Manifestations organisées dans le cadre du master* : cycle de conférences mensuel. Les colloques de nature scientifique sont organisés en partenariat avec le CDRA (Centre du droit de la responsabilité et de l'assurance : équipe Louis Josserand). Ces manifestations relevant de la recherche, elles sont, comme il est naturel, mentionnées au titre des activités de l'équipe Louis Josserand.
- *Partenariat avec la profession sur Lyon (AIAL, Cluster AURA)* : Il est destiné à créer un écosystème regroupant les organisations professionnelles et les centres de formation. Concrètement, cela permet de calquer précisément nos formations sur les besoins de la profession et avec son soutien (ex. Assurance du risque médical, en partenariat avec Sham-Relyens, Assurance-construction en partenariat avec l'Auxiliaire), et de garantir aux étudiants l'obtention d'un stage ou d'un contrat de professionnalisation dans la région.
- *Répartition des heures entre professionnels et universitaires* : 195h par des universitaires, 105h par des professionnels pour le M2 ; 30h par des universitaires, 50h par des professionnels pour les heures spécifiques du M1
- *Outils d'évaluation des enseignants* : à l'issue de chaque enseignement, les étudiants évaluent les enseignants de manière anonyme (système de pictogrammes avec un champ laissé pour appréciation en style libre). L'obligation d'évaluation est commune à toutes les formations de l'Université Lyon III, depuis que celle-ci a entrepris une démarche qualité.
- *Création d'un conseil de perfectionnement*. Dans la mesure où l'Institut des assurances de Lyon n'est le support que de deux diplômes (master et DU) ayant la moitié des étudiants en commun, il était apparu inutile de créer une nouvelle structure pour le master (d'où le renvoi au comité de Direction de l'institut). Pour se conformer aux observations de l'HCERS, un conseil de perfectionnement propre au master 2 sera mis en place.

Retour réalisé par : professeur Luc Mayaux, responsable du master « droit des assurances ».

En date du : 16 avril 2020

MASTER DROIT EUROPEEN

Sur l'insertion des étudiants après le Droit européen des affaires

La vocation du M2 DEA n'est pas seulement de former des spécialistes du droit européen mais aussi des généralistes du droit (ce dont témoigne la grande variété des matières enseignées), qui ont intégré sa dimension européenne et sont capables de l'appliquer dans tous les contextes.

Sur la professionnalisation

Le choix de confier le séminaire à 2 praticiens « seulement » est dicté par la nécessité de pouvoir réellement approfondir les questions qu'ils abordent. Le premier intervenant traite des questions liées à la présentation du monde professionnel, la recherche de stage et d'emploi.

La seconde intervenante anime un séminaire ciblé pratique sur les techniques de mobilisation du droit à des fins de plaidoyer institutionnel (utile pour les étudiants des trois parcours qui peuvent être amenés à faire du « lobbying » dans le cadre de leur activité, que ce soit dans les administrations, ONG ou grandes entreprises). Son séminaire repose sur des mises en situation et des exercices pratiques exigeant de disposer d'un temps suffisant. Le choix de ne faire intervenir que deux personnes au titre du séminaire de professionnalisation est donc un parti-pris pédagogique qui vise à éviter l'intervention de praticiens plus nombreux qui n'apporteraient pas une réelle plus-value aux étudiants.

« U_n_e_p_o_u_r_s_u_i_t_e_e_n_d_o_c_t_o_r_a_t_e_s_t_t_h_é_o_r_i_q_u_e_m_e_n_t_p_o_s_s_i_b_l_e_e_t_l_e_r_a_p_p_o_r_t_m_e_n_t_i_o_n_n_e_l_a_p_o_u_r_s_u_i_t_e_e_n_d_o_c_t_o_r_a_t_d_e_8_a_n_c_i_e_n_s_é_t_u_d_i_a_n_t_s_p_e_n_d_a_n_t_l_a_p_é_r_i_o_d_e_2_0_1_5_-2_0_1_9_a_l_o_r_s_q_u_e_l'_a_n_n_e_x_e_3_r_e_l_a_t_i_v_e_a_u_x_e_f_f_e_c_t_i_f_s_m_o_n_t_r_e_n_t_q_u'_a_u_c_u_n_é_t_u_d_i_a_n_t_n'_a_c_h_o_i_s_i_l_e_p_a_r_c_o_u_r_s_r_e_c_h_e_r_c_h_e_e_n_t_r_e_2_0_1_6_e_t_2_0_1_9. »

Cette information est inexacte. Il y avait avant 2016 un M2 Recherche en droit européen des affaires et M2 Pro en droit européen des affaires. Désormais il n'y a plus qu'une seule formation et les étudiants choisissent de faire un stage ou un mémoire : il n'y pas plus de distinction parcours recherche / parcours professionnel. Chaque année entre 5 et 7 étudiants qui choisissent de faire un mémoire de recherche plutôt qu'un stage. Et sur la période, il y a eu 8 inscriptions en thèse.

La compétence des intervenants extérieure

Pour l'année 2019-2020

Mme Gal-Régniez est Executive Director de l'ONG Equipop qui travaille à promouvoir la santé des femmes dans le monde, leurs droits et leur autonomisation en combinant plaidoyer politique, mobilisation sociale et interventions pilotes. Elle enseigne à l'Université Paris-Descartes et a collaboré avec plusieurs Instituts de recherche. (4h)

M. Aurelio Volle (6h) est directeur des affaires publiques européennes à l'Etablissement français du sang. (depuis 2017)

Un autre praticien (Flavien Marcon) est intervenu sur un support horaire de 2h : en charge des questions d'immigration et d'asile au sein de la direction juridique du Secrétariat général aux affaires européennes (service rattaché au Premier ministre), il a présenté aux étudiants les possibilités de rejoindre l'administration française en tant que juristes spécialisés en droit européen.

Une autre praticienne (Mme Ubeda, juriste au comité européen des droits sociaux) est intervenue sur un support de cours « théorique » (droit international des droits de l'Homme).

Pour l'année 2018-2019

M. Ludovic Bernardeau, référendaire à la Cour de justice de l'Union (6h) : intervention sur la Fabrique d'un arrêt de la Cour de justice dans le cadre du séminaire de professionnalisation.

Pour les années 2015-2018

M. Coesme et M. Segoin, Agents du gouvernement français devant la CJUE (9h)

Sur le double diplôme

La perspective d'un double-diplôme avec Essex est toujours envisagée, mais rendue très complexe du fait du Brexit, et de l'impossibilité pour l'université partenaire de garantir que les étudiants en échange puissent être soumis aux mêmes frais de scolarité que les étudiants d'Essex. Le partenariat avec Turin est dépendant de la négociation d'une convention de plus grande envergure entre les deux universités sur laquelle nous n'avons pas la main et qui est gérée par le services RI des deux universités.

Sur les enseignements en langue anglaise

Cette année il a été possible de faire intervenir deux enseignants anglophones (L'un, M. Fagan, professeur de droit européen des droits de l'Homme à l'université d'Essex ; l'autre, Mme Ubeda, juriste au Comité européen des droits sociaux). Ils ont assuré le cours de droit international des droits de l'Homme en anglais.

Retour réalisé par : Eric CARPANO

En date du : 21 avril 2020

MASTER DROIT FISCAL

A titre liminaire, il faut rappeler que pour la majeure partie de la période sous examen (2016-2020), le Master droit fiscal n'était composé que du Master 2 (le Master 1 était alors le Master « droit des affaires » dont les directeurs successifs de la formation n'avaient pas la responsabilité).

Le Parcours Fiscal (M1 / M2) est une nouveauté de la rentrée 2019, et donc le Master 1 du parcours « droit fiscal » n'a été ouvert qu'après remise du document d'autoévaluation.

- 1. S'agissant du positionnement de la formation**, l'articulation avec la recherche ne se limite pas au rattachement des enseignants-chercheurs à des laboratoires scientifiques et à une initiation à la recherche dans le cadre d'exposés oraux sur des questions axées sur la recherche et la réflexion, puisque les étudiants ont la possibilité de réaliser un véritable mémoire de recherche, après avoir suivi des séances de méthodologie de la recherche. Une réunion d'information sur la thèse en droit fiscal est également organisée pour ceux – peu nombreux – envisageant un travail doctoral. Par ailleurs, les étudiants assistent (voire sont impliqués) à des conférences, dont notamment celle annuelle et spécifique au Master droit fiscal, organisée en lien avec l'ADF (association des étudiants de droit fiscal de Lyon) qui se déroule sur une demi-journée. De même, les étudiants assistent aux manifestations scientifiques organisées par les enseignants-chercheurs titulaires (au moins trois colloques, dont un international sur deux journées) ont été organisés par le CERFF en 2019. Enfin, plusieurs anciens du Master poursuivent actuellement un doctorat.
- 2. S'agissant du fonctionnement du comité de perfectionnement**, celui comprend une première réunion « restreinte » - car limitée à l'équipe pédagogique – où est passé en revue le profil individuel de chaque candidat, puis le groupe en tant qu'unité. Les difficultés et axes d'améliorations sont discutés, avant une mise en commun avec les candidats. Le fonctionnement du comité de perfectionnement comprend, en effet, une seconde réunion avec les candidats où l'équipe pédagogique leur fait d'abord part de ses observations (collectives uniquement) et écoute dans un second temps les suggestions des candidats (qui se sont préalablement organisés par le biais d'un ou de deux représentants) pour y répondre et le cas échéant les prendre en compte, par exemple dans des ajustements de maquette. En dehors de ce cadre formel, et de manière plus informelle et générale, les étudiants indiquent, au fil de l'eau, ce qu'il conviendrait d'améliorer dans les enseignements du master. Ils informent le responsable de toutes difficultés qu'ils rencontrent. Ils formulent des propositions. Enfin, l'enquête annuelle d'évaluation sur les conditions d'enseignement, la formation et la vie universitaire pilotée par le service PAQAP (Pôle amélioration qualité et appui au pilotage) permet d'obtenir des données utiles pour assurer le maintien de la qualité des masters.
- 3. S'agissant des dispositifs d'aides à la réussite**, ils existent pour les étudiants de licence, mais pas pour ceux de M1 et a fortiori de M2 (voir <https://www.univ-lyon3.fr/les-modules-etudiants-reussir-son-projet-d-etudes-dans-l-enseignement-superieur>). Les étudiants à statuts particuliers (handicap ou sportif de haut niveau) peuvent bénéficier des services dédiés au sein de l'établissement. Surtout, s'il n'y a pas de dispositif d'aide à la réussite ou destiné à favoriser l'orientation, l'omission est largement justifiée par l'existence de réels entretiens de sélection (il ne s'agit pas uniquement d'une sélection « sur dossier ») qui sont l'occasion d'alerter le/la candidat(e) sur ses éventuelles lacunes, auxquelles il lui revient alors de remédier, mais surtout par le caractère très limité des effectifs (moins de 30 étudiants) qui facilite les échanges et l'accompagnement des étudiants.

4. **S'agissant des sources permettant de conclure que la plupart des inscrits ont obtenu une licence Droit privé, après un baccalauréat général**, ce sont sans originalité les dossiers de candidatures des étudiants.
5. **S'agissant du pourcentage de femmes au-dessus de la moyenne**, et très classiquement, cela reflète la population des facultés de droit françaises et l'excellence des candidates, y compris en droit fiscal.
6. **L'effectif nul en M1 sur les trois années de 2016 à 2019** s'explique car le M1 droit fiscal n'a été mis en place qu'à partir de la rentrée 2019. Même remarque pour l'absence des annexes concernant le M1.
7. **S'agissant de l'ouverture internationale de la formation**, celle-ci n'était pas seulement à l'étude puisque l'intervention de collègues étrangers avait déjà été réalisée dès 2018 (Dr. Eduardo Rossi, Université d'Urbino ; Prof. Mansour Benamara, Université d'Annaba). D'autres collègues étrangers sont intervenus depuis (Prof. Steffen Lampert, Université d'Osnabrück ; prof. Melchior Wathelet, ancien premier avocat général près de la Cour de justice des communautés européennes). Par ailleurs, il existe à la fois une mobilité entrante des étudiants étrangers (via campus France notamment, et environ 1 étudiant étranger par promotion) et une mobilité sortante puisque les étudiants peuvent réaliser leur M1 en suivant le modèle Erasmus. Un projet de mutualisation de certains cours avec l'Université de Ferrare est à l'étude. Enfin, des stages sont régulièrement effectués à l'étranger (Luxembourg, Suisse...), dès lors notamment que des cabinets luxembourgeois viennent régulièrement démarcher les candidats du Master.

Retour réalisé par : Georges Cavalier

En date du : 24 avril 2020

MASTER DROIT INTERNATIONAL

A la lecture de la fiche d'évaluation, nous avons 6 séries d'observations :

La fiche d'évaluation de l'HCERES relève une contradiction entre le dossier analytique et les annexes : le premier est centré sur le deux parcours « public » et l'autre « privé », alors que les annexes indiquent que le master repose sur deux parcours distincts, l'un « public » l'autre « OI » (organisations internationales).

Cette divergence s'explique par le fait que le parcours « droit international privé » a été séparé du Master de droit international au cours du contrat pour être rattaché au Master « droit des affaires ». Le Master de droit international est donc désormais uniquement public et comporte, depuis l'année universitaire 2019-2020, deux parcours : droit international public générale et droit des organisations internationales.

Ceci explique pourquoi le CREDIP (Centre de droit international privé) ne soit plus adossé à cette formation.

La fiche d'évaluation relève également un dossier lacunaire. Pour diverses raisons, le fonctionnement de la direction du master s'est trouvé très perturbé à l'époque où les dossiers devaient être remplis. La gouvernance du Master a depuis changé, ce qui permettra de compléter le dossier par les observations de fond suivantes :

1. Au sujet des objectifs scientifiques et des débouchés spécifiques à la formation

Le Master de droit international a pour objectif de former des experts de droit international, opérationnels dès l'année de Master 2. Les bases académiques solides de la première année de Master sont complétées par une formation par la recherche et par une professionnalisation par le stage en deuxième année.

En plus des débouchés communs aux Master juridiques (professions judiciaires, avocat, etc.), les débouchés spécifiques sont de 4 ordres :

- le doctorat. Le Master a toujours une très forte coloration « recherche », il forme donc des futurs doctorants.
- les organisations internationales et les ONG. L'ouverture d'un nouveau parcours « droit des organisations internationales » a permis de développer ce débouché professionnel.
- la fonction publique française à vocation internationale (concours du ministère des affaires étrangères, ENA, dans une moindre mesure IRA)
- l'avocature. De plus en plus de cabinets d'avocats ouvrent des filières de contentieux international (ex : cabinet GIDE).

2. Au sujet des partenariats

2.1 Avec des Universités étrangères

Comme demandé, voici le contenu des diplômes délocalisés au Vietnam et en Arménie :

Master 2 Droit de la coopération économique et des affaires internationales (Délocalisé à Hanoi)

Déroulement de la formation

- Durée : 1 an
- Heures de cours : 420
- Stage : 3 mois

Contenu de la formation :

Les enseignements sont dispensés français et en anglais et regroupés autour de quatre modules :

- **Droit de la coopération économique :**

Droit des intégrations régionales (ASEAN, UE),

Droit des investissements étrangers

Droit de la régulation des activités économiques,

Droit de la coopération décentralisée,

Droit de l'environnement et du développement durable

- **Droit du commerce international :**

Droit International Economique (OMC),

Droit de la concurrence,

Droit des contrats internationaux et de l'arbitrage commercial international,
Protection internationale de la propriété intellectuelle, Droit du commerce électronique

- **Droit international des affaires :**

Droit international privé, Droit international et comparé des sociétés,

Droit pénal des affaires,

Droit social comparé,

Droit fiscal international et comparé,

Droit bancaire

- **Formation à la recherche et professionnalisation:**

Méthodologie de la recherche,

Séminaires pratiques,

Anglais des affaires (rédaction de contrats internationaux, procédure d'arbitrage commercial international)

Mémoire ou Rapport de stage.

Modalités d'évaluation

Contrôle continu + examen terminal + grand oral + soutenances de stages/mémoires

Master Droit International, Droit Privé International et Comparé (Délocalisé à Érevan)

Durée du programme : 2 ans

Modalités d'évaluation

Légende :

*** : cours dispensés par des enseignants français

Semestre 7	ECTS	Nombre d'heures
*** Droit Civil : Les Régimes Matrimoniaux	5	16.5 heures
*** Droit de la Propriété industrielle - Marques & Signes distinctifs	5	16.5 heures
Droit des sûretés	2	16.5 heures
Financement des entreprises	3	21 heures
*** Méthodologie du mémoire	-	6 heures
*** Droit International Privé	5	16.5 heures
Droit International Privé	3	22.5 heures
Droit pénal des affaires	3	21 heures
Introduction à la comptabilité	2	18 heures
Français	2	21 heures

Semestre 8	ECTS	Nombre d'heures
Droit Civil : Les Successions	3	18 heures

Droit de la concurrence	3	19.5 heures
Procédure collective	3	21 heures
*** Grands Systèmes Juridiques Contemporains	4	16.5 heures
Fiscalité des Sociétés	3	21 heures
Français	2	21 heures
Mémoire (écrit)	5	-
Soutenance de mémoire (oral)	5	-
Droit pénal des affaires internationales	2	16.5 heures

Semestre 9	ECTS	Nombre d'heures
Contrats du Commerce International	6	28.5 heures
Techniques contractuelles	3	13.5 heures
Common Law (anglais)	3	16.5 heures
*** Common Law des affaires (en anglais)	5	16.5 heures
*** Droit Fiscal International	5	16.5 heures
*** Méthodologie du mémoire	-	3 heures
Arbitrage international et autres mécanismes alternatifs de règlement des différends (MARD)	3	19.5 heures
Droit douanier	3	16.5 heures
Français	2	21 heures

Semestre 10	ECTS	Nombre d'heures
*** Droit des transports internationaux	5	16.5 heures
*** Droit européen des entreprises	6	16.5 heures
Droit économique européen et international	2	16.5 heures
Droit des assurances	2	19.5 heures
Economie et Commerce Internationaux	2	16.5 heures

Techniques et habiletés de négociation	1	13.5 heures
Français	2	21 heures
Mémoire (écrit)	5	-
Soutenance de mémoire (oral)	5	-

Master 2 Droit International - Droit Privé, International et Comparé (Ho-Chi-Minh-Ville)

L'action de formation se déroule sur une période de 10 mois et représente un volume horaire global de 340 heures.

Organisation des études :

La formation est située à Ho Chi Minh Ville (HCMV), en partenariat avec l'Université de Droit de Ho Chi Minh Ville. Un partenariat existe également avec l'Université Libre de Bruxelles (une partie des enseignements est assurée par l'Université Libre de Bruxelles).

Les enseignements ont lieu le soir de 18 à 21 heures et le samedi, parfois également le dimanche. Les vacances universitaires ne sont pas celles de la France. Une seule coupure au moment du nouvel an chinois (2 semaines entre fin janvier et début mars, date mouvante).

Le découpage en semestres décrit ci-dessous n'est pas respecté de manière stricte en raison de l'organisation des missions d'enseignement.

Un study tour optionnel est proposé aux étudiants dans une capitale asiatique avec pour objectif de rencontrer des institutions d'arbitrage (Singapore International Arbitration Chamber), des entreprises, cabinets d'avocat... Les villes de Singapour et de Hong-Kong sont des cibles privilégiées.

L'UE « méthodologie de la recherche d'emploi » correspond à un travail nommé PPI (projet professionnel d'insertion). Le PPI est un travail collectif (en groupe de 3 à 5 personnes) sur un sujet pratique appelant à la fois des recherches et un travail de terrain. Il est rédigé en anglais. Les sujets sont liés au développement et échanges économiques en Asie du Sud-Est et au Vietnam en particulier. Le PPI fait l'objet d'une soutenance généralement au mois de février.

Les étudiants peuvent choisir entre un stage et un mémoire. Le sujet de mémoire doit faire l'objet d'une validation par le responsable pédagogique du diplôme. Une soutenance de mémoire est effectuée.

Le stage doit durer entre 3 et 6 mois, dans une entreprise, cabinet, administration, et doit avoir un lien avec les thématiques du Master. Un rapport de stage est demandé et une soutenance de rapport organisée. A noter que le stage peut être fait tout au long de l'année, puisque les cours se déroulent le soir uniquement. Le stage peut être fait dans tout pays, y compris en France. Des opportunités de stage au Vietnam existent et sont particulièrement intéressantes. Des cabinets d'avocats français, anglo-saxons... sont présents à HCMV et à Hanoi. Ils recrutent des stagiaires et parfois des possibilités d'embauche font suite au stage. De nombreuses possibilités existent également en entreprise à HCMV ou Hanoi.

SEMESTRE 3 – 30 ECTS

UE 1 : Contrats des affaires internationales – 20 ECTS

Droit international des sociétés – 20h

Droit international privé – 20h

Droit des contrats du commerce international (aspects vietnamiens et régionaux) – 20h

Droit des contrats du commerce international (international et comparé) – 20h

Contrats de financement et garanties – 20h

Contrats du commerce électronique et propriété intellectuelle – 20h

Contrats de la Common Law – 20h

UE 2 : Règlement des litiges du commerce international – 10ECTS

Règlement des litiges (aspects asiatiques) – 20h

Règlement des litiges (aspects internationaux et comparés) – 20h

SEMESTRE 4 – 30 ECTS

UE 3 : Professionnalisation – 15 ECTS

Séminaire de négociation et de rédaction d'un contrat international – 20h

Séminaire d'arbitrage (simulation d'une instance arbitrale) – 20h

Séminaire de droit fiscal international et comparé – 20h

Séminaire de méthodologie juridique – 30h

UE 4 : 15 ECTS

Insertion professionnelle :

- Séminaire de langue – 60h
- Séminaire méthodologie de la recherche d'emploi – 10h

Orientation (au choix) :

- Choix 1 : voie professionnelle : Stage (3mois) et Rapport de stage
- Choix 2 : Voie recherche : Mémoire

Méthodes et moyens pédagogiques :

Pour une formation en présentiel, l'enseignement est adapté au nombre d'étudiants admis en Master 2. A côté des enseignements théoriques dispensés par les enseignants, l'intervention de professionnels permet une approche pratique et concrète des thématiques étudiées. L'étudiant a également un accès libre aux diverses ressources universitaires : salles informatiques, laboratoires de langues ou service commun de la documentation.

2.2 Avec le monde socio-professionnel

Nous avons des partenariats traditionnels :

Avec le ministère de la défense et avec la préfecture maritime qui permet

- l'intervention du Colonel Castels (impliqué dans les opérations de maintien de la paix) tous les ans auprès des étudiants de M2.

- l'intervention de personnels de la marine nationale impliqués dans des opérations maritimes française ou européennes (FRONTEX).

Nous en avons développé de nouveaux sur la période du contrat :

- avec la Croix-Rouge qui permet la mise en place d'un cycle de conférences avec des experts tant juridiques que militaires au service du CICR sur divers thèmes du droit international humanitaire. La Faculté de droit de Lyon 3 avait d'ailleurs été sélectionnée cette année pour participer au concours de plaidoirie de la Croix-Rouge afin d'affronter des étudiants d'autres facultés et de l'école de guerre.

- avec l'Union Africaine qui a permis la venue de la Conseillère juridique de l'UA pour une conférence exceptionnelle

- avec l'UNESCO qui a permis la venue du Conseiller juridique de l'UENCSO pour la conférence inaugurale du Master

3. Au sujet de la formation et de l'encadrement pédagogique

Outre les réunions de l'équipe pédagogique, une permanence est assurée chaque semaine afin de fournir un suivi personnalisé aux étudiants qui le désirent.

Les étudiants de deuxième année qui choisissent le mémoire de recherche sont encadrés par un directeur de mémoire. Ceux qui choisissent le stage ont un enseignant référent afin des les accompagner dans la recherche de stage.

L'équipe enseignante est la suivante :

Première année

- Mathilde Philip-Gay, Pr. Université Lyon 3, (droit des organisations internationales S1)
- Mathieu Cardon, MCF Université Lyon 3, (droit international économique S1)
- Mireille Couston, Pr. Université Lyon 3, (droit international public et des traités/ droit de la sécurité internationale S1)
- Christine Bidaud-Garon, MCF Université Lyon 3, (droit international privé S1)

- Marie-Laure Basilien-Gainche, Pr. Université Lyon 3, (systèmes juridiques comparés S1/ droit européen de l'immigration et de l'asile S2)
- Sandrine Cortembert, MCF, Université Lyon 3, (contentieux international S2/droit international humanitaire S2/ politiques européennes S1)
- Loïc Robert, MCF Université Lyon 3, (droits fondamentaux)
- Louis-Augustin Barrière, Pr. Université Lyon 3, (histoire du droit international S2)
- David Cumin, MCF HDR Université Lyon 3, (histoire des relations internationales S2)
- Kiara Neri, MCF HDR Université Lyon 3, (droit international pénal S2)
- Valentin Degrange, ATER, Université Lyon 3, (TD droit international et des traités S1)
- Frédérique Lozanorios, Dr. Université Lyon 3, (TD droit international économique S1/ TD contentieux S2)
- Kevin Mariat, Dr. Université Lyon 3, (TD droit international pénal S2)
- Jeremy Desmond (TD d'anglais)

Deuxième année

- Sandrine Cortembert, MCF, Université Lyon 3 (Sujet et acteurs S3) sandrine.cortembert@univ-lyon3.fr
- Pascale Ricard, CNRS-CERIC Aix en Provence (Maintien de la paix et de la sécurité internationale S3) pascale.rcd@gmail.com
- Catherine Brölmann, Pr. Université d'Amsterdam, (Theory of international organisations S3) C.M.Brolmann@uva.nl
- Slim Laghmani, Pr. Université de Tunis-Carthage, (Contentieux international S3) slim.laghmani@gmail.com
- Frédérique Lozanorios, Docteure en droit international (Responsabilité internationale S3 et Responsabilité des organisations internationales S3) frederique.lozanorios@univ-lyon3.fr
- Olivier Fourès, service juridique, Interpol, (Droit de la fonction publique internationale) O.FOURES@INTERPOL.INT
- Moussa Ouoba, Nations Unies- OHCHR, (Droit diplomatique) ouoba.moussa@gmail.com
- Loïc Robert, MCF Lyon 3, (Droit et contentieux de la Convention européenne des droits de l'homme S3) loic.robert@univ-lyon3.fr
- Gaëlle Marti, Pr. Lyon 3, (Droit régional S3/Droit international des droits de l'homme S3) gaelle.marti@univ-lyon3.fr
- Amaya Ubeda, Legal officer, Charte sociale, Conseil de l'Europe (International human rights law S3)
- Andrew Fagan, Pr. University of Essex (International human rights law S3) fagaaw@essex.ac.uk
- Marie-Laure Basilien-Gainche, Lyon 3, (Séminaire de recherche juridique S3) marie-laure.basilien-gainche@univ-lyon3.fr
- Criss Dongar, Doctorant-Lyon 3, CDI (Concours Rousseau S3, avec Pascale Ricard) crissdess@yahoo.fr
- Kiara Neri, MCF HDR, Université Lyon3 (droit de la mer S3) kiara.neri@univ-lyon3.fr
- Mathieu Cardon, MCF Université Lyon 3 (arbitrage international S4) mathieu.cardon@univ-lyon3.fr

4. Au sujet de la recherche

Chaque année, en collaboration avec l'équipe pédagogique, les étudiants de première et deuxième année travaillent sur un thème particulier et font part de leurs recherches dans le cadre d'un colloque organisé au mois de juin ouvert à tous les étudiants et enseignants-chercheurs intéressés. Cet exercice permet une initiation à la recherche.

Par ailleurs, les étudiants de Master sont associés aux activités scientifiques du Centre de droit international et ont accès à sa bibliothèque de recherche (Bibliothèque Montesquieu).

5. Au sujet de la professionnalisation

Le Master a subi de nombreuses modifications au cours du contrat. L'une d'entre elle a permis une meilleure prise en compte des objectifs de professionnalisation.

En effet, au début du contrat, le Master avait une très forte coloration « recherche », le mémoire de recherche étant obligatoire en deuxième année de Master. Cette filière recherche existe toujours, mais elle a été complétée l'an dernier par la création d'un nouveau parcours « droit des organisations internationales » qui permet un stage obligatoire d'au moins 3 mois. Par ailleurs 40% des enseignements de ce nouveau parcours sont assurés par des praticiens (fonctionnaires d'Interpol –Olivier

FOURES, service juridique-, des Nations Unies –Moussa OUOBA Human rights officer ; Landry Gilles DOSSAN référendaire CIJ-, de l'Union africaine –Guy-Fleury NTWARI legal officer- ou du Conseil de l'Europe-Amaya UBEDA legal officer).

Par ailleurs, la participation aux procès simulés (Concours Rousseau, Concours de la Croix-Rouge, Concours Pictet) fait désormais partie de la maquette du diplôme et participe à la formation et à la professionnalisation des étudiants, notamment en leur permettant de rencontrer des professionnels.

6. Sur les enseignements en langue anglaise

Des enseignements d'anglais juridique sont désormais obligatoires en première et en deuxième année de Master. Par ailleurs, dans le nouveau parcours de droit des organisations internationales, des cours sont dispensés en langue anglaise (Theory of international organisation ; Droit international des droits de l'homme). Ils donnent lieu à une évaluation écrite ou orale en langue anglaise.

Retour réalisé par : Sandrine CORTEMBERT – Directrice du parcours « droit international public » et Kiara NERI – Directrice du Centre de droit international et du parcours « droit des organisations internationales ».

En date du : 29/04/2020

MASTER DROIT NOTARIAL

Remarques communes :

Le master 1 droit notarial dans la mouture antérieure à 2019 n'existait pas en tant que tel mais relevait d'un master 1 droit du patrimoine, commun avec le droit immobilier.

Les étudiants s'orientaient en fin de master 1 sur l'option interne ou international pour le parcours droit notarial.

L'équipe pédagogique et scientifique en charge des master droit notarial est constituée des membres de l'équipe Louis Josserand, principalement centre de droit de la famille en raison des origines historiques de ce master initié, ainsi que le diplôme supérieur de notariat, à l'université Lyon 3 par le professeur Jacqueline RUBELLIN-DEVICHI en 1973 avec Me CHAINE, notaire à Lyon et Président du Conseil Supérieur du Notariat français.

Toutes les ressources scientifiques de l'équipe Josserand et du CDF sont à la disposition des étudiants ainsi que la plateforme des ressources numériques (bibliothèque dématérialisée) de l'université auxquelles s'ajoutent les ressources scientifiques de la profession notariale par la banque de données des CRIDON (cridon on line).

Retour réalisé par : S. FERRE-ANDRE et C. BIDAUD-GAROND

En date du : 27 avril 2020

MASTER DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Le rapport mentionne une « **absence de contrôle continu en seconde année** » et indique qu'un tel « **contrôle continu en seconde année serait profitable aux étudiants** »

Pourtant, le contrôle continu représente une modalité d'évaluation importante. Dans le M2 Pénologie, les matières suivantes sont en contrôle continu :

- Méthodologie de l'oral et du rapport de stages
- English For Criminal Law
- Enquête Criminologique
- Inventaires des Peines
- Droit Européen de l'Exécution des Peines
- Contentieux de l'Exécution de la sanction
- Vie Carcérale
- Réadaptation Sociale du Condamné
- Intervenant dans l'Exécution des Peines

Le rapport indique une contradiction dans la durée des stages obligatoires variant suivant les pages entre **deux mois** et **trois mois**. Cette variation s'explique, pour des raisons pratiques, les maquettes imposent **deux mois**, mais certains organismes accueillant des stagiaires préfèrent une durée de **trois mois**. Donc en réalité les stages sont souvent plus longs que la durée obligatoire.

Le rapport pointe « **un manque de diversité dans les partenariats** » et recommande un développement des partenariats « **avec d'autres branches professionnelles telle que l'administration pénitentiaire ou la protection judiciaire de la jeunesse** » pour « **mieux préparer les étudiants aux épreuves des concours ou examens professionnels** ». Il est vrai que ces partenariats institutionnels n'ont pas été officiellement mis en place, mais plusieurs intervenants professionnels du M2 Pénologie sont membres de ces administrations et sont en mesure de bien préparer les étudiants aux épreuves des concours ou examens professionnels.

Retour réalisé par : Xavier PIN

En date du : 15.04.2020

MASTER DROIT PRIVE

Retour consolidé par Lyon 2.

MASTER DROIT PUBLIC

Néant

Observations, mention droit social Université Lyon 3

En préalable, il convient d'indiquer que l'élaboration du dossier au printemps 2019 n'a pas pu être réalisée dans des conditions satisfaisantes, notamment du fait que la personne en charge de la transmission des informations au titre de Lyon 3 était en arrêt de travail pour raisons de santé et avait sollicité une mise en disponibilité pour une année. Les informations ont ainsi mal circulé entre les personnes en charge de travailler sur ce dossier.

Au titre des remarques effectuées sur les formations existantes au sein de Lyon 3, les observations suivantes sont formulées.

I. Finalité

A. Éléments de contexte :

Après le transfert de l'IETL vers l'Université Lyon 2 en 1992, l'Université Lyon 3 a choisi de créer son propre master de droit social en 2000. L'ouverture du diplôme se fit en cohérence avec la politique de diplômes développée à l'Université Lyon 3 qui consiste à proposer une offre de formation la plus complète possible aux étudiants. L'ouverture du master droit social permet ainsi de répondre à une double demande des étudiants qui souhaitent poursuivre et approfondir leur connaissance et leurs compétences dans le domaine du droit social à l'Université Lyon3 et elle permet de répondre aux acteurs du monde professionnel qui aspiraient à compter dans leurs effectifs des étudiants diplômés de l'Université Lyon 3.

Le master 2 droit social et relations du travail (DSRT) est un master à finalité professionnelle. Depuis 2011 il est également ouvert à l'alternance et fut un des premiers masters à offrir cette opportunité aux étudiants. Pour répondre à une demande du monde professionnel, le diplôme de Master 2 droit social et relations du travail a ensuite été ouvert à un public de formation continue. Trois modalités sont ainsi offertes : formation initiale ou par alternance à destination d'étudiants et groupe spécifique de formation continue.

Pour répondre là aussi à une forte demande sur une discipline en développement constant, en particulier des organismes de protection sociale, un parcours Droit de la protection sociale (DPS), en deuxième année de Master, a été créé en 2016 en co-accréditation avec l'Université de Lyon 2. Ce diplôme est également ouvert à l'alternance.

B. Attractivité de la formation

Le master en droit social bénéficie d'une très forte attractivité.

En première année elle se mesure tant par le nombre total d'étudiants inscrits dans la formation que par le nombre d'étudiants originaires d'une Université extérieure à Lyon 3 faisant le choix de s'inscrire à l'Université Lyon 3.

	Année 2016-7	Année 2017-8	Année 2018-9
Nombre total d'étudiants	185 étudiants	189 étudiants	159 étudiants
Nouveaux inscrits à l'Université Lyon3 parmi les entrants en master I droit social	51 étudiants soit 31% de l'effectif total	67 étudiants soit 44% de l'effectif total	36 étudiants soit 30% de l'effectif total

Cette forte attractivité du master I droit social s'explique par la volonté pour les étudiants de bénéficier d'une très forte spécialisation en droit social (droit du travail et protection sociale) et d'approfondir la

transversalité c'est-à-dire d'étudier également des matières juridiques de droit des affaires. Elle s'explique également par le fait que plus de 800 étudiants suivent un cours annuel de droit du travail en L3 droit à l'Université Lyon 3.

En deuxième année de master, la forte attractivité se mesure tant pour le master 2 droit social et relations du travail de l'UL3 suivi en formation initiale et alternance que pour le master 2 DSRT en formation continue.

Pour le master 2 DSRT formation initiale et alternance, entre 600 et 700 candidats (originaires de nombreuses universités) déposent chaque année un dossier en vue d'une admission et 20 à 25 étudiants sont sélectionnés.

Le master 2 DSRT en formation continue compte chaque année entre 12 et 17 étudiants. Ce dispositif qui s'autofinance présente lui aussi une forte attractivité au niveau de la France entière. Il se déroule sur 2 ans à raison de 2 jours et demi de formation par mois.

Aussi, en réponse à différents points évoqués, il convient de souligner que les effectifs inscrits en M1 à l'UL3 ne sont pas en diminution, l'attractivité de la formation demeurant excellente. Il en est également ainsi du master 2 DSRT qui connaît un important succès quant au nombre d'étudiants tant en formation initiale qu'en formation continue.

II. Objectifs et Organisation pédagogique de la formation

La formation est organisée en deux ans avec une première année commune aux parcours Droit social et relations du travail et Droit de la protection sociale. C'est en deuxième année de master que les parcours se différencient.

L'équipe pédagogique de la mention est composée de 6 professeurs, 9 maitres de conférences, un Prag et de nombreux professionnels (avocats, magistrats, directeurs des ressources humaines, expert-comptable..). Ces derniers assurent environ 45% des heures d'enseignement.

* La première année du master droit social à l'Université Lyon 3 a été volontairement construite autour de deux approches complémentaires.

-Le juriste en droit social doit posséder des compétences de haut niveau en droit social. Les enseignements de spécialité, droit du travail et de protection sociale sont assurés chaque semestre.

-Le juriste en droit social doit maîtriser l'environnement dans lequel il évoluera. De solides connaissances sont alors transmises dans des matières connexes aux matières de spécialité. Les étudiants bénéficient alors d'enseignements transversaux orientés vers le droit des affaires, comme un cours d'entreprise en difficultés ou comme un cours de droit fiscal. Des enseignements non juridiques mais indispensables à tout travail en entreprise ou en cabinet sont encore dispensés aux étudiants comme par exemple un cours de comptabilité.

Semestre 7	Semestre 8
Droit du travail 30H CM + 15 TD	Droit du travail 30H CM + 15 TD
Droit de la protection sociale 30 H CM+ 15 h TD	Droit de la protection sociale 30H CM + 15 H TD
Langue anglaise 6CM + 10H30 TD	Droit social international et européen 30 h CM
Droit fiscal 20H CM	Contentieux administratif 30H CM
Droit pénal du travail 30h CM	Entreprises en difficulté 30 h CM
Initiation ressources humaines 30 H CM	Comptabilité 30 H CM
Option 2 matières parmi 3 proposées Economie du travail, législation hospitalière, histoire du droit social	Option 2 matières à choisir sur 3 Sociologie du travail, voies d'exécution et garanties de paiement
	Stage facultatif avec remise d'un rapport/mémoire au responsable du diplôme

*La deuxième année de master a pour objet de former de véritables spécialistes, de préparer à une insertion professionnelle rapide. Tout étudiant du master est également largement invité à participer activement à la

clinique juridique mise en place au niveau de la Faculté de droit en partenariat avec le Barreau de Lyon, la Chambre régionale des notaires et l'Ecole des avocats de la région Rhône-Alpes. La participation des étudiants permet de parfaire la formation juridique de l'étudiant en le formant autrement.

Deux parcours sélectifs sont ouverts aux étudiants.

✓ **Le parcours droit social et relations du travail**

Comme la première année de master, le parcours Master 2 droit social et relations du travail est construit autour d'une double approche. Il permet d'acquérir une excellente connaissance du droit social (droit du travail et droit de la protection sociale) et de développer des compétences non seulement transversales au sein de ce champ disciplinaire mais aussi des compétences transdisciplinaires notamment avec des matières de droit des affaires (Structures des entreprises et statut des dirigeants, comptabilité et fiscalité de l'entreprise...). La deuxième année de master est plus spécialisée que la première et les enseignements sont pour ainsi dire exclusivement juridiques. Les séminaires animés par des enseignants chercheurs ou par des professionnels d'horizon divers sont menés sur le mode de l'interactivité et combinent approches théorique et pratique sur chaque thématique.

Une place essentielle est donnée à la mise en situation réelle de travail en entreprise pendant l'année de master 2. L'étudiant titulaire d'un contrat de professionnalisation est en immersion en entreprise à raison de 3 jours par semaine de septembre à fin mars puis à raison de 35 heures par semaine d'avril à fin août. L'étudiant qui a fait le choix de suivre le master 2 dans le cadre de la formation initiale effectue un stage en entreprise pour une durée maximale de 6 mois et minimale de 3 mois à partir du mois d'avril. Quelle que soit la modalité choisie chaque étudiant doit établir un rapport de stage puis un mémoire dans lequel il traite d'une problématique de droit choisie par lui en lien avec les missions accomplies dans le cadre du stage (au minimum 50 pages). Le stage et le mémoire sont évalués par un jury composé paritairement d'universitaires et de professionnels (tuteur entreprise).

Semestre 9	Semestre 10
Séminaire sur le droit des relations individuelles de travail	Séminaires sur le droit des relations collectives
Gestion des ressources humaines	Audit social et procédures contentieuse
AT/MP-Qualification-réparation-tarifcation	Droit social des entreprises en difficulté
Inaptitude-reclassement	Structures des entreprises et statut des dirigeants
Prévention des risques, responsabilité pénale	Détachement expatriation
Langue étrangère (anglais) juridique	Protection sociale d'entreprise
Comptabilité et fiscalité de l'entreprise	Régime de base -chômage
	Stage obligatoire

Le parcours Droit social et relations du travail (DSRT) en Formation continue répond à une organisation différente. Les enseignements sont assurés à hauteur de 2 jours et demi de cours par mois sur une durée de 2 ans, ce qui représente un volume horaire total de 400 heures d'enseignement. Les séminaires, assurés par des universitaires et de nombreux professionnels avocats, juristes experts ou magistrats, sont réalisés sous une forme interactive. Tous les cours doivent ainsi, sans négliger les fondamentaux, présenter une approche résolument pratique.

✓ **Parcours droit de la protection sociale**

Au niveau pédagogique le parcours DPS (co-accrédité UL3/UL2) est géré par l'Université Lyon3. Le financement des cours est partagé entre les deux universités. Le programme, les méthodes pédagogiques sont communs mais chaque université délivre son propre diplôme. Les enseignements sont assurés au cours du 1er semestre et le deuxième semestre professionnalisant se déroule en totalité en entreprise. Le master 2 DPS est ouvert à l'alternance. Chaque année 2 ou 3 étudiants de l'Université Lyon3 optent pour cette modalité.

Semestre 9	Semestre 10
Mise en place et gestion de la protection sociale d'entreprise	Professionnalisation : stage en entreprise Rapport-mémoire
Réparation des risques AT/MP	
Recours des tiers payeurs et fonds d'indemnisation	
Procédures d'indemnisation par l'assureur	
Détachement/expatriation	
Contentieux général de la PS	
Contentieux spécifique de la protection sociale : chômage, expertise médicale	
Pratiques contentieuses de la PS	
Régimes de SS autres que régime général	
Gestion de la paye	
Régime social et fiscale de la PS complémentaire	
Anglais juridique	
Les métiers de la PS : rencontres avec les professionnels du secteur	
Méthodologie du mémoire	

Débouchés du master droit social et relations du travail

Les compétences acquises permettent l'exercice de fonctions de juriste d'entreprise, juriste d'organisations patronales ou syndicales, juriste en cabinet d'expertise comptable, juriste d'un organisme de protection sociale ou dans le secteur sanitaire et social, avocat et/ou conseil, inspecteurs du travail, responsable des ressources humaines. La voie recherche permet à ceux qui souhaitent s'engager dans une thèse de réaliser notamment une carrière universitaire.

Débouchés du parcours droit de la protection sociale

Les compétences acquises permettent l'exercice de fonctions de responsable des affaires sociales, avocat spécialisé en droit de la protection sociale, cadre dans un organisme de sécurité sociale, cadre à Pôle Emploi, cadre dans les institutions de prévoyance, sociétés d'assurance ou mutuelles, cadre dans les entreprises gestionnaires des retraites, celles gestionnaires des opérations de détachement/expatriation. Le diplôme offre également aux étudiants désireux de poursuivre dans la voie recherche la possibilité de s'engager dans la rédaction d'une thèse dans le cadre de l'Equipe de recherche Louis Josserand et de réaliser une thèse dans le cadre d'une convention CIFRE.

Suivi des étudiants du parcours droit social et relations du travail

En réponse aux remarques relatives à l'absence de communication quant au suivi des diplômés de certains parcours, nous sommes en mesure de fournir les chiffres et pourcentages communiqués par le service Statistique et décisionnel de l'Université Lyon3. Ils font état d'un taux de réponse variable selon les années allant de 80 à 74%.

Les chiffres indiquent un très bon taux d'insertion (27 mois après l'obtention du diplôme) variant selon les années de 91 à 75%, sachant que les répondants qui ne sont pas en emploi ont principalement choisi de poursuivre ou reprendre des études pour préparer un diplôme en management des ressources humaines, d'autres préparent l'examen à l'entrée de l'école des avocats ou des concours administratifs (inspecteur du travail...) et un pourcentage très faible est à la recherche d'un emploi 4% (soit un étudiant sur une promotion).

Les répondants en emploi sont tous titulaires d'un contrat à durée indéterminée à temps plein. 78% des répondants exercent une activité de cadre et professions supérieures et 12% exercent une profession classée intermédiaire. Ils exercent des professions en lien avec leur diplôme de master droit social et relations du travail sauf pour un répondant travaillant au Royaume-Uni et un chargé de comptes assurance de personnes. 75% des répondants exercent leur activité dans une entreprise de plus de 10 salariés et 69% des répondants exercent leur activité professionnelle dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les répondants sont très majoritairement satisfaits du contenu de leur emploi (note 4,3/ 5) et de l'autonomie qui leur est reconnue (4,6/5), l'évaluation la plus faible porte sur leur rémunération (note 3,4/5).

Suivi des étudiants du master 2 Droit de la protection sociale

Le suivi du parcours DPS est effectué à l'aide d'une fiche à renseigner. Le retour est supérieur à 50%. Pour les trois premières promotions, le taux d'emploi était excellent dans les 3 mois suivant l'obtention du diplôme. Un besoin de compétences en droit de la sécurité sociale s'est manifesté de la part des organismes, tels les CPAM, les URSSAF ou encore la CARSAT.

III. Adossement à la recherche (parcours droit social et relations du travail et parcours droit de la protection sociale)

Les parcours rattachés à l'Université Lyon3 sont adossés à l'équipe de recherche Louis Josserand EA 3707. L'équipe est composée de 45 enseignants chercheurs et 78 doctorants. Elle regroupe cinq centres disciplinaires dont le centre de droit de l'entreprise auxquels sont rattachés la majorité des enseignants du master droit social et relations du travail. Depuis 2015, deux professeures et un maître de conférences ont été recrutés. Les deux professeures sont spécialistes pour l'une de droit du travail et pour l'autre de droit de la protection sociale. Le nouveau maître de Conférences est spécialiste de droit social et de droit du sport. Depuis 2016, des « ateliers de droit social », mini-colloques, sont organisés à hauteur de 2 ou 3 par an. Ils répondent au souci de croiser le regard d'un universitaire et d'un praticien du droit (avocat, magistrat) sur une question d'actualité. Les étudiants du Master Droit social et relations du travail (DSRT) et ceux du droit de la protection sociale (DPS) participent activement à leur organisation. Ces ateliers font par ailleurs l'objet de publication au sein des Cahiers sociaux, devenus le Bulletin Joly Travail.

Des colloques accueillant des juristes de différentes disciplines sont organisés autour du droit social. En mars 2017, un colloque sur « le préjudice en droit social » a accueilli des civilistes au côté des spécialistes de droit de la protection sociale et de droit du travail (publication des actes à la revue Droit Social).

Les étudiants du parcours Droit de la protection sociale sont également associés au projet intitulé « Les tribunaux des affaires de sécurité sociale face aux accidents du travail. Une juridiction méconnue aux prises avec un enjeu de santé publique », financé par la mission de recherche Droit et Justice (Ministère de la Justice - 2017-2020).

Les deux parcours de master de l'UL3 s'intègrent également pleinement dans les axes de recherche développé au sein de l'Équipe Louis Josserand portant sur des séminaires de méthode consacrés aux approches philosophiques du droit privé, à la globalisation et ceux consacrés aux pratiques du droit. Les doctorants, les étudiants et enseignants de ces parcours participent activement à la revue en ligne éditée par l'équipe Louis Josserand, « Bacaly » en réalisant deux fois par an des commentaires sur des arrêts rendus par la chambre sociale de la Cour d'appel de Lyon.

IV. Place du Numérique

L'Université Lyon 3 offre des ressources performantes pour mieux travailler, interagir et communiquer. Chaque étudiant possède un accès à la bibliothèque numérique. Depuis son environnement numérique de travail l'étudiant a accès à la plateforme moodle qui permet un accès direct et à tout moment aux documents, cours déposés par les enseignants et lui permet d'échanger avec les enseignants et les étudiants par le biais de forum. L'Université Lyon3 est également dotée d'un Pôle audiovisuel et multimédia (possibilité de suivre en instantané ou en différé des cours à partir d'un dispositif de « podcasting ») et d'un Pôle d'accompagnement à la pédagogie numérique, mobilisés par les enseignants qui le souhaitent. D'autres outils de travail collaboratif sont également mobilisés selon les finalités pédagogiques poursuivies.

V. Échanges et partenariats internationaux

L'université Lyon 3 attache une importance particulière au dynamisme des relations internationales. Elle assure non seulement l'accueil des professeurs étrangers invités à assurer des cours et conférences à Lyon 3 et pour certains devant le public étudiant de master en droit social. Des enseignants du master I et du Master 2 droit social et relations du travail, ont donné des cours à l'étranger et ont fait bénéficier leurs

étudiants de ces expériences. Chaque année un certain nombre d'étudiants étrangers (européens et non européens) s'inscrit en première année de master droit social et à l'inverse certains étudiants lyonnais réalisent leur première année de master à l'étranger. Fréquemment ils enrichissent leur cursus universitaire en réalisant au surplus un stage de plusieurs mois dans une entreprise de ce pays d'accueil.

VI. Remarque

Depuis la rentrée 2019/2020, la sélection des étudiants intervient désormais à l'issue de la Licence.

Retour réalisé par : Agnès Etiennot en remplacement de Laurène Gratton

En date du : 16 avril 2020

MASTER HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

Cinq observations sont faites.

1/La critique portant sur l'incomplétude du dossier semble reposer pour une bonne part sur l'absence d'informations relatives à la première année du master. Cette absence d'informations sur celle-ci tient à ce qu'en réalité le master d'histoire du droit consistait jusqu'à l'année 2018-2019 essentiellement en un master 2 dont les étudiants provenaient des divers masters 1 de la Faculté de droit de Lyon 3 ou d'autres établissements. Ce n'est qu'à partir de l'année 2019-2020, après le dépôt du dossier, qu'a été inaugurée une nouvelle maquette avec deux parcours bien définis en master 1 sur lesquels il pourra à l'avenir être recueilli des informations précises.

2/ S'agissant de la recommandation relative à l'orientation pédagogique du M2, elle semble reposer sur la présence considérée comme incongrue du droit romain et du droit canonique dans un master centré sur le XVIIIe siècle. Or, ils y figurent car ils ont encore une grande importance à cette époque et les juristes s'en servaient tout particulièrement en droit privé pour échafauder leurs solutions. Ces enseignements sont donc faits principalement en considération du cours d'histoire du droit privé portant essentiellement sur l'histoire du droit des biens et l'histoire du droit de la famille, ce dernier droit étant composé pour une bonne part de règles de droit canonique. Pour ne prendre qu'un exemple, le texte proposé aux étudiants lors de l'examen d'histoire du droit privé en février 2020 était tiré d'un ouvrage de Boutaric, juriste du XVIIIe siècle qui fait constamment référence à des règles du droit canonique dans cet extrait et qui est connu par ailleurs pour avoir défendu l'idée, comme bien d'autres à cette époque, que le droit romain était le droit commun de la France.

3/ Concernant le suivi pédagogique, s'il n'y a qu'une réunion ayant spécifiquement pour objet la pédagogie en début d'année universitaire, les deux comités de perfectionnement organisés à la fin de chaque semestre permettent de faire le point dans ce domaine.

4/L'absence de précisions sur les partenaires socio-professionnels du master tient au fait que ceux-ci sont les mêmes que ceux de la Faculté de droit et que les titulaires du master d'histoire du droit présentent les mêmes examens et concours professionnels que les étudiants des autres masters

5/ Quant aux données relatives à l'insertion professionnelle, critiquées parce que trop tardives (« une analyse de la qualité de l'insertion et du devenir des diplômés est menée, mais elle est un peu datée puisque faite à partir des données de la promotion de 2015 »), elles proviennent d'une enquête nationale évaluant la qualité de l'insertion 27 mois après l'obtention du diplôme, ce qui présente l'avantage de permettre une vision qualitative stabilisée, contrairement aux enquêtes à six mois ou un an qui sont, de ce point de vue, beaucoup moins intéressantes.

Retour réalisé par : Louis-Augustin Barrière

En date du : 23 avril 2020

MASTER JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES

- Il est souligné dans le rapport qu'un supplément au diplôme existe pour le seul parcours *Professions judiciaires* de (UL3). Un supplément au diplôme a été déposé en ce qui concerne le parcours *Professions de la justice* (UJM)
- S'agissant du parcours *Médiation* (UL2)
 - o Un conseil de perfectionnement a été mis en place à partir de cette année
 - o Le faible taux de réussite souligné sur deux années consécutives s'explique pour des raisons conjoncturelles (abandons pour raisons personnelles)

Retour réalisé par : E.JOLY-SIBUET

En date du : 27 avril 2020

MASTER RELATIONS INTERNATIONALES

La baisse des effectifs en M1 Relations internationales s'explique par le fait que la sélection s'effectue depuis 2018 à l'entrée du M1, et non plus à l'entrée des Parcours de M2.

Organiser la transition du M1 tronc commun aux spécialités des Parcours de M2 paraît impossible puisqu'un Master se déroule en deux ans.

Le comité de perfectionnement est en place.

Retour réalisé par : David Cumin

En date du : 10 avril 2020

MASTER RISQUES ET ENVIRONNEMENT

Les responsables des équipes pédagogiques remercient le ou les experts de l'HCÉRES pour le travail fourni. Les partenaires font état de leur souhait de remonter une réponse commune et coordonnée entre les différents établissements engagés dans la mention « Risques et environnement ».

Points principaux

Sur la fusion suggérée des parcours SEIU et RISE, les équipes pédagogiques estiment que l'idée a du mérite car si les masters ont par le passé servi à recruter des doctorants dans les écoles d'ingénieurs, c'est moins le cas actuellement. Par contre, les élèves-ingénieurs sont, dans toutes les grandes écoles, en recherche d'un complément "SHS" à leur diplôme d'ingénieur, pour des raisons diverses. Cela correspond bien à la manière dont RISE est structuré. Il est donc envisagé de réfléchir à un scénario de fusion pour la prochaine accréditation.

Sur les liens entre le parcours ERIU et les deux autres parcours, les équipes pédagogiques sont fondamentalement d'accord sur l'idée qu'une mutualisation de l'UE projet serait bénéfique pour l'ensemble des étudiants des trois parcours. L'expérience montre cependant que la pratique est beaucoup plus difficile de par les disparités de lieux (ERIU à Lyon 1, RISE à l'ECL, Lyon 2 et 3, SEIU à l'ENTPE et à l'EMSE) et de temps (alternance/apprentissage pour ERIU, double-diplôme pour les écoles d'ingénieur). La recherche d'activités mutualisables sera cependant poursuivie.

Compléments d'information

Le retour de l'HCERES fait état de plusieurs manques de données précises qui faciliteraient le pilotage, principalement sur les parcours RISE et SEIU. Les équipes pédagogiques souhaitent ici apporter quelques commentaires ainsi que des compléments d'information sur des points de possible incompréhension.

- Ecoles Doctorales de Rattachement

La raison pour laquelle ces éléments ne figuraient pas est qu'ils n'étaient pas explicitement demandés. L'information est apportée ci-dessous.

Parcours SEIU ED 206 Chimie, procédés, environnement et ED 488 sciences ingénieries santé de St Étienne

Parcours RISE ED 486 Sciences Économiques et de Gestion; ED 492 Droit. Le parcours n'est pas conçu pour mener des étudiants de l'ECL en thèse (c'est aussi le cas de ERIU).

- Supplément au diplôme

Il n'est effectivement pas présent pour les masters des écoles d'ingénieurs. Ceci est une politique générale qui ne relève pas de la décision d'un master en particulier. Cependant, certaines écoles d'ingénieur sont en train de corriger cette lacune en travaillant sur les suppléments au diplôme pour les masters. En principe, il est présent pour les universités, un lien avait été donné pour ERIU (Lyon 1). Pour RISE Lyon 2, il avait été précisé que cette université le délivrait à la demande de l'étudiant; les étudiants peuvent en faire la demande auprès des secrétariats de scolarité. Pour RISE Lyon 3, le supplément ne semble pas encore délivré.

- Le retour précise "Fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) non conforme ou inexistante pour deux parcours". Le site officiel ne permet effectivement pas d'atteindre la fiche directement, il faut refaire la recherche sur l'intitulé de mention. La fiche ne mentionne que le parcours RISE, mais inclut également des compétences du parcours ERIU. Cette question échappe assez bien au niveau master car ce sont les établissements qui remontent les fiches RNCP. Les équipes pédagogiques veilleront à reprendre les échanges avec ceux-ci afin d'améliorer la fiche.

- Liste des intervenants incomplète. Il s'agit d'une coquille, le fichier complet est fourni ci-dessous.
- Architecture de la formation peu explicite. Ce point de retour n'a pas été compris par les équipes pédagogiques. Lors de l'accréditation, l'architecture de l'offre de formation n'avait pas fait l'objet d'un tel commentaire de la part de la DGEIP. Il est vrai que la mention trouve ses crédits communs aux trois parcours au niveau M2, ce qui est inhabituel, mais est plutôt logique dans un contexte où un des objectifs est l'apprentissage de la pluridisciplinarité, intrinsèque au domaine de l'environnement, au niveau M2.
- Des chiffrages inexistantes pour les doubles diplômes, flux ERIU vers SEIU, poursuites en thèse. Les équipes pédagogiques ont compris que ces demandes s'adressaient principalement au parcours SEIU qui dispose des chiffres suivants.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total 2016-2019	Total 2016-2020
Total d'étudiants	11	9	9	13	29	42
Double-diplôme	2	6	3	10	11	21
Poursuite en thèse	1	1	3	NSP	5	
Taux de double-diplôme	18%	67%	33%	77%	38%	50%
Taux de poursuite en thèse	9%	11%	33%	NSP	17%	
Parmi les étudiants de SEIU qui ont poursuivi en thèse, se trouve un étudiant qui avait effectué son M1 en ERIU et qui avait poursuivi en M2 SEIU.						
Double-diplôme RISE (ECL+ENTPE)	1+0	2+6	1+3	4+0		8+9

Pour le parcours RISE, la possibilité de double-diplôme avec l'ENTPE a été ouverte en 2017-18.

- Des liens erronés. Il a été mentionné plus haut le RNCP pour lequel le site national ne permet pas un lien direct. Certains liens se trouvent sur l'intranet des établissements et ne peuvent effectivement être accédés que sur mot de passe (supplément au diplôme, moddle...), mais l'objectif n'était pas tant de donner un accès que de montrer l'existence réelle des dispositifs décrits. Finalement, Lyon 2 a réformé son site depuis l'évaluation, certains liens sont devenus inactifs.

- Détail des effectifs en formation continue, par apprentissage, par VAE.

La VAE n'est pas pratiquée (comme indiqué dans le rapport d'évaluation) dans SEIU et RISE.

SEIU pas de FC dans la période évaluée, mais 2-3 en reprise d'étude en 2019/20. RISE a eu un étudiant en FC en 2016/17. Ces deux parcours n'ont pas d'apprentissage.

ERIU rapporte les chiffres du tableau suivant.

Année	Contrats d'alternance M1	Contrats d'alternance M2	dont apprentis M2	VAE
2016-17	12	29	13	0
2017-18	18	23	14	1
2018-19	12	26	14	0

- Devenir des diplômés (parcours RISE et SEIU). Actuellement, les équipes pédagogiques reconnaissent qu'il s'agit d'un des points faibles de la formation, même si des contacts informels sont maintenus avec beaucoup d'étudiants (via LinkedIn entre autres). Il semble difficile de procéder à un suivi systématique au niveau d'un seul parcours, porté par plusieurs établissements, voire d'une mention.

Commentaires mineurs

Au-delà des erreurs factuelles très mineures dans le retour de l'HCERES, renseignées dans la fiche "erreurs", certains points méritent d'être éclaircis.

P2. org. péda. 1^{er}§: "apprentissage possible dès le M2". Les étudiants de ERIU effectuent le M1 en contrat de professionnalisation, l'apprentissage devient possible en 2019.

P2. org. péda. 2^{ème}§: "inexistence du M1 SEIU". Il est bien sûr vrai qu'il n'y a pas de niveau M1 en école d'ingénieur (c'est aussi le cas pour RISE avec l'ECL). Il s'agissait ici de montrer que le niveau Bac+4 en école d'ingénieur (2^{ème} année du cursus d'ingénieur) était considéré comme la première année du master. Cela correspond à un des principes pédagogiques du parcours RISE, c'est-à-dire, regrouper les étudiants au niveau M2 afin de leur proposer un apprentissage de la pluridisciplinarité juste avant l'arrivée sur le marché du travail.

Intervenants de la formation

Parcours	Nom	Prénom	Grade	CNU	Établissement	Composante	Fonction	Organisme	MTD associées	UE	Responsabilité
RISE	Polomé	Philippe	Pr1	05	Lyon 2	SEG				30G: Analyse et gestion de l'environnement, Projets, conférences, études de cas; Techniques quantitatives; Outils et méthodes 1	Coordinateur mention, directeur RISE
RISE	Abdelmalki	Lahsan	MCF HC	05	Lyon 2	SEG				57: Analyse et gestion de l'environnement, méthodologie du mémoire; Risques et environnement	
RISE	Rey Fournier	Béatrice	Pr2	05	Lyon 2	SEG				51: Analyse et gestion des risques; Risques et environnement	
RISE	Tarroux	Benoît	Pr2	05	Lyon 2	SEG				22.5: Analyse et gestion de l'environnement	
RISE	Zylberstajn	Adam	MCF	05	Lyon 2	SEG				91.5: Psychologie du risque; Techniques quantitatives; Microéconomie avancée	
RISE	Oliéant	Lionel	MCF	04	IEP	-	Directeur	TRANSAE		22.5: Analyse et gestion de l'environnement	
RISE	Le Naour	Gwenola	PRAG	05	Lyon 2	SEG				45: Analyse et gestion des risques	
RISE	Riviere	Walid	MCF	05	Lyon 2	SEG				42: Outils et méthodes 1 et 2	
RISE	Hichri	Antonia	Pr2	05	Lyon 2	SEG				63: Microéconomie avancée	
RISE	Lopez	Julie	MCF	05	Lyon 2	SEG				63: Techniques quantitatives; Microéconomie avancée	
RISE	Rosat	Julie	MCF	05	Lyon 2	SEG				10.5: Techniques quantitatives	
RISE	Lampie	Hélène	PRAG	05	Lyon 2	SEG				42: Techniques quantitatives	
RISE	Paty	Sonia	Pr1	05	Lyon 2	SEG				63: Microéconomie avancée; Économie appliquée	
RISE	Charlot	Sylvie	Pr1	05	Lyon 2	SEG				73.5: Outils et méthodes 2	
RISE	Equem	Aurélien	Pr1	05	Lyon 2	SEG				31.5: Microéconomie avancée	
RISE	Journeau	Frédéric	Pr2	05	Lyon 2	SEG				31.5: Microéconomie avancée	
RISE	Jelovac	Izabela	Dr	05	CNRS					31.5: Économie appliquée	
ERIU	Richaume-Jolion	agnès	PR	67	Lyon1	Biosciences				63: Biologie et microbiologie environnementale; écologie (sciences de la terre) outils de	Responsable mention pour Lyon1
ERIU	Vial	Ludovic	MCF	67	Lyon1	Biosciences				36: Biologie et microbiologie environnementale; écologie	
ERIU	Simon	Laurent	MCF	67	Lyon1	Biosciences				34: Chimie appliquée à l'environnement	
ERIU	Faronato	Corinne	MCF	31	Lyon1	Science inclusive				57: Chimie appliquée à l'environnement / Politique publiques de développement durable	Responsable M1
ERIU	Demesmay	Claire	PR	31	Lyon1	Science inclusive				30: Chimie appliquée à l'environnement	
ERIU	Dugas	Vincent	PR	31	Lyon1	Science inclusive				9: Chimie appliquée à l'environnement	
ERIU	Allemand	Pascal	PR	35	Lyon1	OSU				44.5: Compétences transversales: management de la qualité; gestion de projet	Responsable parcours EBU
ERIU	AUCOUR	Aimee-Marie	MCF	35	Lyon1	OSU				35: Chimie appliquée à l'environnement	
ERIU	Lorigios	Vincent	PR	35	Lyon1	OSU				26: Sciences de la terre - outils de cartographie; hydrogéologie; géochimie; géotechnique	
ERIU	Nordoni	Chloé	MCF	35	Lyon1	OSU				20: Compétences transversales: management de la qualité; gestion de projet; SIG	
ERIU	Perret	Anne	MCF		Lyon1	Science inclusive				22.5: Réglementation KPI et management environnemental / Management QSE/Sécurité; analyse et gestion des risques	
ERIU	Lafon	Marie France	Enseignant associé Lyon1		Lyon1	Biosciences				32.1.5: Sécurité; analyse et gestion des risques	
ERIU	ONPP						conversion de formation, spécialistes incendie, sécurité	ONPP		75: Sécurité, analyse et gestion des risques	
ERIU	Brossard	Laurent					Gérant de cabinet conseil en qualité	ADES		54: Management QSE	
ERIU	Guegan	Artoine	Thèse		ENTPE					25: Politiques publiques; développement durable; énergie	
ERIU	Madri	Loïc					Avocat	cabinet d'avocat		21: Législation réglementation	
ERIU	Perret	Jean Marc	ingénieur d'étude		IRSTEA						
ERIU	Oberle	Cedric					ingénieur d'affaire en gestion déchets, économie circulaire	GRUS, groupe Etimot		88: Etude et gestion de déchets, des sites et pollués (64 CM 3 ID, 15 IP2)	
ERIU	Bazin	Christine					ingénieur d'étude écovitologie	INSAVALOR		21: Compétences transversales: management de la qualité; gestion de projet; SIG	
SEIU	Natacha	Gondran	MA		Mines Saint-Etienne	UMR 5600 EVS				88: Analyse et gestion des risques / Evaluation intégrée des impacts	Responsable parcours SEU
SEIU	Valérie	Laforest	DR		Mines Saint-Etienne	UMR 5600 EVS				24: Ecotechnologies préventives et curatives / Ecologie industrielle	
SEIU	Jonathan	Villot	MA		Mines Saint-Etienne	UMR 5600 EVS				6: Ecotechnologies préventives et curatives / Ecologie industrielle	
SEIU	Didier	Grillot	professeur		Mines Saint-Etienne	UMR 5600 EVS				8: Emission et dispersion des polluants / Modification des transferts	
SEIU	Eric	Platyzek	CR		Mines Saint-Etienne	UMR 5600 EVS				29: Analyse et gestion des risques / Risques naturels et technologiques	
SEIU	David	Varenne	Documentaliste		Mines Saint-Etienne	UMR 5600 EVS				3: Initiation à la Recherche Documentaire	
SEIU	Marie	Dellise	Doctorante		Mines Saint-Etienne	UMR 5600 EVS				9: Ecotechnologies préventives et curatives / MTD	
SEIU	Alicja	Tardy	EC		Mines Saint-Etienne	UMR 5600 EVS				6: Analyse et gestion des risques / Risques naturels et technologiques	
SEIU	Nicolas	Mat					Secrétaire général de l'association PICTO -	Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban-Tonkin (Marseille-Fos)		3: Ecotechnologies préventives et curatives / Ecologie industrielle	
SEIU	Véronique	Guiraud					Chef de projet	MACEO		3: Ecotechnologies préventives et curatives / Ecologie industrielle	
SEIU	Vincent	Chazin	MCF		INSA Lyon	DEEP				8: Emission et dispersion des polluants / Modification des transferts	
SEIU	Rémy	Bayard	MCF		INSA Lyon	DEEP				4: Emission et dispersion des polluants / Mécanismes biophysiques	
SEIU	Denise	Bilano-Biscarot	MCF		INSA Lyon	DEEP				8: Emission et dispersion des polluants / Mécanismes biophysiques	
SEIU	Thierry	Winiarski	DR		ENTPE	LEHNA				8: Emission et dispersion des polluants / Modification des transferts	
SEIU	Rafaël	Angulo	DR		CNRS	LEHNA				4: Emission et dispersion des polluants / Modification des transferts	
SEIU	Laurent	Labassetere	IDTPE		ENTPE	LEHNA				4: Emission et dispersion des polluants / Modification des transferts	
SEIU	Bernard	Clément	IDTPE		ENTPE	LEHNA				2: Evaluation des risques chroniques (sanitaires et écologiques)	
SEIU	Olaude	Durrieu	IDTPE		ENTPE	LEHNA				2: Evaluation des risques chroniques (sanitaires et écologiques)	
SEIU	Alain	Devaux	DR		INRA	LEHNA				2: Evaluation des risques chroniques (sanitaires et écologiques)	
SEIU	Jean-Philippe	Bedell	DR		ENTPE	LEHNA				4: Evaluation des risques chroniques (sanitaires et écologiques)	
SEIU	Antoine	Gosset	post doc		ENTPE	LEHNA				12: Evaluation des risques chroniques (sanitaires et écologiques)	
RISE	Richard	Perkins	PU		ECL					31: Risques: Naturels et technologiques; 21h Eq TD; Gestion des Ressources Naturelles; 12h Eq TD	
RISE	Pietro	Salizzoni	PU		ECL					50: Gestion des Ressources Naturelles; 12h eq; Ateliers 20h Eq TD; Risques Naturels et technologiques 20h Eq TD	
RISE	Mathieu	Creysseis	Mdc		ECL					12: Gestion des Ressources Naturelles; 12h eq	
RISE	Ostrophe	Wilmann			ECL			Centre d'Etude des Tunnels (Marseille-Fos)		8: Ateliers	
RISE	François Xavier	Cierco			ECL			Compagnie Nationale du Rhône		8: Ateliers	
RISE	Frédéric	Rosset			ECL			ODE Consultants		8: Ateliers	
RISE	Delphine	Praud			ECL			Centre Léon Sèraud		14: Evaluation des Impact - Epitomiologie; 8; Atelier 10 eq TD	
RISE	Marine	Genton			ECL			Centre Léon Sèraud		12: Evaluation des Impact - Epitomiologie; 2h; Atelier 10 eq TD	
RISE								Centre Léon Sèraud		12: Evaluation des Impact - Epitomiologie; 2h; Atelier 10 eq TD	
RISE								Centre Innovation		35: Systèmes d'Information Géomatiques (SIG)	
RISE	Perrine	Charolin - Volta			ECL					37.5: Enseignements Fondamentaux	
RISE	Philip-Gay	Mehilde	MCF	02	Lyon 3	Faculté de droit				37.5: Enseignements Fondamentaux	
RISE	Carpano	Eric	PR	02	Lyon 3	Faculté de droit				45: Enseignements Fondamentaux	
RISE	Michallet	Isabelle	MCF HC	02	Lyon 3	Faculté de droit				45: Enseignements Fondamentaux	
RISE	Tomasi	Jean-Paul	MCF	02	Lyon 3	Faculté de droit				30: Enseignements d'ouverture	
RISE	Untermaier-Karléo	Elise	MCF	02	Lyon 3	Faculté de droit				45: Enseignements Fondamentaux	
RISE	Marcovici	Emilie	MCF	02	Lyon 3	Faculté de droit				45: Enseignements Fondamentaux	
RISE	Mongoin	David	PR	02	Lyon 3	Faculté de droit				30: Enseignements optionnels	
RISE	Fraïsse	Régis	PR	02	Lyon 3	Faculté de droit				45: Enseignements Fondamentaux	
RISE	Moliner-Dubost	Marianne	MCF	02	Lyon 3	Faculté de droit				45: Enseignements Fondamentaux	
RISE	Karpenschif	Michaël	PR	02	Lyon 3	Faculté de droit				30: Enseignements d'ouverture	
RISE	Gatteau	Damien	MCF	02	Lyon 3	Faculté de droit				30: Enseignements d'ouverture	
RISE	Lichère	François	PR	02	Lyon 3	Faculté de droit				45: Enseignements Fondamentaux	
RISE	Ohu	Victoria	MCF	02	Lyon 3	Faculté de droit				30: Enseignements optionnels	
RISE	Michallet	Isabelle	MCF HC	02	Lyon 3	Faculté de droit				27: Analyse et gestion de l'environnement	
RISE	Hauterau-Boutonnet	Isabelle	PR	02	Lyon 3	Faculté de droit				18: Analyse et gestion de l'environnement	
RISE	Billet	Philippe	PR	02	Lyon 3	Faculté de droit				22.5: Analyse et gestion des risques	
RISE	Ohu	Victoria	MCF	02	Lyon 3	Faculté de droit				22.5: Analyse et gestion des risques	
RISE	Billy	Gaëtan	Dr	02	Lyon 3	Faculté de droit				25: Analyse et gestion de l'environnement	
RISE	Mazabard	Delphine					Responsable du Pôle institutionnel, juridique et fiscal	AMORCE		25: Analyse et gestion de l'environnement	

Retour réalisé par : Isabelle MICHALLET
En date du : 17 avril 2020

LICENCE GESTION

Pilotage

Réponse à la première critique Pilotage de la mention assuré en quasi-totalité par un EC en mathématiques.

- « *La qualité du pilotage peut souffrir de cet important cumul de responsabilités (mention et quatre parcours dont les deux plus importants en effectifs) par un enseignant-chercheur (EC) ne relevant pas de la discipline principale (gestion) »*

La licence Gestion proposée par l'iaelyon accueille 3 200 étudiants sur deux sites (Lyon et Bourg-en-Bresse) inscrits dans sept parcours différents dans leur objet et modalités pédagogiques. La Gestion proprement dite (enseignements dans des matières relevant de la 6e section CNU) représente un tiers des ECTS pour les parcours sur trois ans MSH et TQM. Cette licence a donc un aspect généraliste. En faire assurer la responsabilité pédagogique par un enseignant-chercheur ne relevant pas de la 6° section du CNU n'est pas une aberration en soi. En complément, le ratio d'encadrement nombre d'étudiants / effectifs de statutaires est particulièrement élevé à l'iaelyon. Les nombreux masters mobilisent un nombre important de collègues en Gestion, si bien que le vivier de personnes susceptibles d'assurer la lourde charge de la responsabilité pédagogique de la licence Gestion est finalement assez réduit.

Le pilotage de la Licence est assuré par cinq enseignants ou EC : un EC en mathématiques (Mention et parcours MSH-TQM-LSG-CEG), trois EC en gestion (parcours CCA et MEQ2D, coordination site de Bourg parcours MSH et CEG), un PRAG en anglais (parcours anglophone MGB). Leur nombre réduit implique une efficacité de pilotage. Nous rappelons que le côté disciplinaire est délégué aux Pôles d'Enseignement et de Recherche comme explicité en page 18 du document : « *Les enseignants dépendent d'un Pôle d'Enseignement et de Recherche (PER), les PER sont organisés par disciplines. Le directeur du PER propose des enseignants pour intervenir sur les différents cours de la formation ; le PER s'assure de la cohérence pédagogique (contenu d'un cours, enchaînement des cours) des enseignements relevant de sa discipline. »*

Nous notons le déséquilibre qu'il peut exister dans la répartition des responsabilités avec une charge plus conséquente pour un EC. Nous réfléchissons à trouver un meilleur équilibre entre nombre de responsables, répartition des rôles tout en gardant une efficacité de pilotage. Cependant, nous trouvons imméritée la remarque émise concernant la discipline d'appartenance de l'EC pilotant la mention. A une époque où l'interdisciplinarité et le dialogue entre disciplines sont mis en avant et alors que les directives sur les observations à émettre excluent les attaques envers les personnes, cette critique concernant un EC investi pour piloter une licence à forts effectifs et dont la carrière baigne dans l'interdisciplinarité depuis 15 ans ne devrait pas apparaître dans un rapport HCERES.

- « *Manque d'informations sur le pilotage et l'équipe pédagogique de la licence délocalisée » ... « qui ne permet pas d'évaluer l'implication effective de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans cette formation universitaire ».*

Des cadres sont mis en œuvre, à l'Université et à l'iaelyon, pour la délivrance et le pilotage des formations délocalisées :

- A l'Université Jean Moulin, la gestion administrative des formations délocalisées est assurée par le Service commun des Relations internationales et la gestion pédagogique par la composante iaelyon ;
- Chaque formation délocalisée fait l'objet d'une convention avec l'université et l'école partenaire, signée par le Président de l'Université, le Directeur de l'iaelyon et les représentants homologues du partenaire ;

- La convention fixe le cadre des opérations sur le plan du suivi pédagogique et administratif. Chaque convention dispose d'une annexe pédagogique détaillant les modalités de délivrance des enseignements ainsi que le régime des études et des examens.
- Les enseignements sont assurés pour partie ou totalité par les équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'iaelyon et de l'Université. Les procédures de recrutement des enseignants vacataires respectent la réglementation en vigueur.
- Les jurys de diplôme sont présidés par un enseignant de l'iaelyon désigné par un arrêté du Président de l'Université sur proposition du directeur de l'iaelyon.
- S'agissant du pilotage, un responsable pédagogique par parcours délocalisé est désigné par le directeur de l'iaelyon et fait le lien avec son homologue dans l'établissement partenaire dans le cadre de « comités de gestion du programme ». Ses responsabilités comprennent la conception du programme et la validation du contenu des cours, le recrutement des équipes enseignantes, la planification des missions, le plan de communication/promotion, l'animation d'une réunion annuelle d'évaluation pédagogique et un comité de pilotage.
- Les jurys de sélection et de soutenance sont présidés par un enseignant de l'iaelyon.
- Des comités de perfectionnement sont organisés dans l'objectif d'amélioration continue de la formation.
- Ces formations sont intégrées dans le périmètre des formations faisant l'objet de contrôles internes dans le cadre des démarches qualité engagées par l'iaelyon, certifications de services et accréditations internationales.

Retour réalisé par : Romain Boulet

En date du : 22/04/2020

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE

Page 2 – Paragraphe Positionnement dans l’environnement : Ligne 7 : « Cette LP est soutenue par les grandes institutions financières du secteur, mais ces institutions ne sont pas précisées, ce qui est dommage. »

Je précise donc que nos enseignes partenaires sont notamment : Groupe Crédit Agricole, Société générale, Banque populaire, CIC, Groupama, Allianz, BNPP, Caisse d’épargne, Crédit du Nord, Banque Rhône-Alpes, MATMUT ... et que nous allons avoir pour la rentrée 2020 le groupe La Poste.

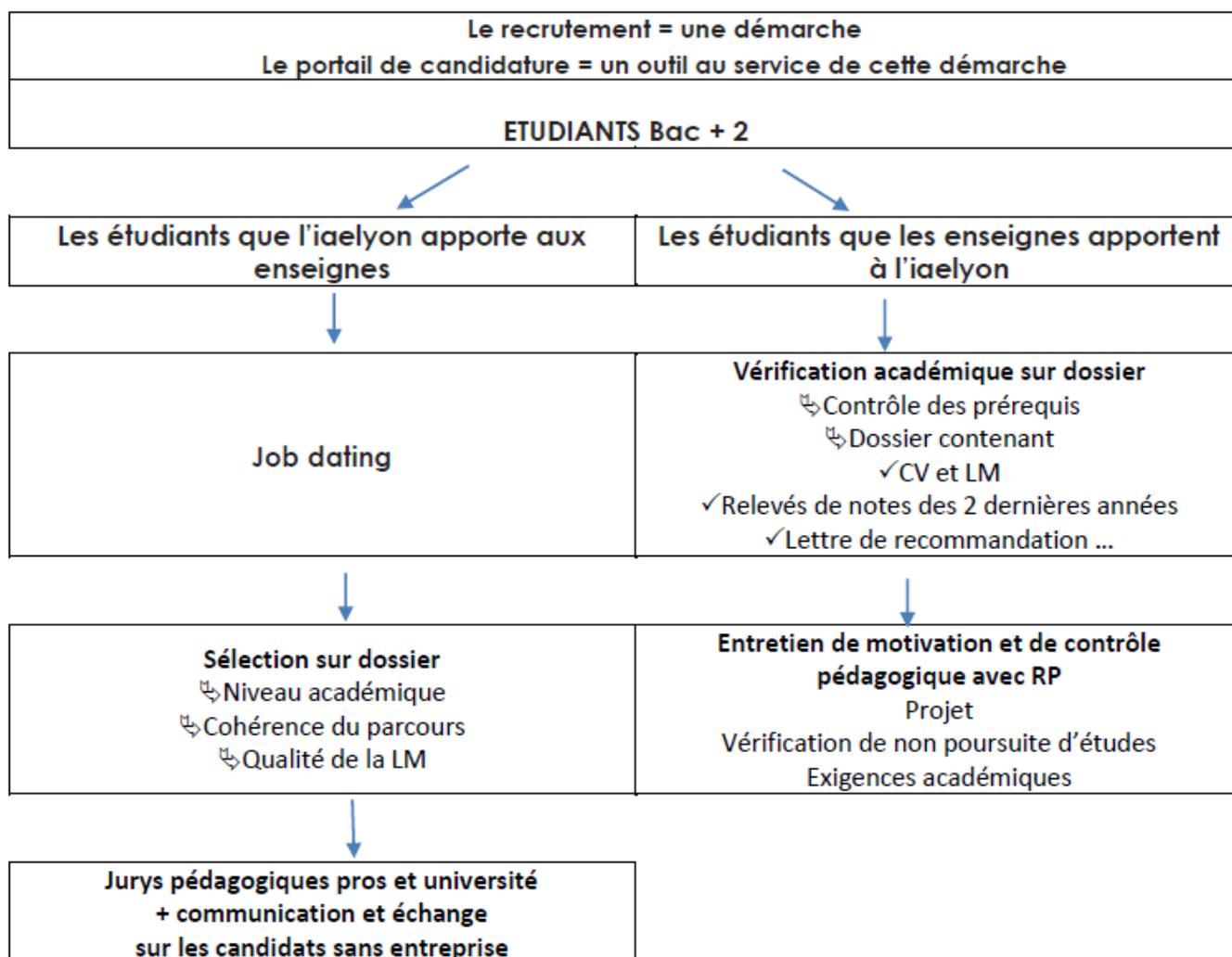
Page 2 – Paragraphe Organisation pédagogique : Ligne 17 : « Concernant la place du numérique, celle-ci est bien présente sous des formes classiques (environnement numérique de travail (ENT), Moodle) mais ne présente pas d’éléments spécifiques au secteur bancaire, fortement digitalisé. »

Je souligne donc que :

- L’objet même du cours de vente multicanale est justement la gestion du parcours client par les outils digitalisés.
- Le cours de fiscalité est assuré en e-learning sur le semestre 5 et que sa validation est faite sur la base d’un QCM en ligne sur Moodle.

Page 3 – Paragraphe Pilotage : Ligne 6.7 : « Enfin, s’il est satisfaisant d’observer une UE de mise à niveau de nature à aider à la réussite, il faut déplorer l’absence d’information relatives au recrutement. »

Je précise donc que le recrutement se fait sur la base de candidats issus de bac +2 et selon la procédure suivante :



« Absence d'information sur l'équipe pédagogique et le pilotage de la LP délocalisée ».

Des cadres sont mis en œuvre, à l'Université et à l'iaelyon, pour la délivrance et le pilotage des formations délocalisées :

- A l'Université Jean Moulin, la gestion administrative des formations délocalisées est assurée par le Service commun des Relations internationales et la gestion pédagogique par la composante iaelyon ;
- Chaque formation délocalisée fait l'objet d'une convention avec l'université et l'école partenaire, signée par le Président de l'Université, le Directeur de l'iaelyon et les représentants homologues du partenaire ;
- La convention fixe le cadre des opérations sur le plan du suivi pédagogique et administratif. Chaque convention dispose d'une annexe pédagogique détaillant les modalités de délivrance des enseignements ainsi que le régime des études et des examens.
- Les enseignements sont assurés pour partie ou totalité par les équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'iaelyon et de l'Université. Les procédures de recrutement des enseignants vacataires respectent la réglementation en vigueur.
- Les jurys de diplôme sont présidés par un enseignant de l'iaelyon désigné par un arrêté du Président de l'Université sur proposition du directeur de l'iaelyon.
- S'agissant du pilotage, un responsable pédagogique par parcours délocalisé est désigné par le directeur de l'iaelyon et fait le lien avec son homologue dans l'établissement partenaire dans le cadre de « comités de gestion du programme ». Ses responsabilités comprennent la conception du programme et la validation du contenu des cours, le recrutement des équipes enseignantes, la planification des missions, le plan de communication/promotion, l'animation d'une réunion annuelle d'évaluation pédagogique et un comité de pilotage.
- Les jurys de sélection et de soutenance sont présidés par un enseignant de l'iaelyon.
- Des comités de perfectionnement sont organisés dans l'objectif d'amélioration continue de la formation.
- Ces formations sont intégrées dans le périmètre des formations faisant l'objet de contrôles internes dans le cadre des démarches qualité engagées par l'iaelyon, certifications de services et accréditations internationales.

Concernant le programme de la LP Banque Assurance délocalisé en Arménie, la construction de la maquette a été réalisée à partir de la maquette existante à l'iaelyon. Il y a cependant, et bien évidemment, une part d'adaptation locale en fonction de la situation (spécificités françaises non présentes en Arménie ou spécificités locales non présentes en France).

La maquette comporte 647h de cours dont 122h d'apprentissage du français. Il y a donc 525h d'apprentissage de contenus dédiés à la formation bancaire. Les interventions françaises se montent à 168h soit 32%.

L'équipe d'intervenants français est constituée de 5 personnes, dont 2 Enseignants-chercheurs titulaires (MCF) et 2 MCF associés. Ils enseignent tous bien évidemment aussi en LP Banque Assurance ou en Banque à Lyon ou Bourg.

Les enseignements se font en partie en français (par des français et par des arméniens francophones) et en partie en arménien (par des intervenants spécialistes locaux du sujet). Les enseignements bancaires en langue française sont au total de 228h (intervenants français et arméniens francophones) et il y a 42h d'anglais.

L'alternance en tant que telle n'existe pas, mais est remplacée par un contrat de travail à l'année pour les étudiants (ils travaillent en journée et suivent des cours le soir) et une convention de stage spécifique pour la

période où les étudiants sont exclusivement en entreprise (stage de 7 semaines où les 5 meilleurs étudiants de la promotion vont effectuer celui-ci en France dans une banque ou une compagnie d'assurance).

L'objectif de formation est le même qu'en France. C'est une formation déjà très reconnue localement malgré sa relative jeunesse (3^e promotion en cours).

Un conseil de perfectionnement annuel a lieu entre les enseignants locaux et des intervenants français pour discuter des contenus, des ajustements à prévoir et transmettre l'esprit attendu de la formation en France.

La formation est en contrôle continu intégral, comme en France.

Le directeur du CLUBB (Centre Lyonnais Universitaire de Banque et Bourse) qui regroupe les différentes formations bancaires de Licence Professionnelle et de Masters est le responsable pédagogique de la formation. Il participe et enseigne bien évidemment dans la LP Banque et Assurance à Lyon et est membre du centre de recherche Magellan (axe en finance) de l'iaelyon .

Retour réalisé par : Florence DUFOUR-FERRARA

En date du : 14/04/2020

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION

Néant

Retour réalisé par : Aurélien Soustre et Régine Vanheems

En date du : 22 avril 2020

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCIALISATION DE PRODUITS ET SERVICES

Nous souhaiterions préciser un point sur le « Manque d'informations sur le pilotage et l'équipe pédagogique de la licence délocalisée » « qui ne permet pas de faire d'évaluer l'implication effective de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans cette formation universitaire ».

Des cadres sont mis en œuvre, à l'Université et à l'iaelyon, pour la délivrance et le pilotage des formations délocalisées :

- A l'Université Jean Moulin, la gestion administrative des formations délocalisées est assurée par le Service commun des Relations internationales et la gestion pédagogique par la composante iaelyon ;
- Chaque formation délocalisée fait l'objet d'une convention avec l'université et l'école partenaire, signée par le Président de l'Université, le Directeur de l'iaelyon et les représentants homologues du partenaire ;
- La convention fixe le cadre des opérations sur le plan du suivi pédagogique et administratif. Chaque convention dispose d'une annexe pédagogique détaillant les modalités de délivrance des enseignements ainsi que le régime des études et des examens.
- Les enseignements sont assurés pour partie ou totalité par les équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'iaelyon et de l'Université. Les procédures de recrutement des enseignants vacataires respectent la réglementation en vigueur.
- Les jurys de diplôme sont présidés par un enseignant de l'iaelyon désigné par un arrêté du Président de l'Université sur proposition du directeur de l'iaelyon.
- S'agissant du pilotage, un responsable pédagogique par parcours délocalisé est désigné par le directeur de l'iaelyon et fait le lien avec son homologue dans l'établissement partenaire dans le cadre de « comités de gestion du programme ». Ses responsabilités comprennent la conception du programme et la validation du contenu des cours, le recrutement des équipes enseignantes, la planification des missions, le plan de communication/promotion, l'animation d'une réunion annuelle d'évaluation pédagogique et un comité de pilotage.
- Les jurys de sélection et de soutenance sont présidés par un enseignant de l'iaelyon.
- Des comités de perfectionnement sont organisés dans l'objectif d'amélioration continue de la formation.
- Ces formations sont intégrées dans le périmètre des formations faisant l'objet de contrôles internes dans le cadre des démarches qualité engagées par l'iaelyon, certifications de services et accréditations internationales.

Retour réalisé par : Corinne Montoya

En date du : 27/04

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

Observations sur le parcours « Assistant de gestion administrative et financière » de la licence professionnelle Management et gestion des organisations de l'Université Lyon 3, dispensé à l'institut supérieur Saint-Denis :

Ce parcours est dispensé sur trois sites de formation (à l'IUT Jean Moulin Lyon 3, au campus universitaire de Bourg-en-Bresse et à l'Institut Supérieur Saint-Denis d'Annonay). L'Institut Supérieur Saint-Denis, composante du lycée Saint-Denis (établissement privé sous contrat), prépare à des formations de l'enseignement supérieur (BTS, Licences professionnelles, DCG, Classes préparatoires).

Le pilotage du groupe est effectué par un correspondant local, enseignant de l'établissement. Conjointement avec le responsable du diplôme de l'Université, il effectue le recrutement des intervenants et des étudiants. L'équipe pédagogique est constituée d'universitaires (20 %), d'enseignants de l'Institut Supérieur Saint-Denis (35 %) et de professionnels (45 %). Ces derniers sont par exemple, contrôleurs de gestion, responsables administratifs et financiers ou experts-comptables.

Les travaux universitaires (mémoire professionnel et projet tutoré) sont supervisés par le responsable du diplôme de l'Université qui participe aux jurys (soutenances).

L'équipe pédagogique d'Annonay participe activement aux réunions pédagogiques et conseils de perfectionnement du diplôme.

Observations sur le parcours « Responsable de Services généraux » de la licence professionnelle Management et gestion des organisations de l'Université Lyon 3, dispensé sur le site de la Manufacture des Tabacs :

Ce parcours « Responsable de Services Généraux » est basé sur un contenu de formation généraliste. Ce qui en fait tout d'abord un atout en matière d'insertion professionnelle immédiate : en effet, ce parcours forme les étudiants à des postes nécessitant une véritable polyvalence tels que :

- adjoint ou directeur du service général,
- adjoint de direction d'exploitation,
- assistant chef de produit,
- gestionnaire de centre de profits.

Malheureusement, et c'est le défaut de nos qualités, ce parcours donne de solides compétences en gestion à nos étudiants, que certaines grandes entreprises souhaitent absolument garder et faire monter en compétences dans le cadre de formation plus spécialisée mais toujours dans le cadre de l'alternance. Ceci constitue tout de même une forme d'insertion professionnelle.

Retour réalisé par : Catherine Varinard

En date du : jeudi 16 avril 2020

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA COMMUNICATION : CHARGE DE COMMUNICATION

Concernant les parcours Communication globale et numérique et Communication Multi Média, il a été fait mention de l'intérêt d'ouvrir cette formation en apprentissage.

Cette licence sera proposée en apprentissage dès la rentrée 2020.

En ce qui concerne le parcours Communication Multi Média, il a été relevé que le volume d'heure du projet tuteuré paraît trop faible, il est important de noter que les tâches liées au projet tuteuré sont incluses dans la totalité des enseignements de la licence, comme une mise en pratique des différents éléments théoriques. Ainsi, le volume horaire réel est largement supérieur à celui figurant sur le référentiel.

Retour réalisé par : V.Sarmejeanne

En date du : 15/04/2020

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITE : COMPTABILITE ET PAIE

Sur la proportion de titulaires à Bourg en Bresse :

« Faible part d'enseignements assurés par des enseignants statutaires sur le site de Bourg en Bresse. Il convient de renforcer l'intervention d'enseignants titulaires sur ce site ».

En 2018-2019, la proportion des enseignants titulaires à Bourg en Bresse était de 10.5 %, celle des vacataires de 89.5%. Le rééquilibrage titulaires/vacataires était donc un objectif majeur.

Aussi, dès l'année 2019-2020, le cours de « performance sociale » a été confié à deux enseignants chercheurs titulaires en poste à Lyon 3. La proportion titulaires / vacataires est ainsi passé à 22% / 78%

Pour l'année 2020-2021, le cours de « SIRH » sera confié à un titulaire en poste à Lyon 3, la proportion sera ainsi ramenée 27% / 73 %.

Sur la comptabilité :

« Place de la comptabilité limitée au regard des objectifs et de l'intitulé du parcours ».

La licence GSI PAIE est intégrée dans la mention « métiers de la gestion et de la comptabilité ». Néanmoins, le niveau escompté en comptabilité a été volontairement défini pour tendre à une maîtrise de ses bases (lecture des Bilan et CR, enregistrement comptables liés aux rémunérations : salaires charges sociales et fiscales). En effet, les futurs collaborateurs « paie, RH et administration du personnel » ont vocation à exercer sur la gestion sociale à titre principal. Du fait de la technicité du métier qui ne cesse de croître, leurs principaux débouchés professionnels se situent d'une part dans les services RH des grandes entreprises, et d'autre part en cabinet comptable au sein de leurs pôles sociaux. De ce fait, la comptabilité représente une faible part des attributions et missions qui leur seront confiées.

De plus les unités d'enseignement « remise à niveau gestion/droit » et « audit du cycle social » sont intimement liées aux enseignements de comptabilité. Ainsi, les étudiants bénéficient, au-delà des 20 h en « comptabilité des charges sociales », de 20h en « audit du cycle social » où sont traitées par exemple, le contrôle des comptes, l'articulation entre la masse salariale, les charges sociales et fiscales et le bilan (...); et de 20h de mise à niveau en gestion qui constitue essentiellement une mise à niveau en comptabilité générale (construction/compréhension des Bilan et CR).

Retour réalisé par : Katia Lobre-Lebraty

En date du : 16 avril 2020

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE L'ENERGIE

Néant

Retour réalisé par : Bernard Dussuc, responsable pédagogique de la mention

En date du : 20 avril 2020

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU BTP : BATIMENT ET CONSTRUCTION

NEANT

Retour réalisé par : Emmanuelle BERTHELOT

En date du : 16.4.2020

LICENCE PROFESSIONNELLE ORGANISATION ET GESTION DES ETABLISSEMENTS HOTELIERS ET DE RESTAURATION

Néant

Retour réalisé par : Valérie GIRARD

En date du : 06/04

MASTER COMPTABILITE-CONTROLE-AUDIT

Néant

Retour réalisé par : François LANTIN

En date du : 01/04

MASTER CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

La mobilité internationale des étudiants du Master CGAO existe. Une année de Césure peut être réalisée entre le M1 et le M2. Quant au M2, il peut être réalisé intégralement à l'étranger, dans une université partenaire, ou partiellement dans le cadre d'un stage de 6 mois à l'étranger. Cette mobilité ne concerne toutefois pas le parcours Contrôle de gestion et Audit qui relève de la formation continue. En outre, pour les parcours « Contrôle de gestion » et « Diagnostic et Audit des Organisations » cette mobilité est freinée par l'opportunité de réaliser le M2 en alternance. Par exemple en 2018-2019, 70% des étudiants du parcours contrôle de gestion suivaient la formation en alternance, ils étaient 65% en 2017-2018. Il apparaît que pour de nombreux étudiants de la mention, le stage de M1 constitue un tremplin permettant de signer un contrat de professionnalisation en M2. Ainsi, seuls les étudiants extrêmement motivés par l'international choisissent l'année de césure entre M1 et M2, ou le M2 dans une université partenaire, ou encore la formation initiale en M2 de manière à pouvoir réaliser leur stage à l'étranger.

Pour conclure sur ce point, l'insertion professionnelle très satisfaisante semble se faire au détriment de la dimension internationale de la formation.

Le recrutement des étudiants en M1 doit effectivement faire l'objet de toutes les attentions car il détermine en partie les effectifs des parcours de M2, en quantité et en qualité. Remarquons toutefois que l'attractivité de la mention tient à sa spécialisation, et que celle-ci n'intervient réellement qu'en M2, de manière à permettre une forte mutualisation en M1. Ainsi le degré limité de spécialisation en M1, qui favorise la mutualisation et la diversification des cours, restreint le recours à certaines pédagogies innovantes (travail sur logiciels spécialisés type Business Object par exemple), plus aisées à mettre en oeuvre sur de petits effectifs, ce qui est réalisé sur les parcours de M2.

Le partenariat avec la DFCG se matérialise par des actions menées conjointement chaque année. Ces actions sont pour certaines récurrentes et pour d'autres ponctuelles.

Actions récurrentes : participation de membre de la DFCG (niveau régional) au comité de pilotage du Master, Conférences sur le métier et ses évolutions.

Actions ponctuelles : participation des étudiants du Master 2 parcours contrôle de gestion et parcours contrôle de gestion et audit (FC) au prix du meilleur mémoire en contrôle de gestion (en 2019, une étudiante du M2 CdG de Lyon fait partie des finalistes, résultats en attente). Participation des étudiants en juillet 2019 à l'université d'été de la DFCG (niveau nationale) qui se tenait à Lyon. La responsable pédagogique de Lyon était membre de comité de pilotage de cette université d'été et y animait un atelier.

Retour réalisé par : Katia Lobre-Lebraty

En date du : 16/04/2020

MASTER ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

- **P.2 Positionnement dans l'environnement : concernant l'offre développée sur le territoire et/ou au plan régional et national.**

Au plan local un travail important a été réalisé au travers du Pepite Beelys pour renforcer l'offre de formation en entrepreneuriat au sein des différents établissements. Dans ce sens les acteurs du Master EDEN jouent un rôle moteur dans le développement de cette communauté enseignante au service du développement de l'entrepreneuriat étudiant et participe à la structuration d'une offre complémentaire.

Ainsi, le précédent responsable du Master EDEN, a été le premier directeur du Pôle Beelys, l'un des Pepite les plus importants de France et ce, jusqu'au printemps 2019 avant de prendre des fonctions au niveau national pour assurer le pilotage du développement des Pépites sur le territoire français. Sa remplaçante à la direction de Beelys est elle-même issue du corps professoral du Master EDEN.

Nous développons un positionnement beaucoup plus en complémentarité qu'en opposition ou en concurrence frontale avec les diplômes proposés par Emlyon ou GEM - Grenoble Ecole de Management pour ce qui est des écoles, ou l'Université Lumière Lyon 2 (qui a un master plutôt orienté ESS), l'Université Catholique de Lyon, et l'Université de Saint Etienne pour ce qui est des Universités. Notre philosophie est de faciliter la « circulation » des enseignants entre les différentes formations afin de développer ce qui pourrait être un processus de fertilisation croisée.

Au plan national, malgré la valeur relative des différents classements, le fait que le Master apparaisse de façon constante parmi les 3 meilleurs Master universitaires dans la catégorie entrepreneuriat aux côtés des Masters de l'Université de Lille et de Paris Dauphine, et dans le top 10 des formations du domaine en France, est un indicateur à prendre en considération.

Enfin, l'accroissement d'année en année du nombre de dossiers de candidatures reçues pour le Master nous laisse penser que notre positionnement correspond à une réelle attente.

- **P3 Pilotage : Qualification du portefeuille d'enseignants vacataires**

Concernant les enseignants vacataires, un travail de fond est réalisé pour faire en sorte qu'il y ait un maximum de proximité entre leurs domaines de compétences et les enseignements qui leur sont confiés.

A titre d'illustration les professionnels participant au comité de pilotage et mentionnés dans le dossier d'auto-évaluation sont respectivement :

- Sophie Roy Déchelette avocate de profession : elle intervient sur la partie juridique et les questions de gouvernance ;
- Pierre Poizat directeur des incubateurs Manufactory : il intervient sur les cours d'accompagnement de projets ;
- Timothée Saumet, cofondateur et dirigeant de la société Tilkee, qui développe entre autre un outil d'optimisation de la relance commerciale www.tilkee.com, est en charge d'un cours sur l'animation de la relation clients ;
- Pierre Chanut, dirigeant fondateur de Nyméo, cabinet spécialisé en création de marques www.nymeo.com, a en charge le cours de créativité (principes et méthodes).

La part des enseignements confiés à des enseignants vacataires est en moyenne de l'ordre de 40% sur les 2 ans, avec une présence renforcée sur la deuxième année du Master EDEN.

- **P3 Résultats constatés : peu d'étudiants en alternance sur le parcours EDEN**

La possibilité de faire la seconde année du parcours EDEN en alternance n'a été mise en place que depuis la rentrée 2018.

La volonté à terme est de renforcer ce type de parcours. Cependant, celui-ci est essentiellement adapté aux étudiants qui sont en logique de développeur d'affaires, de chef de projet innovant ou de conseil dans des structures d'accompagnement à la création ou au développement d'affaires.

Les étudiants porteurs de projets consacrent leur temps à leur projet et font très souvent la période de stage sur leur propre projet grâce aux possibilités offertes par le statut d'étudiant entrepreneur.

- **P.4 Equipe pédagogique et pilotage du Master délocalisé d'Alger** : « Manque d'information sur l'équipe pédagogique et le pilotage du master délocalisé à Alger » ... qui ne permet pas d'apprécier l'implication effective de l'IAE Lyon dans cette formation universitaire »

En accord avec le partenaire Algérien, face à l'instabilité politique existant en Algérie depuis le printemps 2019 et face aux incertitudes économiques attachées, nous avons décidé de suspendre le développement du Master EDEN à l'ESAA d'Alger à la rentrée 2019. Il n'est pour l'instant pas envisagé de reprise à la rentrée 2020 compte tenu du climat incertain qui caractérise toujours l'environnement politique Algérien, accentué au plan économique par les conséquences de la crise du COVID-19 sur les cours du pétrole première ressource du pays.

Des cadres sont mis en œuvre, à l'Université et à l'iaelyon, pour la délivrance et le pilotage des formations délocalisées :

- A l'Université Jean Moulin, la gestion administrative des formations délocalisées est assurée par le Service commun des Relations internationales et la gestion pédagogique par la composante iaelyon ;
- Chaque formation délocalisée fait l'objet d'une convention avec l'université et l'école partenaire, signée par le Président de l'Université, le Directeur de l'iaelyon et les représentants homologues du partenaire ;
- La convention fixe le cadre des opérations sur le plan du suivi pédagogique et administratif. Chaque convention dispose d'une annexe pédagogique détaillant les modalités de délivrance des enseignements ainsi que le régime des études et des examens.
- Les enseignements sont assurés pour partie ou totalité par les équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'iaelyon et de l'Université. Près de 2/3 des cours sont réalisés par des intervenants du Master EDEN de Lyon.

Les procédures de recrutement des enseignants vacataires respectent la réglementation en vigueur.

Les intervenants locaux étaient jusqu'à la suspension du Master à la rentrée 2019, pilotés par M. Karim Djerboa <https://www.youtube.com/watch?v=OZobHZ6U7P4> spécialiste du domaine.

Sur le même principe qu'en France, l'équipe pédagogique a été composée soit d'enseignants-chercheurs reconnus dans leurs domaines de compétences soit de praticiens dotés d'une solide expérience. Parmi les membres de l'équipe d'enseignants recrutés en Algérie et en dehors de M. Karim Djerboa, quelques exemples sont donnés ci-après : M. Arnaud de Rinqsens : Managing partner de Deloitte Algérie ; Mme. Houda Baghli : Chargée de formation à la maison de l'entrepreneuriat de

l'Université de Boumerdès ; M. Mohamed Boukhari, Professeur de l'Université Alger 3, spécialiste en montage financier.

- Les jurys de diplôme sont présidés par un enseignant de l'iaelyon désigné par un arrêté du Président de l'Université sur proposition du directeur de l'iaelyon.
- S'agissant du pilotage, un responsable pédagogique par parcours délocalisé est désigné par le directeur de l'iaelyon et fait le lien avec son homologue dans l'établissement partenaire dans le cadre de « comités de gestion du programme ». Ses responsabilités comprennent la conception du programme et la validation du contenu des cours, le recrutement des équipes enseignantes, la planification des missions, le plan de communication/promotion, l'animation d'une réunion annuelle d'évaluation pédagogique et un comité de pilotage.

Le responsable de la mention Entrepreneuriat et Management de projets se rend au minimum une fois par mois sur place pendant la période de cours d'octobre à mars, et en dispensant un certain nombre d'enseignements.

- Les jurys de sélection et de soutenance sont présidés par un enseignant de l'iaelyon.
- Des comités de perfectionnement sont organisés dans l'objectif d'amélioration continue de la formation.
- Ces formations sont intégrées dans le périmètre des formations faisant l'objet de contrôles internes dans le cadre des démarches qualité engagées par l'iaelyon, certifications de services et accréditations internationales.

Retour réalisé par : Stéphane Marion, Responsable pédagogique de la mention

En date du : 28 avril 2020

MASTER FINANCE

21 « Manque d'informations sur le pilotage et les équipes pédagogiques des formations délocalisées »

Des cadres sont mis en œuvre, à l'Université et à l'iaelyon, pour la délivrance et le pilotage des formations délocalisées :

- A l'Université Jean Moulin, la gestion administrative des formations délocalisées est assurée par le Service commun des Relations internationales et la gestion pédagogique par la composante iaelyon ;
- Chaque formation délocalisée fait l'objet d'une convention avec l'université et l'école partenaire, signée par le Président de l'Université, le Directeur de l'iaelyon et les représentants homologues du partenaire ;
- La convention fixe le cadre des opérations sur le plan du suivi pédagogique et administratif. Chaque convention dispose d'une annexe pédagogique détaillant les modalités de délivrance des enseignements ainsi que le régime des études et des examens.
- Les enseignements sont assurés pour partie ou totalité par les équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'iaelyon et de l'Université. Les procédures de recrutement des enseignants vacataires respectent la réglementation en vigueur.
- Les jurys de diplôme sont présidés par un enseignant de l'iaelyon désigné par un arrêté du Président de l'Université sur proposition du directeur de l'iaelyon.
- S'agissant du pilotage, un responsable pédagogique par parcours délocalisé est désigné par le directeur de l'iaelyon et fait le lien avec son homologue dans l'établissement partenaire dans le cadre de « comités de gestion du programme ». Ses responsabilités comprennent la conception du programme et la validation du contenu des cours, le recrutement des équipes enseignantes, la planification des missions, le plan de communication/promotion, l'animation d'une réunion annuelle d'évaluation pédagogique et un comité de pilotage.
- Les jurys de sélection et de soutenance sont présidés par un enseignant de l'iaelyon.
- Des comités de perfectionnement sont organisés dans l'objectif d'amélioration continue de la formation.
- Ces formations sont intégrées dans le périmètre des formations faisant l'objet de contrôles internes dans le cadre des démarches qualité engagées par l'iaelyon, certifications de services et accréditations internationales.

22- « Manque d'informations sur le recrutement et l'attractivité du diplôme en M1 Finance »

Concernant le recrutement en M1, on peut noter :

- Que le test score IAE message est pris en compte systématiquement ;
- Que, compte tenu du nombre important de candidatures (par exemple, 450 candidats en M1 FCD en 2020), des entretiens en M1 ne sont pas envisageables ;

Au sujet de l'attractivité du diplôme et de la sélectivité du recrutement en M1, on peut observer :

- Qu'en 2020, sur 450 candidats, 60 ont été placés sur liste principale et 30 sur liste complémentaire ce qui représente un taux global de 20% de candidats retenus.
- Qu'en général les candidats qui candidatent en M1 ont une moyenne académique supérieure à 12 sur 20.

23- « Part insuffisante d'enseignements assurés par des enseignants statutaires dans le parcours Chargé d'affaires Entreprises en Banque »

Le parcours Chargé d'Affaires Entreprises en Banque répond à des attentes fortes et fines en termes de métiers qui impliquent qu'on s'appuie sur des intervenants spécialisés avec des compétences précises. Cette difficulté est en cours de résolution :

- Un Maître de conférences associé a été recruté il y a 3 ans, un autre depuis cette année ;
- Un enseignant-chercheur est en cours de recrutement pour la rentrée 2020.

24- « Place insuffisante du numérique dans la formation et absence d'innovation pédagogique mentionnée »

Concernant l'usage du numérique en M1, il est prévu de mettre en place un projet d'autotests avec feedback pour des mises à niveau en M1.

En M2 Ingénierie financière et transaction, a été mis en place :

- Un enseignement transversal sur 62 heures mettant les étudiants en situation réelle de réaliser une mission d'accompagnement à la levée de fonds de 6 start ups de l'incubateur « Manufactory » de l'Université Jean Moulin Lyon 3, encadrés pour cela par des professionnels du conseil en levée de fonds et des enseignants chercheurs en finance et entrepreneuriat.

En M2 audit financier, il y a :

- 2 modules sur 14 dédiés aux outils numériques : Audit des systèmes d'information et Data Analytics/Excel pour les auditeurs.
- Une certification RevisAudit, logiciel leader des professionnels d'audit légal.

Il est prévu pour le prochain contrat quinquennal dans ce parcours l'ajout d'un module des nouveaux outils numériques pour les auditeurs.

En M2 Chargé d'Affaires Entreprises en Banque,

- 5 cours (conformité, allocation d'actifs, montage de dossiers financiers, approche commerciale et réglementation, marchés financiers et commerce à l'international) sur 20 sensibilisent aux outils numériques.

Il est prévu pour le prochain contrat quinquennal dans ce parcours l'ajout d'un nouveau module sur les outils numériques dans les banques.

De manière générale pour la mention, un benchmark des bonnes pratiques de l'environnement nourrira les réflexions actuelles.

25- « Compléments à apporter sur le pilotage des parcours du Master Finance »

Le parcours Ingénierie Financière et Transaction organise chaque année deux comités de perfectionnement, l'un d'entre eux intégrant la totalité des étudiants de la promotion.

Pour le parcours Audit Financier, selon les dates des comités, soit les étudiants sont présents, soit le responsable pédagogique les représente après les avoir rencontrés en promotion complète. A chaque fin de semestre, le bilan est effectué avec la promotion et le responsable pédagogique du parcours.

Pour le parcours Chargé d'Affaires Entreprise en Banque, il est organisé chaque année un bilan pédagogique avec les étudiants, une réunion pédagogique de bilan de l'année et de préparation de l'année suivante avec les différents enseignants du programme ainsi que le conseil d'administration du CLUBB (Centre Lyonnais Universitaire de Banque et Bourse) qui regroupe des personnalités qualifiées du secteur bancaire et constitue un lieu privilégié pour faire émerger les besoins du secteur.

Retour réalisé par : Denis Travaillé

En date du : 18 avril 2020

MASTER GESTION DE PATRIMOINE

- Page 2 Positionnement dans l'environnement pour « les doubles diplômes » : il n'est pas précisé le nombre d'étudiants en double-diplôme car il n'y en a pas : la gestion de patrimoine en France est très centrée sur les spécificités juridiques et fiscales françaises. Les étudiants qui souhaitent réaliser une carrière dans ce domaine en France, n'optent généralement pas pour un parcours international en raison des spécificités des postes visés dans chaque pays. L'étudiant qui a effectué le parcours à l'étranger était de nationalité étrangère : ce double diplôme lui a permis de disposer à la fin de sa formation, d'un diplôme français en titre et d'un diplôme qu'il a effectivement réalisé et étudié dans son pays d'origine, ce qui lui a permis d'être recruté localement comme il le souhaitait, et non en France.
- Page 2 Organisation pédagogique pour la « trop forte mutualisation des enseignements en M1 » : Les réflexions pour le prochain contrat quinquennal intègrent des projets de refonte du tronc commun et des enseignements de spécialité en Master, pour prendre en compte des besoins de compétences et des contraintes financières et organisationnelles ».
- Page 2 Organisation pédagogique pour « l'utilisation du numérique » : En M2 Gestion de Patrimoine en alternance, un cours porte sur la « gestion de projet et utilisation de logiciels » (20h). Les logiciels O2S et Big Expert sont présentés et utilisés. De plus, il est prévu pour le prochain contrat quinquennal l'ajout d'un module sur les nouveaux outils numériques dans les banques. Actuellement, les étudiants ont cependant une sensibilisation dans au moins 5 cours (« Droit et conformité bancaire », « Gestion de portefeuille », « Approche commerciale et réglementation », « Retraite, épargne et prévoyance collective », « Ingénierie patrimoniale »). En M2 Gestion de Patrimoine en formation initiale, le cours de « Banque et RH » (21h) est pour moitié consacré à l'impact du numérique sur les métiers bancaires.
- Page 2 Organisation pédagogique pour « l'enseignement en anglais » : Le séminaire international (18h) a lieu en M1 ET en M2. Même si l'intitulé du cours de « Gestion de portefeuille » ne le démontre pas, il se déroule néanmoins en anglais.
- Page 2 Organisation pédagogique pour « le manque d'ouverture à l'international » : Pour répondre au besoin d'ouverture à l'international, on trouve un cours sur la « Gestion de patrimoine à l'international », en formation initiale et en alternance.

Le taux d'étudiants de nationalités non européennes est faible dans la mention du fait de la « préférence communautaire » qui bloque, ou au moins réduit fortement, le recrutement des étudiants de nationalités étrangères dans le secteur bancaire. Les banques en font donc souvent un critère de sélection important au moment de l'embauche des étudiants en stage ou en alternance car celle-ci correspond souvent à une « pré-embauche ».
- Page 3 Pilotage, pour « trop forte dépendance de la formation à deux enseignants académiques » et sur « la part insuffisante d'enseignements assurés par des enseignants statutaires » dans la mention : Le diplôme répond à des attentes fortes et fines en termes de compétences métiers qui impliquent qu'on s'appuie sur des intervenants experts spécialisés sur des compétences précises. A titre d'exemples : Benoit Laurent, Banquier Privé chez INDOSUEZ, spécialiste en allocation d'actifs et gestion de portefeuille réalise le cours de Gestion de portefeuille (M2 GP alternance) ; Marie Besche, responsable de l'ingénierie Patrimoniale, réseau MAGNACARTA de conseillers en gestion de Patrimoine réalise le cours d'Ingénierie patrimoniale (M2 GP alternance) ; Jezabel Jannot, directrice

pédagogique de l'Institut National de Formation des Notaires, docteur en droit de la famille réalise le cours de droit de la famille (M2 GP Alternance) ; Guillaume Houlbert, directeur de la conformité, réseau Cyrrus de conseillers en gestion de Patrimoine réalise le cours de « Approche commerciale et réglementation » (M2 Conformité Bancaire CBCIR alternance) ; Christophe Lietot, directeur de la Banque Privée pour la France, HSBC Private Bank France réalise le cours de « Marchés financiers » (M2 Conformité Bancaire CBCIR alternance) ; Fabrice Bayard, Chargé d'Affaires Financements Structurés, CIC Lyonnaise de banque réalise le cours de « Systèmes bancaires et financiers » (M2 Conformité Bancaire CBCIR alternance).

Enfin, la part élevée d'enseignants non titulaires est en cours de réduction : spécifiquement, pour les métiers bancaires, un MCF associé a été recruté il y a 3 ans, un autre à la rentrée 2019. Enfin un enseignant-chercheur est en cours de recrutement pour la rentrée 2020.

- Page 3 Pilotage, pour « le recrutement en M1 » : Concernant l'attractivité du diplôme et la sélectivité du recrutement en M1 : 360 candidats en 2020 pour 42 places en liste principale et 21 en liste complémentaire (environ 15% des candidats retenus).

Le master est assez sélectif (en général moyenne académique des candidats >12).

Etant donné le nombre important de dossiers de candidatures, des entretiens ne sont pas envisageables pour l'entrée en M1. Bien évidemment en M2, c'est un recrutement sur entretien qui oriente les étudiants entre leurs différents souhaits. Le jury est constitué d'enseignants titulaires et de professionnels du secteur (chargés de ressources humaines, directeur d'agence ou de centre Banque Privé).

- Page 3 Résultats constatés, pour « l'effectif en M2 » : Effectif de 30 étudiants au maximum pour les M2 en Gestion de Patrimoine en formation initiale et en alternance (exceptionnellement 35 en 2019-20), minimum de 14 en M2 Gestion de Patrimoine en formation continue (actuellement, 2 groupes de 20) et en M2 Conformité Bancaire et Contrôle interne des Risques.

Retour réalisé par : Jean-Baptiste CARTIER, directeur de la mention

En date du : 21 avril 2020

MASTER GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS

- « Manque de lisibilité de la structure de formation pour les parcours et options » :

La mention **GPLA**, offre deux parcours de M1 :

- **Gestion de production, logistique et achats** sur le site de Lyon,
- **Management des opérations** en alternance à Bourg-en-Bresse

ainsi que deux parcours de M2 :

- **Management industriel et logistique** en Formation initiale et formation en alternance à Bourg-en-Bresse,
- **Management des achats** avec deux options :
 - * Achats industriels et qualité,
 - * Achats indirects.

- « Absence d'information sur le profil des intervenants professionnels » :

L'information est disponible puisque ces intervenants sont impliqués dans le diplôme depuis de nombreuses années mais n'avait effectivement pas été retranscrite dans le tableau de l'annexe 2 du parcours Achats. Une nouvelle annexe complétée est jointe pour le parcours Achats et MIL de Bourg-en-Bresse (fichier M_LogistiqueAchats_Doc Annexe 2 MIL.V2 - HCERES 19.xls).

La place du numérique au sein du parcours MIL n'a pas été mise en valeur mais est bien présente, jeu de simulation, cours disponibles sur la plateforme, cours en ligne et à distance (continuité pédagogique assurée pendant le confinement) accès aux bases de données, bibliothèque en ligne....

- « Faible place du numérique dans le parcours Management Industriel et logistique »

La place du numérique au sein du parcours MIL n'a pas été mise en valeur mais est bien présente : jeu de simulation en M1 au travers d'un « business game », cours disponibles sur la plateforme, cours en ligne et à distance, accès aux bases de données, bibliothèque en ligne (formation et accompagnement par les personnels de la bibliothèque aux ressources documentaires en ligne).

Il est en revanche difficile de favoriser les échanges entre les deux sites du fait qu'à Lyon le parcours s'effectue en Formation initiale, cours de septembre à février puis stage de 6 mois alors qu'à Bourg en Bresse, les étudiants sont en alternance salariée sur toute l'année. Peut-être pourrait-il y avoir un regroupement en février sur les parcours optionnels en s'efforçant de les programmer sur la période où les alternants sont présents.

- « En l'absence de taux de sélection, il n'est pas possible d'apprécier l'attractivité du master »

Concernant l'attractivité, le taux de sélection n'a en fait pas évolué. En revanche, l'année passée il y a eu moins de candidatures car l'iaelyon, dans un souci d'équité, a exigé les tests TOEIC et SIM au moment du dépôt des dossiers et non comme précédemment au moment de leur étude par les responsables pédagogiques, ce qui a fait baisser le nombre de dossiers complets d'environ 25%. De plus, l'intégration effective au sein du parcours, notamment s'il est en alternance, est conditionnée au fait de trouver une entreprise d'accueil

Retour réalisé par : Isabelle GENIAUX, directrice de la mention GPLA

En date du : 28/04/2020

Note du Hcéres : les annexes citées ont été fournies par l'établissement et ne font pas l'objet de publication par le Hcéres.

MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Deux observations peuvent être faites afin de compléter cette évaluation :

- « *Manque d'information sur l'équipe pédagogique et le pilotage du master délocalisé* ». ... « *Pour le master délocalisé à Casablanca, une réflexion doit être engagée sur les actions à mener pour renforcer la participation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans l'équipe pédagogique et les instances de pilotage, voire sur le maintien du master délocalisé au regard de la forte baisse des effectifs.* »

La décision d'arrêter le programme délocalisé au Maroc, a été prise en raison de l'observation des flux d'effectifs décroissants et dans le respect des modalités en vigueur pour le suivi des programmes délocalisés. Ainsi le M1 a été fermé pour l'année universitaire 2019-20 et le M2 le sera à compter de l'année universitaire 2020-21.

Les cadres mis en œuvre, à l'Université et à l'iaelyon, pour la délivrance et le pilotage des formations délocalisées sont les suivants :

- A l'Université Jean Moulin, la gestion administrative des formations délocalisées est assurée par le Service commun des Relations internationales et la gestion pédagogique par la composante iaelyon ;
- Chaque formation délocalisée fait l'objet d'une convention avec l'université et l'école partenaire, signée par le Président de l'Université, le Directeur de l'iaelyon et les représentants homologues du partenaire ;
- La convention fixe le cadre des opérations sur le plan du suivi pédagogique et administratif. Chaque convention dispose d'une annexe pédagogique détaillant les modalités de délivrance des enseignements ainsi que le régime des études et des examens.
- Les enseignements sont assurés pour partie ou totalité par les équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'iaelyon et de l'Université. Les procédures de recrutement des enseignants vacataires respectent la réglementation en vigueur.
- Les jurys de diplôme sont présidés par un enseignant de l'iaelyon désigné par un arrêté du Président de l'Université sur proposition du directeur de l'iaelyon.
- S'agissant du pilotage, un responsable pédagogique par parcours délocalisé est désigné par le directeur de l'iaelyon et fait le lien avec son homologue dans l'établissement partenaire dans le cadre de « comités de gestion du programme ». Ses responsabilités comprennent la conception du programme et la validation du contenu des cours, le recrutement des équipes enseignantes, la planification des missions, le plan de communication/promotion, l'animation d'une réunion annuelle d'évaluation pédagogique et un comité de pilotage.
- Les jurys de sélection et de soutenance sont présidés par un enseignant de l'iaelyon.
- Des comités de perfectionnement sont organisés dans l'objectif d'amélioration continue de la formation.

· Ces formations sont intégrées dans le périmètre des formations faisant l'objet de contrôles internes dans le cadre des démarches qualité engagées par l'iaelyon, certifications de services et accréditations internationales

- « *Faible participation dans les instances de pilotage* » :

La participation dans ces instances de pilotage ne traduit pas l'investissement régulier des différents intervenants (enseignants-chercheurs, enseignants comme vacataires) dans les différents temps forts du Master tout au long de l'année universitaire : réunions de rentrée, jurys, comités de pilotage, conseils de perfectionnement, entretiens de recrutement, soutenances de mémoires, suivi d'alternants...

Retour réalisé par : C.Glée-Vermande

En date du : 20 avril 2020

MASTER MANAGEMENT

Néant

Retour réalisé par : Renaud Petit

En date du : 22/04/2020

MASTER MANAGEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION

Une remarque dans le texte d'évaluation concernant les profils métier versus enseignements et quatre points faibles ont été soulignés. Nous souhaitons apporter les éléments de réponse suivants :

→ Faible place des outils numériques.

Les programmes de cinquième année sont une suite logique de la première du master (année commune). Dans cette première année de master plusieurs modules sont adossés à des outils que les étudiants doivent maîtriser en amont de l'accès à la deuxième année. Nous citons en particulier :

- PowerAMC (outil de modélisation de SI),
- Odoo (ERP), CEGID (ERP),
- JAVA (plateforme et langage de programmation orienté objet)
- MySQL (système de gestion de bases de données)
- PHP (environnement de programmation WEB et applications e-business).

Au niveau des programmes de M2, nous citons :

- Pour MS21 : des outils complémentaires spécifiques aux modules dispensés dans ce parcours. Nous citons en particulier :

- o MS-Project pour la gestion et le management de projets SI
- o JOOMLA pour les outils de travail collaboratif
- o Power-BI comme outil décisionnel
- o SAP comme progiciel de gestion intégré

- Pour SIA : des outils complémentaires spécifiques aux modules dispensés dans ce parcours. Nous citons en particulier :

- o J2EE et ASP.NET : comme environnement de développement
- o SQLServer comme serveur de base de données
- o le logiciel Astah UML pour la spécification et la conception de SI
- o le logiciel Bizagi pour la modélisation et le management des processus métiers
- o logiciel Talend et TABLEAU pour la construction d'entrepôts de données et de BI
- o logiciel SAS pour l'extraction de connaissances
- o GITHUB pour le partage des sources de programmation
- o JOOMLA pour les outils collaboratifs

→ Manque de lisibilité des profils des professionnels impliqués dans les enseignements.

Comme mentionné dans le document initial, plusieurs professionnels interviennent sur les trois parcours (M1, M2). Pour ces dernières années, nous citons :

- IBM :
 - o Arnac Jean-Claude : Architecte technique en charge des projets liés à l'infrastructure SI
 - o Favre Gilles : Responsable du développement des projets BI
- CAPGEMINI :
 - o Botnari Valentina : Consultante sénior d'applications IT
 - o Belhabri Rym : Consultante chargée de la conduite du changement
- Renault Truck :
 - o Estragnat Emmanuel : Responsable du développement des services connectés
- AXIS :
 - o Marini Jean-Luc : Directeur de laboratoire IA
- MAZARS :
 - o Janin Samuel : Sénior manager, responsable de l'équipe IT
- Business&Decision :
 - o Cyril EBRAN, Manager Conseil et Expert
- Keyrus :
 - o Bremond Gabriel : Mobile expert,
- SNCF :
 - o Gridel Fabien : Architecte SI Transverse,
- HardisGroup :
 - o Goutte-Broze Pierre-Maxime : Ingénieur Lead Développeur,
 - o Leyer Cécile : Consultante,

- Axeas Conseil :
 - o Minard Nicolas : Architecte fonctionnel
- GFI Cleva :
 - o Lahmer Ali : Architecte fonctionnel

Ce sont là, les intervenants professionnels que l'on qualifie de « lourd ». D'autres intervenants professionnels occasionnels interviennent sur des points précis à travers des conférences ouvertes à tous les étudiants du Master MSI (M1 et M2).

Ainsi, les métiers et connaissances acquises argumentant les deux parcours de M2 (MS2I, SIA) sont les suivants :

Les métiers communs aux deux parcours :

- Responsable de projet en systèmes d'information,
- Responsable de structure de Systèmes d'information : Directeur de Systèmes d'Information,
- Architecte de systèmes d'information,
- Consultant en sécurité des SI.

Les métiers spécifiques à MS2I :

- Consultant et chargé des audits des Systèmes d'information,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Consultant fonctionnel en systèmes d'information,
- Chef de projet SI,
- Consultant SI décisionnel.

Les métiers spécifiques à SIA :

- Consultant technique en systèmes d'information,
- Intégrateur de systèmes d'information,
- Chef de projet informatique,
- "Ingénieur" d'études et de développement en technologies objet, informatique décisionnelle, gestion des connaissances,
- Consultant opérationnel en systèmes informatiques.

→ **Ouverture limitée à l'international.**

Au niveau de l'international, plusieurs intervenants issus essentiellement du séminaire international organisé chaque année en janvier par l'IAE, assurent des séminaires orientés SI. De même à travers le processus des professeurs invités, nous travaillons avec des professeurs provenant des différents pays (UK, Tunisie, Canada, Maroc, ...). La collaboration se traduit par la dispense de cours en langue anglaise au niveau de la première et la deuxième année de master mais aussi l'animation de réunions de recherche.

D'autre part, plusieurs de nos étudiants relevant du master MSI proviennent de l'étranger, nous citons en particulier des étudiants : Afrique (Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal, Cameroun, Togo, ...), Asie (Turquie, Syrie, Chine, Vietnam, ...), Europe (Pologne, Slovaquie, Arménie, ...), Amérique (Haïti, Colombie, Brésil, ...).

Dans le cadre des échanges entre l'IAE et des institutions d'enseignement et de recherche internationales, certains de nos étudiants réalisent des stages et/ou des années d'étude à l'étranger.

→ **Volume très important de cours mutualisés en M1**

Au niveau de la mutualisation des cours pour le master 1, on peut signaler que la stratégie de développement mise en œuvre par l'iaelyon consiste à assurer un même socle en management à tous les étudiants indépendamment de la spécialité de leur master. Cette partie mutualisée représente actuellement (2019-2020) 50% des enseignements du master 1. La réflexion actuelle consiste à augmenter la part de la spécialisation au niveau de la première année de master. Ce qui revient à consolider les connaissances de chacune des spécialités afin de mieux préparer nos étudiants pour poursuivre une cinquième année plus ciblée. Ces éléments sont en cours de discussion en préparation de la nouvelle maquette pour la prochaine habilitation.

Retour réalisé par : Chirine Ghedira Guegan

En date du : 12/04/2020

MASTER MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

- « Une simple juxtaposition entre deux IAE qui ne produit guère de synergie » :
L'éloignement des sites de Lyon et de St Etienne ne facilite pas toujours le travail collaboratif entre les deux IAE. En revanche, la répartition des parcours s'est faite pour éviter une concurrence directe.
De plus, les équipes de recherche sont amenées à se côtoyer régulièrement ce qui permet un rapprochement effectif même s'il n'est pas toujours formalisé, notamment dans les parcours recherche de Lyon et de St Etienne.
- « Le pilotage trop distant des parcours délocalisés » et la « très faible part des titulaires de l'institution au sein des enseignements et ce, même si des universitaires sont toujours présents ».

Des cadres sont mis en œuvre, à l'Université et à l'iaelyon, pour la délivrance et le pilotage des formations délocalisées :

- L'Université Jean Moulin, la gestion administrative des formations délocalisées est assurée par le Service commun des Relations internationales et la gestion pédagogique par la composante iaelyon.
- Chaque formation délocalisée fait l'objet d'une convention avec l'université et l'école partenaire, signée par le Président de l'Université, le Directeur de l'iaelyon et les représentants homologues du partenaire.
- La convention fixe le cadre des opérations sur le plan du suivi pédagogique et administratif. Chaque convention dispose d'une annexe pédagogique détaillant les modalités de délivrance des enseignements ainsi que le régime des études et des examens.
- Les enseignements sont assurés pour partie ou totalité par les équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'iaelyon et de l'Université. Une partie des cours dans les parcours délocalisés peuvent être assurés par des intervenants locaux dans la langue du pays.

Par exemple, à Prague ce sont des enseignants qui interviennent pour la partie française et côté tchèque, ce sont à la fois des enseignants et des professionnels sous la coordination d'un universitaire lyonnais.

Les procédures de recrutement des enseignants vacataires respectent la réglementation en vigueur.

- Les jurys de diplôme sont présidés par un enseignant de l'iaelyon désigné par un arrêté du Président de l'Université sur proposition du directeur de l'iaelyon.
- S'agissant du pilotage, un responsable pédagogique par parcours délocalisé est désigné par le directeur de l'iaelyon et fait le lien avec son homologue dans l'établissement partenaire dans le cadre de « comités de gestion du programme ». Ses responsabilités comprennent la conception du programme et la validation du contenu des cours, le recrutement des équipes enseignantes, la planification des missions, le plan de communication/promotion, l'animation d'une réunion annuelle d'évaluation pédagogique et un comité de pilotage.

Par exemple, les coordinateurs de l'iaelyon nommés par pays sont : Catherine Glee-Vermande en Pologne, Bernard Dussuc en Hongrie et Michel Wissler en République Tchèque.

- Les jurys de sélection et de soutenance sont présidés par un enseignant de l'iaelyon.

- Des comités de perfectionnement sont organisés dans l'objectif d'amélioration continue de la formation.
- Ces formations sont intégrées dans le périmètre des formations faisant l'objet de contrôles internes dans le cadre des démarches qualité engagées par l'iaelyon, certifications de services et accréditations internationales.

- « La faiblesse de la VAE et de l'alternance » :

Le MAE étant un diplôme double compétence, les candidats ont une base souvent technique, scientifique ou littéraire qui ne leur donne pas accès à des postes de management par manque de connaissances dans ce domaine ce qu'ils viennent chercher au sein du MAE ce qui explique que la VAE reste limitée. En revanche les candidats en poste qui cherchent une montée en compétences dans le domaine du management relèvent de la formation continue. Effectivement, ils peuvent effectuer le programme sur 2 ans en assistant au cours en fin de semaine, tous les quinze jours.

L'alternance est difficile à envisager car il existe de nombreux accords de partenariat avec des écoles d'ingénieurs reconnues de la région ECAM, ENTPE, INSA et Polytech qui rendraient difficile sa mise en place.

- « L'importance du nombre de diplômés de M1 ne poursuivant pas en M2 et l'existence d'une sortie de niveau M1 » :

En fait, le M1 Management Général vise à donner des bases en management à des étudiants qui n'en avaient pas afin de leur permettre de choisir ensuite une spécialisation donc ils candidatent dans les nombreux autres masters 2 de l'iaelyon ou s'orientent vers GMP, le programme en langue anglaise. Ils n'arrêtent pas à la suite du M1 mais ne restent pas forcément au sein de la mention, notamment en M2 Management général puisque le tronc commun est le même en M1 et M2.

Il existe également une convention de partenariat avec la composante Lettres de l'Université Jean Moulin Lyon 3 qui permet à des étudiants de faire un double diplôme et donc d'effectuer le MAE sur 2 ans « Culture Entreprise » avec un certain nombre de dispenses.

De plus, dans un souci de mutualisation, le M1 accueille des étudiants relevant de la mention Management Général mais également de la mention Management Sectoriel, notamment Management territorial, Management et communication, les étudiants restent au sein de ces parcours.

Concernant la baisse d'effectifs, notamment en M1, elle s'explique par le fait que l'iaelyon, dans un souci d'équité a décidé d'imposer les tests TOEIC et SIM au moment du dépôt des dossiers et non comme précédemment au moment de l'étude du dossier par le responsable pédagogique. Ceci a entraîné une baisse du nombre de dossiers complets de 25%. Cette année, le nombre de dossiers est revenu à la normale, 270 dossiers pour le M1 et 70 en M2 dont 40 dans le cadre des conventions avec les écoles d'ingénieurs (procédure de sélection assurée conjointement avec les écoles et l'iaelyon).

L'origine des étudiants est en partie connue, par exemple pour le MAE 1, Management général double compétence, sur 270 dossiers, environ la moitié émane d'étudiants ayant un profil en gestion donc rejetée. Sur ceux restant, il y a un environ un tiers de profils « littéraires », histoire, sciences politiques, droit, mais aussi commerce ou communication, un tiers de profils scientifiques, pharmacie, biologistes et le dernier tiers de profils ingénieurs d'écoles moins réputées.

En MAE 2, un tiers provient des écoles d'ingénieurs sous convention, (sur quarante, une moitié en Mae et une moitié pour GMP), un tiers d'autres écoles d'ingénieurs hors convention (par exemple, Polytech Grenoble) et le dernier tiers droit, sciences politiques, histoire....

En revanche, pour les autres parcours cela est très différent, par exemple les masters recherche de Lyon et St Etienne accueillent de « bons » profils en gestion qui se destinent à un travail doctoral, tout comme management des organisations ou entrepreneuriat (début de spécialisation).

Sur l'insertion professionnelle : « On peut regretter que même sur les délais de l'enquête d'insertion, il y ait des pratiques différentes, 27 mois à Lyon, 30 mois à Saint-Étienne, comme si l'un gardait les règles propres aux IAE alors que l'autre a adopté celles de l'Université ».

Il s'agit en fait de la même enquête nationale. Si à l'Université Jean Moulin on parle de 27 mois c'est parce que l'envoi des questionnaires se fait mi-décembre donc 27 mois après la soutenance en moyenne. Elle se termine environ mi-mars donc 30 mois après la fin de la formation.

Retour réalisé par : : Isabelle GENIAUX, directrice de la mention et Michel Wissler, responsable Formation continue

En date du : 28/04/2020

MASTER MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL

Nous souhaiterions préciser un point sur le « manque d'informations sur les masters délocalisés » et « l'équivalence de qualité non garantie de l'importante offre délocalisée » :

Des cadres sont mis en œuvre, à l'Université et à l'iaelyon, pour la délivrance et le pilotage des formations délocalisées :

- A l'Université Jean Moulin, la gestion administrative des formations délocalisées est assurée par le Service commun des Relations internationales et la gestion pédagogique par la composante iaelyon.
- Chaque formation délocalisée fait l'objet d'une convention avec l'université et l'école partenaire, signée par le Président de l'Université, le Directeur de l'iaelyon et les représentants homologues du partenaire.
- La convention fixe le cadre des opérations sur le plan du suivi pédagogique et administratif. Chaque convention dispose d'une annexe pédagogique détaillant les modalités de délivrance des enseignements ainsi que le régime des études et des examens.
- Les enseignements sont assurés pour partie ou totalité par les équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'iaelyon et de l'Université. Les procédures de recrutement des enseignants vacataires respectent la réglementation en vigueur.
- Les jurys de diplôme sont présidés par un enseignant de l'iaelyon désigné par un arrêté du Président de l'Université sur proposition du directeur de l'iaelyon.
- S'agissant du pilotage, un responsable pédagogique par parcours délocalisé est désigné par le directeur de l'iaelyon et fait le lien avec son homologue dans l'établissement partenaire dans le cadre de « comités de gestion du programme ». Ses responsabilités comprennent la conception du programme et la validation du contenu des cours, le recrutement des équipes enseignantes, la planification des missions, le plan de communication/promotion, l'animation d'une réunion annuelle d'évaluation pédagogique et un comité de pilotage.
- Les jurys de sélection et de soutenance sont présidés par un enseignant de l'iaelyon.
- Des comités de perfectionnement sont organisés dans l'objectif d'amélioration continue de la formation.
- Ces formations sont intégrées dans le périmètre des formations faisant l'objet de contrôles internes dans le cadre des démarches qualité engagées par l'iaelyon, certifications de services et accréditations internationales.

Retour réalisé par : Hanane Beddi

En date du : 22/04/2020

MASTER MANAGEMENT SECTORIEL

Pour ce qui concerne l'organisation pédagogique, l'objet même de la mention Management Sectoriel et le fait que plusieurs modalités d'enseignement (à temps plein ou en alternance) se côtoient, ne permettent pas une plus grande mutualisation des enseignements. Les parcours en alternance MQSE, MCP HRL et ADRE sont organisés sur deux ans de façon nécessairement autonome en raison de rythmes alternés propres, qui correspondent aux besoins de leurs secteurs : ceci ne permet pas une mutualisation des enseignements avec les autres parcours. En revanche, les parcours à temps plein MT, MC et MIPTM présentent un nombre important de matières communes en première année.

En ce qui concerne l'attractivité du Master, les effectifs réduits constatés dans le parcours MAC SV s'expliquent par une cible forcément réduite, exclusivement en Formation Continue (managers de structures vétérinaires libérales). Ils ne posent pas de gros problèmes en raison de la très forte mutualisation des enseignements avec le parcours MAC SPV.

Retour réalisé par : Christian Varinard

En date du : 23/04/20

MASTER MARKETING, VENTE

Nous souhaiterions préciser un point qui figure au titre des « points faibles » sur les formations délocalisées : « manque d'information sur le pilotage et les équipes pédagogiques des masters délocalisés » qui « ne permet pas d'apprécier l'implication effective de l'IAE de Lyon garantissant la dimension universitaire du diplôme ».

Des cadres sont mis en œuvre, à l'Université et à l'iaelyon, pour la délivrance et le pilotage des formations délocalisées :

- A l'Université Jean Moulin, la gestion administrative des formations délocalisées est assurée par le Service commun des Relations internationales et la gestion pédagogique par la composante iaelyon ;
- Chaque formation délocalisée fait l'objet d'une convention avec l'université et l'école partenaire, signée par le Président de l'Université, le Directeur de l'iaelyon et les représentants homologues du partenaire ;
- La convention fixe le cadre des opérations sur le plan du suivi pédagogique et administratif. Chaque convention dispose d'une annexe pédagogique détaillant les modalités de délivrance des enseignements ainsi que le régime des études et des examens.
- Les enseignements sont assurés pour partie ou totalité par les équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'iaelyon et de l'Université. Les procédures de recrutement des enseignants vacataires respectent la réglementation en vigueur.
- Les jurys de diplôme sont présidés par un enseignant de l'iaelyon désigné par un arrêté du Président de l'Université sur proposition du directeur de l'iaelyon.
- S'agissant du pilotage, un responsable pédagogique par parcours délocalisé est désigné par le directeur de l'iaelyon et fait le lien avec son homologue dans l'établissement partenaire dans le cadre de « comités de gestion du programme ». Ses responsabilités comprennent la conception du programme et la validation du contenu des cours, le recrutement des équipes enseignantes, la planification des missions, le plan de communication/promotion, l'animation d'une réunion annuelle d'évaluation pédagogique et un comité de pilotage.
- Les jurys de sélection et de soutenance sont présidés par un enseignant de l'iaelyon.
- Des comités de perfectionnement sont organisés dans l'objectif d'amélioration continue de la formation.
- Ces formations sont intégrées dans le périmètre des formations faisant l'objet de contrôles internes dans le cadre des démarches qualité engagées par l'iaelyon, certifications de services et accréditations internationales.

Retour réalisé par : Olivier BRUNEL

En date du : 17/04

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES : ASSISTANT JURIDIQUE

Une réunion de rentrée et d'accueil des alternants a lieu le premier jour de la formation.

Retour réalisé par : Falaise Muriel

En date du : 14/04/2020

LICENCE PROFESSIONNELLE E-COMMERCE ET MARKETING NUMERIQUE

● **Aucun enseignant-chercheur titulaire dans l'équipe pédagogique.**

Depuis septembre 2019, 2 enseignants-chercheurs titulaires de l'Université Lyon 3 et 1 enseignant-chercheur titulaire de l'Université Catholique de Lyon participent à la formation et/ou à l'encadrement des étudiants :

- Un professeur des Universités (71^{ème} section - Université Lyon 3) assure le cours « société numérique - 10h CM et 4h TD ».
- Un enseignant-chercheur (71^{ème} section - Université Lyon 3 - Responsable de la LP Marketing et Communication Digitale) intervient sur plusieurs cours : « Promotion de la Licence Professionnelle - 2h CM et 10h TD », « Startup studies - 14h TD », « Mémoire et méthodologie de mémoire - 24h TD ». De même qu'il assure le suivi de 5 étudiants en formation initiale et en alternance.
- Un enseignant-chercheur (6^{ème} section - Université Catholique de Lyon) anime le cours de « Techniques d'inbound marketing : marketing automation, e-mail marketing – 08h CM et 06h TD ».

Les enseignants-chercheurs mobilisés travaillent sur des thématiques de recherche liées au domaine du marketing et du digital, nous citons : l'e-Marketing, la stratégie multicanale, le big data, l'IA, l'Iot, la CivicTech, l'e-administration et la smart city. De plus, les 2 enseignants-chercheurs (71^{ème} section) font partie du comité de pilotage. Se situant dans un mode digital en perpétuelle évolution, ceci permet d'assurer une forte articulation entre la LP et les thématiques contemporaines de la recherche.

● **Risques en termes de pérennité avec un responsable de formation vacataire.**

Depuis septembre 2019, un enseignant-chercheur titulaire (11 ans d'expériences au sein de l'IUT - Université Lyon 3 - 71^{ème} section) a pris en charge la responsabilité de la Licence Professionnelle. Ce qui permet d'assurer une pérennité en matière de suivi et d'évolution du contenu pédagogique.

● **Volume d'enseignements d'anglais insuffisant au regard du monde du numérique plutôt anglophone.**

Le nombre d'heures de cours d'Anglais de spécialité est de 10H CM et 20H TD. Se situant dans le domaine du digital et du e-commerce, nous sommes conscients que ce volume horaire reste insuffisant. Pour pallier ce manque, nous avons prévu de faire intervenir des conférenciers, en anglais, traitant de certaines thématiques actuelles telles que le Marketing Digital, le Marketing et l'Intelligence Artificielle. De plus, pour la prochaine habilitation, au moins 1 cours sera assuré par des professionnels en anglais. Nous pensons notamment aux 2 cours suivants : Techniques d'inbound marketing et Plan média. Par ailleurs, pour l'élaboration de leurs mémoires, les étudiants devront analyser au moins 2 articles dont 1 rédigé obligatoirement en anglais.

● **Taux de poursuite d'étude important pour une licence professionnelle.**

Nos critères de sélection sur e-candidat et aussi à l'entretien s'appuient sur des indicateurs très rigoureux, pour permettre de recruter des étudiants qui visent l'intégration du monde professionnel à l'issue de la formation. D'une part, nous accordons, lors de l'examen des dossiers, une attention particulière au projet professionnel des candidats. D'autre part, dès la présélection, lorsque le candidat est reçu pour un entretien, nous insistons sur le fait que la LP a pour vocation l'insertion professionnelle des étudiants. Nous essayons de comprendre si le candidat souhaite, par exemple, poursuivre ses études après l'obtention du niveau BAC+ 3. Néanmoins, certains étudiants modifient leurs projets professionnels face à différentes

conjonctures. En effet, ils intègrent un monde professionnel, comme alternants ou stagiaires, et s'aperçoivent que les personnes qui occupent des postes à responsabilité ont un niveau Master. Ce qui les pousse à réviser leurs projets initiaux.

● **Qualité variable de l'insertion professionnelle des étudiants.**

L'insertion professionnelle de nos étudiants reste variable après l'obtention de la LP. Pour répondre à ce problème, nous souhaitons poursuivre nos efforts tant au niveau du contenu pédagogique qu'au niveau des liens avec le monde socioprofessionnel. La majorité de nos intervenants sont des professionnels du domaine du marketing et du digital. Les contenus pédagogiques enseignés, à travers des cas pratiques, favorisent l'articulation entre la formation et le monde de l'entreprise.

L'amélioration du taux d'insertion des étudiants passe par plusieurs initiatives qui doivent se dérouler tout le long de l'année : organisation de conférences où des professionnels présentent leurs métiers, renforcement du lien avec le réseau des anciens, organisation de la startup studies.

Dans ce sens, le travail du comité de perfectionnement de la LP demeure capital. Celui-ci a pour mission de renforcer le lien avec le monde professionnel, de réviser régulièrement le contenu des cours pour être en phase avec les évolutions digitales, de se tenir informé sur les nouvelles tendances dans le domaine du marketing et du digital.

PERSPECTIVES

Nous sommes conscients que l'implication totale dans le management et la gestion de la LP font que cette responsabilité doit être assurée par un enseignant-chercheur à plein temps. Après avoir « renforcé » l'équipe pédagogique, par des enseignants-chercheurs en Sciences de l'Information et en Sciences de Gestion, nous comptons poursuivre nos efforts pour que la formation puisse correspondre aux attentes des étudiants et des professionnels :

- Etre beaucoup plus sélectif en terme de poursuite d'études : donner plus d'arguments pour que les candidats ne dévient pas les objectifs de la LP en s'inscrivant systématiquement dans une continuité d'études.
- Il faut aussi que l'insertion dans le monde professionnel soit plus en adéquation avec les exigences du monde socioprofessionnel d'aujourd'hui (adéquation des cours et des projets avec les besoins réels, adaptation du contenu pédagogique).
- Se situant un domaine en perpétuelle évolution, il est capital de maintenir le lien avec les partenaires professionnels afin d'adapter le contenu de la formation à la réalité économique. La mise en place et le renforcement du comité de pilotage et de perfectionnement intégrant les professionnels permet d'aligner et de maintenir le niveau requis et exigé pour l'exercice de fonction de middle management voire de top management.
- L'intégration de l'anglais pour certaines matières professionnelles peut ouvrir de façon plus large l'insertion des étudiants.

Retour réalisé par : Sabrina BOULESNANE

En date du : 24/04/2020

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GRH : ASSISTANT

Je suis d'accord avec le constat selon lequel la dimension digitale de la fonction RH doit être renforcée dans les années à venir. En conseil de perfectionnement l'équipe pédagogique décidera si un cours spécifique doit être créé ou si le développement des compétences numériques doit être explicitement incorporé dans les matières concernées (recrutement, formation, GPEC, gestion de l'entreprise ...).

Retour réalisé par : Stéphane ASSEMAN, responsable de la LP Métiers de la GRH : Assistant de l'IUT Jean Moulin – Lyon 3
En date du : 15/04/2020

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE L'ENTREPRENEURIAT

Néant.

Retour réalisé par : PAOLI Christophe
En date du : 16 avril 2020

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Je suis d'accord avec le constat selon lequel la présence d'enseignants académiques enrichirait certains aspects des profils des étudiants. En revanche, je ne fais pas le lien entre la forte proportion d'enseignants « professionnels », la moindre qualité de la formation et le faible indice de satisfaction des étudiants, sauf à ce que cela ressorte dans les études précédemment citées. Le positionnement de la LP CIME, très professionnalisant, recrutant une forte diversité de profils d'étudiants ayant un projet professionnel très abouti, justifie la forte représentation de professionnels, en négociation, en transport, en gestion douanière, interculturalité et couverture de risque dont les cours rendent les alternants rapidement opérationnels pendant leur alternance et peu après l'obtention de leur diplôme.

Page 1.

(...) Présentation de la formation

Son objectif est de former chaque année un peu plus d'une vingtaine de diplômés à évoluer dans un environnement commercial multiculturel et de les préparer au métier **de commercial export junior, ou encore** d'assistant-manager spécialiste des pays émergents.

Beaucoup d'étudiants se dirigent vers une fonction commerciale, dans laquelle ils exerceront en tant que juniors, et une partie des enseignements va dans ce sens : prospection, interculturalité, etc.

Page 1.

Dans Analyse/Finalité

~~Une incitation est faite aux étudiants qui souhaitent évoluer vers le statut de cadre supérieur pour qu'à moyen terme, ils intègrent une formation de niveau master, notamment à travers la validation des acquis de l'expérience (VAE).~~

Ce n'est pas réel.

Les étudiants sont encouragés à rentrer dans la vie active, et ils ne sont aucunement incités à intégrer un master via une V.A.E.

Page 1-2.

Positionnement dans l'environnement

Des contrats de volontariats internationaux en entreprises (VIE) sont RAREMENT proposés aux étudiants sortants dans les pays cibles par les entreprises partenaires à la fin de leur contrat de professionnalisation.

Les contrats proposés sont rares. C'est en général à l'initiative d'une recherche très active des étudiants que cela arrive.

Retour réalisé par : Carl PECK, responsable de la LP METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL PARCOURS MARCHES EMERGENTS de l'IUT Jean Moulin – Lyon 3

En date du : 18/04/2020

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)